

CSF

ABRÉGÉ
DE L'HISTOIRE
DU
THÉATRE FRANÇOIS,

Depuis son origine jusqu'au premier Juillet de l'année 1780 ;

PRÉCÉDÉ

Du Dictionnaire de toutes les Pieces de Théatre jouées & imprimées ; du Dictionnaire des Auteurs Dramatiques, & du Dictionnaire des Acteurs & des Actrices ;

DÉDIÉ AU ROI,

Par M. le Chevalier DE MOUHY, ancien Officier de Cavalerie, Pensionnaire du Roi, de l'Académie des Sciences & Belles-Lettres de Dijon.

NOUVELLE ÉDITION.

TOME III.



A PARIS,

Chez
- l'AUTEUR, rue de l'Arbre-sec, au coin de celle de Saint-Honoré, maison du Bonnetier ;
- L. JORRY, Imprimeur-Libraire, rue de la Huchette, près du Petit-Châtelet ;
- J.-G. MÉRIGOT, jeune, Libraire, Quai des Augustins, au coin de la rue Pavée.

M. DCC. LXXX.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

AVERTISSEMENT.

JE me flatte que le Public, & ſur-tout les Connoiſſeurs, me ſauront le plus grand gré d'avoir fait précéder l'Abrégé de mon Hiſtoire du Théatre François, par une partie de celui que M. le Duc *de la V*.... a fait placer à la tête de ſa *Bibliotheque du Théatre François.* Tout autre que moi ne ſe ſeroit pas expoſé au riſque certain d'une comparaiſon qui aſſure à ce Littérateur diſtingué une préférence bien méritée ; mais accoutumé de tout temps à rendre juſtice au vrai mérite, & ſur-tout aux talents ſupérieurs, mon objet

principal étant de donner à cet Ouvrage le mérite de l'exactitude, j'ai cru devoir, pour y parvenir, profiter des lumieres que m'a fournies l'Auteur de la Bibliotheque dont je viens de parler, ayant toujours préferé l'estime des gens de goût à un amour-propre injuste & mal-entendu.



DISCOURS

PRÉLIMINAIRE.

DE tous les Ecrivains qui ont travaillé à donner au Public l'*Hiſtoire du Théatre François*, aucun n'y eſt parvenu ſi parfaitement que M. le Duc *de la V.....* Malheureuſement pour moi ſa *Bibliotheque du Théatre* ne parut qu'en 1768, & celle que j'avois compoſée en abrégé en 1751, & que j'ai donné en corps d'hiſtoire aux Comédiens du Roi, étoit, pour ainſi dire, livrée dans le temps que ce ſavant Duc fit publier la ſienne. Il n'eſt pas douteux que ſi j'euſſe imaginé que mon Ouvrage eût tardé ſi long temps à être mis ſous la Preſſe, je ne les euſſe prié de me remettre le manuſcrit, pour me conformer aux nouvelles richeſſes dont cette nouvelle Bibliotheque me mettroit à portée de profiter; mais n'en étant plus le maître alors, j'en ai tiré le plus grand parti, comme je l'ai dit dans l'*Abrégé* que

je publie aujourd'hui, en convenant que malgré le long temps que j'ai employé dans mes recherches, je n'en ai été satisfait qu'autant que je me ſuis trouvé à l'uniſſon de celles de M. le Duc *de la V....* parce qu'en les comparant aux miennes, qui m'ont coûté tant d'années & de travail, j'ai reconnu qu'il avoit puiſé dans des ſources encore plus ſûres que les miennes, quoique les cabinets de tous les Connoiſſeurs & Amateurs du Théatre de la Capitale, en grand nombre, m'aient été ouverts, ainſi que les archives du Théatre François, avec une complaiſance & des bontés dont je conſerverai la plus ſenſible reconnoiſſance juſqu'au tombeau qui m'attend au premier moment.

M. le Duc *de la V....* débute, dans ſon *Hiſtoire abrégée du Poëme dramatique*, avec une modeſtie qui doit ſervir de modele à tous les Ecrivains; il convient avec juſtice qu'après de ſérieuſes recherches ſur tout ce qui a rapport aux prétendues Comédies des Troubadours, il n'y a rien trouvé qui ait rapport au genre dramatique, & cette déciſion eſt ſans replique; ſans entrer dans une définition exacte des Poëmes connus ſous les noms de *Myſteres*,

de *Moralités*, de *Farces* & de *Sotties*, il continue ainſi (*a*) :

Les *Myſteres* étoient la repréſentation de faits arrivés à des Perſonnages qui avoient exiſté..... Ils furent repréſentés par une Société qu'un motif pieux avoit raſſemblés.... ſous le titre de *Confreres de la Paſſion*.

Le titre de *Moralités* indique ſeul leur objet particulier. C'étoit par le ſecours de l'allégorie & des êtres métaphyſiques perſonnifiés.... que nos Poëtes mettoient en action des principes de morale, pour rendre plus ſenſibles les vérités qu'ils avoient deſſein d'établir.

Les *Farces* étoient conſacrées à la gaieté & à la plaiſanterie, que l'on portoit toujours juſqu'à la licence, & dans ſes images, & dans ſes expreſſions, &c.

Les *Sotties* étoient des eſpeces de Farces caractériſées par une ſatyre effrénée, ſouvent même perſonnelle.... Les Poëtes de ce temps cachoient le plus ſouvent leurs vrais noms.... par des eſpeces d'acroſtiches.... mais ſouvent auſſi ils en adop-

(*a*) Ce court Abrégé de l'Hiſtoire du Théatre eſt trop parfaitement bien fait, pour que je ne le remette pas ici ſous les yeux du Public éclairé.

toient d'autres qui pouvoient les faire connoître.... *Pierre Gringore* se désignoit sous le nom de *Mere sotte.* La Satyre caractérisoit particuliérement les Ouvrages de ce Poëte.... Il est donc probable que, d'après le nom que cet Auteur avoit adopté, on a appliqué la dénomination de *Sottie* aux Pieces de Théatre que le ton satyrique distinguoit des autres.... la révolution qui se fit en Orient par la peste de Constantinople, en produisit une d'un autre genre en Occident. Obligés de quitter leur patrie, les Grecs, dépositaires des trésors littéraires de l'antiquité, vinrent se réfugier à Florence; ils y prirent le goût de l'étude, & ce goût se répandit bientôt dans le reste de l'Europe : on commença à lire les Anciens; la découverte de l'Imprimerie multiplia les copies de leurs Ouvrages : on les commenta, on en approfondit les beautés, & l'on tira de ces sources fécondes les regles du goût, qu'on avoit jusques-là ignorées; les Lettres furent cultivées; l'émulation s'étendit & s'anima d'autant plus, que la science devint un titre pour obtenir des graces & des honneurs.

Plus nous acquérions de connoissances, plus nos yeux devoient s'ouvrir sur

la ridicule abſurdité de nos Spectacles; cependant juſqu'en 1551, nous ne voyons perſonne qui ait tenté de les arracher à la barbarie où ils étoient plongés : quelques Savants, il eſt vrai, avoient eſſayé de nous faire connoître le Théatre des Anciens. *Octavien de Saint-Gelais* avoit traduit les Comédies de *Térence*; *Guillaume Bonchetel*, *Thomas Sibilet*, avoient rendu en François les Tragédies de *Sophocle* & d'*Euripide* : mais ces verſions ne ſervirent d'abord qu'à faire entrevoir les effets que devoient produire les Ouvrages dramatiques, & à montrer de très-loin la route qu'on devoit ſuivre.

Etienne Jodelle oſa le premier, en 1552, faire repréſenter une Tragédie de ſon invention.... (*a*). *Jean de la Peruſe* & *Grevin* donnerent des Pieces dont ils avoient auſſi formé le plan & la fable; mais ils adopterent toujours pour modele les Grecs ou les Latins.

Ce fut à-peu-près dans le même temps que quelques Auteurs animés par des Prêtres qui diviſoient l'Egliſe, firent ſervir le genre dramatique à leurs préjugés & à leurs paſſions. La Comédie du *Pape*

(*a*) Voyez la page 12 du Tome III, année 1552.

malade, celle du *Marchand converti*, & quelques autres, ne ſont que des invectives contre la Cour de Rome miſes en dialogues.

Il étoit réſervé à *Robert Garnier* de commencer à faire ſortir la Tragédie de cette eſpece d'enfance où elle étoit encore. Il s'écarta de la route que *Jodelle* avoit toujours ſuivie ; admirateur, ainſi que lui, des Anciens, il ne voulut pas, comme cét Auteur, les imiter ſervilement ; mais il ſut s'en approprier les beautés ; & l'on voit que dans ſa Tragédie d'*Hyppolite*, repréſentée en 1573, il eut l'art de tirer la Scene de *Phedre* avec ſa nourrice, de la même ſource où *Racine* a puiſé depuis celle de cette Princeſſe avec *Œnone* ſa confidente. Dès 1658, il s'étoit fait connoître par ſa Tragédie de *Porcie*, qui lui acquit quelque réputation ; il fut au comble de ſa gloire dès qu'il eut fait repréſenter *Hyppolite*. Alors *Jodelle* fut auſſi oublié que *Garnier* l'eſt aujourd'hui lui-même ; mais lorſqu'il fut enivré par ces ſuccès, ſoit qu'il eût épuiſé ſon talent, il n'alla pas plus loin ; ſes Pieces qui ſuivirent furent même inférieures.....

Ce fut alors que s'éleva une eſpece de génie, ſi toutefois on peut accorder ce

titre à un homme qui, à une imagination vive & féconde, mais peu reglée, joignoit une facilité prodigieuſe dans la compoſition, je veux parler d'*Alexandre Hardy*; il jouit dans ſon temps d'une grande réputation.... Il compoſa plus de huit cents Pieces de Théatre mauvaiſes, il eſt vrai, mais où il régnoit une ſorte de hardieſſe & de chaleur qui dut faire d'autant plus d'effet, que ſon ſiecle n'étoit point éclairé..... Tous ces Drames ont été repréſentés; & s'ils n'ont point enſeigné la voie pour parvenir au ſuccès, ils ont du moins indiqué un grand nombre de fautes qui conduiſent à une chûte honteuſe.....

Le Théatre ſeroit reſté long-tems dans ſon obſcurité, ſans le ſecours du Cardinal *de Richelieu*. Ce Miniſtre crut, avec raiſon, ajouter encore à ſa réputation en protégeant les Sciences, & ſur-tout les talents dramatiques. . . . La protection qu'il accorda aux Lettres échauffa les eſprits.... Pour avoir part à ſa faveur & à ſes bienfaits, on s'efforça à l'envi de perfectionner un Spectacle qu'il aimoit; & on s'éleva à un degré de perfection auquel on n'avoit pu atteindre juſqu'alors.

Rotrou oſa le premier faire dialoguer pluſieurs Perſonnages dans la même Scene;

avant lui on n'en voyoit paroître ordinairement que deux. Il étoit bien rare qu'on en produisît un troisieme, encore n'étoit-ce le plus souvent qu'un Acteur muet, qu'on ne mettoit point en Scene avec les autres.

Scudéry, dans sa Tragédie de l'*Amour tyrannique*, introduisit la regle des vingt-quatre heures.... La raison en démontra la nécessité dans une Préface qu'il mit à la tête de cette Piece.

Mairet, dont la *Sophonisbe* fut mise dans la suite en parallele avec celle du grand *Corneille*, étudia avec succès ce qui concernoit les regles & la constitution de la Fable.

Ces différentes découvertes n'avoient point encore produit de bons ouvrages : on avoit fait quelques pas de plus dans la carriere, mais personne n'avoit encore atteint au but.... On tâtoit, pour ainsi dire, la voie. Il n'appartenoit qu'à un génie sublime de parcourir à pas de géant l'intervalle de la médiocrité à la perfection de rassembler toutes les regles, & d'en former un tout ; de faire briller à la fois la noblesse de la Poésie, la dignitê, la variété & l'ensemble des caracteres ; & de produire enfin des chef-d'œuvres qui

ne le cedent point à ceux qui ont immortalisé les *Sophocle*, les *Euripide*, & qui seront admirés tant que les hommes conserveront le goût des grandes choses. On reconnoît à ces traits *Pierre Corneille*, si justement surnommé *Grand*. Le *Cid* qu'il donna en 1637, fit sentir à quel degré d'élévation il alloit porter le genre dramatique. Il donna en effet successivement ses admirables Tragédies, qui, en fixant la perfection de ce genre de Poëme, firent l'honneur du siecle, la gloire de leur Auteur, & celle de la Nation.

Il ne nous manquoit plus alors, pour mériter avec justice la supériorité sur tous les Théatres de l'Europe, que de voir la Comédie élevée au même point où la Tragédie étoit parvenue. *Moliere* parut : il s'annonça en 1658, par sa Piece de *l'Etourdi*. Il enrichit successivement la Scene de plusieurs Ouvrages qui obtinrent & mériterent les plus grands succès; & jusqu'en 1673 qu'il mourut, il jouit des applaudissements & de l'admiration du Public. La Comédie lui doit sans doute autant que la Tragédie à *Corneille*; comme lui, il fut le restaurateur, ou, pour mieux dire, le créateur de son genre; il avoit étudié avec attention non seulement les pro-

ductions des anciens Comiques, mais auſſi celle des Eſpagnols & des Italiens, & il fut ſupérieur à tous.

Notre Théatre alors paroiſſoit n'avoir plus rien à acquérir, mais les reſſources du génie ſont inépuiſables. *Corneille*, attaché ſeulement à l'élévation des ſentiments & à la nobleſſe des caracteres, n'avoit regardé l'amour que comme un moyen, un ſentiment acceſſoire, uniquement propre à nuancer les ſublimes tableaux; il avoit peu cherché à développer les effets de cette paſſion impétueuſe, *Racine* entreprit de marcher preſque ſon égal, en ſe frayant une route nouvelle. Il s'appropria un genre que ce grand homme avoit négligé. Il fit de l'amour la baſe & le fond de ſes Pieces, & il les embellit de tout ce que l'élégance du ſtyle & de l'harmonie des vers ont de plus touchant & de plus enchanteur; enfin il produiſit des chef-d'œuvres qui lui mériterent l'honneur d'être mis en paralelle avec le grand *Corneille*.

Les genres ſembloient être tous épuiſés : on avoit de ſi grands exemples devant les yeux, qu'il devoit paroître téméraire de s'en écarter; cependant M. *de Crébillon* ne pouvant plier ſon génie à

prendre pour modele les grands hommes qui l'avoient précédé, ſut s'ouvrir une carriere & offrir à nos yeux des tableaux inconnus juſqu'alors. Il oſa haſarder les Spectacles de terreur qui firent autrefois la gloire du Théatre des Grecs, & qui ſont aujourd'hui un des ornements du nôtre.

Tels ont été les progrès ſucceſſifs de notre Théatre, tels ſont les Auteurs qui l'ont fait ſortir de la barbarie où il étoit plongé ſous le regne de *François I.* A côté de ces grands hommes qui ont illuſtré le ſiecle de *Louis XIV*, je dois ſans doute placer un génie fécond & ſublime qui, ayant embraſſé tous les genres & réuſſi dans tous, Orateur, Hiſtorien, Poëte, Philoſophe, M. *de Voltaire*, a réuni tous les talents, dont un ſeul immortaliſeroit un Ecrivain; mais ſans parler des productions étrangeres à mon ſujet, quel droit n'a pas à nos éloges & à notre reconnoiſſance ce célebre Ecrivain, qui non ſeulement a conſervé à notre Théatre toute ſa ſplendeur, mais qui, j'oſe le dire, a ſu l'augmenter encore! Imitateur de *Corneille* & de *Racine*, il les a quelquefois égalés par la ſublimité des idées, & par la connoiſſance du cœur humain, & ſouvent il les a ſurpaſſés par le choix preſque tou-

jours philoſophique de ſes ſujets, par la force & la vérité des ſentiments, & par la richeſſe du coloris. Il a eu toutes les manieres, ſans jamais s'aſſujetir à celles de perſonne; une gloire qui lui eſt particuliere & perſonnelle, eſt que ſon coup d'eſſai fut un chef-d'œuvre. Sa Tragédie d'*Œdipe*, qui parut en 1718, fut préférée, & mérita de l'être, à celle du grand *Corneille*; & toutes ſes autres Pieces, excepté *la Mort de Céſar*, qu'il n'avoit point deſtinée à notre Théatre, quoique remplie des plus grandes beautés, n'ont jamais paru ſans être applaudies: d'autres Auteurs ſont entrés depuis dans la carriere avec plus ou moins de ſuccès.



ABRÉGÉ



ABRÉGÉ
DE L'HISTOIRE
DU THEATRE FRANÇOIS.

789.

LES Histrions, ou Farceurs, commencerent leurs Jeux ſous les Rois de France de la premiere Race. *Charlemagne*, informé de leur indécence, les proſcrivit par une Ordonnance, en 789.

L'enthouſiaſme du Peuple pour le Spectacle, donna lieu à un abus encore moins ſupportable : ſous le prétexte de célébrer les Fêtes des Saints, on joua des Comédies juſques dans les Egliſes, & dans pluſieurs, on y entremêla les Farces & les Bouffonneries les plus ſacrileges, entremêlées de chants obſcenes, dont les femmes les plus hardies ne pouvoient s'empêcher de rougir.

1198.

Ces abus inexcusables durerent jusqu'en 1198. *Eudes de Sully*, Evêque de Paris, en étant indigné, s'en plaignit amérement dans un *Mandement*; la Cour & le Parlement vinrent à l'appui, ainsi que la Faculté de Théologie : enfin les Battelcurs furent chassés, & ces honteux Spectacles entiérement abolis.

1200.

Plusieurs années après, quelques Poëtes Provençaux inventerent un nouveau Spectacle, sous les noms ou titres de *Pastorales*, de *Chanterels* & de *Comédies*, dans lesquelles ils jouerent eux-mêmes; le charme du Chant, de la Rime, du Pantomime, & la nouveauté encore plus, attirerent à ces Spectacles un concours de Spectateurs prodigieux; *Parasol*, l'un de ces Poëtes, en augmenta la réputation par cinq Tragédies, qu'il fit représenter contre *Jeanne*, Reine de Naples, qu'il dédia au Pape *Clément VII*, ennemi déclaré de cette Princesse, siégeant alors à Avignon.

A ces premiers Poëtes, s'associerent bientôt des gens à talents distingués; ceux qui savoient la Musique, mirent en chant la Poésie. Cette innovation donnant un nouveau charme à ce Spectacle, les mit à la mode au point, que toutes les Cours de l'Europe en voulurent jôuir. Les Princes & les Amateurs opulents accablerent de bienfaits les Poëtes & les Musiciens qui s'occupoient de leurs plaisirs : les Souverains firent plus, ils les protégerent hautement.

1220.

En 1220, le Marquis *de Montferrat*, mécontent du Pape, attira à ſa Cour *Antoine de Faydit*, célebre Poëte pour la Satyre, & lui fit compoſer une Piece contre le Saint-Pere, intitulée *l'Héréſie des Peres*, qu'il fit repréſenter publiquement.

1382.

Ces Troubadours ou Doctes fleurirent juſqu'en 1382; mais la mort de la Comteſſe *de Provence* qui les protégeoit, les diſperſa: d'ailleurs leur libertinage & leur mauvaiſe conduite les rendirent odieux par-tout. Ils n'oſerent plus ſe montrer, & bientôt il n'en fut plus parlé.

Le Roi *Philippe-Auguſte* qui fut un des premiers Souverains de l'Europe qui les fit chaſſer, informé que les plus célebres d'entr'eux s'étoient corrigés, leur permit de rentrer dans ſes Etats, & d'y ouvrir leurs Spectacles; les trouvant plus épurés, il les protégea: ſes ſucceſſeurs en uſerent de même, en les aſſujettiſſant cependant à une Police rigide. La vogue que leur Jeu attira, fit que le nombre de ces Comédiens ſe multiplia. Il ſe forma de nouvelles Troupes ſous le nom de *Bateleurs*, dont l'emploi conſiſtoit plus dans l'exercice du corps, que dans les talents de l'eſprit.

1380-1398.

Dans ce temps-là, des Pélerins qui revenoient

de Jérusalem, arriverent à Paris, & se mirent à réciter & à chanter dans les Carrefours & dans les Places publiques ce qu'ils avoient vu & appris, dans leur voyage de la Terre-Sainte, de plus intéressant. La dévotion de quelques riches Bourgeois de la Ville, enchantés de leur dévots récits, & concevant combien ils pouvoient servir la Religion, les engagea à se cotiser entr'eux pour former un Spectacle public de ces Pélerins. En conséquence, ils louerent une grande salle au Bourg de Saint-Maur, y bâtirent un Théatre, firent mettre en action, par des Poëtes, tout ce que ces Voyageurs chantoient ou récitoient en arrivant, & annoncerent par des placards l'ouverture de ce nouveau Théatre, sous le titre du *Mystere de la Passion de N. S. J. C.* 1398. Le Peuple, comme la haute Bourgeoisie, y accourut en foule; l'affluence & les applaudissements furent si excessifs aux deux premieres représentations, ils occasionnerent tant de désordres & d'accidents, que le Prévôt des Marchands, en craignant les suites, rendit une Ordonnance, en date du 3 Juin 1398, portant défenses aux Pélerins de ne plus représenter de Mysteres ni aucune Vie des Saints.

1402-1405.

Ces nouveaux Acteurs, consternés de cet ordre imprévu qui renversoit une fortune sur laquelle ils avoient tous compté, après en avoir conféré avec les Bourgeois enthousiastes qui les protégeoient, allerent à la Cour solliciter leur rétablissement. Le Roi *Charles VI*, avant

de ſtatuer ſur leurs inſtances, voulut en juger par lui-même ; pour cet effet il ordonna une repréſentation du Myſtere qui faiſoit tant de bruit : il en ſortit ſi ſatisfait, qu'il accorda des Lettres-Patentes, en date de 1402, qui accordoient le rétabliſſement de ce Spectacle. En vertu de ce Privilege, les Pélerins, Acteurs, furent qualifiés du titre de *Confreres de la Paſſion*, & s'établirent à l'Hôtel de la Trinité, où ils donnerent, ſur ce nouveau Théatre, les Dimanches & Fêtes, à l'exception des ſolemnelles, des *Myſteres* tirés du Nouveau-Teſtament. Ces Spectacles furent ſi agréables au Peuple & au Public, que les Curés de Paroiſſe, voulant faciliter à tout le monde les moyens de s'y trouver, avancerent leurs Vêpres, afin qu'après le Service, leurs Paroiſſiens puſſent jouir de ce ſaint Spectacle.

Ce nouvel établiſſement fit un ſi grand bruit dans le Royaume, que toutes les Villes principales en formerent de ſemblables. Celles de Rouen, d'Angers, de Metz furent les premieres qui en donnerent l'exemple : il fut bientôt imité par toutes les autres.

Cependant la gravité de ces Spectacles les ayant fait tomber peu-à-peu, les Confreres imaginerent de les ſoutenir par des Divertiſſements. Pour cet effet ils s'aſſocierent avec le Prince *des Sots* & ſa Troupe : ceux-ci étoient des Farceurs, tous enfants de famille qui, ſous le nom, d'*Enfants ſans ſouci*, jouoient de petites Pieces en ſociété ; ils avoient un Chef qui décidoit de leur Spectacle. La plupart d'entr'eux, bien élevés, étoient gens de

Lettres, Auteurs des Pieces : ces Drames rouloient d'abord ſur leurs ridicules. Dès qu'ils parurent ſur le Théatre des Confreres, ils plurent au point que la Ville & une partie de la Cour y accoururent. Cette foule déplut aux Religieux de l'Hôtel de la Trinité : ils s'en plaignirent, & obtinrent un ordre qui obligea les Confreres à placer leur Théatre ailleurs.

1442.

En vertu des Lettres-Patentes accordées aux Confreres de la Paſſion, il leur fut permis de reprendre les repréſentations des Myſteres ; ils louerent une ſalle de la Maiſon Abbatiale de la Trinité, qui étoit de vingt & une toiſes de longueur ſur ſix de large, & y éleverent un Théatre. Mais le projet ayant été propoſé en 1539, de remettre la Maiſon de la Trinité ſur l'ancien pied d'Hôpital, ſelon ſon Inſtitut, les Confreres furent forcés de ceſſer leurs repréſentations, & d'en ſortir.

1548.

Quelques années après, le Parlement, ſollicité par les Confreres & par les *Enfants ſans ſouci* de confirmer leurs Privileges, rendit un Arrêt confirmatif le 17 Septembre 1548., mais ſous la condition ſpéciale de ne jouer à l'avenir que des ſujets profanes & honnêtes, & de ne rien entremêler dans leurs Jeux qui eût rapport à la Religion,

Cette défenſe fut un coup de foudre pour les Confreres ; jugeant de là que c'étoit un ordre tacite pour qu'ils ſe ſéparaſſent des *Enfants*

ſans ſouci, ils céderent à des Comédiens, qui jouoient à la Foire, leurs droits de propriété, moyennant une rétribution convenue au bout de l'année & la jouiſſance *gratis* de deux loges dans la ſalle du Spectacle, ſous le nom de *loges de Maîtres*, pour eux, leur famille & leurs amis, les jours de Spectacle. Ces conditions agréées, les Confreres ſe retirerent, & le nouveau Spectacle continua avec le plus grand ſuccès.

1510.

Pontalais, Comédien, vivoit dans cette année : il étoit homme d'eſprit & s'étoit fait une réputation par ſes bons mots. Le Roi, en ayant entendu beaucoup parler ſur ce ton, voulut le voir & s'en amuſer ; il en fut ſi content, qu'il le vit depuis fort ſouvent : il n'y avoit pas de jour que cet Acteur ne fournît matiere à la plaiſanterie ; il étoit fort boſſu. Ayant un jour rencontré au Louvre un Cardinal qui l'étoit autant que lui, il eut la malice de ſe placer près de l'Eminence, de maniere que les deux boſſes ſe toucherent ; le Cardinal s'en formaliſant, *Pontalais*; lui dit : « patience, Monſeigneur, » c'étoit pour vous prouver que deux montagnes » ſe rencontrent auſſi-bien que deux hommes ».

Un jour de Dimanche au matin, ce Farceur voulant annoncer une Piece de ſa façon pour l'après-dînée, fit battre le tambourin au Carrefour Saint-Euſtache ; le Curé faiſoit alors le Prône : voyant qu'une partie de ſes Paroiſſiens ſortoient de l'Egliſe pour ſavoir ce qu'on publioit, il quitta ſa Chaire & ſortit, voulant connoître

l'Auteur d'une pareille audace ; reconnoiſſant alors *Pontalais*, il lui dit avec colere : « vous » êtes bien hardi de tambouriner pendant que » je prêche » ? Le Farceur, ſans ſe déconcerter, lui répartit : « Et vous, vous êtes bien hardi » de prêcher pendant que je tambourine » ? Le Curé qui vit le Peuple rire de cette impertinente ſaillie, ne voulut pas en haſarder davantage dans la crainte qu'on ne lui manquât, & ſe retira prudemment ; mais à peine ſon Office fut-il fini, qu'il alla porter ſes plaintes au Magiſtrat, *Pontalais* fut arrêté & reſta ſix mois en priſon, pour lui apprendre le reſpect qu'il devoit à l'Egliſe & à ſes Miniſtres.

1515-1520.

Le nouveau Théatre qu'occuperent les Comédiens de la Foire, n'étoit pas le ſeul qui amuſât les Citoyens de Paris. Les Clercs de la Baſoche qui s'étoient acquis de la réputation par leur Poéſie, excités par les ſuccès qu'avoient eus les Myſteres, & ſur-tout ceux des *Enfants ſans ſouci*, tenterent d'obtenir la permiſſion de jouer, ſur un Théatre particulier, leurs propres Ouvrages ; mais le Privilege excluſif qu'avoient obtenu les Confreres, rendit leurs ſollicitations inutiles : ne pouvant ſurmonter cet obſtacle, ils eurent recours à un moyen qui leur réuſſit. Ils compoſerent des Pieces de Théatre, ſous le titre de *Moralités*, dans leſquelles ils perſonnifierent les vertus & les vices ; enhardis par les prérogatives dont *Philippe-le-Bel* avoit honoré leur Corps, ils profiterent du prétexte d'une de leurs Fêtes pour repréſenter avec toute la

pompe qui pouvoit en augmenter l'éclat, une de leurs meilleures *Moralités* : cette repréſentation fut applaudie avec enthouſiaſme ; encouragés par un ſuccès auſſi brillant, ils continuerent ces Jeux avec le même appareil & le même bonheur : il eſt vrai que ce ne fut, pendant quelques années, que trois jours de Fêtes ; mais dans les ſuites ils ſaiſirent toutes les occaſions qui ſe préſenterent, comme entrées de Rois ou de Reines, de Fêtes publiques pour des avantages remportés ſur les ennemis, de Naiſſances de Princes & de Princeſſes ; enfin tous les jours conſacrés à des réjouiſſances publiques.

Après la repréſentation de leurs *Moralités*, ils s'aviſerent de jouer des Farces dont l'objet ne fut d'abord que de plaiſanter les ridicules de leurs camarades, s'étant apperçus que l'on commençoit à ſe laſſer de leur Spectacle ordinaire. Cette innovation ayant eu un ſuccès prodigieux, ils s'oublierent au point d'oſer fronder, dans ces nouveaux Jeux, les perſonnes en place les plus reſpectables, & de les déſigner de maniere à ne point ſe méprendre ſur leurs noms, & cela ſans qu'ils en fuſſent repris. Cette impunité acheva de les perdre ; les raiſons qui avoient forcé pour ainſi dire l'Adminiſtration à les tolérer, provenoient des troubles intérieurs du Royaume. Mais le Roi ayant repris le deſſus en battant les Anglois & en les obligeant de ſortir du Royaume, *Charles VII*, inſtruit de la licence des Baſochiens, ordonna au Parlement d'y mettre ordre. En conſéquence il leur fut enjoint de ſupprimer à l'avenir dans leurs Pieces tout ce qui pouvoit intéreſſer la réputation du

Citoyen, ou bleſſer la pureté des mœurs. Ces ſages Ordonnances n'ayant pas été obſervées à la lettre, elles furent renouvellées avec ordre à l'avenir aux Auteurs des Pieces & aux Baſochiens de n'en plus repréſenter aucunes, ſans avoir été examinées & approuvées par des Cenſeurs que le Parlement nommeroit à cet effet.

1532.

Ces jeunes Comédiens ayant tranſgreſſé cette Loi en 1442, ils furent punis de leur déſobéiſſance par quinze jours de priſon, au pain & à l'eau, & leur Théatre fut fermé pendant ſix ans entiers; au bout de ce terme, il leur fut permis de le r'ouvrir, ſous les conditions ſuſdites; mais ils ne jouirent de cette grace que juſqu'en 1476 : ayant récidivé, il leur fut défendu de reparoître, & tant que le Roi vécut, leur Théatre reſta fermé.

1530-1536.

Le Roi *Louis XII* étant monté ſur le Trône, ce Monarque penſant bien différemment de ſon prédéceſſeur, ordonna à tous les Comédiens de la Capitale, même à ceux de la Baſoche, de r'ouvrir leur Théatre, avec permiſſion à leurs Poëtes de fronder ſans ménagement de perſonne, de rang & de qualité, tous les vices de ſes Sujets; ce Prince ajouta à ces graces ſingulieres, celle de permettre aux Clercs de la Baſoche d'élever un Théatre ſur la grande Table de Marbre du Palais, & d'y jouer leurs Pieces autant de fois que bon leur ſemble-

roit. Il n'auroit manqué aux Bafochiens, après tant de faveurs, que d'en jouir long-temps ; mais leur augufte Protecteur ayant terminé fa carriere, & *François Premier* lui ayant fuccédé, il leur fut ordonné de fupprimer les fatyres de leurs Pieces, & de rentrer dans l'ordre ordinaire ; par-là leur Spectacle devenant défert, ils s'aviferent, malheureufement pour eux, de porter, en jouant leurs rôles, des mafques fi reffemblants à ceux qu'ils avoient en vue pour l'ironie & pour leur perfifflage, que cette innovation leur procura la même vogue qu'ils avoient eue avant la mort de *Louis XII*; mais le Parlement, qui ne tarda pas d'être inftruit de leur malignité, les manda le 3 Mai 1536, & leur défendit, fous peine de prifon & de banniffement, la récidive d'un abus auffi hardi : jugeant de là combien ils rifqueroient de l'enfreindre, ils fe foumirent & promirent, en cas qu'il leur fût permis de r'ouvrir leur Théatre, de recourir à d'autres moyens pour attirer des Spectateurs comme par le paffé.

1548.

Sur cette parole, qu'ils donnerent en 1548, il leur fut accordé de r'ouvrir leur Théatre & d'y continuer leurs repréfentations, mais fous la condition marquée ci-devant, de ne jouer aucune Piece, fans qu'elle fût portée, quinze jours avant la repréfentation, au Cenfeur chargé par le Parlement de l'examiner. Neuf ans après cet Arrêt, une maladie contagieufe s'étant répandue dans la Capitale, & y ayant jeté la confternation, des Prieres publiques furent ordon-

nées pour obtenir du Ciel la cessation de ce fléau ; en conséquence tous les Théatres furent fermés, & ne se r'ouvrirent qu'après que cette épidémie fut cessée.

1552.

Jusqu'en 1552, ceux de l'Hôtel de Bourgogne & des Clercs de la Basoche jouerent toujours des Pieces dans le même genre, des Moralités, des Sotties, & autres Drames comiques ; mais le jeune *Jodele*, plus éclairé, ayant fait représenter sur les Théatres de l'Hótel de Rheims & de Boncourt une Tragedie sous le titre de *Cléopâtre captive*, elle eut un si prodigieux succès, que le Roi *Henri II* s'y trouva à la seconde représentation avec toute sa Cour. Le Monarque en fut si content, qu'il ordonna le même jour que l'on comptât cinq cents écus de son épargne à l'Auteur, & depuis ce temps il le combla de graces & de bienfaits.

Ce nouveau genre de Spectacle, inconnu jusqu'alors en France & même dans toute l'Europe, attira un si grand concours à l'Hôtel de Rheims, que celui de Bourgogne étant devenu désert, les Comédiens jugerent qu'ils ne pourroient se relever qu'en s'associant avec *Jodele*, pour mettre sur leur Théatre ses Tragédies. Ce jeune Poëte, né libertin, refusa cette proposition ; mais se trouvant bientôt après dans le besoin, à cause de la dépense que lui occasionnoient ses plaisirs, il leur vendit les Pieces qu'il avoit faites, & s'engagea à n'en plus composer à l'avenir que pour eux : en conséquence de cet arrangement, la Troupe de

l'Hôtel de Bourgogne non ſeulement ſe releva, mais même ſes ſuccès furent ſi prodigieux, que les autres Spectacles tomberent, & ne purent ſe relever que lorſque de nouveaux Poëtes leur fournirent des Pieces tragiques & comiques, dans le genre de celles du célebre *Jodele.*

On diſoit de *Jean Deſmarets*, né en 1595, Auteur *des Viſionnaires* & de pluſieurs autres Pieces de Théatre, qu'il étoit le plus fou de tous les Poëtes, & le meilleur Poëte qui fût entre tous les fous.

1600.

Une troupe de Comédiens de la ville de Bordeaux, enorgueillie par les applaudiſſements qu'on lui prodiguoit tous les jours dans cette Ville, ne doutant point qu'elle n'en tirât un meilleur parti à Paris, s'y rendit, & y éleva un Théatre dans une des ſalles de l'Hôtel de Cluny, ſans en demander la permiſſion, perſuadée qu'elle n'en auroit pas plutôt fait l'ouverture, qu'elle s'attireroit des protecteurs qui la mettroient à couvert de la perſécution; ils ſe méprirent: à peine eut-elle débuté, que le Parlement, ſollicité par les Comédiens de l'Hôtel de Bourgogne, rendit un Arrêt qui ordonnoit au Concierge de l'Hôtel de Cluny, ſous peine de mille écus d'amende & de priſon, de faire abattre le Théatre de la nouvelle Troupe en vingt-quatre heures; elle en fut ſi effrayée, qu'elle ſe retira ſur le champ.

Le triomphe de l'Hôtel de Bourgogne ne fut pas de longue durée; un an après, une autre Troupe de Province, profitant du temps

de la Foire Saint-Germain, vint s'y établir. La gaieté des Pieces nouvelles qu'ils mirent à leur Théatre, leur attira tout Paris, & leur procura grand nombre d'amis puiſſants. L'Hôtel de Bourgogne ſe flatta qu'en vertu de ſon Privilege elle ſeroit bientôt délivrée de cette concurrence ; mais la nouvelle Troupe, ſoutenue par des protecteurs puiſſants, continua ſes Jeux, ſous le prétexte des franchiſes de la Foire ; & depuis cette époque, les Spectacles forains ont toujours eu lieu.

Quelques années après, le Roi *Henri III* ayant fait venir à Paris une Troupe de Comédiens Italiens, ſous le nom de *Geloſi*, leur donna le Théatre de l'Hôtel de Bourbon qu'il avoit fait bâtir exprès pour eux ; ils y débuterent avec un ſi grand ſuccès, que les Comédiens de l'Hôtel de Bourgogne, ſe voyant déſerts, employerent tant de brigues & de crédit, que ces Etrangers furent congédiés un mois après.

Par une faveur ſinguliere, juſques-là ſans exemple, il fut permis à d'autres Comédiens de Province de venir s'établir à Paris ; ils ne s'y furent pas plutôt rendus, qu'ils éleverent un Théatre au Marais, dans la rue de la Poterie, à l'Hôtel d'Argent, à condition qu'ils paieroient à chacune de leurs repréſentations, un écu tournois aux Privilégiés de l'Hôtel de Bourgogne ; le mérite des Acteurs & des Actrices de cette Troupe, ainſi que celui de leurs Pieces, & les peines qu'ils ſe donnerent pour plaire au Public, rendit ce Théatre tellement à la mode, que ſe trouvant

trop à l'étroit par le nombreux concours de Spectateurs, ils passerent dans le Jeu de Paume de la vieille rue du Temple, où ils continuerent leurs Jeux, jusqu'à la mort de *Moliere*, en 1673, où se fit la réunion des deux Troupes.

1609.

Une Ordonnance de Police enjoignit, en 1609, aux Comédiens de l'Hôtel de Bourgogne d'ouvrir leur Théatre à une heure après midi, pour commencer le Spectacle à deux heures précises, afin qu'il finît avant cinq heures, depuis la Saint-Martin jusqu'au 15 Février de l'année suivante; il n'y avoit point dans ce temps-là de lanternes à Paris, très-peu de carrosses, les boues étoient insupportables, & dès qu'il étoit nuit, les voleurs fourmilloient dans les rues; c'étoient tous ces inconvénients qui avoient donné lieu à cette nouvelle Ordonnance.

1638.

A la premiere représentation de l'*Amour tyrannique*, en 1638, il y eut cinq Portiers d'étouffés à la Comédie, tant l'affluence des Spectateurs fut grande : ce qui fit doubler depuis la Garde du Guet à la porte.

Le Cardinal *de Richelieu*, comme tout le monde le sait, se délassoit des soins importants du Gouvernement, en composant des Pieces de Théatre, pour lequel il avoit beaucoup de goût : après avoir achevé sa Tragédie d'*Europe*, il ordonna à l'Abbé *de Boisrobert* de la porter de sa part à l'Académie Françoise, avec priere de la corriger & de lui en marquer son senti-

ment ſans aucun ménagement. Il fut obéi rigidement ; l'Eminence indignée d'une critique auſſi ſévere, déchira, dans ſon premier tranſport de colere, le manuſcrit de la Piece, & en jeta les morceaux dans ſa cheminée : heureuſement on n'y faiſoit pas encore de feu ; s'étant réveillé la nuit ſuivante, il regretta ce qu'il avoit fait la veille, ſe leva, retira les morceaux de ſon manuſcrit mutilé, fit appeller ſon Secretaire, lui ordonna de les raſſembler, d'en faire une copie ; & dès qu'elle fut achevée, la renvoya à l'Académie, en lui faiſant dire qu'elle étoit conforme à la critique & aux corrections. Les Académiciens qui n'ignoroient pas quelle avoit été la mauvaiſe humeur du Cardinal, lui renvoyerent le lendemain la Piece, à laquelle ils ne toucherent pas, avec les éloges les plus flatteurs. Le Cardinal content, l'envoya aux Comédiens de l'Hôtel de Bourgogne, qui en donnerent la premiere repréſentation le 7 Novembre 1638, ſous le nom de *Deſmarets*, l'un des cinq Auteurs ; non ſeulement cette Tragédie fut mal reçue ; mais même le Parterre demanda à grands cris *le Cid.* L'Eminence outrée, la fit retirer le même ſoir, &, furieux contre *Corneille*, il exigea, dès le lendemain, de l'Académie, qu'elle fît une critique de cette Piece du *Cid* ſans aucun ménagement ; elle ſe conforma à cet ordre avec la plus grande rigueur : tout le monde ſait combien peu cette ſévérité fit d'effet, & qu'au contraire les repriſes qui furent faites depuis, de cette Tragédie, furent applaudies, & encore avec plus d'excès qu'elle ne l'avoit été dans ſa nouveauté.

1639.

1639.

Sur la fin de l'année 1632, une Troupe de Province vint s'établir à Paris, au Jeu de Paume de la rue Michel-le-Comte, à côté de la Fontaine, en vertu d'une permiſſion du Lieutenant-Civil, accordée pour deux ans; mais à peine eut-elle ouvert ſon Théatre, que preſque tous les Citoyens qui demeuroient dans cette rue, préſenterent une Requête portant plainte ſur l'incommodité qu'ils ſouffroient de l'emplacement de ce Théatre qui ruinoit leur commerce. Le Parlement y faiſant droit, le 22 Mai de l'année ſuivante, il fut ordonné aux nouveaux Comédiens, ſous peine de quatre mille francs d'amende & de priſon, de ceſſer leurs Jeux: ce qu'ils firent ſur le champ.

Une autre Troupe de Province ayant joué devant le Roi, à Fontainebleau, en 1633, obtint de Sa Majeſté la permiſſion, à la fin du Voyage, de venir s'établir à Paris: ils y furent ſoufferts tant que la Foire Saint Germain dura; mais le jour qu'elle fut fermée, ces Comédiens reçurent ordre de ſe retirer.

L'uſage des Violons à l'Orcheſtre étoit déjà en uſage en 1616; on en trouve la preuve dans la Comédie *des Proverbes*, de *Montluc*, Acte premier. *Alegre*, l'un des Perſonnages, en s'adreſſant aux ſix Violons, leur dit: « *Soufflez* » *Menétriers*, *l'Epouſée vient* ».

1641.

Le Roi *Louis XIII* rendit une Déclaration, en 1641, qui ordonne aux Comédiens de ne

rien repréſenter qui puiſſe bleſſer les mœurs, & qui déclare que *l'on ne peut imputer de blâme à la profeſſion de Comédien, & d'en prendre occaſion de nuire à leur réputation, & encore moins de leur donner aucune marque de mépris.*

1650.

En 1650, pluſieurs jeunes gens de famille, du nombre deſquels étoit *Moliere*, qui s'eſt depuis acquis une ſi grande réputation, ſe réunirent en Troupe & ſe mirent à jouer la Comédie en ſociété ſur un Théatre qu'ils firent élever à la Croix blanche, Fauxbourg Saint-Germain: après y avoir paru quelques mois ſous le nom de *l'Illuſtre Théatre*, ne pouvant plus ſe ſoutenir, ils le fermerent & paſſerent dans les Provinces.

1658.

Moliere & ſa Troupe, après avoir joué dans les principales Villes du Royaume juſqu'en 1658, ſe croyant en état de paroître à Paris, obtint du Prince *de Conty*, qui daignoit le protéger, d'être préſenté à *Monſieur*: cette grace lui valut l'honneur d'approcher du Roi & de la Reine-Mere. Leurs Majeſtés informées de la réputation que *Moliere* & ſa Troupe s'étoient acquiſe à Lyon, voulurent en juger par elles-mêmes: pour cet effet, le Monarque ordonna qu'on élevât un Théatre dans la grande ſalle des Gardes du Louvre; & dès qu'elle fut achevée, ces Comédiens y débuterent, le 24 Octobre 1658, par la Tragédie de *Nicomede*, de *Corneille*, qui fut ſuivie du *Docteur amoureux*, petite Piece

du Chef de la Troupe. Ce début ayant plu au Roi & à toute sa Cour, *Moliere* obtint de Sa Majesté d'aller s'établir à Paris avec sa Troupe: malgré cette insigne faveur, le Directeur, craignant que les Privilégiés de l'Hôtel de Bourgogne ne s'opposassent, en vertu de leurs droits, à son établissement, profita d'un moment favorable pour intéresser *Monsieur* en sa faveur. Ce Prince qui lui vouloit du bien, en parla au Roi: Sa Majesté ordonna à ses Comédiens Italiens qui occupoient alors le Théatre du Petit-Bourbon, d'y laisser jouer alternativement avec eux la nouvelle Troupe; ce qui eut lieu le 3 Novembre de la même année 1658, jusqu'en 1661, que la Salle du Petit-Bourbon fut démolie, pour élever la belle façade du Louvre.

En conséquence de cette démolition, le Roi ordonna aux deux Troupes de passer sur le Théatre du Palais Royal, & d'y continuer alternativement leurs représentations; ce qui eut lieu pour celle de *Moliere*, le 5 Octobre 1661, sous le titre des *Comédiens* de *Monsieur*, jusqu'à la mort de ce célebre Comique; après laquelle Sa Majesté donna ce Théatre à *Lully*, pour y placer l'Opéra, & ordonna à la Troupe qui venoit de perdre son précieux Directeur, d'aller jouer sur le Théatre de la rue Mazarine, sous le nom de *Comédiens du Roi*, comme il sera dit en son lieu.

La démolition du Théatre du Petit-Bourbon, rue des Poulies, fut ordonnée en 1660, après qu'il fut arrêté de bâtir la façade du Louvre.

1660.

Le 19 Juillet de l'année 1660, la Comédie fut jouée *gratis* au Public, en réjouissance de la Paix entre la France & l'Espagne : les Comédiens jouerent ce jour-là *Stilicon*, Piece nouvelle de *Thomas Corneille*. C'est la premiere Tragédie qui fut jouée en pareille circonstance, dont le Peuple parut très-reconnoissant.

Une Troupe de Comédiens Espagnols, mandée en France, par ordre de la Reine, après avoir joué devant elle à Saint-Germain, tant que la Cour y resta, débuta à Paris, le 20 Juillet 1660, sur le Théatre de l'Hôtel de Bourgogne : ils resterent en France, pensionnés du Roi, jusqu'en 1672. Mais leur Spectacle devenant de plus en plus désert, ils s'en retournerent dans leur patrie ; & depuis ce temps-là il n'en est point revenu en France de cette Nation.

1661.

Le 28 Janvier 1661, les Comédiens de l'Hôtel de Bourgogne mirent au Théatre, pour la premiere fois, la Tragédie de *Camma*, par *Thomas Corneille*. Cette Piece eut un si prodigieux succès, & attira des Assemblées si nombreuses, qu'au lieu de ne jouer que le Dimanche, le Mardi & le Vendredi, selon l'usage de ce temps-là, les représentations de cette Piece furent continuées les Jeudis des semaines suivantes, tant que cette Tragédie eut de la réussite.

Dans la même année 1661, des Comédiens de Province qui avoient eu le bonheur de

plaire à *Mademoiselle*, dans un voyage qu'elle fit à la campagne, obtinrent de ses bontés la permission de s'établir dans le Fauxbourg Saint-Germain, rue des Quatre-Vents, sous le nom de *Troupe de Mademoiselle.* Tant que la Foire dura, ils se soutinrent; mais après la clôture se trouvant abandonnés, ils se disperserent, & retournerent en Province.

1662.

En 1662, Le sieur *Raisin*, Organiste de Troyes-en-Champagne, qui travailloit secrétement à faire sa fortune depuis quelques années, se rendit à Paris, à la Foire Saint-Germain, avec sa femme & quatre enfants : après qu'il s'y fut pourvu d'une loge, il fit afficher par-tout qu'il montreroit, trois jours après, une merveille qui tenoit du prodige, & qui feroit l'admiration de tous ceux qui la verroient. Une annonce aussi intéressante fit l'effet qu'il s'en étoit promis; elle attira un si grand nombre le jour designé, qu'à peine resta-t-il à *Raisin* la place nécessaire pour exposer le Spectacle annoncé : il consistoit dans une Epinette à trois claviers, dont deux de ses filles jouoient sur les deux premiers; lorsque l'air étoit achevé, elles retiroient leurs mains, & le troisieme clavier agissoit seul & répétoit la même Musique. Ce Spectacle inoui frappa d'une si grande surprise les Spectateurs, que les jours suivants la loge ne désemplit plus. Cette merveille fit un si grand bruit, que la plus grande partie de la Cour y accourut. Le Roi, l'entendant vanter continuellement, voulut en juger par lui-même; l'Organiste reçut ordre de

ſe rendre à Verſailles; il obéit : il expoſa devant le Roi & toute la Cour, plus nombreuſe que jamais, la merveilleuſe Epinette; la répétition du troiſieme clavier excita des cris d'admiration; Sa Majeſté, en étant ſurpriſe elle-même au dernier point, ordonna ſur le champ au Machiniſte de lui donner la clef de ce prodige : *Raiſin* ouvrit alors l'inſtrument; dès qu'il en eut tiré une planche en couliſſe, il en ſortit un enfant de cinq ans, c'étoit ſon fils : il étoit beau comme le jour & vêtu en Amour; Leurs Majeſtés le trouverent charmant, le careſſerent & lui firent des préſents; toute la Cour en uſa de même. Cette agréable Scene fut terminée par une jolie petite Piece que les enfants de *Raiſin* & ſon pere & ſa mere jouerent ſur le petit Théatre qui avoit été élevé exprès dans la ſalle. Le Roi, content du plaiſir que *Raiſin* venoit de lui procurer, lui accorda la permiſſion de jouer à Verſailles, ſous le nom de *Troupe du Dauphin*; & en attendant que le Théatre, ordonné ſur le champ, fût en état de la recevoir, *Raiſin* retourna à Paris où il continua de montrer l'admirable Epinette; moyen qui valut beaucoup d'argent à cet Organiſte, & qui fit ſa fortune.

Etant mort en 1684, ſa veuve continua à jouer la Comédie à Paris avec ſes enfants; l'acquiſition qu'elle fit peu de temps après du jeune *Baron* qui n'avoit alors que douze ans, & qui annonça dans ſes débuts les talents ſupérieurs qui le rendirent depuis ſi célebre, fit gagner à la Directrice de cette Troupe tout ce qu'elle voulut : on ne ſe laſſoit point d'aller entendre ce charmant enfant; le Théatre de

cette veuve étoit toujours rempli, & presque tous les autres déserts.

Moliere, surpris de cet abandon du sien, & bien davantage du motif qui y donnoit lieu, en voulut juger par lui-même ; il n'eut pas plutôt vu en Scene le jeune *Baron*, qu'il comprit ce que cet enfant seroit un jour : à peine la Scene fut-elle achevée, qu'il vola à Versailles, le demanda au Roi pour sa Troupe, & l'obtint. La Dame *Raisin* en ayant été avertie, en fut désespérée. Dans son premier transport de fureur, elle courut chez *Moliere*, armée de deux pistolets, lui dit, avec la rage peinte dans les yeux, qu'elle lui feroit sauter la cervelle, s'il osoit lui enlever son *Baron*. *Moliere*, sans se déconcerter, tira de sa poche l'ordre du Roi, & le lui présenta froidement ; à cette vue, la veuve consternée, jugeant qu'elle n'avoit rien à espérer, fondit en larmes, se jeta à ses pieds, en le suppliant au moins de permettre que le jeune Acteur parût encore trois jours sur son Théatre : *Poquelin* touché de ses gémissements, lui en accorda huit, mais sous la condition qu'un de ses gens rameneroit chez lui le jeune Acteur, losque le Spectacle seroit fini. Cette grace calma la *Raisin*, & lui valut des sommes considérables pendant cette huitaine; mais aussi-tôt que le jeune *Baron* lui manqua, son Théatre fut désert : se voyant par cet abandon hors d'état de se soutenir, elle s'en alla en Province avec un amant trop chéri qui acheva de la ruiner, c'est la regle.

1667.

Il n'a pas été possible, en portant dans le *Dic-*

tionnaire des Pieces du Théatre, à la lettre F, la Comédie anonyme intitulée *la Fausse Clélie*, ou *l'Inconnue*, jouée en société en 1667, d'en particulariser le sujet & l'anecdote qui y donna lieu, parce qu'il auroit trop étendu cet article. Le voici :

Un Président du Parlement de G. étant devenu amoureux de la femme de *Moliere*, ne la connoissant pas, en fit confidence à une femme commode, nommée Madame *le Doux*, qui lui avoit été plusieurs fois utile en pareille occurrence. Cette femme se rappella dans le moment de cette confidence, qu'elle avoit tiré le plus grand parti d'une fille très-jolie, nommée *la Tourette*, qui ressembloit à celle dont *M. de N.* étoit amoureux ; elle imagina dans le moment le stratagême qu'elle devoit mettre en usage pour tirer le plus grand parti de cette aventure : mais voulant se procurer le temps de le méditer, elle demanda vingt-quatre heures pour y réfléchir, en remontrant combien la dame adorée étoit réservée sur sa conduite, & les obstacles qu'elle auroit à lever pour y réussir. Le Président le comprit, & pour l'encourager, lui donna cinquante louis, en l'assurant que si elle parvenoit à lui procurer ce qu'il desiroit avec tant de passion, elle auroit lieu d'être satisfaite de lui. Encouragée par des arrhes si flatteuses, elle revint le lendemain à l'heure désignée, lui dit qu'elle avoit déjà fait une tentative inutile, que la belle dame, quoiqu'entourée d'adorateurs, n'avoit aucune liaison avec aucun, ne les voyoit qu'au Spectacle, & jamais chez elle ; & que si elle parvenoit, par des offres

capables de la ſéduire, à obtenir d'elle un rendez-vous, ce ſeroit à coup ſûr à des conditions qui ne lui conviendroient ſans doute pas. M. *de N.* l'interrompit pour lui dire qu'il ſe ſoumettroit à toutes, quelles qu'elles fuſſent, pourvu qu'elle réuſsît, & qu'elle n'épargnât pas ſa bourſe. La *le Doux*, la plus intéreſſée de toutes les intriguantes dans cette partie, après avoir fait languir le Préſident pendant quinze jours pour mieux ſe faire valoir, vint enfin d'un air radieux lui dire que l'événement le plus heureux venoit d'applanir toutes les difficultés ; qu'ayant appris d'une femme-de-chambre de la dame, qu'elle avoit gagnée pour vingt-cinq louis, que ſa maîtreſſe avoit perdu, la ſurveille, au *Pharaon* plus de quatre mille francs ; & de plus, que devant jouer dans une Piece nouvelle où elle vouloit paroître dans un habit ſuperbe, elle avoit ſaiſi cette heureuſe occaſion, ſachant qu'elle étoit déſeſpérée de ne point trouver d'argent, pour obtenir le rendez vous en queſtion ; qu'en conſéquence, elle lui avoit propoſé dix mille francs, ſi elle agréoit l'hommage du Préſident ; que la belle *Moliere* avoit d'abord rougi de courroux, avoit voulu la renvoyer avec mépris ; que s'y étant d'abord attendue, elle s'étoit juſtifiée comme elle avoit pu, en ajoutant que l'envie de lui être utile, lui avoit fait haſarder la propoſition, inſtruite de la perte qu'elle avoit faite au jeu, & de la néceſſité où elle ſe trouvoit relativement à la Piece nouvelle ; que pendant ce propos l'Actrice, au lieu de lui répondre, s'étoit miſe à rêver ; qu'elle avoit ſaiſi ce moment pour ajouter qu'en cas que la difficulté roulât ſur le

ſecret, il ſeroit gardé au point que les plus affidés de ſes domeſtiques ne pourroient le pénétrer. Elle ajouta que Madame *Moliere* lui avoit demandé qu'en cas de conſentement de ſa part, comment elle vous verroit & où? Elle, *le Doux*, lui avoit répondu que ce ſeroit dans une maiſon à louer, dont elle avoit la clef, de la location dont elle étoit chargée; qu'en conſéquence, elle y ſeroit porter des meubles, y feroit préparer le premier appartement, & que ce ſeroit là où Madame *Moliere* ſe rendroit maſquée, au jour & à l'heure convenus par des Porteurs de Chaiſe; que cette propoſition & ces moyens avoient déterminé Madame *Moliere*, ſous la condition expreſſe, qu'elle lui apporteroit le même jour les dix mille francs en or; que le Préſident lui engageroit ſa parole d'honneur de garder un ſecret inviolable, de ne jamais lui parler à la Comédie ni dans ſa loge, ſans quoi elle faiſoit de ſon côté ſerment de ne jamais le revoir.

Le rendez-vous dans la maiſon eut lieu. Une fille de la *le Doux* parut reſſemblante à Madame *Moliere*; s'étant tenue toujours éloignée des bougies, le Préſident en fut la dupe; il demanda un ſecond, un troiſieme rendez-vous, il les obtint & devint encore plus amoureux. Un obſtacle de la part de cette fille adroite, ayant retardé le quatrieme, le Préſident ne pouvant être plus long temps ſans jouir de ſon prétendu bonheur, alla à la Comédie où la vue de la belle *Moliere* l'enflamma de plus en plus, & au point que, malgré la condition de ne jamais approcher de ſa loge,

il s'y rendit lorſqu'elle y fut rentrée. Il attendit que tous ceux qui y étoient en fuſſent ſortis ; alors il ſe préſenta, fit ſa révérence, s'approcha de ſon oreille en lui diſant, qu'ayant à lui parler, elle renvoyât ſa femme-de-chambre qui l'aidoit à la déshabiller. Madame *Moliere* qui ne le connoiſſoit que de vue, lui répondit, avec hauteur, de ſe retirer, qu'elle n'avoit rien à écouter de ſa part. *M. de N.* tenta d'abord de juſtifier ſon manque de parole ſur le chagrin dont il étoit dévoré, d'être ſi long temps privé de ſon adorable vue & ſe jeta à ſes pieds ; mais au lieu de la calmer, elle le traita avec tant de mépris, que ne pouvant plus le ſouffrir, il la traita comme il penſoit qu'elle le méritoit, en lui reprochant tout ce qu'il croyoit avoir fait pour elle : la *Moliere* irritée de plus en plus, fit appeller la Garde, ſe plaignit à l'Officier de l'inſulte qui venait de lui être faite. L'on en vint aux explications qui firent découvrir la fourberie. La *le Doux*, inſtruite dès le lendemain des riſques qu'elle couroit, ſe ſauva ; mais les perquiſitions furent ſi ſubites, qu'elle fut arrêtée avec celle qui avoit joué le rôle de la *Moliere*. Elles furent condamnées l'une & l'autre au fouet ; ce qui fut exécuté devant l'Hôtel de Guénégaud, où logeoit Madame *Moliere*. A l'égard du Préſident, honteux d'une aventure ſi cruelle, où il avoit joué le rôle principal, il alla s'enfermer dans une de ſes terres qu'il ne quitta pas tant qu'il vécut.

Louis XIV voulant avoir un Théatre fixe dans ſon Palais des Thuileries, ou l'on y pût repréſenter des Spectacles en tous genres, en

donna la direction au ſieur *Vazarini*, Architecte célebre. L'enfoncement de cette ſalle fut de quarante-ſept toiſes, elle fut coupée en deux parties, l'une pour le Théatre, l'autre pour les Spectateurs. Ce Théatre ſervit d'abord aux repréſentations de l'Opéra de *Pſiché*; mais lorſqu'on ne le joua plus, il fut abandonné juſqu'en 1716.

1673.

Après la mort du célebre *Moliere*, ſa veuve & ſa Troupe ſe trouvant ſans Théatre, par le don que le Roi avoit fait à *Lully*, de la ſalle du Palais Royal, pour y établir l'Opéra comme il a été dit, ces Comédiens acheterent du Marquis *de Sourdéac*, moyennant la ſomme de 30000 liv. une maiſon ſituée dans la rue Mazarine, dans laquelle il y avoit un fort beau Théatre monté de toutes les décorations & machines propres à différents Spectacles; l'ouverture s'en fit le 9 Juillet 1673. Il ſubſiſta juſqu'en 1689, qu'il finit par une repréſentation de *Laodamie*, Tragédie de Mademoiſelle *Bernard*.

Un célebre Peintre de ce temps-là, nommé *Bamboches*, qui ne peignoit que de petites figures, & qui étoit fort à la mode, s'acquit une ſi grande réputation, qu'un Particulier s'aviſa d'élever un Théatre au Marais, & d'y faire jouer des enfants ſous le nom de *Bamboches*. Cette nouveauté plut, & attira d'abord grand monde. Mais comme on ſe laſſa auſſi-tôt de ce Spectacle qu'on y avoit couru, cette Troupe ne ſubſiſta que pendant quelques mois.

1676.

Le Grand *Condé*, qui avoit eu le déſagré-

ment de lever le ſiege de Lérida l'année précédente, ſe trouvant à la premiere repréſentation d'une Piece dont il protégeoit l'Auteur, s'apperçut qu'une cabale nombreuſe agiſſoit de concert pour la faire tomber; en fixant le Parterre, il entrevit un Particulier qui ameutoit contre la nouveauté ceux qui l'environnoient; indigné de cette manœuvre, le Prince s'écria, en le montrant du doigt qu'on l'arrêtât : celui-ci ſe retournant fiérement, reprit hautement, l'on ne me prend point, je me nomme *Lerida*, & ſe gliſſa ſi adroitement dans la foule, qu'il échappa à la Garde qui le cherchoit. Le Prince grand en tout point, aſſura qu'il étoit fâché, toute réflexion faite, de ne le pas connoître; que la noble franchiſe avec laquelle ce Particulier lui avoit répondu, lui donnoit pour lui la plus haute eſtime. L'on aſſura que l'inconnu fut inſtruit de ce propos; mais s'il eut le courage de trop parler, il ſut encore mieux ſe taire, & garda pour toujours l'anonyme.

La raiſon qui engagea le Roi à ordonner aux Comédiens François de quitter le Théatre *de Guénégaud*, rue Mazarine, qui y avoient débuté le 23 Mai 1673, & d'en bâtir un ailleurs, procéda des repréſentations qui furent faites par le Directeur des Ecoles du College *de Mazarin*, qui firent connoître les inconvénients qui réſultoient du concours des Ecoliers, & des carroſſes que le College & la Comédie devoient occaſionner. Sa Majeſté en étant frappée, elle donna ordre au Marquis *de Louvois* de faire notifier aux Comédiens, par M. *de la Reinie*, alors Lieutenant-Général de Police, de chercher un autre

emplacement pour leur Spectacle; la Troupe du Roi n'ayant que six mois pour trouver ce qui lui convenoit, il fut arrêté dans une assemblée qu'elle tint le 20 Juin 1687, qu'elle acheteroit l'Hôtel *de Sourdis*, alors à vendre. Elle en fit l'acquisition sur le pied de 66000 liv; mais la veille du jour que l'on devoit en passer le contrat, il survint des obstacles qui firent avorter ce projet. Il en arriva de même à l'occasion de l'ancien Hôtel *de Nemours*, rue de l'Arbre-sec; de l'Hôtel *de Sens*, rue Saint André-des-Arcs; de l'Hôtel *de Lussan*, rue de la Croix des Petits-Champs; & de l'Hôtel *Dauch*, rue Montorgueil; enfin le Jeu de Paume de l'Etoile, & ses dépendances, sis dans la rue neuve Saint Germain-des-Prés, ayant été proposé, le Roi en agréa le Plan, & permit aux Comédiens de l'acheter. Le sieur *D'orbay*, fameux Architecte de ce temps-là, fut chargé de la construction de ce nouveau Théatre, & il fut ouvert par la Tragédie de *Phedre*, & la petite Piece du *Médecin malgré lui*, le 11 Février 1689, avec la plus brillante assemblée & le plus grand succès. La recette fut de 1889 livres : c'étoit beaucoup pour ce temps-là.

1681.

A la clôture de cette année, le Roi ordonna qu'à l'avenir il seroit accordé une pension de mille francs de retraite à ceux & à celles de la Troupe de ses Comédiens qui seroient obligés de quitter le Théatre, ou pour cause d'infirmité, ou d'âge trop avancé ; ce qui fut passé par acte devant Notaire, autorisé par Sa Majesté.

1682.

Le 24 Août 1683, le Roi ordonna qu'il feroit payé au Tréfor Royal, à fes Comédiens douze mille francs de penfion, à commencer au premier Janvier de ladite année.

A l'une des reprifes du *Gentilhomme Crifpin*, Comédie de *Vifé*, jouée pour la premiere fois en 1670, le Parterre ayant hué la Piece comme il avoit fait à la premiere repréfentation, ceux qui étoient fur le Théatre, fe rappellant qu'ils l'avoient applaudie alors, fe réunirent de concert & en uferent ce jour-là de même. Un jeune Seigneur piqué de la contrariété, s'écria: « Eh! Meffieurs, laiffez-nous rire; fi la Piece » vous déplaît, allez reprendre votre argent » à la porte, & nous laiffez tranquilles ». A peine cette phrafe fut achevée, qu'un Particulier lui répondit à haute voix:

Prince, n'avez-vous rien à nous dire de plus?

Un autre qui s'apperçut que le prétendu Prince étoit étourdi, s'écria:

Non: d'en avoir tant dit, il eft même confus.

répartie qui excita de nouvelles huées & à la Piece, & à fon Protecteur; leçon auffi hardie que plaifante, qui en impofa depuis aux jeunes gens fur le Théatre. La Piece ne fut pas achevée, & depuis les Comédiens n'oferent la reprendre.

1692.

A l'une des repréfentations de la Comédie de l'*Opéra de Village*, de *Dancourt*, le Mar-

quis *de Sablé*, ſortant gris d'un long dîner, entendant chanter, dans la douzieme Scene de cette nouveauté, un couplet où il eſt dit que les vignes & les prés ſeront ſablés, ſe perſuada que l'Auteur l'avoit eu en vue & qu'en le nommant, il l'inſultoit, il le chercha, & l'ayant trouvé près d'une couliſſe, courut à lui & lui donna un ſoufflet. *Dancourt* voulut s'en reſſentir & tirer l'épée ; mais on l'en empêcha, & les amis du Marquis l'environnerent & le conduiſirent dans le foyer. Heureuſement qu'il y avoit tant de monde ſur le Théatre, que le Parterre ignora l'aventure ; mais tout le monde blâma ſans ménagement le Marquis *de Sablé*.

1693.

Le 30 Avril 1693, il fut ordonné aux Comédiens de réduire à deux voix le nombre de ſix qui chantoient alors, & celui des Violons qui étoient de douze, à ſix ; le Directeur de l'Opéra le ſollicitoit depuis deux mois.

1699.

Le premier Mars 1699, le Roi rendit un Arrêt du Conſeil, qui ordonnoit aux Comédiens de donner le ſixieme de la recette aux Pauvres de l'Hôpital-Général, & ce même jour, l'on paya 3 liv. 12 ſols au Théatre ; aux ſecondes loges, 36 ſols ; & au Parterre, 18 ſols. On ne payoit, avant ce temps, que 15 ſols au Parterre, & 10 ſols aux galeries ; mais lorſque pour des Pieces nouvelles les Comédiens étoient obligés à des frais extraordinaires, ils s'adreſſoient au Lieutenant-Civil du Châtelet,
qui

qui leur permettoit d'augmenter les entrées pendant le cours des repréſentations de la Piece nouvelle.

1700.

Le 16 Février 1700, il fut défendu aux Danſeurs de corde de la Foire de danſer & de chanter à l'avenir ſur leur Théatre.

1701.

En 1701, il fut ordonné aux Comédiens, par un Arrêt du Conſeil, de prélever le ſixieme de la recette, ſans aucune charge.

Le 16 Décembre 1716, M. le Duc d'*Orléans*, Régent, accorda la permiſſion aux Comédiens du Roi de donner des Bals publics ſur leur Théatre. L'ordre fut expédié le 26 du même mois, & ils furent ouverts le lendemain.

Un Arrêt du Conſeil, dans le cours de cette année, ordonna aux Comédiens que le ſixieme de leur recette ſeroit prélevé ſans aucune charge.

Au commencement du Carême de la même année, le Directeur de l'Opéra, effrayé de l'obligation où il s'étoit trouvé de fermer ſon Théatre les trois derniers jours du Carnaval, & du préjudice qu'il ſouffriroit de la vogue des Bals accordés aux François, fit des inſtances ſi preſſantes, & les appuya de tant de crédit, que les Comédiens reçurent ordre de ne plus donner de Bals à l'avenir.

1716.

Le 30 Décembre de la même année, on

donna au Palais Royal une repréſentation du *Bourgeois Gentilhomme*, dans laquelle les Acteurs de l'Opéra jouerent conjointement avec les Comédiens du Roi. Ils prirent le double, & partagerent la recette. La Troupe du Roi joua ſeule enſuite ſur le même Théatre tous les Mercredis, juſqu'à la mort de *Madame*, mere de M. le Régent.

Il fut défendu aux Troupes Foraines de parler ſur leur Théatre, en 1713. Ceux-ci, pour y ſuppléer, eurent recours à des écriteaux qui contenoient en gros caracteres ce que l'Acteur ou l'Actrice avoit à chanter. L'année ſuivante, ils obtinrent de mettre en chant leurs Rôles, & de là ſe forma l'établiſſement de l'Opéra-Comique, devenu ſi à la mode depuis.

1718.

Le 9 Décembre 1718, la Tragédie d'*Iphigénie* fut annoncée aux François avec quelque choſe d'extraordinaire qu'on n'avoit jamais vu & qu'on ne verroit jamais. On accourut de tous les quartiers de Paris à ce Spectacle en foule, pour jouir d'une nouveauté auſſi intéreſſante; en effet on ne fut pas peu ſurpris, lorſque *Poiſſon* rendit le Rôle d'*Agamemnon*, & la *Thorilliere* celui d'*Achille*; cette plaiſanterie ne plut, qu'un moment & attira tant de huées aux Acteurs, que la Tragédie ne fut pas achevée.

1719.

Le 2 Juillet 1719, le Théatre fut fermé à cauſe de la mort de Madame la Ducheſſe *de Berry*. Il fut r'ouvert le 18 du mois ſuivant;

peu de jours après, il y eut relâche pour le Service de cette Princesse à Saint-Denis.

Le 9 Décembre 1719, le Théatre fut encore fermé à cause de la mort de Madame la Duchesse d'*Orléans*, la Douairiere; r'ouvert le 16 du même mois.

1721.

Le 8 Mai 1721, la Tragédie d'*Esther*, qui n'avoit pas encore été représentée à Paris, y fut donnée pour la premiere fois; elle eut peu de succès.

1723.

Le 2 Décembre 1723, le Théatre fermé pour la mort de S. A. R. M. le Duc d'*Orléans*, Régent; r'ouvert le 10, & refermé le 26, à cause du transport du corps de ce Prince à S. Cloud & à S. Denis.

La Garde de la Comédie augmentée de quatre soldats, le 28 Décembre de la même année 1723, à cause du tapage qu'il y eut le 13 du même mois à la Comédie.

1724.

Le Théatre fermé le 14 Septembre 1724, à cause de la mort du Roi d'Espagne; r'ouvert le 22 du même mois.

Le 14 Novembre de la même année 1724, le Théatre fermé, à cause de la publication du *Jubilé*; r'ouvert le 26 Décembre suivant.

1725.

Le 2 Juillet 1725, le Théatre fermé, à l'oc-

casion des Prieres publiques à Sainte-Genevieve; r'ouvert le 6 du même mois.

La Comédie donnée *gratis* au Public, en réjouissance du mariage du Roi *Louis XV*, au mois de Septembre 1725.

1727.

Le 19 Août 1727, la Comédie donnée *gratis*, en réjouissance de la naissance des deux Princesses dont la Reine accoucha heureusement le 14 du même mois.

1728.

Le 19 Novembre 1728, la Comédie donnée *gratis*, en réjouissance du rétablissement de la santé du Roi.

1729.

Le Théatre fermé le premier Avril 1729, à cause du *Jubilé*; r'ouvert le 2 Mai suivant, avec défenses de jouer les Dimanches & Fêtes, jusqu'au 31 du même mois.

La Comédie donnée *gratis*, le 7 Septembre de la même année 1729, à cause de l'heureuse Naissance de M. *le Dauphin*, né à Versailles, le 24 du même mois.

1730.

Le 31 Août 1730, la Comédie donnée *gratis* pour la Naissance de M. le Duc d'*Anjou*.

1732.

Le 2 Mars 1732, sept députés des Comé-

diens du Roi se rendirent à l'Académie Françoise : le sieur *Quinault du Fresne* y prononça un Discours, servant d'invitation aux Académiciens de prendre leurs places *gratis* à la Comédie Françoise; l'offre des Comédiens du Roi fut acceptée avec reconnoissance.

1735.

Le 16 Mars 1735, les Comédiens donnerent par extraordinaire, avec l'agrément du Roi, la représentation du *Préjugé à la Mode*, & *de la Pupille*, au profit de la Demoiselle *Gaussin*, célebre Actrice de ce Théatre, chez laquelle le feu avoit pris le 19 Février précédent. Les places furent haussées du tiers, & le Parterre au double.

1736.

Le Roi accorda à ses Comédiens François, en Octobre 1736, une pension de trois mille francs par extraordinaire, sur le Trésor Royal. Elle fut partagée de suite entre Mademoiselle *Quinault*, les sieurs *Quinault du Fresne* & *du Chemin*; ces trois personnes eurent chacune mille francs.

En 1736, les Comédiens donnerent la premiere représentation de *Childeric*; dans une des meilleures Scenes de la Piece, un des Acteurs de la Piece portant une lettre à la main, eut bien de la peine à passer pour la remettre, selon son Rôle, à celui auquel il devoit la rendre, à cause de la foule des Spectateurs qui barroit son passage; un Moine travesti, qui étoit au Parterre, s'écria

hautement, *place au Facteur ;* cette fade plaisanterie fit un ſi grand effet, qu'à peine la Tragédie put-elle être achevée, tant les huées ſuccéderent. Celui qui avoit occaſionné la rumeur, fut conduit en priſon. A la repréſentation ſuivante, l'Auteur ſupprima la lettre.

1739.

Le 5 Juin 1739, la Comédie donnée *gratis*, en réjouiſſance de la Paix.

Le 16 Décembre de la même année, il y eut tant de monde à la repréſentation d'*Athalie*, & le Théatre & le Parterre ſe trouverent ſi exceſſivement remplis, que la Piece ſe trouvant à chaque inſtant interrompue par le tumulte, ne put être achevée.

1742.

Le 16 Mai 1742, le tumulte fut très-grand au Parterre de la Comédie, à l'occaſion d'un Citoyen arrêté pour avoir fait du bruit ; on exigeoit abſolument qu'il fût relâché. La petite Piece d'*Amour pour Amour*, que l'on avoit commencée, ne put être achevée. Ce qu'il y eut de plus remarquable, c'eſt que tous ceux qui étoient dans le Parterre, ne purent ſortir qu'à dix heures & demie du ſoir.

1743.

Le Roi accorda en 1743, un Don gratuit à ſes Comédiens, de ſoixante mille francs, pour les indemniſer des pertes que leur occaſionnoit la guerre.

Sa Majesté les gratifia, l'année ſuivante, ſur ſes menus plaiſirs, d'une ſomme de dix mille livres.

1744.

Le 28 Juin 1744, le Spectacle donné *gratis*, à l'occaſion de la priſe de *Menin*.

1745.

Le 26 Février 1745, le Spectacle donné *gratis*, à l'occaſion du Mariage de M. *le Dauphin*.

Le 11 Septembre de la même année, la Comédie donnée *gratis*, en réjouiſſance de l'heureuſe Convaleſcence du Roi qui avoit été dangereuſement malade à Metz.

En faveur du premier Mariage de M. *le Dauphin*, le Roi accorda aux mêmes Comédiens un Don gratuit de deux mille francs.

1746.

Le 22 Juillet 1746, le Théatre fermé, à cauſe de la mort de Madame *la Dauphine*; r'ouvert le 5 Août ſuivant; relâche le 5 Septembre, jour du tranſport de cette Princeſſe à Saint-Denis.

1747.

Le 10 Février 1747, la Comédie donnée *gratis*, en réjouiſſance du ſecond Mariage de M. *le Dauphin*.

Ils furent encore gratifiés, en cette même année de neuf mille francs, en conſidération du ſecond Mariage de M. *le Dauphin*.

1749.

Le Théatre fermé le 3 Février 1749, à cause de la mort de Madame la Duchesse d'*Orléans*; r'ouvert le 9 du même mois.

La Comédie donnée *gratis*, le 13 Février 1749, en réjouissance de la Paix.

Feu M. *de Crébillon* ne pouvant toucher ce qui lui revenoit de sa part d'Auteur pour les vingt représentations de sa Tragédie de *Catilina*, attendue depuis si long temps, parce que ses créanciers avoient assigné les Comédiens pour la toucher, le Roi, à qui l'on en rendit compte, fit publier des Lettres-Patentes qui ordonnerent qu'à l'avenir les parts d'Auteur seroient insaisissables.

1750.

Dans cette année, Sa Majesté accorda à la demoiselle *Gaussin* une seconde pension de 500 l. & une de mille francs au sieur *la Noue*.

1751.

Le premier Avril 1751, le Roi accorda un Brevet de gratification annuelle de deux mille francs pour supplément à la paie des Gardes-Francoises aux Spectacles.

Le 26 Avril de la même année, les Gardes-Françoises ont relevé, par ordre du Roi, le Guet à la Comédie Françoise, ainsi qu'à l'Italienne; époque heureuse pour le bon ordre & la tranquillité des Spectacles.

Le 15 Septembre 1751, la Comédie donnée *gratis*, en réjouissance de la naissance de M. le Duc *de Bourgogne*.

1752.

Le 10 Février 1752, le Théatre fermé, à caufe de la Mort de *Madame*, r'ouvert le 23 du même mois.

1753.

A la clôture de l'année 1753, le 7 Avril, le Roi accorda à fes Comédiens une gratification extraordinaire de vingt mille livres pour les réparations de leur Salle. Le 13 du même mois, les demoifelles *Gauffin*, *Drouin* & *l'Avoy*, & les fieurs *Armand*, *Bellecourt* & *Defchamps* furent députés de la part de la Comédie, pour aller à Verfailles remercier Sa Majefté de ce nouveau bienfait; ils furent préfentés par M. le Maréchal Duc *de Richelieu*, premier Gentilhomme de la Chambre, en exercice.

Le 7 Août 1753, un ordre fupérieur ayant fupprimé les Ballets de la Comédie, les Comédiens fermerent leur Théatre, & députerent à la Cour les demoifelles *Gauffin*, *Drouin*, *l'Avoy*, & les fieurs *Dubreuil* & *le Kain*, pour obtenir de Sa Majefté la permiffion de les continuer, fans quoi leur Spectacle en fouffriroit beaucoup; le Roi, ayant égard à leurs humbles repréfentations, leur permit de les reprendre : ce qui eut lieu le 18 du même mois, après les repréfentations du *Cid* & du *Florentin*.

Le Samedi 24 Août 1753, *Poiffon*, fils de *Paul Poiffon*, mourut âgé de cinquante-fept ans : quoiqu'il ait été parfaitement remplacé par le fieur *Préville*, ce Comédien fera long-temps regretté.

Le Roi accorda, à la fin du mois d'Août, au ſieur *Grandval*, en conſidération de ſes ſervices, la recette de huit Bals conſécutifs qu'il lui permit de donner ſur le Théatre de la Comédie à la rentrée de Pâque de l'année ſuivante, c'eſt-à-dire, le premier, le 6 Mai; le ſecond, le Jeudi ſuivant; le troiſieme, le 17; & les autres, les Jeudis des ſemaines ſuivantes.

Le Mercredi 12 Septembre 1753, la demoiſelle *Deſmares* mourut à Saint-Germain-en-Laye, âgée de ſoixante-cinq ans. Elle étoit tante de Mademoiſelle *Dangeville*, Actrice ſi célebre & tant regrettée : c'étoit une Comédienne qui réuniſſoit à la fois tous les talents du Théatre.

Le Mardi 18 Septembre 1753, les Comédies du *Philoſophe marié*, du *Mari retrouvé*, & des Ballets données *gratis*, à cauſe de la Naiſſance de M. le Duc *d'Aquitaine*.

Nicolas Grandval, pere de l'Acteur de ce nom, mourut le 19 Novembre 1743. Voyez *les Auteurs*.

1754.

Le 14 Mars 1754, M. *Pierre-Claude Nivelle de la Chauſſée*, de l'Académie Françoiſe, mourut à Paris, âgé de ſoixante-trois ans. Voyez *le Dictionnaire des Auteurs*.

Le Lundi 10 Juin 1754, le ſieur *Dourdet*, Compoſiteur de Ballets, en fit exécuter un de ſon invention après la petite Piece, ſous le titre de *la Fête de Village*, dans lequel le ſieur *Coſimo*, les demoiſelles *Boujoni*, *Auguſte*, le ſieur *de la Riviere* & le Compoſiteur danſerent & rem-

porterent les ſuffrages des Spectateurs qui étoient en très-grand nombre.

Le Vendredi 5 Juillet de la même année, M. *Néricault Deſtouches*, de l'Académie Françoiſe, l'un de nos bons Auteurs Dramatiques de ce ſiecle, mourut âgé de ſoixante-quatorze ans. Voyez *le Dictionnaire des Auteurs*.

Le 30 Août 1754, la Comédie donnée *gratis*, pour l'heureuſe Naiſſance de M. le Duc *de Berry*, né le 23 du même mois; on repréſenta *la Femme Juge & Partie & l'Uſurier Gentilhomme*; les Ballets qui ſuivirent ces Pieces furent infiniment applaudis par le Public.

Le 18 Septembre 1754, M. *Charles-Antoine de la Bruerre* mourut à Rome, âgé de trente-huit ans. Voyez *le Dictionnaire des Auteurs*.

La demoiſelle *Beaumenard* qui jouoit avec ſuccès les Rôles de Soubrettes, ſe retira à la clôture de l'année 1754.

1755.

A la rentrée du Théatre de l'année 1755, les luſtres qui éclairoient la Salle de la Comédie furent ſupprimés, à la réſerve de celui de l'Amphithéatre : on y ſubſtitua une autre diſpoſition de lumieres pour le Théatre, & la partie de la Salle & des loges qui l'avoiſinent, qui a été perfectionnée depuis : ce qui fit le meilleur effet, & fut généralement applaudi.

Indépendamment de cette heureuſe innovation, qui fut extraordinairement accueillie, les Comédiens firent conſtruire de petites loges au-deſſus des ſeconds balcons à droite & à gauche, qu'ils louent par abonnement à l'année, ce qui

embellit le Spectacle. Ils avoient fait rétrécir, l'année précédente, le passage qui conduit à l'Amphithéatre, à cause que la voix des Acteurs sur le Théatre se perdoit dans trop de profondeur; ils ont profité de cette augmentation de terrein, pour y placer deux loges qui sont aussi abonnées.

Le Vendredi 2 Mai 1755, les Comédiens autorisés par l'agrément du Roi, ont donné, au profit des Enfants du feu sieur *Deschamps*, leur camarade, mort le 22 Novembre 1754, une représentation de la Tragédie d'*Athalie* & de la Comédie du *Galant Coureur*.

Le 20 Août de la même 1755, le Costume établi, pour la premiere fois, au Théatre François, par les sages représentations de la Demoiselle *Clairon*, & du feu sieur *le Kain*, regretté si justement; cette heureuse innovation rendit encore plus admirable la Tragédie de *l'Orphelin de la Chine* du célebre *Voltaire*; l'intelligente Actrice qui vient d'être citée eut le courage de supprimer le panier, si chéri des femmes, & si fort en usage au Théatre; elle parut vêtue telle que l'exigeoit son Rôle; la Demoiselle *Hus*, qui jouoit alors le tragique, & toutes les Actrices jouant dans la Tragédie, l'ont imitée depuis. Ce Costume desiré depuis si long temps par les Connoisseurs, a été applaudi avec transport par le Public, & a donné depuis le ton de la nouveauté aux Pieces les plus anciennes.

La gloire que s'acquit dans cette même année la France, par la conquête de l'Isle de *Minorque* sur les Anglois, échauffa le zele de la De-

moiselle *Gaussin*; voulant la célébrer, elle saisit l'occasion des Divertissements qui suivent la jolie Piece de *l'Oracle*, & chanta ce Couplet, dont feu *M. de Saint-Foix* est l'Auteur :

En vain dans un fort redoutable
L'Ennemi se croit imprenable,
Et du haut de son roc insulte à nos soldats,
Quand notre Maréchal (*) commande,
Il faut que la place se rende :
Cet oracle est plus sûr que celui de Calcas.

Il est aisé de persuader combien les Spectateurs furent enchantés de ce joli Couplet ; les applaudissements retentirent de toutes parts. Le Parterre exigea à grand cris le *bis* ; & l'aimable Actrice, après y avoir satisfait, renouvella les acclamations avec enthousiasme.

Le 18 Novembre 1755, les Comédiens donnerent *gratis la Mere Coquette* & *le Deuil*, en réjouissance de la Naissance de M. le Comte *de Provence*.

A la fin de cette année les Demoiselles *la Chaise* & *du Croissy*, anciennes Actrices du Théatre François, terminerent leur carriere. La premiere qui jouissoit d'une pension de mille francs depuis l'année 1694, mourut le 8 Novembre, & la seconde le 14 Décembre 1755.

1757.

Le 6 Janvier 1757, tous les Théatres de la Capitale furent fermés, à cause de l'affreuse inquiétude où tout le monde fut des suites de

(*) M. le Maréchal Duc *de Richelieu*.

l'horrible attentat du monſtre nommé *Damiens*, contre la perſonne ſacrée du Roi, commis la veille à Verſailles. Les Comédiens le r'ouvrirent le Lundi ſuivant, par ordre en réjouiſſance de l'aſſurance que les Chirurgiens du Roi, donnerent que la ſanté de Sa Majeſté ne couroit plus aucun danger.

Le 21 Janvier 1757, *du Boccage* Comédien renvoyé par ordre de la Cour, mourut à Straſbourg, deux années après.

Dans une repriſe de la Tragédie de *Didon*, la Demoiſelle *Clairon*, qui avoit été abſente pendant quelques mois, joua ſi ſupérieurement le Rôle principal, qu'elle fut applaudie avec des acclamations réitérées. Le nouveau Coſtume qu'elle venoit d'introduire de concert avec *le Kain*, rendoit l'un & l'autre encore plus chers au Public.

La Demoiſelle *Gautier*, Carmelite Penſionnaire de la Comédie, mourut dans ſon Couvent, à Lyon, le 8 Avril 1757; les Religieuſes de cette Maiſon jouiſſoient de ſa penſion de mille livres depuis l'année 1726, temps de ſa retraite du Théatre.

Le 18 Juin de cette année 1757, le Roi rendit un nouveau Réglement, après s'être fait inſtruire des affaires de ſes Comédiens François; & voulant leur donner des marques de ſa protection pour ce Spectacle formé en France, par les talents des plus grands Auteurs, elle ſe fit repréſenter les Arrêts rendus en différents temps au ſujet de l'établiſſement & de l'adminiſtration de ladite Troupe; tous ces Arrêts & Réglement ont été révoqués & annullés; & ceux qui leur ont été ſubſtitués, ſont renfermés dans quarante articles que voici:

ART. I. Le fonds de l'établiſſement de l'Hôtel ſera & demeurera fixé à la ſomme de deux cents mille huit cents ſeize livres, ſeize ſols, ſix deniers ſeulement; ſavoir, cent quatre-vingt dix-huit mille deux cents trente-deux livres, ſeize ſols, ſix deniers, à quoi ont été fixées par le traité de 1692, les dépenſes faites tant pour l'acquiſition des fonds ſur leſquels les Comédiens prédéceſſeurs ont fait bâtir ledit Hôtel, la conſtruction du Théatre, que pour l'achat des décorations & autres objets formant ledit établiſſement; & deux mille cinq cents ſoixante-quatorze livres payées par leſdits Comédiens pour le rachat de la taxe des boues & lanternes à cauſe dudit Hôtel, dérogeant à cet égard au traité de 1705.

ART. II. Le fonds ci-deſſus ſera comme ci-devant diviſé en vingt-trois parts égales, dont chacune ſera de huit mille ſept cents trente livres, quinze ſols, cinq deniers au lieu de treize mille cent trente livres, quinze ſols, cinq deniers, à quoi avoit été taxé le fonds de chaque part par le traité de 1705: ſavoir huit mille cents dix huit livre, dix-ſept ſols, deux deniers pour chaque part dans le fonds de l'Hôtel; cent onze livres dix-ſept ſols, dix deniers pour le rachat des boues & lanternes, & quatre mille quatre cents livres ſous le titre de récompenſe aux Acteurs & Actrices retirés, ou à leurs héritiers, leſquelles quatre mille quatre cents livres, ne pourront être à l'avenir prétendues par les Acteurs ou Actrices, ou leurs héritiers, ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, non plus que les deux cents livres pour prétendue indemnité à cauſe de l'entretien des décorations du Théatre, ſuivant le traité de 1735.

ART. III. Et voulant Sa Majesté procurer à ladite Troupe le moyen de se soutenir, ordonne que pour rembourser les Acteurs ou Actrices qui ont fait ledit fonds ou portion d'icelui au fur & mesure de la retraite ou décès desdits Acteurs ou Actrices, il sera fait fonds dans les états, des dépenses extraordinaires des Menus, des sommes qu'ils se trouveront avoir payées au jour de la clôture du Théatre de la présente année : à l'effet de quoi il en sera dressé état par les sieurs Intendants des Menus, dont un double d'eux sera annexé à l'acte de société mentionné en l'article XXXIII ci-après ; entendant néanmoins Sa Majesté que les intérêts desdits fonds ou portions de fonds, soient payés par la Troupe jusqu'au jour du remboursement actuel auxdits Acteurs ou Actrices, ou à leurs héritiers ou représentants, à raison de cinq pour cent, francs, & quittes de toutes charges & impositions, à compter du jour de la clôture du Théatre de la présente année ; comme aussi, qu'après l'entiere extinction des sommes qui se trouveront audit jour avoir été payées pour ledit fonds ou portion de fonds conformément audit état, le remboursement desdits huit mille sept cent trente livres, quinze sols, cinq deniers aux Acteurs ou Actrices retirés, & aux héritiers ou représentants de ceux qui seroient décédés, demeurera à la charge de ladite Troupe.

IV. Chaque part sera susceptible de division en demi-part ou autre portion de part comme ci-devant.

V. Le fonds dudit établissement ne pourra être

être aliéné, ni engagé ſous quelque prétexte que ce ſoit, pour les beſoins d'un ou de pluſieurs Particuliers, mais ſeulement pour l'utilité & le beſoin commun de la Troupe en général, & en vertu de délibérations priſes en la forme qui ſera preſcrite ci-après.

VI. Aucun des Acteurs & Actrices ne pourra prétendre le rembourſement du fonds de ſa part, ſi ce n'eſt dans le cas de retraite, & ledit rembourſement, dans le cas de décès d'aucun d'eux, ſera fait à leurs héritiers ou ayant droit, dans la forme déſignée par l'Article III ci-deſſus.

VII. Aucun deſdits Acteurs ou Actrices ne pourra pareillement engager ni aliéner le fonds de ſa part, ou autre portion de part dans ledit établiſſement, ni aucun de leurs créanciers particuliers pourſuivre le paiement de leurs créances, pour ſaiſie-réelle, mais ſeulement par ſaiſie mobiliaire deſdites parts, ou portions de parts dans les fonds, s'il y écheoit, contribuer entre leſdits créanciers, leſquels ne pourront procéder par ladite voie, au décès des Acteurs ou Actrices leurs débiteurs.

VIII. Les Acteurs ou Actrices qui ſeront à l'avenir admis dans la Troupe, ſeront tenus de payer, ſans intérêt, néanmoins la ſomme ci-deſſus de huit mille ſept cent trente livres, quinze ſols pour une part, & ainſi à proportion, pour une demi-part, ou autre portion de part, entre les mains du Caiſſier de la Troupe, qui ſera tenu de s'en charger en recette & d'en faire emploi, ainſi qu'il ſera ordonné par l'Article XXV, ci-après.

IX. Pour faciliter aux nouveaux Acteurs ou Actrices le paiement desdits huit mille sept cents trente livres, quinze sols, il leur sera retenu, à moins que de leurs deniers ils ne veulent faire le paiement de huit mille sept cents trente livres quinze sols, par chaque année & jusqu'à concurrence, la somme de mille livres par part, & ainsi à proportion; & ce, par privilege & préférence à tous leurs créanciers particuliers; de laquelle retenue, les interêts leur seront payés par la Troupe, à la clôture du Théatre de chaque année, conformément à l'Article III ci-dessus.

X. Tous les Acteurs ou Actrices qui seront renvoyés après quinze années accomplies de services, jouiront de mille livres de pension viagere, laquelle leur sera payée annuellement par la Troupe, sans aucune retenue ni diminution des impositions présentes & à venir quelconques, de six mois en six mois, à compter des jours & dates des ordres du Gentilhomme de la Chambre lors en exercice, sur lesquels seront expédiés les contrats de constitutions desdites rentes, aux Acteurs & Actrices ainsi retirés.

XI. Il sera libre auxdits Acteurs ou Actrices de se retirer après vingt ans de services; & audit cas, ils jouiront de la pension de mille livres, laquelle sera constituée à leur profit, conformément au précédent Article; sauf néanmoins que ceux desdits Acteurs ou Actrices qui seront jugés nécessaires après lesdits vingt ans de services, ne pourront se retirer, mais auront quinze cents livres de pension, en continuant par eux leurs services pendant dix autres années.

XII. Et néanmoins s'il survenoit à quelques Ac-

teurs ou Actrices avant ledit terme de quinze années, des accidents ou infirmités habituelles qui les missent hors d'état de continuer leurs services, lesdites pensions de mille livres seront constituées à leur profit, en conséquence d'une délibération signée de tous ceux qui composeront alors ladite Troupe, pour leur être payée, ainsi qu'il est porté par l'Article X ci-dessus, & à compter des jours & dates des ordres du premier Gentilhomme de la Chambre, alors en exercice.

XIII. A l'égard des pensions actuellement subsistantes, Sa Majesté ordonne qu'il en sera incessamment fait un état sur lequel à elle rapporté, elle se réserve d'ordonner ce qu'il appartiendra.

XIV. Toutes les pensions telles qu'elles ont été réglées par lesdits Articles X, XI & XII, ou qui seront conservées par Sa Majesté, entre celles qui subsistent actuellement, seront dorénavant à la charge de la Troupe; en sorte que tous ceux où celles qui succéderont aux Acteurs ou Actrices qui viendront à décéder, ou à se retirer, n'en soient aucunement tenus; comme aussi ceux ou celles qui doivent actuellement aucune desdites pensions, au terme dudit acte de 1692, & autres subséquents, en seront & demeureront déchargés, à compter du jour de la clôture du Théatre de la présente année.

XV. L'Hôtel où se font les représentations de la Comédie & ses dépendances, & généralement tout ce qui compose ledit établissement, seront affectés spécialement & par privilege auxdites pensions, lesquelles, comme pensions alimentaires, ne pourront être saisies par aucuns créanciers des pensionnaires.

XVI. Il y aura trois Semainiers qui ferviront fuivant l'ordre de leur réception, & dont le plus ancien de chaque femaine fortant de fonction, fera remplacé par le plus ancien des deux reftants, & ainfi fucceffivement de femaine en femaine : les fonctions defdits Semainiers confifteront dans l'adminiftration, police intérieure & difcipline de la Troupe, ainfi qu'il va être ordonné & qu'il le fera pour le furplus, par un Réglement qui fera fait par les premiers Gentilshommes de la Chambre de Sa Majefté.

XVII. Arrivant le cas de décès ou de retraite d'aucun defdits Acteurs ou Actrices, ceux qui fe retireront, & le plus ancien Semainier, à l'égard de ceux qui viendront à décéder, feront tenus de fe retirer par-devers le premier Gentilhomme de la Chambre alors en exercice, pour, fur le rapport qui fera par lui fait à Sa Majefté, ordonner des parts & portions vacantes par Brevets particuliers, expédiés par les fieurs Intendants des Menus.

XVIII. La recette générale fera faite par un feul Caiffier, auquel les Receveurs particuliers des différents Bureaux feront tenus de compter chaque jour, après le Spectacle; ainfi que le Contrôleur, de remettre l'état des crédits de chaque jour; en conféquence le Caiffier tiendra regiftre de ladite recette effective, enfemble defdits crédits, jour par jour, duquel regiftre un double pour le contrôle de ladite Caiffe fera tenu par le plus ancien des Semainiers en exercice; & chacun defdits regiftres fera figné en premiere & derniere feuilles, & paraphé fur chacun des feuillets par un des fieurs

Intendants des Menus: Ordonne Sa Majesté audit Caissier de veiller avec la plus scrupuleuse attention, à l'exactitude desdits registres, sous peine de radiation de ses appointements, & de plus grande peine, si le cas y écheoit.

XIX. Les deniers de ladite recette effective, ainsi que ledit registre de caisse, seront renfermés dans le coffre-fort qui est dans l'Hôtel, lequel fermera à deux clefs, dont une demeurera ès-mains du plus ancien des Semainiers en exercice, & l'autre en celle dudit Caissier.

XX. Ledit Caissier sera seul chargé de la dépense, & ne pourra faire aucun paiement que sur des mandements signés des trois Semainiers, & de six personnes au moins, tant Acteurs qu'Actrices; & tiendra, ledit Caissier, pareillement registre de la dépense, aussi jour par jour, duquel registre il sera tenu un double, pour servir de contrôle; lesdits deux registres en la forme, ainsi qu'il a été réglé par la recette, par les Articles XVIII & XX ci-dessus; & celui du Caissier, sera comme dit est, renfermé dans ledit coffre-fort, suivant l'Article précédent.

XXI. A l'égard des Registres de contrôle desdites recettes & dépenses, ledit Semainier le plus ancien en exercice, sera tenu de les renfermer chaque jour dans une des armoires étant dans la chambre des Assemblées.

XXII. Pour éviter la multiplicité des quittances, le Caissier dressera des états des gages & appointements de Gagistes & autres Employés au service de la Troupe, à la fin de chaque mois; lesquels états seront émargés par chacun desdits

Gagiſtes & autres, après néanmoins qu'ils auront été arrêtés par trois Semainiers.

XXIII. S'il arrivoit que les mémoires des Ouvriers & Fourniſſeurs ne puſſent être acquittés en entier, ſur le produit de la recette du mois, il en ſera dreſſé un état double, dont l'un reſtera ès-mains d'un des ſieurs Intendants des Menus, & l'autre en celles du plus ancien Semainier qui ſe trouvera en exercice ; & ſera le montant deſdits mémoires, autant que faire ſe pourra, acquitté des premiers deniers du mois ſuivant.

XXIV. A la fin de chaque mois, les regiſtres de recettes & de dépenſes, ainſi que ceux de contrôle, ſeront repréſentés à l'un des ſieurs Intendants des Menus, pour par lui les viſer & arrêter.

XXV. Sur le produit de la totalité de la recette, ſeront prélevés, 1°. les trois cinquiemes du quart, ou le neuvieme au total, ſans aucune déduction quelconque, pour l'Hôpital-Général; 2°. le dixieme, en faveur de l'Hôtel-Dieu, déduction faite des trois cents livres dont la retenue été ordonnée par Sa Majeſté, pour les frais par chaque jour de repréſentation ; 3°. la rente annuelle de deux cents livres à la Menſe Abbatiale de Saint-Germain-des-Prés, par tranſaction du 24 Août 1695 ; 4°. les penſions viageres dont la Troupe ſera chargée ; 5°. les intérêts des fonds ou portions de fonds, ainſi qu'il eſt porté par les Articles III & IX ci-deſſus ; 6°. les ſommes payées pour fonds ou portion de fonds, dans le cas prévu par l'Article III ci-deſſus ; 7°. les appointements du Caiſſier, des Receveurs par-

ticuliers, des Gagiſtes, & autres employés au ſervice de la Troupe; & finalement ſeront payés & acquittés tous les frais ordinaires & extraordinaires à la charge commune de la Troupe; & quant au ſurplus du produit des repréſentations journalieres, il ſera diviſé & partagé en vingt-trois portions égales, & diſtribuées auxdits Acteurs, à proportion des parts ou portions de parts appartenantes à chacun d'eux, dans le fonds dudit établiſſement; entendant Sa Majeſté que les deniers provenants des paiements qui ſeront faits par les nouveaux Acteurs ou Actrices, pour leurs fonds ou portions de fonds, ne puiſſent être employés qu'au paiement des créanciers de la Troupe.

XXVI. A l'égard de la penſion de douze mille liv. par chaque année, accordée à ladite Troupe, par Brevet du 21 Août 1682, elle ſera pareillement partagée en vingt-trois portions égales, conformément à l'Article précédent; & chacune deſdites portions ſera & demeurera, comme par le paſſé, non ſaiſiſſable par aucuns créanciers particuliers deſdits Acteurs ou Actrices.

XXVII. La part de chacun deſdits Acteurs ou Actrices, dans le produit des repréſentations journalieres, ſera diviſée en trois portions égales: ſavoir, deux tiers libres & non ſaiſiſſables par les créanciers, pour être appliqués, l'un aux aliments, & l'autre à l'habillement & entretien de chacun d'eux; & quant à l'autre & dernier tiers, il ſera affecté aux créanciers des Acteurs & Actrices, ſur leſquels il ſurviendra des ſaiſies, en ſorte qu'après le rembourſement & entier paiement du fonds de la part ou portion de part de

chaque Acteur ou Actrice, lesdites saisies vaudront & auront leur effet, sans qu'il soit besoin de les renouveller, sur le tiers de la portion entiere à lui appartenante dans le produit desdites représentations ordinaires.

XXVIII. Les deniers qui composent les tiers destinés aux créanciers seront retenus par le Caissier, pour être par lui remis à la clôture de chaque année, ès-mains du Notaire de la Troupe, par lequel ils seront payés ou contribués, s'il y écheoit, entre les créanciers saisissants; & seront les contributions arrêtées par les débiteurs, en présence de deux anciens Comédiens stipulants pour la Troupe, ainsi qu'il s'est pratiqué jusqu'à présent.

XXIX. Les exploits des saisies qui seront faites, seront portés par le Caissier sur deux registres, dont un restera en ses mains, & l'autre en celles du Notaire de la Troupe. Les mains-levées seront pareillement transcrites sur les mêmes registres; & les exploits de saisies & expéditions de mains-levées, mises dans l'armoire fermant à clef qui est dans la chambre où se tiennent les Assemblées.

XXX. S'il étoit nécessaire d'occuper, ou défendre lesdites saisies, elles seront remises par le Receveur ès-mains du Procureur au Châtelet de la Troupe, ou de son Procureur au Parlement.

XXXI. Chaque année, à la clôture du Théatre, il sera dressé par le Caissier trois états: le premier contiendra les parts ou portions de parts de chaque Acteur ou Actrice, dans le fonds de l'établissement, & ce qui en aura été

acquitté & reſtera à acquitter ; le ſecond contiendra les dettes paſſives de la Troupe ; & le troiſieme, les penſions viageres dont elle ſe trouvera lors chargée ; leſquels états ſeront arrêtés, approuvés & reconnus par tous les Acteurs & Actrices, & enſuite rendus au Caiſſier, après avoir été tranſcrits ſur un regiſtre ſur lequel ſeront portées toutes les délibérations, & qui ſera renfermé, par le plus ancien Semainier, dans l'armoire étant en la Chambre des Aſſemblées, & de la conſervation duquel ledit Semainier demeurera perſonnellement garant.

XXXII. Il ne pourra dorénavant être fait aucun emprunt, que pour dépenſes forcées, ainſi qu'il eſt dit dans l'Article V ci-deſſus, & non par billets particuliers, mais ſeulement par contrats de conſtitution, autant que faire ſe pourra, ou par obligations ; leſquels contrats ou obligations ſeront ſignés par tous les Acteurs & Actrices, & ne pourront être paſſés que pardevant le Notaire de la Troupe, qui en gardera les minutes, le tout en vertu de délibérations qui ſeront remiſes aux ſieurs Intendants des Menus, pour être préſentées au premier Gentilhomme de la Chambre en exercice, & être donné des ordres néceſſaires, après avoir pris néanmoins l'avis des Avocats compoſants le Conſeil de la Troupe ; déclarants nuls tous contrats, obligations ou billets qui ne ſeroient pas faits dans la forme ci-deſſus preſcrite.

XXXIII. Néanmoins les obligations & billets ſubſiſtants actuellement, après que les ſommes, les dates & même les noms des créanciers, autant que faire ſe pourra, en auront

été conſtatés à la clôture du Théatre de la préſente année, & ainſi ſucceſſivement par une délibération ſignée des ſix plus anciens Acteurs, ſuivant l'ordre de réception, ſeront convertis en contrats de conſtitution, ou renouvellés avec plus long délai qu'il ſera poſſible par leſdits ſix plus anciens Acteurs, à l'effet de procurer à la Troupe la facilité de faire des emprunts à conſtitution de rente, pour rembourſer le montant deſdites obligations ou billets.

XXXIV. Il ſera fait inceſſamment par le Notaire de la Troupe un inventaire double par bref état des titres & papiers des archives, leſquels ſeront remis dans des boîtes étiquetées, chacun des cotes qu'elles contiendront, & ſeront leſdites boîtes, ainſi que l'un des doubles dudit inventaire, renfermées dans une des armoires étant dans la chambre d'Aſſemblée, laquelle ſera fermée à deux clefs, dont une demeurera entre les mains du plus ancien des Semainiers, & l'autre en celles du Notaire de la Troupe, qui gardera par-devers lui l'autre double dudit inventaire.

XXXV. Il ne pourra être retiré aucuns titres ni papiers de ladite armoire, qu'en vertu de délibérations ſignées des trois Semainiers, & de trois autres anciens Acteurs, & ſur les récépiſſés de ceux qui auront retiré leſdits titres ou papiers; leſquels récépiſſés demeureront en leur lieu & place, juſqu'à ce qu'ils aient été rapportés, & le rapport en ſera conſtaté en marge deſdites délibérations par la mention qui y en ſera faite & ſignée par leſdits Semainiers & anciens Acteurs.

XXXVI. Veut & ordonne Sa Majesté que lesdits Comédiens ordinaires soient tenus de représenter chaque jour, sans que, sous aucuns prétextes, ils puissent s'en dispenser.

XXXVII. Ordonne pareillement que le Conseil de la Troupe sera composé de deux anciens Avocats au Parlement, & d'un Avocat au Conseil.

XXXVIII. Il sera incessamment pourvu au surplus de l'administration, police & discipline intérieure de ladite Troupe, par un Réglement qui sera fait par les premiers Gentilshommes de la Chambre de Sa Majesté, & qu'elle entend être exécuté ainsi que s'il étoit contenu en ce présent Arrêt.

XXXIX. Ordonne en outre Sa Majesté qu'aussitôt après qu'il aura été fait lecture dudit Arrêt dans une Assemblée générale desdits Acteurs & Actrices, ils seront tenus de passer en conformité un acte de société entr'eux, pardevant le Notaire de la Troupe, lequel acte représenté à Sa Majesté, sera par elle approuvé & confirmé, s'il y écheoit.

XL. Veut & entend Sa Majesté que le contenu au présent Arrêt soit exécuté selon sa forme & teneur, & que tout ce qui y seroit contraire soit regardé comme nul & non avenu, ainsi qu'elle l'a déclaré & déclare dès-à-présent. Mande Sa Majesté aux premiers Gentilshommes de Sa Chambre & aux Intendants des Menus, de tenir la main, chacun en droit soi, à l'exécution du présent Arrêt. Fait au Conseil d'État du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles, le dix-huit Juin mil sept cent cinquante-sept. PHELYPEAUX.

Ces quarante Articles ont été confirmés par des Lettres-Patentes du 22 Août 1761, lesquelles ont été enrégiſtrées au Parlement, le 7 Septembre de la même année.

En conſéquence de ce nouveau Réglement, il fut enjoint à la Comédie de former un Conſeil, en vertu de l'Article XXXVII de l'Arrêt du Conſeil, regiſtré depuis en Parlement, en 1761, de pluſieurs Avocats en Parlement, & d'un Avocat au Conſeil; après en avoir délibéré, les Comédiens nommerent MM. *Coqueley de Chauſſepierre*, *Grabier*, *Jabineau de la Voute*, Avocats en Parlement; M. *Brunet*, Avocat au Conſeil; MM. *Formey*, Procureur au Parlement; *Yvon*, Procureur au Châtelet; *Trutat*, Notaire.

Conformément à ce nouveau Réglement pour lequel Sa Majeſté a promis des Lettres-Patentes à ſes Comédiens, *Legrand* & *Dubreuil* ſe ſont retirés avec la penſion de quinze cents livres chacun, que le Roi accordera à l'avenir à ceux qui auront trente ans de ſervices.

Le Mardi 12 Octobre, les Comédiens donnerent *gratis*, au Public, *Iphigénie en Tauride*, Piece nouvelle, en réjouiſſance de l'heureuſe Naiſſance du Comte *d'Artois*. En pareille circonſtance, voyez l'année 1660, où l'on trouve que dans cette année, les Comédiens en uſerent de même à l'occaſion de la Paix entre la France & l'Eſpagne.

1758.

Le 16 Octobre 1758, le Comédien *Armand*, qu'une longue maladie avoit empêché de remplir ſon emploi, reparut au Théatre par le Rôle

de *Dave* dans l'*Andrienne*; à sa premiere vue, le Public, transporté de le revoir, le reçut avec les acclamations les plus flatteuses & les plus réitérées.

1759.

A la clôture du 26 Mars 1759, par *Polieucte* & par *le Magnifique*, *la Noue* fit le compliment, dans lequel il fit ses adieux au Public de la maniere suivante :

« Messieurs, nous achevons l'année la plus » consolante pour nous, la plus remplie des » marques de votre bonté & de votre faveur.

» Vous avez soutenu votre Spectacle (car » c'est, sans contredit, celui de la Nation), » vous avez, dis-je, soutenu votre Spectacle » par vous-mêmes : nul secours étranger, nulle » nouveauté intéressante, &, ce qui est plus rare » & plus glorieux pour vous, nul desir de » votre part, nul empressement d'en avoir; de » sorte qu'aucun Auteur n'est en droit ici de » réclamer ni de partager des éloges qui vous » sont dus tout entiers.

» Nous vous avons vu suivre avec empres- » sement, signaler par les applaudissements les » plus vifs, honorer de vos assemblées les plus » nombreuses d'anciens chef-d'œuvres toujours » vantés avec justice, mais toujours représen- » tés comme en secret pour un petit nombre » de Spectateurs, & toujours obligés de céder » la place à des Pieces nouvelles qui, de l'aveu » des Auteurs même, leur étoient de beaucoup » inférieures; dépouillée de l'amour des nou- » veautés, votre sensibilité pour le beau & pour

» le bon s'eſt manifeſtée avec éclat ; vous avez
» prouvé que le goût ſe perpétue en France ;
» vous avez prouvé que nos ancêtres n'ont eu
» le ſentiment ni plus délicat ni plus ſûr ; & ſi
» leurs applaudiſſements ont fait vivre juſqu'à
» vous les meilleurs Ouvrages de leur temps,
» votre approbation devient aujourd'hui, pour
» ces mêmes Ouvrages, une recommandation
» pour l'avenir, & va les tranſmettre avec
» toute leur gloire à votre poſtérité.

» Ne plaignons donc point notre ſiecle ; vous
» pouvez, s'il le faut, attendre ſans inquiétude
» que la nature ſe repoſe, & s'anime à repro-
» duire de nouveaux Auteurs dignes de vos
» ſuffrages. Votre goût garantit vos reſſources,
» & des Acteurs & des Actrices tels que vous
» en poſſédez, ſauront réveiller vos empreſ-
» ſements, & renouveller en vous les plaiſirs
» & la jouiſſance de l'héritage de vos peres,
» ſans vous laiſſer rien perdre de vos nouvelles
» acquiſitions.

» En perfectionnant leurs talents, on peut
» dire qu'ils ont dérobé vos richeſſes ; & vous-
» mêmes, Meſſieurs, vous avez fait leurs éloges
» toutes les fois que vous avez donné la préfé-
» rence à des Pieces connues depuis long temps,
» mais que leur art ſembloit avoir rajeunies, &
» dans leſquelles une expreſſion des plus pathé-
» tiques ou plus naturelle vous a fait découvrir
» des beautés d'un nouvel ordre, & qui peut-être
» vous étoit échappée juſqu'à ce jour.

» Si j'oſe rendre juſtice à leur mérite, c'eſt
» ſans oublier que votre approbation fondée &
» méritée pour eux a toujours été gratuite pour

» moi ; peut-être même m'expliquerois-je avec
» plus de réserve, si j'étois encore de leur nombre.

» Je cesse aujourd'hui d'en être : une santé
» affoiblie & peu capable désormais des effets
» qu'exige l'art que j'exerçois sous vos yeux,
» me réduit à une retraite précipitée, mais né-
» cessaire. Je sens tout ce que je perds, Messieurs;
» accoutumé depuis quinze ans à toutes les
» preuves de votre bienveillance, j'en reçois
» aujourd'hui les derniers témoignages : per-
» mettez-moi de les regretter, permettez-moi
» de vous en marquer la reconnoissance la plus
» vive & la plus sincere, mon cœur en est pé-
» nétré. Mais ce seroit abuser de votre bien-
» veillance généreuse de vous entretenir d'une
» perte qui ne doit être sensible que pour moi ».

Le Public touché de la fin de ce compliment, le témoigna par les applaudissements les plus tristes qui sembloient engager ce digne Comédien de changer de résolution ; mais comme les motifs de sa retraite en marquoient la nécessité, il fut généralement regretté comme un des Acteurs les plus éclairés & les plus humbles du Théatre.

Du 20 Mai. Nous défendons très-expressément à tout Acteur & Actrice de faire, sous quelque prétexte que ce puisse être, aucune innovation, ou aucun acte d'autorité ; d'ordonner aucune dépense extraordinaire, ni d'augmenter les anciennes sans les avoir proposées à l'assemblée, & sans y être autorisé par une délibération signée de la Troupe, sous peine d'en être personnellement responsables, & d'acquitter de ses propres deniers, ou sur la part qui

lui ſera retenue à cet effet juſqu'à due concurrence, toutes les dépenſes ordonnées ſans cet acte d'autoriſation. Voulons à l'égard des aſſiſtants, que le nombre en ſoit réglé par la Troupe, conformément à ce que l'exécution de chaque Piece pourra exiger.

Signé, le Duc D'AUMONT.

Du 20 Mai 1759. Voulons être exactement inſtruits, tant de l'état actuel des baux des petites loges, que des changements qui y arriveront par la ſuite; nous ordonnons ce qui ſuit:

1°. Qu'il ſera fait à l'Aſſemblée un état des baux actuels, concernant les dates deſdits baux, les noms des locataires, le prix des loges, ce qui peut être dû, & généralement tout ce qui regarde l'état actuel deſdites loges;

2°. Que cet état ſera remis au ſieur *Baron*, Caiſſier, qui ſera chargé à l'avenir du recouvrement des deniers, & d'en rendre compte à l'Aſſemblée tous les trois mois;

3°. Que ledit ſieur *Baron* aura pareillement ſoin de rendre compte à l'Aſſemblée de tous les baux qui finiront, & des locataires qui ſe préſenteront pour les louer, afin d'en fixer le prix; & avant qu'il ſoit pris aucun engagement, les Semainiers nous rendront compte du tout, & recevront nos ordres à ce ſujet.

4°. Il ſera donné au Contrôleur communication des baux, afin qu'il veille à leur exécution, ſous peine d'en répondre en ſon propre & privé nom.

Signé, le Duc D'AUMONT.

Du

DU 21 AVRIL 1759.

ÉTAT des Musiciens qui doivent composer l'Orchestre de la Comédie Françoise :

	BRANCHE, *premier Violon*,	500 liv.
Violons,	NOEL	500
	BLONDEAU . .	400
	MILAND . . .	400
	GIRARD . . .	300
Hautbois,	BERAUT. . . .	500
	MADRON . . .	500
Violoncels,	PATOIR	500
	DESCOMBES . .	400
	CONRARD . . .	300
Basson,	DUPRÉ	650
		4950 liv.

Le Répétiteur sera obligé de se trouver à l'Orchestre, & d'y servir comme Violon.

Il est ordonné aux Comédiens François ordinaires du Roi de se conformer à l'état ci-dessus, & de faire aux sieurs *Pissot*, *Chartier* & *Perrin* une pension annuelle de deux cents livres pour chacun, que nous leur accordons en considération de leurs longs services.

Signé, le Duc D'AUMONT.

Le 23 Mai 1759, jour de la rentrée, le Théatre s'ouvrit par la représentation des *Troyennes* & du *Legs*. Un applaudissement général &

réitéré avec tranſport partit au lever de la toile, à l'aſpect de la Scene, devenue libre par le retranchement des baluſtrades. Cette heureuſe innovation deſirée depuis ſi long temps par les Amateurs du Théatre, & par feu *M. de Voltaire*, qui en connoiſſoit plus que perſonne l'importance, & dont il avoit fait pluſieurs fois ſentir la néceſſité dans les Préfaces de ſes Pieces, eſt la plus agréable époque de l'Hiſtoire du Théatre. M. le Comte *de Laur*..., dont le génie eſt autant créateur qu'éclairé, perſuadé combien cette aiſance de la Scene ajouteroit au mérite brillant des chef-d'œuvres de *Corneille*, de *Racine*, & des Modernes, & rajeuniroit, s'il eſt permis de ſe ſervir de cette expreſſion, ceux des Dramatiques les plus anciens, envoya une ſomme d'argent aux Comédiens, ſous la condition qu'ils débarraſſeroient pour jamais le Théatre des obſtacles qui s'oppoſoient au jeu des Acteurs, & à l'illuſion ſi propre au charme de la repréſentation. Que ne m'eſt-il permis d'ajouter de juſtes éloges pour tout ce qu'on doit à cet Amateur éclairé & généreux! Je ne rappellerai point ici tous les avantages que la Scene a retirés de ce changement avantageux, ainſi que du Coſtume introduit deux ans auparavant; ils font l'un & l'autre journellement trop de plaiſir, pour qu'on ne s'en ſouvienne pas éternellemenr, avec la reconoiſſance due à ceux qui les ont procurés.

Ce que dit feu M. *de Saint-Foix*, de cette heureuſe innovation dans ſes *Eſſais hiſtoriques ſur Paris*, Tome 7, page 63, eſt trop ſatisfaiſant pour ne pas le placer ici.

Tout Paris, dit-il, a vu avec la plus grande

ſatisfaction en 1759, le premier de nos Théatres, notre Théatre par excellence, tel qu'on le deſiroit depuis ſi long temps, c'eſt-à-dire, délivré de cette portion brillante & légere du Public, qui en faiſoit l'ornement & l'embarras; de ces gens du bon ton, de ces jeunes Officiers, de ces Magiſtrats oiſifs, de ces Petits-Maîtres charmants, qui ſavent tout ſans rien apprendre, qui regardent tout ſans rien voir, qui jugent de tout ſans rien écouter; de ces appréciateurs du mérite qu'il mépriſent, de ces protecteurs des talents qui leur manquent, de ces amateurs de l'Art qu'ils ignorent. La frivolité françoiſe ne contraſtera plus ridiculement avec la gravité romaine. Le Marquis de * * ſera placé dans l'éloignement, où il convient qu'il ſoit d'*Achille*, de *Néreſtan*, de *Châtillon*, &c.

Thalie, au Théatre François, a le maintien noble & décent; elle y veut des Pieces conduites, des intrigues ingénieuſes, des ſituations amenées, une ſatyre fine & délicate, une morale naiſſante ſans molleſſe & ſans peſanteur, un ſtyle qui s'éloigne autant de la gravité tragique, que de l'enjouement forain. Il faut avouer cependant que la Muſe de la Comédie ne conſerve pas toujours ce caractere ſur la Scene Françoiſe, & qu'elle s'y permet ſouvent des farces & des bouffonneries.

Les Comédiens reçurent le 2 Juin de cette année, l'ordre ſuivant des premiers Gentilshommes de la Chambre. Du 2 Juin 1759, l'intention du Roi étant, Meſſieurs, que les Spectacles ceſſent les Dimanches & les Fêtes pendant le *Jubilé*, qui ouvrira Lundi prochain,

vous ne manquerez pas de vous conformer aux ordres de Sa Majeſté pour ce qui concerne le vôtre. Je ſuis, Meſſieurs, votre très-humble ſerviteur, *Signé*, BERTIN.

Le Mercredi 18 Juillet de la même année 1759, les trois nouvelles Actrices jouerent dans la Tragédie d'*Iphigenie en Aulide*, la demoiſelle *Camouche* rendit le rôle de *Clitemneſtre ;* la demoiſelle *Dubois*, celui d'*Iphigénie ;* & la demoiſelle *Roſalie* joua *Eriphile*. Ce triple eſſai de ces nouvelles Comédiennes attira le plus grand monde.

Le même jour après la fin du Spectacle, la demoiſelle *Foſſonier*, âgée de huit ans & trois mois danſa avec une perfection dans le Ballet, à laquelle on ne devoit pas s'attendre à un âge auſſi tendre. Cette aimable enfant étoit l'éleve de la demoiſelle *Carville*, la fille d'une des bonnes Danſeuſes de l'Opéra, éleve elle-même du célebre *Dupré*, tant regretté depuis.

Du 25 Juillet 1759. Nous, &c. étant informés que les archives de la Comédie Françoiſe ſont depuis long temps dans une grande confuſion, & ayant reconnu qu'il eſt indiſpenſablement néceſſaire d'y rétablir l'ordre & l'arrangement, avons chargé de cette opération les ſieurs *Préville* & *Blainville* ; leur ordonnons en conſéquence de rechercher avec ſoin tous les titres, papiers & autres pieces ſorties deſdites archives, qui peuvent être entre les mains des Comédiens ou autres perſonnes, & de les y remettre ; de prendre une connoiſſance exacte de tout ce qui compoſe leſdites archives ; de placer les titres, papiers & autres pieces, dans

l'ordre où ils doivent être ; d'en dresser un état ou inventaire général, clair, détaillé ; de faire par écrit toutes les notes & observations qui leur paroîtront nécessaires : & après ce travail fini, de nous en rendre compte.

Signé, le Duc D'AUMONT.

Hylas & *Ismene*, joli Ballet, de la composition de *Bellecour*, alors au Théatre, fut exécuté pour la premiere fois aux François, le 9 Septembre de la même année. Ce tableau charmant fit le plus grand plaisir. Les demoiselles *Guimard* & *Alard* y danserent avec des graces qui leur attirerent les plus grands applaudissements toutes les fois qu'elles parurent dans ce Ballet.

1760.

Un petit-neveu du grand *Corneille*, se trouvant dans l'embarras, n'hésita point à en faire confidence aux Comédiens François ; instruit qu'ils sont naturellement bienfaisants, il ne se méprit pas ; dès que la Comédie en fut instruite, elle accorda d'une voix unanime au profit du parent de ce célebre Tragique, le Lundi 30 Mars 1760, une représentation de *Rodogune*, qui fut suivie des *Bourgeoises de qualité*. On eut à cette occasion la preuve que l'on est aussi bienfaisant dans ce siecle que dans le précédent : tout ce qu'il y eut de distingué à la Cour & à la Ville, s'empressa de grossir la recette, en abandonnant aux Comédiens leurs loges qui furent louées trois fois leur valeur, pour qu'ils en tirassent encore parti pour en augmenter la rétribution.

La Demoiselle *Grandval*, femme de l'excellent Comédien de ce nom, qui brilloit alors sur la Scene, se retira à la clôture de cette année 1760. On a long-temps regretté sa perte; elle mettoit dans son Jeu un naturel & une noblesse qui lui attiroient de continuels applaudissements.

Le 2 Juin de la même année, les Comédiens donnerent pour la premiere fois les *Philosophes*, Comédie de M. *Palissot*. Jamais Piece n'a tant fait de bruit, n'a tant été applaudie, & ne s'est tant attiré de critiques: la foule fut toujours prodigieuse & bruyante, tant qu'elle parut au Théatre.

Le 15 du même mois & de la même année, le sieur *Vestris*, choisi pour la composition des Ballets, débuta par un de sa façon, intitulé *Ariane dans l'Isle de* **, dans lequel dansa un pas de deux Mademoiselle *Alard*, qui y fut très-applaudie, ainsi que le Compositeur.

Le 26 Juillet 1760, les Comédiens donnerent pour la premiere fois l'*Ecossoise*, Comédie du célébre *Voltaire*; jamais Piece n'a fait plus de bruit, ni n'a été plus suivie, & essuyé tant de critiques; ce qu'il y a de certain, c'est que, malgré l'envie, elle est toujours revue avec la même admiration & le même plaisir.

1761.

Pendant l'été de 1761, l'on donna à Choisy plusieurs Spectacles dans l'un desquels Mademoiselle *Dangeville* joua le rôle de la Comtesse dans les *Mœurs du temps*. Le feu Roi à cette occasion lui fit donner une boîte avec son portrait. Mademoiselle *Clairon*, qui avoit joué

dans la Tragédie, obtint la même grace.

A la fin des Voyages & des Spectacles de Choisy, Mademoiselle *Dangeville* reçut encore une nouvelle marque des bontés du Roi; c'étoit une bague d'un fort beau diamant blanc.

Deux jours après, les vers suivants furent adressés à cette admirable Actrice :

A Mademoiselle DANGEVILLE.

Grands & petits faiseurs de vers,
Qui, pour illustrer *Dangeville*,
En avez rempli l'univers,
A votre ardeur, il s'offre un champ fertile,
Le Roi vient en ce jour de lui faire un présent
D'un diamant.
Ce bienfait signalé va produire un volume :
Mais Rimailleurs, ou beaux-esprits,
Croyez-moi, quittez votre plume,
Il en dit plus que vos écrits.

1762.

Le 27 Mars 1762, jour de la clôture du Théatre, dans le temps que les Comédiens jouoient le premier Acte de *Sémiramis*, plusieurs voix du fond du Théatre crierent *au feu, au feu* : l'épouvante fut soudaine & terrible, des flots de Spectateurs effrayés chercherent à échapper, & renverserent les portes & les cloisons; ceux qui étoient dans l'Amphithéatre sauterent dans le Parterre, & ceux-là escaladerent le Théatre : les femmes des loges s'y précipiterent; tout étoit dans la plus horrible confusion; & il en seroit sans doute résulté bien des malheurs, si cet effroi général eut continué; heureusement qu'un Acteur

accourut ſur le Théatre, d'où il apprit que le feu étoit éteint; qu'il n'avoit été produit que par une bougie allumée qu'une Actrice avoit laiſſée ſur une chaiſe en ſortant de ſa loge; la Demoiſelle *Dumenil* qui s'étoit trouvée mal, reparut un moment après, & le calme ſuccéda de ſuite aux terreurs dont on avoit été avec tant de raiſon épouvanté.

MM. les Semainiers tiendront la main à l'exécution des Réglements, pour les Aſſemblées du Lundi, où il eſt défendu de traiter d'aucune affaire pendant le répertoire; & dans le cas où il y auroit quelques répétitions indiſpenſables, elles ne ſeront faites qu'après le répertoire; de même ſi quelqu'un s'abſente pendant ledit répertoire, il perdra alors ſon droit de préſence, & ce, conformément aux Réglements, les Semainiers en étant reſponſables en leur propre & privé nom. Du 24 Mai 1762. *Signé*, LA FERTÉ.

Le 17 Juin 1762, M. *de Crébillon*, de l'Académie Françoiſe, Cenſeur Royal, célebre pour le tragique, mourut à neuf heures du ſoir, âgé de quatre-vingt-huit ans & ſix mois; il fut enterré le Samedi 19 au ſoir dans l'Egliſe de Saint-Gervais. Le Mardi 6 Juillet, les Comédiens lui firent faire un Service à Saint Jean-de-Latran, où tout ce qu'il y avoit alors de plus diſtingué par le rang ou pour le goût des Belles-Lettres, fut invité par les Comédiens, & y aſſiſta; ainſi que les Membres des Académies & des Corps littéraires. On ne donne point ici l'extrait de l'hiſtoire de ce grand Tragique, on ne feroit que répéter des éloges multipliés à l'infini.

Du 12 Août 1762, des raiſons particulieres

exigeant que M. *Marin* eût la faculté de pouvoir faire entrer pendant quelque temps encore une perſonne à la Comédie, il eſt ordonné aux Comédiens & au Contrôleur qui eſt à la porte, de laiſſer entrer à chaque Comédie celui qui ſera chargé d'un billet de M. *Marin*, juſqu'à nouvel ordre. *Signé*, le Maréchal Duc DE RICHELIEU.

Le 22 Août, 1761, la Demoiſelle *Camouche*, Actrice, auſſi jolie qu'intelligente pour toutes ſortes de rôles, mourut âgée de dix-neuf ans : elle promettoit beaucoup. Les Comédiens lui firent faire un Service à Saint Sulpice, ſa Paroiſſe où elle fut inhumée le 1er. Septembre.

Du 29 Août 1762. Etant informés du peu d'exactitude de la plupart des Comédiens à ſe trouver aux répétitions indiquées, ſoit par le répertoire, ſoit par les Semainiers, nous ordonnons auxdits Semainiers de faire à l'avenir plus exactement leur devoir, ſous peine de punition très-ſévere; en conſéquence il eſt ordonné très-expreſſément auxdits Semainiers de s'arranger entr'eux, pour qu'un des trois ſe trouve toujours à la répétition, où ledit Semainier mettra à l'amende de ſix livres l'Acteur ou l'Actrice qui arrivera un quart-d'heure après l'heure de la répétition indiquée; douze livres, lorſque la répétition ſera commencée; & vingt-quatre livres, lorſqu'on n'y viendra point du tout. Leſdites amendes ſeront miſes en ſequeſtre, pour être diſpoſées ſuivant nos ordres. Le Semainier aura ſoin de remettre à l'Intendant des Menus une liſte des amendes, afin qu'il puiſſe punir plus ſévérement, en cas de récidive.

Dans le cas où, par une tolérance condamnable, le Semainier feroit grace de l'amende, ou n'en auroit pas rendu compte, il sera condamné personnellement en cent livres d'amende.

Défendons, sous quelque prétexte que ce puisse être, qu'il soit fait aucune répétition pendant le temps des Assemblées, & sur-tout pendant le temps du répertoire; ordonnons au surplus aux Semainiers, sous peine de punition pécuniaire & corporelle, de suivre littéralement les ordres qui leur sont prescrits par nos Réglements à la tenue des Assemblées, où tout le monde doit être occupé de l'objet du répertoire des Pieces qu'il convient de remettre pour le plus grand avantage de la Troupe; les Semainiers, en conséquence, auront soin de faire prendre place à tout le monde, afin que les affaires soient traitées avec l'ordre & la décence d'usage dans tous les Corps.

Dans le cas des Pieces à remettre sur le répertoire, dès que l'avantage de la Troupe s'y trouvera, elles ne seront pas moins jouées, quand bien même ceux qui auroient eu les rôles en chef ne pourroient pas jouer, entendant que les doubles trouvent par-là le moyen de s'exercer.

Signé, le Maréchal, Duc DE RICHELIEU.

Du 11 Décembre 1762. Nous avons approuvé la délibération faite en notre présence d'assigner un jour de chaque semaine, pour y tenir un *Comité*, dans lequel seront traitées toutes les affaires de la Troupe, pour en rendre compte

aux Aſſemblées générales, où elles ſeront décidées en dernier reſſort.

Ledit Comité compoſé, pour ce moment-ci, du vœu unanime de toute la Troupe, des ſieurs *Armand*, *Préville*, *le Kain*, *Paulin*, *Bellecour*, *Blainville*, & des Demoiſelles *Dumenil*, *Clairon* & *Gauſſin*.

Le premier Semainier ſera toujours le Préſident né dudit Comité; il ſera fait un regiſtre où toutes les affaires dudit Comité ſeront portées à mi-marge, & la déciſion ſera écrite à côté, à l'Aſſemblée générale. Du 22 Décembre 1762.

Signé, le Duc DE DURAS.

A la clôture de cette année 1762, le ſieur *Grandval* quitta le Théatre: il excelloit dans le haut comique. Sa retraite, peut-être trop précipitée, affligea les Amateurs du Théatre; il remonta ſur la Scene depuis, comme il ſera dit dans ſon lieu.

1763.

Du 8 Janvier 1763. Il eſt défendu aux Comédiens François de faire aucun changement à l'avenir dans le répertoire, ſans que les Semainiers ne rendent compte ſur le champ des raiſons qui auroient déterminé leſdits changements, à peine de punition qui aura également lieu ſur leſdits Semainiers, ſi, par une tolérance condamnable, ils diſſimuloient les vraies raiſons d'un changement de Pieces.

Secondement, à l'avenir, il ne ſera diſtribué aucune Piece remiſe, ſans qu'au préalable les Semainiers n'en aient prévenu leur Supérieur.

Troisiémement, un des trois Semainiers sera chargé de rendre compte par écrit de tout ce qui se passe dans les Assemblées, soit ralativement aux affaires particulieres de la Troupe, soit au répertoire.

Signé, le Duc DE DURAS.

Du 3 Mars 1763. Le Contrôleur de la Comédie Françoise préviendra le sieur *Barnaud*, qu'il ne jouira plus de ses entrées gratuites à la Comédie Françoise, & que lorsqu'il aura affaire avec quelque Comédien, il prendra d'autres heures que celles du Théatre.

Signé, Le Duc DE DURAS.

Le 14 Mars 1763, M. *Favart* mit au Théatre, à l'occasion de la Paix, une Comédie en un Acte, intitulée *l'Anglois à Bardeaux*, qui fut jouée pendant le Carême, & c'est la derniere où Mademoiselle *Dangeville* ait paru sur le Théatre de Paris. Elle réussit beaucoup; mais son succès fut interrompu par la quinzaine de Pâque. On voulut la remettre quelque temps après la rentrée, & Mademoiselle *Dangeville* fut vivement sollicitée d'y jouer son Rôle à la reprise. Elle avoit obtenu sa retraite, & étoit bien résolue de ne pas reparoître sur le Théatre; mais comme il s'agissoit d'une Piece nationale où l'on célébroit une Paix desirée, & un Roi cher à son Peuple, elle consentit à rejouer pour cette seule occasion, mais à condition de n'en retirer aucune rétribution. Quand elle parut, les acclamations furent d'autant plus grandes, qu'on espéroit qu'elle ne résisteroit pas à cet accueil

flatteur, & au vœu général du Public ; mais elle fut inébranlable.

Cette Piece étoit ſuivie d'un Divertiſſement ; voici le Couplet que feu M. l'Abbé *de Voiſenon* fit pour Mademoiſelle *Dangeville*, à la repriſe :

Quoique la retraite me plaiſe,
Je reviens pour chanter mon Roi :
C'eſt le bonheur d'une Françoiſe,
Perſonne ne l'eſt plus que moi.
Du ſentiment c'eſt une dette,
Pour la payer, je reparois ;
Et de tout mon cœur je répete,
Vive le Roi, vive la Paix.

Le Samedi 14 Avril 1763, jour de la clôture du Théatre, les Demoiſelles *Gauſſin*, *Dangeville*, & le ſieur *Dangeville*, frere de cette ſeconde Actrice, quitterent le Théatre avec le regret général de tous ceux qui en ſont les Amateurs. On trouvera dans le compliment que prononça le ſieur *Dauberval*, à cette clôture, l'éloge ſans flatterie des talents ſupérieurs de ces deux aimables Actrices ſi difficiles à remplacer. La mort de la premiere n'a pas fait oublier les ſiens ; la ſeconde, heureuſement vivante (1780), ne ſe montre jamais qu'on ne la regrette ſincérement. Je ne puis m'empêcher d'ajouter dans cet *Abrégé*, qu'il a été un temps où je jouiſſois du bonheur de l'admirer ; qu'elle m'a toujours paru ſimple, modeſte, même timide, malgré ſes talents ſupérieurs, au point qu'elle s'en défioit toutes les fois qu'elle étoit chargée de Rôles nouveaux ; mais ce qui m'a toujours paru admirable en elle, c'eſt que vivant, pour ainſi

dire, dans le centre de la cabale, elle détestoit les tracasseries, & n'a même jamais été soupçonnée d'aucune; au contraire, quand on hasardoit, devant elle, de tomber sur quelques-unes de ses camarades, elle en prenoit toujours le parti, & les justifioit avec autant de chaleur que d'esprit.

J'ai dit plus haut, que cette respectable Actrice s'étoit retirée à la clôture de 1763; M. le Duc *de Duras*, premier Gentilhomme de la Chambre, alors en exercice, la sollicita vivement de jouer encore quelques Rôles au Voyage de Fontainebleau de la même année, en lui faisant entendre qu'elle feroit une chose agréable au Roi; un pareil motif ne pouvoit manquer de la déterminer, & Sa Majesté en fut si contente, qu'elle lui accorda de nouveaux bienfaits qu'elle n'avoit pas demandés.

1764.

Du 6 Avril 1764. Nous, &c., ordonnons aux Comédiens François de cesser leur sequestre & d'en composer un nouveau.

Signés, le Maréchal, Duc DE RICHELIEU, & le Duc DE DURAS.

Du 22 Avril 1764. Les Comédiens François se mettront incessamment à l'étude de *la Magie de l'Amour*, & se conformeront à la distribution des Rôles que je leur envoie.

Signé, le Duc DE DURAS.

Acteurs de la Magie de l'Amour, *Comédie :*

LOPHILETTE,	Mlle. *Doligny*.	
DORIS,	Mlle. *Luzy*, Mlle. *Fanier*,	alternativ.
DORIMENE,	Mlle. *d'Epinay*.	
LIGDAMAS,	le ſieur *Molé*.	

Acteurs de Sidney, *Comédie :*

SIDNEY,	le ſieur *Bellecour*.
ROSALIE,	Mlle. *Préville*.
HAMILTON,	le ſieur *Grandval*.
DUMONT,	le ſieur *Préville*.
HENRI, *Jardinier*,	le ſieur *Paulin*.
MATHURINE,	Mlle. *Luzy*. En cas que les Dames *Bellecour* ou *le Kain* ne prennent point ce Rôle.

Du 23 Avril 1764. L'intention de Sa Majeſté étant que les doubles & nouveaux Sujets de la Comédie Françoiſe puiſſent ſe rendre utiles & perfectionner leurs talents, il eſt ordonné aux Comédiens François de laiſſer jouer les nouveaux les Mardis & les Vendredis, c'eſt-à-dire, que les doubles s'arrangeront entr'eux pour le choix d'une Piece, qu'ils joueront, ſoit le Mardi, ſoit le Vendredi ; le plus ancien d'entr'eux fera le choix de la Piece qu'il deſirera jouer pour la premiere ſemaine, le ſecond indiquera celle de la ſemaine ſuivante, afin que ceux qui auront des Rôles à apprendre puiſſent ſe tenir prêts à jouer de ſemaine en ſemaine.

Les nouveaux en uſeront de même pour le jour qu'ils devront jouer, & ordonnons aux anciens de ſe tenir prêts aux Rôles dont ils ſeront chargés, pour que leſdites Pieces puiſſent être jouées, & aux Semainiers d'y tenir la main, & de rendre compte de ce qui pourroit arriver de contraire au préſent Réglement.

Signés, le Maréchal, Duc DE RICHELIEU, & le Duc DE DURAS.

Du 23 Avril 1764, Nous... &c., étant inſtruits du tort réel que fait à la Cour, tant relatif même aux intérêts de la Troupe, qu'au ſervice du Public, l'abſence de certains Sujets; Nous avons réglé & arrêté par le préſent, ſous le bon plaiſir de Sa Majeſté, que tout Sujet reçu à part, ou à appointement, qui ſe ſera mis par ſa faute dans le cas de s'abſenter pendant deux ou trois mois, ſera privé, pendant ledit temps, des émoluments de ſa part, portion de part ou appointement.

Ordonnons de plus aux Semainiers de tenir la main à l'exécution du Réglement ci-devant donné pour faire jouer les Acteurs nouveaux, & ceux à appointements deux fois par ſemaine; & de rendre compte aux ſieurs Intendants des Menus, des raiſons qui auroient pu y porter obſtacle, afin de nous en inſtruire, ou l'informer pareillement par écrit, des différentes affaires qui ſe feront traitées aux Aſſemblées, lorſqu'il n'aura pu y aſſiſter.

Signés, le Maréchal, Duc DE RICHELIEU, & le Duc DE DURAS.

Du 23 Avril 1764, ſur les repréſentations qui

qui nous ont été faites au ſujet du trop grand nombre d'entrées de perſonnes qui entrent *gratis* à la Comédie Françoiſe, il ſera dreſſé inceſſamment un état contenant toutes les autres, avec des raiſons motivées ſur chacune d'elles, lequel ſera remis au ſieur Intendant des Menus, pour nous en rendre compte, & être par nous ordonné ce qu'il appartiendra.

Signé, le Maréchal, Duc DE RICHELIEU, & le Duc DE DURAS.

1°. Que tous les Vendredis il ſoit mis une Piece, où il y aura toujours deux nouveaux ſujets employés à jouer. Ordonnons aux Semainiers d'en rendre compte;

2°. De tenir la main à ce qu'aucune Piece ne ſoit diſtribuée ſans qu'auparavant la diſtribution projetée ne nous ait été communiquée, nous réſervant d'y faire les changements que nous jugerons à propos pour le bien du ſervice;

3°. Que les Demoiſelles *de Luzy* & *Fanier* ſe tiendront prêtes à jouer alternativement l'emploi des Soubrettes; remettre tout de ſuite *la Magie de l'Amour.*

Signé, le Duc DE DURAS.

1765.

Le 13 Février 1765, les Comédiens donnerent la premiere repréſentation du *Siege de Calais*, Tragédie de feu M. *de Belloy*. L'enthouſiaſme avec lequel elle fut applaudie pendant dix-neuf repréſentations, dont la derniere fut celle de la clôture du Théatre, au lieu de di-

minuer, alla toujours en augmentant. Tant que la Piece fut jouée, l'Auteur fut demandé à grands cris. Quelle que fût la répugnance de feu M. *de Belloy*, naturellement timide, il fut obligé de paroître quatre fois. L'affluence fut toujours ſi grande, qu'il arriva un jour que partie du Public ne pouvant entrer à la Comédie, les portes en étant trop fiérement gardées, les plus hardis en eſcaladerent un jour le balcon avec des cordes, & entrerent ſans qu'on pût les en empêcher ; tant que les repréſentations durerent, l'affluence fut toujours ſi nombreuſe, que la ſalle n'a jamais pu contenir la moitié de ceux qui ſe préſentoient pour y prendre place. Les loges étoient toujours louées quinze jours d'avance.

Ce qui eſt encore très-flatteur pour l'Auteur de cette Piece célebre, c'eſt qu'elle eut l'honneur d'être jouée trois fois devant le Roi, la Reine, & toute la Cour, qu'il fut accueilli de Leurs Majeſtés & de la Famille Royale; que la Reine lui dit, entre beaucoup de choſes flatteuſes, qu'il avoit bien peint les ames françoiſes; que le Roi, après lui avoir accordé la permiſſion de lui dédier ſa Piece, lui fit donner, par le Contrôleur-Général, une médaille d'or du poids de vingt-cinq louis, & une gratification de cent.

Cette Piece avoit eu un ſuccès trop brillant, pour ne pas être continuée à la rentrée du Théâtre; auſſi fut-elle affichée la veille & le jour où l'on devoit en donner la vingtieme repréſentation; mais, par un incident imprévu & inattendu, les Comédiens chargés des Rôles

principaux ne se trouverent point arrivés à l'heure où l'on devoit s'habiller pour commencer ; le Semainier chargé de la police du Spectacle, confondu de ne les point trouver dans leurs loges, rassembla ceux qui se trouverent sous sa main, & les obligea de tenir une Assemblée à la hâte. Quel parti pouvoient-ils prendre, les principaux Acteurs manquant, à l'exception de la Demoiselle *Clairon*, qui, ne participant en rien aux motifs qui les tenoient absents, s'étoit préparée à entrer sur la Scene ? Ne sachant à quel parti recourir, ils chargerent un d'entr'eux, à l'ouverture de la toile, d'annoncer que ne pouvant absolument jouer *le Siege de Calais*, ils alloient donner *le Cid* ; les huées les plus vives & les plus humiliantes succéderent, avec la plus grande indignation à cette annonce, avec le reproche formel aux Comédiens d'oser manquer au Public & même au Roi.

Quel parti pouvoient prendre les Comédiens, après un événement aussi malheureux qu'il étoit inattendu ? Celui de baisser la toile, de faire rendre l'argent aux bureaux, & de se rendre eux-mêmes tous en prison comme coupables, quoiqu'ils ne le fussent pas. C'est ce qu'ils firent, hors la Demoiselle *Clairon*, qui, ne croyant pas être compromise, puisqu'elle s'étoit trouvée prête à paroître sur la Scene, s'en retourna chez elle, en déplorant le sort de ses camarades ; mais le lendemain un Exemt de Police vint l'arrêter chez elle, & la conduisit au For-l'Evêque, où elle resta autant que les Comédiens qui l'avoient précédée.

Piquée, autant que l'innocence peut l'être, de ſe voir punie comme coupable, ſe trouvant innocente, elle n'eut pas plutôt recouvré ſa liberté, qu'elle donna ſa démiſſion à la Cour avec fierté. Elle en fut punie par l'acceptation, & elle ſe retira. Qui en a ſouffert? Le Public, en perdant une des meilleures Actrices pour le tragique, qui eut été juſques-là.

Ceux qui fréquentoient habituellement le Spectacle François, irrités par une cabale odieuſe qui travailloit ſourdement à les révolter contre les Comédiens, en aggravant continuellement leurs prétendus torts, furent bien ſurpris, quand ils furent informés des vraies raiſons qui y avoient donné lieu, & qu'ils apprirent que bien-loin que les Comédiens euſſent eu en vue de manquer au Public dans ce qui avoit eu rapport à la ceſſation des repréſentations du *Siege de Calais*, ils en avoient été déſeſpérés eux-mêmes, & que jugeant de là que l'on ignoroit la vraie cauſe, ils ſeroient cenſés coupables, tandis que juſques-là, il n'y en avoit pas un ſeul d'entr'eux qui, juſqu'à ce malheureux jour, n'eût tenté l'impoſſible pour lui plaire, en travaillant ſans relâche à acquérir de nouveaux talents; enfin, déſeſpérés de la continuation de ſa mauvaiſe humeur, ils recoururent au ſeul moyen qui pouvoit les juſtifier, & leur mériter grace : ce ne pouvoit être qu'en dévoilant un myſtere que la Comédie n'avoit pas cru devoir publier, n'étant point dans l'uſage de dévoiler les ſecrets de leurs aſſemblées ; mais n'ayant pas d'autres moyens dans ce cas, pour faire revenir les mal-intentionnés, ils rendirent public,

par l'impreſſion, un Mémoire qui anéantiſſoit les fauſſes imputations dont ils avoient été calomniés ; il portoit en ſubſtance :

Que le ſieur *Dubois*, l'un de leurs camarades, s'étant déshonoré par une procédure intentée contre lui par le ſieur *Benoît*, Chirurgien Privilégié du Roi, dont les Mémoires répandus dans le monde l'accuſoient, avec des preuves ſans replique, de ne l'avoir point payé des traitements d'une maladie vénérienne, dont ledit Chirurgien avoit fourni les remedes, & d'avoir oſé ſoutenir qu'il l'avoit fait ; leſdits Comédiens, inquiets des bruits déſavantageux qui couroient contre leur camarade, avoient ſupplié leur Supérieur de tirer au clair la manœuvre dont ledit *Dubois* étoit accuſé ; & en cas que leſdites imputations déshonorantes fuſſent fondées, de vouloir bien le congédier, le ſentiment unanime de la Comédie étant de ne plus jouer avec cet Acteur, s'il n'en étoit point lavé. Le réſultat de l'enquête faite par ordre du premier Gentilhomme de la Chambre, n'ayant laiſſé aucun doute ſur ce point, le ſentiment de l'aſſemblée de la Comédie ſur ce ſujet, fut : qu'aucun d'eux ne pouvoit jouer avec ledit *Dubois* ſans partager ſon déshonneur. Le 10, cette délibération ſignée de vingt-deux d'entr'eux, fut portée au premier Gentilhomme de la Chambre, ſupplié en même temps d'ordonner que le Rôle que jouoit ledit *Dubois* dans le *Siege de Calais* fût donné à un autre ; perſuadés que l'ordre en ſeroit expédié le lendemain, ils ſe préparerent pour le jour ſuivant 13, à l'ouverture du Théatre ; mais quel fut leur accablement, lorſque

ledit ordre, qu'ils attendoient ce jour-là dans la matinée, n'arriva qu'à une heure après midi, avec celui de jouer avec ce même *Dubois* le jour même, jusqu'à ce qu'il en eût été ordonné autrement!

Les Comédiens ont avoué dans ce moment, que ce coup de foudre inattendu les troubla au point, qu'ils ne surent d'abord que résoudre, ne s'étant trouvé dans ce moment que cinq. On répete encore qu'ils firent avertir leurs camarades de se trouver à l'assemblée à l'issue de dîner, dans la vue de les engager à se soumettre aux volontés du Supérieur, jusqu'à ce qu'ils eussent obtenu le renvoi desiré; mais que lorsqu'à l'heure indiquée, les Acteurs principaux de la Piece, hors Mademoiselle *Clairon*, & eux ne s'y trouvant pas, & ne pouvant alors rien résoudre, ils remirent le comité à l'heure où les absents devoient se trouver dans leurs loges pour s'habiller; mais étant dit que leurs précautions seroient inutiles, à ladite heure personne ne s'y trouva : tout ce qu'on put résoudre dans cette extrêmité, fut d'annoncer au Public, après l'ouverture du Théatre, l'impossibilité où se trouvoit la Comédie de représenter le *Siege de Calais*. Il a été dit plus haut ce qui en résulta, & combien le Public en fut indigné.

On a dit, dans l'article précédent, les motifs de la retraite de la Demoiselle *Clairon* à la clôture du Théatre en 1766. On ajoutera ici qu'elle en donna pour prétexte, que sa foible santé ne lui permettoit plus d'y rester : il étoit naturel & honnête ; c'est ce qui la lui fit accorder.

Je ne dois point finir cet article ſans rappeller l'honneur que le célebre *Carle Vanloo* fit à cette fameuſe Actrice, pour les éloges qu'on lui donna dans les premieres repréſentations de *Médée* ; il ſe trouva à la derniere, voulant en juger par lui-même ; il fut ſi pénétré de la ſupériorité de ſon jeu, qu'au lieu de ſe mettre à table à ſon retour, il fut s'enfermer dans ſon cabinet, & n'en ſortit qu'après avoir eſquiſſé la Scene où Mademoiſelle *Clairon* ſe dérobant à la vengeance de ſon époux, après avoir égorgé ſes enfants & mis en cendre le Palais de *Créon*, paroît ſur ſon char, éclairée de ſon funeſte flambeau. L'habile Peintre qui avoit ſaiſi à la repréſentation les cruelles paſſions qui s'étoient peintes dans ce moment horrible ſur le viſage de cette ſublime Actrice, devina dans le jeu terrible de ſes traits le dévorant alliage du crime & des remords qui la déchiroient ; auſſi tous les Amateurs convinrent, lorſque ce tableau fut expoſé, qu'après avoir ſaiſi la parfaite reſſemblance de Mademoiſelle *Clairon*, malgré tant de motifs violents pour l'échapper, il l'avoit peinte telle qu'elle avoit paru dans la Scene ; ce qui étoit le comble de l'art & de la profondeur du génie. Un grand homme ne produit jamais de morceau digne de l'admiration générale, que l'envie irritée n'imagine des moyens pour la diminuer. La figure de *Jaſon*, inférieure à celle de *Médée*, fut le prétexte de la critique ; mais un ingrat, un perfide ne s'annonce-t-il pas d'abord ſous un aſpect ignoble? D'ailleurs étoit-il naturel qu'on le dépeignît ſous un maſque plus héroïque ? Que pouvoit *Jaſon* contre le pouvoir de *Médée* ?

Quel que fût ſon héroïſme & la nobleſſe de ſa figure, n'étoit-il pas un perfide ? Ses torts envers ſa bienfaictrice ne méritoient-ils pas le mépris général ? Mais, malgré ces prétendus défauts, ce tableau ſera toujours l'admiration des gens de goût, & fera connoître à la poſtérité le Peintre & la célebre Actrice qui en étoient le ſujet.

1766.

En conſéquence de l'Article II du Réglement des Comédiens François, arrêté par MM. les premiers Gentilshommes de la Chambre, le premier Juillet 1766, ſix Comédiens furent nommés pour former un comité, à l'effet de veiller & de répondre de tout ce qui pourroit être de contraire au ſervice de la Cour, du Public, & aux intérêts de la Comédie.

Ceux qui furent nommés en conſéquence, furent les ſieurs *de Bellecour*, *de Préville*, *Briſard*, *Molé*, *Dauberval*, *Dalinval*.

1767.

Le premier Février 1767, il fut permis de propoſer une Souſcription au profit du ſieur *Molé*, pour la repréſentation d'un Spectacle qui fut bâti exprès dans la maiſon qu'occupoit le *Baron d'Eſclapont*, à la barriere de Vaugirard. Elle fut de ſix cents billets *ad libitum*, à un louis au moins chacun. Le jour indiqué fut le Jeudi 19 Février 1767. La Tragédie de *Zelmire* de M. *de Belloy*, & la Comédie de l'*Epoux par ſupercherie*, furent jouées ſupérieurement. On n'en ſera point étonné, en apprenant que le ſieur *le Kain* rendit le Rôle principal, & que la De-

moiſelle *Clairon*, quoique retirée, y remplit celui qu'elle rendoit avec tant de dignité quand elle repréſentoit avant ſa retraite. Le concours fut prodigieux & la recette au gré de l'Acteur.

En 1767 la ſanté des ſieurs *Molé* & *Préville* les ayant empêchés pendant quelque temps de continuer leur ſervice, le Public qui leur rend la juſtice qui leur eſt due, en marqua ſon inquiétude à chaque annonce des Pieces du lendemain, en demandant, avec intérêt, de leurs nouvelles. Le ſieur *Molé* ayant reparu au Théatre le 10 Février, & le ſieur *Préville* le 28 du même mois, ils furent accueillis l'un & l'autre avec la plus vive ſatisfaction, & les acclamations les plus réitérées.

1769.

En 1769 la Demoiſelle *la Motte*, qui jouoit avec ſuccès les Rôles de caractere, depuis près de vingt années, &qui s'étoit retirée en 1739, mourut à la fin du mois de Novembre. Voici quatre vers qui parurent lorſqu'elle commença à jouer les Rôles qu'elle a remplis juſqu'à ſa retraite :

> *La Motte* rend ſi finement
> Tous les Rôles qu'elle débite,
> Qu'on croit qu'elle a réellement
> Le caractere qu'elle imite.

Mademoiſelle *la Chaſſaigne* remplit actuellement (1780) cet emploi, & promet qu'avant peu elle s'en tirera auſſi-bien que ſa chere tante; elle a trop d'agrément & d'eſprit pour n'en pas ſentir l'importance.

Le ſieur *Velaine*, nouvellement reçu pour le

tragique & le haut comique, mourut dans la même année : les Connoiſſeurs l'ont regretté ; on avoit tout lieu d'eſpérer de ſes talents.

1770.

A la clôture du Théatre en 1770, il fut fermé pour toujours dans l'emplacement qu'il occupoit alors, par les repréſentations des Comédies de *Beverley* & du *Sicilien*. La recette fut de douze cents cinquante livres.

L'ouverture de celui des Tuileries, où le Roi fit paſſer alors ſes Comédiens, en attendant que la Salle nouvelle ordonnée au Fauxbourg Saint-Germain fût bâtie, ſe fit le 21 Avril 1770, par la Tragédie de *Phedre*, qui fut ſuivie du *Médecin malgré lui*. Cet heureux changement avoit été annoncé dans le compliment de la clôture l'année précédente, prononcé par *Dauberval ;* après en avoir fait connoître l'avantage, il ajouta : « Il eſt temps que les mânes » de *Corneille*, de *Racine* & de *Moliere* viennent » contempler les changements dont ce Théatre » eſt ſuſceſptible, & nous dire : *Voilà le Temple* » *où nous aimons à être honorés* ».

Cette repréſentation fut une des plus brillantes & des plus ſuivies de ce ſiecle : les deux Pieces furent jouées ſupérieurement ; l'Actrice qui rendoit le Rôle principal dans la Tragédie fut ſublime & parfaitement ſecondée, auſſi les applaudiſſements furent-ils donnés avec tranſport.

Dans le compliment que le ſieur *Dalainval* prononça dans ce jour heureux, il débuta de cette maniere : « le Théatre François touche

» enfin à l'époque flatteuſe qu'il pouvoit eſpérer. » Le Gouvernement daigne fixer un moment ſon » attention ſur lui, & s'occuper des moyens de » faire élever un monument digne des chef- » d'œuvres des hommes de génie qui vous ont » fait hommage de leurs veilles. . . Il eſt temps » que le Théatre national jouiſſe des avanta- » ges qui viennent d'être accordés au lyrique; » il eſt temps que les mânes de *Corneille*, de » *Racine* & de *Moliere* viennent contempler » les changements dont ce Théatre eſt ſuſcep- » tible, & nous dire : voilà le Temple où nous » aimons à être honorés ; il eſt temps enfin de » faire ceſſer les reproches très-fondés des au- » tres Nations jalouſes de la gloire de la » nôtre, &c. ».

1772.

Le 30 Novembre 1772, un jeune homme placé à l'Orcheſtre, du côté des Violons, s'écria à haute voix auſſi-tôt que la toile fut levée en ſe tournant du côté du Parterre : « Meſſieurs, » écoutez-moi, je vous prie : je ſuis l'Auteur » d'une Comédie intitulée *le Suborneur ;* elle a » été applaudie par des gens de goût, cepen- » dant les Comédiens de ce Théatre en ont » refuſé la lecture, pour s'éviter la peine de » l'apprendre & de la jouer ». A peine ce jeune imprudent eut-il prononcé cette tirade, que le Parterre demanda à grands cris réitérés *le Suborneur ;* la Garde qui étoit accourue en impoſa, arrêta l'Orateur, & l'on apprit en ſortant de la Comédie, qu'il avoit été conduit au For-l'Evêque.

Dans une Aſſemblée tenue à la fin de cette année 1772, il fut arrêté qu'on joueroit à l'avenir, tous les Jeudis de chaque ſemaine, une Comédie de *Moliere*, & que les Rôles en ſeroient remplis par les premiers Acteurs.

1773.

Pendant l'année 1773, M. *le Dauphin* & Madame *la Dauphine* ont ſouvent honoré de leur préſence nos Spectacles : la Comédie Françoiſe en a joui le plus ſouvent. A l'une des repréſentations du *Siege de Calais* qui avoit été ordonnée, le Prince applaudit beaucoup ces deux vers :

> Rendre heureux qui nous aime, eſt un ſi doux devoir !
> Pour te faire adorer, tu n'as qu'à le vouloir.

On a remarqué combien M. *le Dauphin* & Madame *la Dauphine* ont été touchés de tous les endroits qui déſignent leur bienfaiſance, & ſurtout leur attachement pour la perſonne ſacrée du Roi. Après la Piece, l'Auteur leur ayant été préſenté, il eut l'honneur d'en recevoir les compliments les plus gracieux.

1774.

Madame *la Dauphine*, la Comteſſe *de Provence* & les Dames qui l'accompagnoient s'étant rendues un jour *incognito* à la Comédie, ſe placerent dans la loge des premiers Gentilhommes de la Chambre qui eſt aux ſecondes, pour n'être point reconnues ; mais n'ayant pas tardé à l'être, le Public en marqua ſa joie par des acclamations réitérées. M. *Dorat*, qui en fut témoin,

ſaiſit cette favorable occaſion pour faire ſa cour; après s'y être préparé dans le foyer, il alla ſe placer à la porte de la loge des premiers Gentilshommes de la Chambre, & lorſque Madame *la Dauphine* en ſortit, il lui préſenta les vers qui ſuivent :

Quoi ! ſous un nuage envieux,
Croyez-vous, auguſte *Dauphine*,
Pouvoir vous cacher en ces lieux ?
Lorſque Vénus deſcend des Cieux,
On ſent l'influence divine
De ſon aſpect majeſtueux :
Et lorſque vous trompez les yeux,
Le cœur des François vous devine.

Un ſourire agréable & des marques de bonté de la part de cette adorable Princeſſe, furent le prix flatteur qui récompenſa M. *Dorat* de cette marque de ſon hommage reſpectueux.

Le Samedi 30 Avril 1774, le Théatre fut fermé, comme tous ceux de la Capitale, par un ordre ſupérieur, au quatrieme Acte de la Tragédie qu'on jouoit, à cauſe des Prieres de quarante heures qui venoient d'être ordonnées, à cauſe de l'extrêmité où ſe trouvoit le Roi ce jour-là. Ils reſterent fermés pendant quarante jours, à cauſe de la mort de Sa Majeſté.

A la premiere repréſentation de la Tragédie de *Gabriel de Vergy de* M. *de Belloy*, imprimée ſept ans auparavant, la Dame *Veſtris* qui jouoit le Rôle principal, rendit avec tant de vérité & de ſenſibilité le cinquieme Acte épouvantable par ſon horrible dénouement, qu'une partie des femmes, des premieres, ſecondes loges, & quelques hommes ſe trouverent mal & furent

obligés de ſortir de leurs places pour prendre l'air & être ſecourus; ce qui eut lieu de même aux repréſentations ſuivantes de cette Piece. Voyez ce qu'un Anonyme écrit à cette occaſion au Directeur du *Journal de Paris*, N°. 195, page 111.

1777.

Le Vendredi 28 Février 1777, les Comédiens, informés que la Demoiſelle *Dumenil* ſouffroit dans ſa fortune, ſe rappellant avec reconnoiſſance combien elle avoit contribué à la leur, par ſa célébrité, donnerent à ſon profit, la Tragédie de *Tancrede*, qui fut ſuivie des *Fauſſes Infidélités*. La recette répondit au deſir que ſes anciens camarades avoient tous de la convaincre de leur tendre amitié pour ſa perſonne.

Le 4 Mai de la même année, l'Empereur ſe trouva à la repréſentation d'*Œdipe*, de M. *de Voltaire*. Au premier Acte, *Jocaſte* ayant dit ces vers :

. . . Ce Roi, plus grand que ſa fortune,
Dédaignoit, comme vous, une pompe importune :
On ne voyoit jamais marcher devant ſon char,
D'un bataillon nombreux le faſtueux rempart :
Au milieu des Sujets ſoumis à ſa puiſſance,
Comme il étoit ſans crainte, il marchoit ſans défenſe ;
Par l'amour de ſon peuple, il ſe croyoit gardé.

Le Vendredi 3 Octobre 1777, le ſieur *de Larrive*, après avoir joué dans l'*Orphelin de la Chine* le Rôle de *Gengis*, vint annoncer après la Piece, *Zaïre* pour le Samedi ſuivant. Une voix ſeule du Parterre s'écria, *n'y joue pas*. Ce cri indigna toute la ſalle. L'audacieux craignant

d'être arrêté, s'appercevant que les ſoldats de garde fendoient la preſſe, fut aſſez heureux de s'eſquiver. Le Public voulant réparer l'affront fait au Comédien ſi injuſtement, le demanda à cri réitéré avant qu'on commençât la petite Piece; le ſieur *Larrive* fut obligé de reparoître, & le Parterre & toutes les loges le reçurent avec les plus grandes acclamations. Voyez la Lettre écrite aux Auteurs du *Journal de Paris*, à cette occaſion, N°. 276, page 3.

Le 22 Octobre de la même année, la Demoiſelle *Sainval* l'aînée a joué pour la premiere fois le Rôle de *Mérope*, dans la Tragédie de ce titre. Les partiſans de cette Actrice ont ſoutenu qu'il n'avoit jamais été mieux joué : ſans les démentir ceux de Mademoiſelle *Dumenil* prétendent que celle-ci y mettoit moins d'exploſion, mais qu'elle étoit plus égale & moins monotone.

Le Lundi 15 Décembre 1777, les Comédiens jouerent pour la premiere fois *Muſtapha & Zemgir*, Tragédie de M. *de Champfort*. Cette Piece avoit été jouée deux fois à Fontainebleau & à la Cour en 1776, où elle eut un ſi grand ſuccès que l'Auteur fut accueilli avec diſtinction par le Roi & la Famille Royale : elle n'en a pas eu un moins brillant à Paris. La Dame *Veſtris* a rendu le Rôle principal avec une vérité & une nobleſſe qui lui ont mérité pendant le cours des repréſentations, les plus nombreux applaudiſſements ; le ſieur *Briſard* & les principaux Acteurs les ont auſſi toujours partagés.

1778.

Le Lundi 8 Février 1778, le célebre Ac-

teur *le Kain* mourut. Voyez *Kain*, à la lettre K, dans le *Dictionnaire des Acteurs.*

Le Lundi 16 Février 1778, les Comédiens donnerent au profit d'un parent du grand *Corneille*, dont la fortune souffroit alors, une représentation de *Cinna.* Cette Tragédie fut suivie de la petite Piece du *Rendez-vous.* La recette fut de six mille quatre cents soixante-deux livres.

Feu M. *de Voltaire* fut le premier des admirateurs de ce célebre Tragique qui donna l'exemple de la bienfaisance pour les descendants de ce grand homme; il fut à peine informé que celui-ci étoit dans le besoin, qu'il donna une dot à la fille du jeune *Corneille* qui épousa le sieur *Dupuis*, auquel, par son crédit, il procura un établissement aussi avantageux qu'honorable; mais ce parent de *Corneille* étant devenu veuf & s'étant remarié, sa fortune s'évanouit & son fils se trouvant dans la misere, les Comédiens toujours sensibles & reconnoissants, demanderent la permission de lui être utile & disputerent entr'eux à qui en prendroit soin, en attendant que son sort fût changé; le sieur *Larrive* logé commodément, l'emporta, reçut la mere & le fils chez lui, où il se fit honneur de les traiter aussi-bien que s'ils eussent été ses *propres parents.*

Tout ce qui intéresse la gloire de feu M. *de Voltaire*, dont j'ai été honoré de l'estime, & je pourrois dire de l'amitié pendant près de quarante ans, m'est cher & sensible; à la veille moi-même, relativement à mon âge avancé (quatre-vingts ans), de le suivre, sans doute dans peu, le peuple indulgent qui a toujours admiré ce grand

grand homme, ne me ſaura ſûrement point mauvais gré de terminer cet Abrégé par des traits qui confirment de plus en plus la réputation du Poëte célebre qui a tant fait honneur à la France & *aux Belles-Lettres.*

Le Lundi 16 Mars 1778, les Comédiens jouerent pour la premiere fois la Tragédie d'*Irene*, de ce grand homme, ſuivie de la petite Comédie du *Tuteur*. Le bruit courut quelques jours auparavant que des amis affidés de l'Auteur, après avoir été chez lui deux fois aux répétitions de cette Piece, avoient tenté de l'engager à la retirer, dans la crainte qu'elle ne réuſsît pas. Le Public, encore plus connoiſſeur qu'eux, caſſa leur arrêt; applaudit la Tragédie avec autant de tranſport que d'enthouſiaſme; trouva le Dialogue vif, ſerré; la Poéſie harmonieuſe, touchante; la marche parfaitement théatrale; enfin la Tragédie d'un grand homme, que la poſtérité admirera infailliblement tant que le bon goût exiſtera.

La Reine, la Famille Royale, les Princes & les Princeſſes du Sang, & tout ce qu'il y a de plus grand à la Cour, honorerent de leur préſence les repréſentations de cette Piece, tant qu'elles durerent. Dans l'enthouſiaſme qui tranſportoit le Public, il regrettoit de n'être pas à portée d'adreſſer à l'Auteur préſent, ſes hommages; à ce défaut, il en rendit à Madame *Denis* ſa niece, toutes les fois qu'elle parut aux repréſentations de cette Piece.

Enfin, informé que ce précieux Poëte étoit malade, il en demanda, avec chaleur, des nouvelles à l'Acteur *Montvel*, lorſqu'il parut

pour l'annonce du lendemain. Sa réponſe fut : *que M.* de Voltaire *ne ſe portoit pas auſſi-bien que les Comédiens le deſiroient pour le plaiſir du Public & pour leurs intérêts.* Ce Poëte ſi cher à ſa Nation & aux Amateurs de la bonne Littérature du goût exquis, crachoit alors le ſang & changeoit à vue d'œil.

Cependant, le 30 Mars 1778, ce Poëte tant chéri, dont l'état languiſſant affligeoit tout le monde, autant que les Amateurs du Théatre, ſe trouvant beaucoup mieux, voulut jouir de la douceur d'être préſent à la ſixieme repréſentation de ſa Tragédie d'*Irene*. Un nombre de ſes amis & de Littérateurs, en étant inſtruits, allerent l'attendre dans la Cour des Tuileries, où le bruit de ſa venue avoit attiré une foule prodigieuſe de monde ; ils n'entrevirent pas plutôt ſon carroſſe, qu'ils volerent au-devant, ſuivis d'une partie de ceux qui l'attendoient auſſi avec la même impatience : l'équipage ne fut pas plutôt arrêté à la porte de la Comédie, qu'il fut environné, & M. *de Voltaire* applaudi avec tranſport ; pendant cet enthouſiaſme général, ceux qui ſe trouverent à côté de la portiere, l'ouvrirent, avancerent les bras, ſaiſirent cette chere idole, &, ſans lui donner le temps de ſe reconnoître, l'enleverent, & la porterent juſqu'à l'eſcalier par lequel il falloit que M. *de Voltaire* paſsât pour ſe rendre à ſa loge. A peine s'y fut-il montré, que des Spectateurs innombrables qui l'attendoient, firent éclater leur joie & le raviſſement de le voir, par des acclamations qui n'ont jamais eu d'égales ; pendant que le Poëte, tranſporté de ces preuves tou-

chantes & ſenſibles du plaiſir que cauſoit ſa préſence, tâchoit d'en exprimer ſa reconnoiſſance par des ſaluts à droite, en face & à gauche ; le Comédien *Briſard*, qui l'avoit attendu à la porte de ſa loge, ſaiſit ce moment favorable, entra à l'improviſte, lui mit ſur la tête une couronne de lauriers. A cet aſpect, la Salle entiere fait éclater ſon approbation & ſa joie par les acclamations les plus vives & les plus réitérées : dans ce moment, M. *de Voltaire* étourdi, & pour ainſi dire, honteux de cet excès d'honneur, s'écria, en ſe laiſſant couler à terre : *laiſſez-moi* ; *voulez-vous donc ma mort ?* & ôta la couronne ; la toile ſe leva heureuſement au moment que les perſonnes qui l'environnoient, le releverent & le remirent à ſa place, la Piece commençant dans ce moment, ſon célebre Auteur l'écouta avec l'attention qui lui étoit ordinaire, & applaudit lui-même aux endroits où les Acteurs & les Actrices rendoient ſupérieurement leurs Rôles. Les Spectateurs, qui ne le perdoient pas de vue, le ſecondoient par des battements de mains réitérés. La Tragédie finie, ſon admirable Auteur, après s'être entretenu agréablement avec les perſonnes qui l'environnoient dans ſa loge, ſe préparoit à en ſortir, lorſqu'un ſpectacle inattendu, au lever de la toile, excita de nouvelles acclamations & les applaudiſſements les plus vifs ; ils étoient bien fondés : le buſte de M. *de Voltaire* ſe vit placé au milieu du Théatre, environné de tous les Acteurs & Actrices vêtus en habit de gala, ayant tous une couronne de lauriers à la main : chacun d'eux les placerent à leur

tour ſur la tête de ce Poëte immortel. Tant que dura cette inauguration chérie, la Salle de tous les côtés retentit de ſuffrages unanimes : dès que ces hommages eurent été rendus à ce buſte chéri, la Dame *Veſtris* s'avança ſur les bords du Théatre, un papier à la main ; mais l'enthouſiaſme continuant par des acclamations réitérées & continuelles, elle fut long-temps ſans pouvoir parler : enfin le calme ayant ſuccédé par une juſte curioſité, l'Actrice lut à haute voix ces vers, compoſés à la hâte, dans le Foyer, par M. le Marquis *de Saint-Marc*, trop connu par ſon goût & par ſes jolis Ouvrages, pour ajouter rien de plus.

Aux yeux de Paris enchanté,
Reçois en ce jour un hommage
Que confirmera d'âge en âge
La ſévere poſtérité.
Non, tu n'as pas beſoin d'atteindre au noir rivage
Pour jouir de l'honneur de l'immortalité ;
Voltaire, reçois la couronne
Que l'on vient de te préſenter :
Il eſt beau de la mériter,
Quand c'eſt la France qui la donne.

La Salle applaudit avec tranſport ce brillant éloge, & en exigea la répétition. En vérité, quelqu'honneur qu'on ait rendu à M. *de Voltaire* dans ſa patrie & dans toutes les Cours de l'Europe, pendant ſa vie, ce jour aſſurément en a été le plus beau & le plus glorieux.

Un Horloger, Artiſte célebre, nommé M. *Hauré*, Sculpteur, éleve de M. *le Moine*, qui ſe trouva ce jour-là à l'inauguration dont

on vient de rendre compte, en fut si pénétré, qu'en rentrant chez lui, il en esquissa sur le champ le dessin, & ne cessa point les jours suivants de travailler à l'exécution, jusqu'à ce qu'elle fût achevée; il l'enrichit ensuite d'une pendule qu'il avoit fait faire exprès; le tout se trouva d'un fini parfait; tous les gens de goût en étant instruits furent le voir, & admirer chez lui ce chef-d'œuvre de l'art.

Le sieur *Moreau* le jeune, Dessinateur & Graveur du Cabinet du Roi, frappé du même enthousiasme, saisit, de son côté, le coup-d'œil admirable de cette inauguration, & en fit le même soir un dessin parfait; il a été exécuté depuis, avec la même habileté, par le sieur *Gaucher*, célebre Graveur de l'Académie des Arts de Londres, ce qui a attiré chez lui un nombre infini de gens de goût & de connoisseurs.

Les vers qu'on a présentés à M. *de Voltaire* pendant les représentations de sa Tragédie d'*Irene*, sont trop agréables pour ne pas les placer ici:

A M. de VOLTAIRE.

Je n'ai pour tout bien qu'une poule:
Un assez beau coq, son voisin,
Tous les matins lui jette au moule
Un œuf dont je fais le larcin.
La pauvrette se laisse faire:
Si cette poule, mon trésor,
Conserve les jours de *Voltaire*,
Ce sera la poule aux œufs d'or.

Le Samedi 4 Avril de la même année 1778,

jour de la clôture du Théatre, par la ſeptieme repréſentation d'*Irene*, où M. *de Voltaire* s'étoit placé en loge grillée pour ſe dérober aux yeux du Public, le ſieur *Molé*, chargé du compliment, débuta par les regrets de la perte que l'on venoit de faire du ſieur *le Kain*, & par de juſtes éloges de ſes talents immortels; enſuite paſſant, pour conſoler les Spectateurs trop attendris, à l'heureuſe exiſtance du Poëte célebre qui fait tant d'honneur à la France, il continua dans ces termes:

« Ce que vous faites aujourd'hui, Meſſieurs, » du vivant même du digne ſucceſſeur de *Corneille* & de *Racine*, du vivant de cet homme » univerſel, que ſes concitoyens réclamerent, » qu'ils ont retrouvé avec un tranſport digne » d'eux & de lui, & qui, après avoir accumulé ſuccès ſur ſuccès, lauriers ſur lauriers; » après avoir vu depuis long temps ſes propres » Ouvrages ſe diſputer la palme, que l'univers » lui-même dans leur incertitude, décerne à ſon » Auteur; après avoir raſſemblé le Public, il y a » ſoixante ans, par une nouveauté théatrale, digne » de ſes Maîtres, vient, ſoixante années après, » vous raſſembler pour une nouveauté encore digne de lui. Que vous dirai-je, Meſſieurs? Après » la gloire d'avoir été couronné par vous, quel » plus digne hommage lui rendre, que de » vous inviter de réunir dans vos penſées, s'il » étoit poſſible, dans un inſtant, toutes les » productions de ce Génie ſublime & inépuiſable, depuis *Œdipe* juſqu'à *Irene*, quelle » image, Meſſieurs! Quel autre champ auſſi » vaſte & auſſi fertile en objets digne de votre

» admiration ! Quelle ſuite de tableaux ajoutés » aux merveilles du ſiecle qui l'a vu naître ! Il » ſemble qu'elle embraſſe plus encore que l'eſ- » prit humain ne peut comprendre ; mais laiſ- » ſons à la poſtérité tranquille le ſoin de pro- » noncer ſon éloge. Il reſpire : on l'a retrouvé » ce grand homme, ce Vieillard vénérable, » l'honneur & l'orgueil de la nature. Semble- » t-elle atteſter ſon plus ſublime effort, par le » ſoin qu'elle prend de le conſerver ? ah ! qu'il » vive : que les lauriers dont le Public l'a cou- » vert, lui ſervent d'égide contre les attaques » du temps, & que, revenu au ſein de ſes con- » citoyens, heureux d'exiſter avec lui, Paris » s'enorgueilliſſe aux yeux de l'avenir, jaloux » du pouvoir d'embellir le couchant de ſa vie ! » C'eſt le devoir d'un Public juſte, ſenſible & » digne d'honorer le génie ; vous en uſez, » Meſſieurs : laiſſez de grace au milieu des ac- » clamations de joie que ſon retour vous inſ- » pire, laiſſez percer nos voix, & que notre » reconnoiſſance proportionnée aux dons accu- » mulés de ſon génie, vous paroiſſe un ſen- » timent légitime, en contemplant les titres » immortels qu'il nous a donnés au bonheur » de vous plaire ».

A la rentrée du Théatre, le Lundi 27 Avril 1778, par la Tragédie d'*Alzire*, ſuivie du *Tuteur*, le Public s'étant apperçu, au quatrieme Acte, que M. *de Voltaire* étoit dans la loge de Madame *Hebert*, en marqua ſon raviſſement par des acclamations auſſi vives que réitérées ; en vain ce célebre Poëte tenta-t-il, par des révérences & des geſtes reconnoiſſants, & ſup-

pliant d'arrêter cet enthousiasme, échauffé par une présence aussi chere ; la Dame *Vestris* qui commença le cinquieme Acte, fut à peine entendue : enfin, le calme succédant, la Piece fut achevée supérieurement, tant la présence de son Auteur chéri anima le zele des Acteurs par les applaudissements que M. *de Voltaire* leur donna lui-même.

En sortant de sa loge, le Chevalier *de l'Escure*, Officier aux Gardes, lui présenta ces vers, qu'il composa dans le moment que l'Auteur de la Piece fut reconnu par le Public :

A M. de VOLTAIRE.

Ainsi chez les Incas, dans leurs jours fortunés,
Les enfants du Soleil dont nous suivons l'exemple,
Aux transports les plus doux étoient abandonnés,
Lorsque de ses rayons il éclairoit leur temple.

La réponse de M. *de Voltaire* fut une révérence accompagnée de ces vers :

Des Chevaliers François tel est le caractere,
Leur noblesse, en tout temps, me fut utile & chere.

Après tant de témoignages de satisfaction & d'allégresse que l'Auteur de cet Ouvrage a si vivement partagé, & dont il a eté continuellement le témoin, combien ne lui en a-t-il pas coûté ! C'est avec tremblement qu'en Historien fidele, il est forcé de mettre sous les yeux du Public les vers qui suivent : M. *de Voltaire* les composa quelques jours après la représentation dont on vient de parler, & dont il parut quelques copies le mois suivant :

Adieux du Vieillard.

Adieu, mon cher Tibule, autrefois si volage,
Mais toujours chéri d'Apollon,
Le Parnasse fêté comme aux bords du Lignon,
Et dont l'amour a fait un sage :
Des Champs Elisiens, adieu pompeux rivage,
De palais, de jardins, de prodiges bordé,
Qu'ont encore embelli, pour l'honneur de notre âge,
Les Enfants d'*Henri IV*, & ceux du grand *Condé*.
Combien vous m'enchantez! Muses, Graces nouvelles,
Dont les talents & les écrits
Seroient de tous nos Beaux-Esprits,
Ou la censure, ou les modeles!
Que Paris est changé! les Welches n'y sont plus :
Je n'entends plus siffler les ténébreux reptiles,
Les Tartuffes affreux, les insolents Zoïles.
J'ai passé : de la terre ils étoient disparus.

Mes yeux, après trente ans, n'ont vu qu'un peuple aimable;
Instruit, mais indulgent, doux, vif & sociable.
Il est né pour aimer : l'élite des François,
Et l'exemple du monde, & vaut tous les Anglois.
De la Société les douceurs desirées,
Dans vingt Etats puissants sont encor ignorées :
On les goûte à Paris, c'est le premier des Arts.
Peuple heureux, il naquit, il regne en vos remparts.
Je m'arrache en pleurant à son charmant empire;
Je retourne à ces monts qui menacent les cieux,
A ces antres glacés, où la nature expire,
Je vous regretterois à la table des Dieux.

M. *de Voltaire* faisoit alors les préparatifs de son départ pour retourner à Ferney, lorsqu'il composa ces vers. Hélas! soupçonnoit-il alors qu'il ne sortiroit de cette si chere Capitale,

que pour terminer ſa glorieuſe carriere & pour diſparoître à jamais ? Hélas ! hélas ! il mourut la nuit du 30 au 31 Mai 1778, entre trois & quatre heures après minuit.

Le Mardi 22 Décembre de la même année, les Comédiens donnerent *gratis*, en réjouiſſance de l'heureux Accouchement de la Reine, & de la Naiſſance de *Madame Fille du Roi* (*), la Tragédie de *Zaïre*, ſuivie du *Florentin*. Les portes de la Comédie furent ouvertes à midi, & le Spectacle commença à deux heures : tout s'y paſſa avec autant d'ordre & de reſpect que dans une repréſentation ordinaire, quoique la foule des Spectateurs fût immenſe. Avant la Tragédie, le ſieur *Deshayes*, Maître des Ballets, danſa avec la Doyenne des Poiſſardes. Ces Danſes durerent juſqu'à deux heures un quart, avec la plus grande gaieté que le Spectacle commença. Après ſa fin, le Peuple danſa juſqu'à huit heures du ſoir, la joie peinte ſur le viſage. Ces Fêtes furent terminées par des cris réitérés de vive le Roi & de vive la Reine.

L'Académie Françoiſe fit placer, cette année, dans la ſalle de ſes Aſſemblées, le buſte du célebre *Moliere*, l'un des chef-d'œuvres de M. *Houdin*, donné par M. *d'Alembert*, comme une élection tacite de cet illuſtre Poëte, n'ayant pu le faire de ſon vivant, quoiqu'il le méritât à tant de titres, retenue par l'obſtâcle de ſa profeſſion de Comédien. En l'admettant de ſon Corps après ſa mort, elle a immorta-

(*) Cette Princeſſe fut ainſi nommée par Sa Majeſté, pour ne pas priver *Madame* de cet honneur, dont elle a toujours joui.

lifé fon goût pour les talents fupérieurs, & la mémoire de ce fameux Dramatique, on la confacrant par cette infcription qu'elle a fait mettre au bas du bufte de ce grand homme :

Rien ne manque à fa gloire,
Il manquoit à la nôtre.

1779.

Le Lundi premier Février 1779, les Comédiens donnerent pour la premiere fois *les Mufes rivales*. Cette Piece, dont on ne connut pas d'abord l'Auteur, eft, à proprement parler, l'Apothéofe de M. *de Voltaire*. Les neuf Mufes y difputent à l'envi l'avantage de le préfenter au Dieu des Arts, ayant excellé dans le genre où chacune d'elles préfide. Dans le moment où Apollon & les Mufes attendent ce grand homme pour le couronner, *Mercure* arrive, & leur dit que ce célebre Poëte, fêté dans l'Elifée par l'augufte *Henri IV*, ne veut plus le quitter, & qu'il s'eft écrié lorfqu'il l'a engagé à le fuivre :

Ayant vécu trop peu fous le jeune (*) Louis,
Je demeure à jamais auprès de fon modele.

La Mufe à qui l'Epopée doit fa gloire, prétend qu'elle doit avoir la préférence fur *Melpomene*; Madame *Veftris*, vêtue en grand deuil, qui repréfente cette Mufe, qui pleure encore fon Poëte chéri, l'emporte. *Apollon*, repréfenté par le fieur *Molé*, termine le différend, & celui des *trois Graces*, figurées par les De-

(*) *Louis XVI.*

moiſelles *Doligny* , *du Gazon* & *Contat*, en leur promettant une Fête à l'honneur du Héros qu'elles réverent également ; en achevant ces mots , il ordonne à un buiſſon de lauriers de s'ouvrir; dans le moment le buiſſon ſe partage en deux , & préſente au premier coup-d'œil le buſte de *Voltaire* : alors tous les Acteurs & toutes les Actrices de la Comédie , vêtus du coſtume de l'emploi qu'ils rempliſſent dans les Pieces de ce Poëte s'avancent: *Briſard*, en *Brutus*; *Larrive*, en *Zamor*; *du Gazon*, en fier , en fat , & avec les ſuites relatives à ces Pieces; ils marchent deux à deux au ſon des fanfares : après avoir environné le buſte, *Melpomene* s'avance, & place ſur la tête de *Voltaire* une couronne de lauriers.

A la ſixieme repréſentation de cette jolie Piece , le nom de ſon Anonyme n'a plus été un myſtere. L'on étoit bien fondé à l'attribuer à M. *de la Harpe*, qui en reçut depuis des compliments mérités.

Le 20 Mars de la même année 1779 , le Théatre ſe ferma par *l'Orphelin de la Chine* & *les Muſes rivales*. Dans le compliment de clôture , que le ſieur *Fleury* prononça , comme le dernier reçu , il le termina de cette maniere :

« Si nous ne pouvons parvenir tous à obtenir une célébrité qui n'appartient qu'au mérite éminent , nous pouvons , au moins , tout entreprendre pour vous plaire : varier vos plaiſirs en eſt le plus ſûr moyen. Heureux lorſque des nouveautés brillantes viennent ſeconder nos efforts ! *Œdipe chez Admete* a fait couler vos larmes ; vous avez applaudi

» avec transport à la piété d'*Antigone*, aux » remords de *Polinice*, au noble dévouement d'*Alceste*; combien l'émotion de vos » cœurs, combien vos larmes ne doivent-elles » pas encourager l'Auteur, qui, noble émule » du *Sophocle* de la Grece, succede au *Sophocle* François, à ce *Voltaire* si connu des rivaux, mais qui peut-être n'aura jamais d'égal! » Les Muses se sont disputées devant vous » l'honneur de couronner son front : toutes, » en vers charmants, ont disputé leurs droits; » toutes se sont réunies pour donner à l'homme » universel, digne objet de leurs débats, & le » premier rang du Parnasse, & la couronne » immortelle qui n'appartient qu'au génie.

» Vos applaudissements ont confirmé leur » arrêt, & la postérité n'appellera point de votre jugement. En lisant les chef-d'œuvres *de Voltaire*, elle n'oubliera point celui qui sut » les apprécier, qui, par un peuple entier rassemblé dans le Cirque, fit répéter avec acclamation le nom du plus grand homme dont » s'honore notre patrie.

» Permettez-nous d'exposer, Messieurs, qu'à » la mémoire immortelle *de Voltaire*, se joindra quelquefois le nom du (*) *Roscius* François ».

Le Lundi 31 Mai 1779, jour anniversaire du célebre *Voltaire*, la Comédie mit au Théatre pour la premiere fois *Agatocle*, la derniere Tragédie de ce grand homme qui fut suivie de la petite Piece du *Tuteur*; elle fut pré-

(*) *Le Kain*, le plus célebre de ce siecle.

cédée du discours suivant, prononcé par le sieur *Brisard :*

« Messieurs, la perte irréparable que le » Théatre & la France ont faite l'année derniere, » & dont le triste anniversaire vous rassemble » aujourd'hui, a été, depuis cette fatale époque, » l'objet continuel de vos regrets. Vous avez » eu du moins la consolation de voir ce que » l'Europe a de plus grand & de plus auguste » partager un sentiment si digne de vous ; & » les honneurs que vous venez rendre à cette » ombre illustre, vont encore satisfaire & sou- » lager à la fois votre juste douleur pour don- » ner à cette cérémonie funebre tout l'éclat » qu'elle mérite & que vous desirez ; nous » avions pensé d'abord à remettre sous vos » yeux quelqu'une des Tragédies dont M. *de* » *Voltaire* a si long temps enrichi la Scene, » & que vous venez si souvent admirer ; mais » dans ce jour de deuil où le premier besoin » de vos cœurs est de déplorer la perte de ce » grand homme, nous croyons ajouter à l'in- » térêt qu'elle vous inspire, en vous présentant » la Piece qu'il vous destinoit quand la mort » est venue terminer sa glorieuse carriere. Vous » voyez, sans doute, avec attendrissement l'Au- » teur de *Zaïre* & de *Mérope*, recueillant tout ce » qu'il avoit de force & de courage pour s'occuper » encore de vos plaisirs, au moment où vous alliez » le perdre pour jamais. Vous connoîtrez tout le » prix qu'il mettoit à vos suffrages par les efforts » qu'il faisoit même aux bords du tombeau pour » les mériter ; efforts qui peut-être ont abrégé » une vie si précieuse. Le peuple d'Athenes

» entouré de chef-d'œuvres que lui laiſſoient » en mourant les Artiſtes célebres, ſembloit, au » moment de leurs obſeques, arrêter ſes regards » avec moins d'intérêt ſur les productions ſu- » blimes que ſur les ouvrages auxquels ces hom- » mes rares travailloient encore lorſqu'ils étoient » enlevés à la Patrie. Les yeux pénétrants de » leurs concitoyens liſoient dans ces reſpecta- » bles reſtes toute la penſée du génie qui les » avoit conçues : ils y voyoient encore attachée » la main expirante qui n'avoit pu les finir, & » cette douloureuſe image leur en rendoit plus » cher l'illuſtre compatriote qu'ils ne poſſédoient » plus ; mais qui, juſqu'à la fin de ſa vie, avoit » tant fait pour eux. Vous imitez, Meſſieurs, » cette nation reconnoiſſante & ſenſible, en » écoutant l'ouvrage auquel M. *de Voltaire* a » conſacré ſes derniers inſtants : vous apperce- » vrez tout ce qu'il auroit fait pour le rendre » plus digne de vous être offert; votre équité » ſuppléera à ce que vos lumieres pourroient » y deſirer ; vous croirez voir ce grand homme » préſent encore au milieu de vous dans cette » même ſalle qui fut ſoixante ans le Théatre » de ſa gloire; & où vous-même l'avez cou- » ronné par nos foibles mains avec des tranſ- » ports ſans exemple ; enfin vous pardonnerez » à notre zele pour ſa mémoire, ou plutôt » vous le juſtifierez, en rendant à ſa cendre » les honneurs que vous avez tant de fois ren- » dus à ſa perſonne. Quel ennemi des talents » & des ſuccès oſeroit, dans une circonſtance » ſi touchante, inſulter à la reconnoiſſance » de la nation, & en troubler les témoignages ?

» Ce ſentiment vif & cruel ne peut-être, Meſ-
» ſieurs, celui d'aucun François, & ſeroit
» d'ailleurs un nouveau tribut que l'envie paie-
» roit ſans le vouloir aux mânes de celui que
» vous pleurez ».

Ce diſcours fut applaudi généralement. Il fut attribué à M. *d'Alembert*, l'un des plus fideles admirateurs *de Voltaire*, & lui fit beaucoup d'honneur.

La Tragédie d'*Agatocle* fut écoutée avec la plus grande attention & le plus vif intérêt. A chaque Scene une foule de beaux vers furent applaudis avec enthouſiaſme: leur coloris, leur fraîcheur ſembloient être fabriqués par une jeune verve, & ne ſe reſſentoient en aucune maniere de la caducité du Poëte.

Le 13 Juin 1779, la Tragédie de *Bajazet* ayant été annoncée pour le lendemain, la Demoiſelle *Sainval* l'aînée, qui réclamoit depuis long temps le Rôle de *Roxane*, le principal de cette Piece, quoiqu'il appartînt à l'emploi des premieres Princeſſes, dont jouiſſoit alors la Dame *Veſtris*, fut déboutée de ſa prétention par une déciſion unanime de MM. les premiers Gentilshommes de la Chambre du Roi, ſur la différence des emplois, la Demoiſelle *Sainval* l'aînée n'étant reçue que pour celui de Reine, & non de Princeſſes; *cependant, pour l'amour de la paix, & pour fournir à la Demoiſelle* Sainval *de nouvelles occaſions de ſe rendre agréable au Public, Madame* Veſtris *a fait volontairement le ſacrifice de ce Rôle & de huit autres appartenants également à ſon emploi, & elle ne s'eſt réſervée que le droit d'y doubler la Demoiſelle* Sainval.

Après

Après cette complaiſance de ſa part, devoit-on s'attendre que ce différend eût des ſuites? Il en a cependant eu des plus ſérieuſes. La Demoiſelle *Sainval* a prétendu remplir ces Rôles de droit; cette conteſtation s'eſt vivement aigrie; on en apprendra les fâcheuſes ſuites en ſon lieu.

Trois jours auparavant, c'eſt-à-dire le 11, les Comédiens donnerent après *Adélaïde du Gueſclin*, *le Droit du Seigneur*, Comédie du célebre *Voltaire*, en trois Actes, en vers, qui avoit été donnée pour la premiere fois en 1762, ſous le titre de l'*Ecueil du Sage*, ſans ſuccès. Les changements heureux de l'Auteur à cette repriſe ont été applaudis : la ſeule choſe qui a déplu, que l'on reproche aux Comédiens, eſt d'avoir oublié que l'action de cette Piece eſt ſuppoſée s'être paſſée ſous le regne de *Henri II*, & que le coſtume de ce temps eſt bien différent de celui d'aujourd'hui.

Le 2 Août 1779, il a été annoncé pour nouveauté un Ouvrage nouveau, intitulé, *Théatre à l'uſage des jeunes perſonnes*, tome premier, par Madame la Comteſſe *de Genlis* : il n'eſt pas poſſible, dans cet abrégé, de rendre compte de l'utilité dont il eſt pour la jeuneſſe, & combien mérite d'éloges ſon Auteur. Sa lecture intéreſſante fera plus d'effet que tous les Livres de Morale qui ont été publiés juſqu'ici. *Voyez* le compte qu'en rend le *Journal de Paris*, N°. 214, page 869. L'extrait qu'on y trouve eſt digne de celui qui l'a ſi habilement eſquiſſé.

Le même jour, les Comédiens ont donné la premiere repréſentation de *Laurette*, Comé-

die de M. **, en trois Actes en vers. Son ſuccès a été médiocre, elle en méritoit cependant un plus flatteur; elle ma paru jugée trop ſévérement. Elle n'eut que ſept repréſentations.

Le Lundi 13 du même mois, la Demoiſelle *Doligny* joua pour la premiere fois dans la Comédie du *Glorieux*, le Rôle de *Liſette*. Ce Rôle ſi difficile par la variété des nuances auxquelles l'Actrice doit ſe plier, fut joué on ne peut pas plus ſupérieurement, c'eſt-à-dire avec la nobleſſe & la décence d'une fille de qualité.

Le Samedi 14 Août, la Demoiſelle *Conſtance*, premiere Danſeuſe de la Comédie, débuta par le Rôle d'Amoureuſe, dans l'*Ecole des Maris*; & le Lundi 16, dans *le Chevalier à la Mode*; ſa modeſtie, dit le *Journal de Paris*, a engagé le Semainier à ſupprimer dans l'affiche le jour de ſon début: il a été heureux: on ne s'attendoit pas que cette Débutante n'ayant jamais eſſayé ce talent ſur aucun Théatre, pas même de ſociété, ſe tireroit auſſi naturellement de ſon emploi. Le Public l'a encouragée, en l'applaudiſſant; cependant elle n'a point encore reparu ſur la Scene depuis ſes débuts.

Le Samedi 21 du même mois, la Demoiſelle *Sainval* cadette, qui par des motifs relatifs à ſa ſœur aînée, ne paroiſſoit plus depuis quelque temps ſur la Scene, a rendu le rôle d'*Aménaïde* dans la Tragédie de *Tancrede*. A peine y a-t-elle été reconnue, qu'elle a été applaudie avec tant de tranſports qu'elle en a été ſi ſenſiblement affectée, qu'elle eſt tombée ſans con-

noiſſance : heureuſement que les prompts ſecours qui lui ont été donnés derriere le Théatre où elle fut tranſportée ſur le champ, l'ont remiſe dans ſon état naturel ; un quart-d'heure après elle a continué ſon Rôle ; la prudence du Public a été admirable dans cette occaſion : quelle que fût ſa joie en la revoyant, il l'a contenue tant qu'elle a été en Scene & ne l'a fait éclater qu'à la fin de la Tragédie, où il n'y avoit plus rien à craindre de la ſenſibilité de cette intéreſſante Actrice.

Le Samedi 28 Août, la Demoiſelle *Raucour*, abſente depuis près de trois années, a reparu ſur le Théatre dans la Tragédie de *Didon*. Les ſentiments ont été trop partagés & trop différents ſur le retour imprévu de cette Actrice, & ſur ce début pour que je haſarde le mien ; ce que je puis ajouter, c'eſt que depuis la retraite de la Demoiſelle *Sainval* l'aînée, la recette étoit en ſouffrance, & que depuis le retour de cette Actrice, elle a augmenté.

Le Dimanche 29 Août 1779, la Dame *Julien*, femme de l'agréable Acteur de la Comédie Italienne, débuta dans la *Gouvernante*, & dans la *Jeune Indienne*, par les Rôles d'Amoureuſes. Après ſes débuts, elle a été reçue à l'eſſai le 13 Septembre de la même année. Elle joue avec intelligence, mais ſon organe pour le tragique, fait craindre que le Public ne s'y accoutume pas.

Le Samedi 25 Septembre 1779, les Comédiens, encore meilleurs François qu'Acteurs, quoique beaucoup d'entr'eux ne ſe préſentent jamais ſur la Scene ſans être accueillis vive-

ment du Public, donnerent une repréſentation de *Gaſton* & *Bayard*, ne doutant point que les quatre vers adreſſés par le Chevalier *Sans-Peur*, & ſans reproche au jeune Guerrier, ne fît l'effet qu'ils s'en étoient promis, & que par cet ingénieux moyen, leur joie devenue publique ſur leur Théatre, ſe trouvant conſignée dans leurs archives, honoreroit à jamais leur Corps : ils ne ſe tromperent pas.

Eleve, ô mon éleve, eſpoir de ta patrie,
D'Eſtaing, cœur tout de flamme, à qui le ſang me lie :
Toi, né pour être un jour par tes hardis exploits,
Ainſi que ton aïeul, bouclier de ton Roi.

A peine l'Acteur achevoit-il le dernier de ces vers, que les applaudiſſements les plus vifs partirent du Parterre & de toutes les loges avec des tranſports qui firent connoître l'amour dont on brûle pour le Roi, & le gré que l'on fait au Comte *d'Eſtaing*, d'être le premier qui a fait bénir les armes d'un jeune Monarque, qui ſemble n'exiſter que pour la gloire & le bonheur de ſes Sujets.

Que mes Lecteurs ne me ſachent point mauvais gré de m'être un peu étendu ſur cet article, deux raiſons majeures en ſont la cauſe : la premiere, un ſentiment de reconnoiſſance pour les bontés dont cet auguſte Monarque m'a honoré en augmentant mon traitement de retraite qui me met en état d'achever une vie conſacrée au ſervice de mes Rois ; la ſeconde, de partager la reconnoiſſance de la Patrie

pour les derniers exploits de M. le Comte *d'Estaing*.

Sans la crainte d'être long, j'aurois ajouté ici les fêtes qu'a données Madame la Comtesse *d'Estaing*, à l'occasion de la prise de la *Grenade*, & du combat naval de son illustre époux, le Dimanche 28 Septembre de cette même année dans sa maison à Passy, où tout le Village a été illuminé ce soir-là à cette heureuse occasion. On en trouvera une relation intéressante dans le *Journal de Paris*, N°. 269, page 1093, qui est aussi-bien écrite qu'elle est intéressante. Ces preuves du patriotisme & de l'amour de cette digne & respectable épouse sont d'un exemple trop flatteur pour ne pas être lues & admirées par tous les bons Citoyens.

Le Samedi 2 Octobre 1779, la Comédie mit au Théatre pour la premiere fois, une Piece en cinq Actes, en vers de M. *Dorat*, intitulée *Roséide*; elle fut suivie de la *Sérénade*. Cette Piece remplie de portraits les mieux dessinés, de tirades admirables qui ont été applaudies avec enthousiasme, ajoute au mérite de l'Auteur. Il est vrai que l'envie a tenté de le diminuer, mais des retranchements de longueurs, & d'heureuses corrections en ont augmenté la valeur. En écrivant cet article, l'affiche m'apprend qu'elle a été interrompue le 18, à la huitieme représentation.

Le Dimanche, 17 du même mois, la Demoiselle *Sainval* cadette, qui étoit absente depuis deux mois, relativement à ses propres affaires & à celles de sa sœur, a reparu dans *Ariane*, par le Rôle principal de cette Tragédie; la fa-

tisfaction a été générale, & s'eſt encore plus ſignalée dans toutes les loges, l'Orcheſtre, l'Amphithéatre, & les ſecondes, enfin de toutes parts dans la Salle. Elle a bien juſtifié, par le jeu le plus ſupérieur, ces preuves de ſatisfaction unanime & répétées à chaque Acte; mais au troiſieme, l'Actrice a été ſi ſublime dans ſa Scene avec Théſée, que l'enthouſiaſme a ſubjugué les Spectateurs: nobleſſe, ſenſibilité, abandon, exploſion, tout s'eſt réuni pour que les Connoiſſeurs mêmes conviennent unanimement que cette Actrice, dans cette Tragédie, l'a emporté ſur toutes celles qui ont rendu le Rôle avant elle. Elle a reparu dans le même Rôle pour la ſeconde fois, le Samedi 23 du même mois; elle y a été reçue avec les mêmes acclamations.

Mon projet, en terminant cet *Abrégé de l'Hiſtoire du Théatre François*, étoit de rendre compte des vrais motifs de la diſgrace de la Demoiſelle *Sainval* l'aînée; mais, après l'avoir eſquiſſé, j'ai penſé que la plus grande partie du Public étoit prévenue par une brochure hardie, répandue ſous le manteau, il y a quelques mois, & par un enthouſiaſme relatif à ſes talents. Je laiſſe au temps & à la vérité à prononcer : ce que je haſarderai à l'égard de ſes talents, c'eſt que l'engouement & le goût qui s'énervent de jour en jour, lui ont trop attiré d'admirateurs enthouſiaſtes, pour toucher à cette corde. Il eſt certain cependant que, ſans des actes d'exploſion, plus allumée par l'énergie, que par l'intelligence & le goût, elle ſeroit une Actrice ordinaire, & même monotone : dans

la ſuppoſition que je me méprenne, qu'on en accuſe mon peu de connoiſſance du Théatre, & non l'envie de lui nuire, perſonne ne deſirant plus ſincérement que moi la fin de ſes malheurs.

RÉGLEMENT
POUR
LES COMÉDIENS FRANÇOIS
ORDINAIRES DU ROI.

Nous Louis-Marie d'Aumont, Duc d'Aumont, Pair de France; André Hercule de Roſſet de Fleury, Pair de France; Louis-François-Armand Dupleſſis, Duc de Richelieu, Pair de France; Emmanuel-Félicité de Durfort, Duc de Duras; tous quatre premiers Gentilshommes de la Chambre du Roi:

En conſéquence des ordres du Roi à Nous adreſſés, & portés à l'Arrêt du Conſeil du 18 Juin 1757: après nous être fait rendre compte des divers abus qui ſe ſont introduits à la Comédie Françoiſe, tant par rapport à la police intérieure, que par rapport à la repréſentation des Pieces, & nous ayant paru indiſpenſable d'établir un ordre qui remédie à ces abus ſi contraires à la ſatisfaction du Public, à l'intérêt des Comédiens, & aux diſpoſitions de notre Réglement du 23 Décembre 1757, Nous avons

jugé à propos de le remettre en vigueur, en étendant les différents Articles qui nous ont paru mériter le plus d'attention; avons en conſéquence, par le préſent Réglement, arrêté & ſtatué ce qui ſuit :

ARTICLE PREMIER.

Le préſent Réglement, renfermant toutes les diſpoſitions des précédents, après avoir été lu en préſence de toute la Société, ſera mis ſur les regiſtres des délibérations, & il en ſera fait une copie à chacun des Acteurs & Actrices qui compoſent la Société, afin que perſonne n'en puiſſe prétendre cauſe d'ignorance; & il en ſera fait en outre lecture tous les ſix mois, en préſence de tout le monde, en une Aſſemblée générale indiquée à ce ſujet, & dont les Semainiers préviendront les ſieurs Intendants des Menus. Au ſurplus, ils veilleront, conjointement avec le Comité qui ſera établi, à l'exécution du préſent Réglement, & ſeront tenus d'informer des contraventions qui pourroient avoir lieu, faute de quoi ils deviendront reſponſables en leur propre & privé nom de ce qui aura été fait de contraire à la teneur des Articles qui compoſent ledit Réglement; & paieront cent livres d'amende, leſquels cent livres ſeront dépoſées dans une caiſſe particuliere établie à cet effet, ainſi que toutes les autres amendes; & le produit d'icelle ſera employé tous les ſix mois à l'acquit des mémoires, ou autres choſes utiles à la Société.

ARTICLE II.

COMITÉ.

Pour nous mettre à portée de connoître & de remédier aux abus qui pourroient ſe gliſſer dans l'adminiſtration & police intérieure de la Société, Nous ordonnons,

1°. Qu'il ſera établi un Comité qui s'aſſemblera de quinzaine en quinzaine, ou plus ſouvent, ſi la néceſſité le requiert, pour prendre connoiſſance de toutes les affaires, & en porter leurs avis aux ſieurs Intendants des Menus, pour nous en rendre compte.

2°. Le Comité ſera compoſé de ſix hommes & du premier Semainier, qui, tant qu'il ſera en exercice, ſera obligé de ſe trouver aux Aſſemblées, & aura la ſeptieme voix.

3°. Lorſque ledit ſieur Semainier ſortira d'exercice, il inſtruira celui qui doit lui ſuccéder des différentes affaires qu'il n'auroit pu terminer pendant le temps de ſon exercice, & lui remettra à cet effet ſon regiſtre, afin que ſon ſucceſſeur puiſſe, avant toute choſe, en rendre compte au premier Comité où il ſera admis; & ſi l'affaire étoit de nature à ne pouvoir être éclaircie que par le Semainier qui ſortiroit d'exercice, alors il ſera mandé par le Comité, pour en rendre compte.

4°. Nous nommons pour compoſer ledit Comité, les ſieurs *le Kain*, *Bellecourt*, *Préville*, *Brizard*, *Molé*, *Dauberval*, leſquels ſeront chargés de toutes les affaires de la Société,

depuis le premier Avril 1766, jufqu'au premier Avril 1767; nous réfervant de faire les changements qui nous paroîtront convenables pour l'amélioration de l'adminiftration.

5°. Comme le choix que nous faifons des fix perfonnes ci-deffus nommées, eft fondé fur la connoiffance que nous avons de leur intelligence, nous entendons qu'elles ne foient point troublées dans leur geftion : Nous réfervant de punir avec févérité ceux qui apporteroient le moindre obftacle aux opérations qu'ils auroient jugé convenables de faire pour le bien de la Société, entendant qu'ils aient droit & confidération comme revêtus de nos pouvoirs.

6°. Les fix perfonnes compofant ledit Comité, feront difpenfées des devoirs des Semainiers, afin qu'ils puiffent remplir avec exactitude ceux que nous leur impofons; ils s'affembleront le jour qui fera indiqué à l'Affemblée générale du Lundi, fans que rien puiffe difpenfer de le tenir, & l'on informera les fieurs Intendants des Menus, du jour qui aura été pris.

7°. Aucuns de ceux nommés pour ledit Comité, ne pourront fe difpenfer de fe trouver au jour indiqué, fans caufe de maladies, ou les raifons les plus effentielles dont il fera rendu compte aux fieurs Intendants de Menus.

8°. Aucune délibération ou décifion du Comité ne fera mife en exécution, qu'après qu'il en aura rendu compte aux fieurs Intendants des Menus, & que nous les aurons approuvées, furtout pour les objets que nous réfervons à notre connoiffance, tels que ceux qui peuvent intéreffer l'adminiftration générale, & le fervice de

la Cour ; & quant aux autres, tels que les états de dépenſes néceſſaires à faire, ou les mémoires arrêtés par le Comité, elles ſeront communiquées à l'Aſſemblée générale de la Société, pour y être connues & approuvées par délibération, s'il eſt néceſſaire ; leſquelles étant ſignées par le Comité & un tiers du reſte de la Société, vaudront & ſeront exécutées comme ſi elles étoient ſignées par la Société entiere.

9°. Le Comité étant chargé de l'adminiſtration générale de la Société, il prendra connoiſſance de tous les engagements, contrats, obligations, rembourſements, acquits des mémoires, dépenſes journalieres & extraordinaires, & des emprunts ; de tous leſquels objets il aura ſoin d'inſtruire le Conſeil, pour prendre ſon avis ſur les opérations qui ſeront à faire pour le bien & l'avantage de la Société. Voulons auſſi que les comptes ſoient rendus & aſſurés dans le Conſeil, afin que connoiſſant les dettes paſſives de la Société, il ſoit à portée de décider plus ſûrement ſur les queſtions qui pourront ſurvenir dans la ſuite.

Voulons pareillement qu'il ne puiſſe être entrepris ni ſuivi aucune affaire, en demandant ni en défendant ſous le nom de la Société, qu'il n'ait été préalablement pris, ſur ce, une délibération du Conſeil, laquelle ſervira de pouvoir aux Procureurs.

10°. Il aura inſpection ſur les Ballets, Orcheſtre, Magaſin ; veillera aux proviſions néceſſaires de bois, de charbon, & uſtenſiles de l'intérieur de l'Hôtel ; fera des Réglements pour tous les Gagiſtes, qui ſeront remis aux Semai-

niers pour les faire exécuter ; il ſera dépoſitaire des archives ; il convoquera les Aſſemblées extraordinaires, pour y propoſer les affaires qui doivent y être délibérées.

11°. Le Comité ſera chargé de la vérification de la caiſſe, de voir ſi les regiſtres de recette & de dépenſe ſont tenus en bonne forme, ſans rature ni interligne ; à cet effet, une des perſonnes nommées par le Comité, & choiſie dans la Société, paraphera tous les regiſtres par premiere & derniere feuille.

12°. Il ſera chargé de juger les conteſtations des Directeurs & Acteurs de Province ; il ſera nommé un d'entr'eux pour les examiner, & les rapporter ; leſquels Jugements, ainſi que les titres des procédures, ſeront mentionnés & tranſcrits ſur un regiſtre particulier, & renfermé dans une des armoires de la Salle d'aſſemblée, dont la clef ſera remiſe ès-mains du plus ancien du Comité ; leſquels n'auront cependant force & valeur, qu'après avoir été par Nous approuvés, d'après le compte qui nous en aura été rendu par les ſieurs Intendants des Menus.

13°. Le Comité inſcrira, ou fera inſcrire par le premier Semainier, ſur le regiſtre des délibérations, tous les ordres par écrit ſignés des ſieurs Intendants des Menus, ainſi que toutes les délibérations de la Société, les lettres qu'elle recevra, & les réponſes qui lui ſeront faites.

14°. Il notifiera tous les ordres, & ſur-tout ceux qui demandent une prompte exécution, aux perſonnes intéreſſées, qui ne pourront ſe diſpenſer de s'y ſoumettre, ſous peine de déſobéiſſance.

15°. Dans le cas de retraite ou décès d'un Acteur ou d'une Actrice, le Comité distribuera les Rôles qui formoient l'emploi de l'Acteur retiré ou décedé, à celui ou celle qui doit les remplacer, & qui sera désigné à cet effet par la distribution & la regle des emplois, afin que le service ne manque jamais. Le Comité ne souffrira point qu'aucun Acteur ou Actrice, quel qu'il soit, se défasse à l'avenir d'aucun Rôle de son emploi, sans en avoir parlé audit Comité, & avoir motivé ses raisons; & ledit Comité les remettra par écrit aux sieurs Intendants des Menus, avec ses réflexions, pour que nous puissions ordonner ce qui nous paroîtra convenable.

16°. Il sera chargé de juger les différends qui pourroient survenir entre les camarades; de remédier aux abus, & de chercher les moyens de les prévenir; de tenir la main aux Réglements, de les faire exécuter; de veiller à ce que rien ne se passe contre la décence : & il sera tenu d'avertir ceux dont la conduite pourroit porter atteinte à l'honnêteté que la Société doit avoir en vue, & de nous en rendre compte en cas de récidive, afin que nous puissions donner nos ordres en conséquence. Dans le cas d'un événement imprévu, qui auroit besoin d'être décidé sur le champ, le Comité est autorisé à y suppléer jusqu'à la décision de ses Supérieurs, qui sera donnée le plus promptement possible; & la Troupe se conformera à la décision du Comité, jusqu'à celle des Supérieurs.

17°. Il aura attention d'inscrire exactement

ſur un regiſtre les Pieces à lire par ordre de date, & le fera voir à l'Auteur, afin qu'il ſache le temps où il peut être lu, & qu'il ne puiſſe y avoir aucun paſſe-droit; on portera ſur ledit regiſtre la demeure de l'Auteur, afin de le faire avertir huit jours à l'avance du jour que l'on entendra la lecture de ſa Piece; & que dans le cas où il ne ſe préſenteroit pas au jour indiqué, l'on pût paſſer à la lecture de l'Ouvrage qui ſuivra immédiatement le ſien : & afin d'éviter tous ſujets de plaintes des Auteurs, le Comité les inſtruira des Réglements & conditions qui les concernent, ainſi que du temps où leurs Pieces ſeront jouées, & fera en ſorte que les repréſentations n'en ſoient jamais retardées : ledit regiſtre contiendra le nom des Pieces, la date de leur lecture, ainſi que la quantité de voix pour la reception ou refus deſdites Pieces. Quand un Auteur aura lu ſa Piece, il ſe retirera de l'Aſſemblée, pour que l'on puiſſe faire les réflexions néceſſaires ſur ſon Ouvrage, & donner les avis dans la forme preſcrite.

18°. Le Comité prendra connoiſſance des Pieces remiſes & à remettre, qui ſeront à l'étude, afin d'en accélérer les repréſentations dans les temps preſcrits par les Réglements; & en cas d'inexécution, il en informera les ſieurs Intendants des Menus, pour nous en rendre compte.

19°. Le Comité ſera chargé de veiller à ce que les repréſentations données à la Cour n'empêchent pas qu'on ne joue à Paris, & de pourvoir dans le cas, s'il étoit beſoin, à une diſtribution de Rôles.

20°. Il entendra répéter les Sujets qui ſe préſenteront pour débuter, afin de nous en rendre compte, ainſi qu'il ſera plus amplement expliqué à l'article des débuts.

21°. Les ſix perſonnes compoſant le Comité, feront une diſtribution en ſix claſſes des différentes opérations à y faire, dont chacun d'eux ſera chargé d'une en ſon particulier pour les rapporter au général.

22°. Chacun d'eux ſera tenu d'avoir un regiſtre ſur lequel il tiendra note des choſes à faire dans la partie dont il ſera chargé, afin que les opérations puiſſent s'accélérer.

23°. Chacun dans ſon diſtrict dreſſera les plans & projets de Réglements à faire.

CLASSES DIFFÉRENTES.

I.

24°. Les Contrats, Emprunts, Rembourſements, Comptes, Dépenſes pour les Voyages de la Cour, vérifications de fonds à faire, Regiſtres de caiſſe, Impreſſions de Billets, ou autres dépenſes tenant à la caiſſe.

I I.

Le Ballet, l'Orcheſtre, les emplois comptables, les poſtes, les dépenſes y attachées.

I I I.

Les Décorations, le Magaſin, les Machiniſtes, Tailleurs & autres Gagiſtes.

I V.

Les conteſtations de Province, les archives, la ſuite des affaires judiciaires, les mémoires à arrêter & faire régler par le Comité.

V.

Les Acteurs, le rang des Pieces, la recherche pour les Pieces à remettre, les regiſtres à cet égard, les lettres adreſſées à la Société, & les réponſes néceſſaires.

V I.

Tous les Ouvriers, les réparations, les fournitures, les Provinces, le luminaire, les Garçons de Théatre.

25°. Enfin le Comité ſera reſponſable de tout ce qui ſeroit fait de contraire à ce dont il eſt chargé, & au préſent Réglement, étant chargé ſpécialement de le faire exécuter, & d'en inſtruire les ſieurs Intendants des Menus, pour nous en rendre compte.

ARTICLE III.

Des Semainiers.

Vu les occupations dont ſeront chargés les Membres du Comité, aucun d'eux ne ſera Semainier, & au lieu de trois Semainiers, il n'y en aura plus que deux à l'avenir.

Devoirs du premier Semainier.

1°. Le premier Semainier aſſiſtera, ainſi qu'il eſt

eſt dit ci-devant, au Comité où il aura la ſeptieme voix ; il aura à ſa garde le regiſtre des délibérations, pendant ſa ſemaine, qui ſera renfermé dans une armoire de la Chambre des Aſſemblées, dont il gardera la clef pour en être reſponſable, ainſi que celles des armoires où ſont renfermés les ordres & le dépôt du Greffe.

2°. Il convoquera des Aſſemblées ordinaires & extraordinaires, qui lui ſeront demandées par le Comité.

3°. Il conſtatera l'état des Acteurs & Actrices préſents à chaque Aſſemblée, en écrivant ſur une feuille les noms de ceux qui arriveront ; à onze heures préciſes, il tirera une ligne au-deſſous des noms écrits ; le Comité datera la feuille, & la donnera au Caiſſier, qui remettra ſur le champ le montant des jetons au premier Semainier, afin que la diſtribution n'en ſoit faite à chaque Acteur & Actrice, que quand les affaires ſeront terminées.

4°. Ledit premier Semainier propoſera les Pieces qui doivent former le répertoire, pour quinze jours, & celles qu'il conviendra de remettre au Théatre ; & avertira tous les Acteurs & Actrices des rôles qu'ils doivent y jouer, ainſi que les doubles.

5°. Il veillera à ce que le répertoire réglé à l'Aſſemblée ſoit exécuté ; il prendra nos ordres dans les différents cas, dont il fera ſon rapport au Comité, ainſi que des abus qu'il aura découverts dans la ſemaine, afin qu'on puiſſe y pourvoir.

Devoirs du ſecond Semainier.

1°. Le ſecond Semainier aura ſoin de la diſtribution des billets & des contre-marques ; d'annoncer ou faire annoncer les Pieces ; de donner les affiches ; de faire commencer à cinq heures & demie préciſes l'hiver , & à cinq heures & un quart l'été ; de marquer ceux qui ne ſont pas prêts à l'heure, & d'en remettre la liſte au premier Semainier : il ſe fera donner chaque jour, par le Souffleur , le nom des Acteurs qui jouent dans le premier Acte , afin de pouvoir les faire avertir , & qu'on ne ſoit pas dans le cas d'attendre ceux qui ne ſont que du ſecond ou troiſieme Acte.

2°. Il viendra à toutes les répétitions , pour voir ſi elles ſe font avec ſoin , & mettra à l'amende ceux qui y manqueront , ou qui ne ſeront pas exacts à l'heure , ainſi qu'il ſera dit ci-après ; & en remettra la liſte au premier Semainier , qui la portera à l'Aſſemblée du Comité , ainſi que celle de ceux qui ne ſeront pas prêts à l'heure pour commencer , dont on inſtruira chaque ſemaine les ſieurs Intendants des Menus.

ARTICLE IV.

Des Aſſemblées.

1°. Il ſera tenu tous les Lundis, à onze heures du matin , dans la Salle de l'Hôtel , une Aſſemblée , à laquelle tous les Comédiens & Comédiennes ſeront préſents.

2°. Aucune perſonne étrangere à la Troupe ne pourra , ſous aucun prétexte , être admiſe

dans l'Aſſemblée, ni aſſiſter aux délibérations pendant les Aſſemblées, ſous peine de punition au Portier.

3°. Il ſera fait pour chaque Aſſemblée des Lundis, un fonds, pris ſur la caiſſe, de ſix livres pour chacun des Acteurs & Actrices reçus, ou à la Penſion, qui compoſent la Troupe.

4°. La Troupe étant compoſée de
le fonds ſera de
lequel augmentera ou diminuera à proportion du nombre d'Acteurs ou d'Actrices : ceux ou celles qui ne ſe trouveront pas à l'Aſſemblée, ou qui n'arriveront qu'après onze heures ſonnées à la pendule de l'Hôtel, perdront leur droit de préſence, & les ſix livres ſeront miſes par le Caiſſier dans la caiſſe des amendes.

5°. Pour la décence & la tranquillité des Aſſemblées, il y aura une grande table, devant laquelle ſe placeront les Membres du Comité, & les deux Semainiers à chaque bout; les autres Acteurs s'aſſeoiront aux deux côtés de la table, ſuivant leur rang d'ancienneté.

6°. Le répertoire commencera à onze heures; il ne ſera queſtion d'aucune affaire avant qu'il ſoit fini; après quoi le Comité fera part à la Société de ce qui aura été fait pour ſon bien; prendra les voix pour les affaires ſur leſquelles il faudra délibérer. L'on ne pourra ſe ſéparer que lorſque le Comité avertira qu'il n'eſt plus aucune affaire à traiter : ceux qui s'en iront auparavant, perdront leur jeton, qui leur ſera retenu par le premier Semainier, dépoſitaire des jetons, à moins qu'il ne leur ait été permis de ſe retirer. L'Aſſemblee finira

au plus tard à une heure & demie, ſi ce n'eſt qu'il arrivât quelque affaire preſſée, & qu'il fallût, pour l'intérêt général, terminer avant de ſe ſéparer.

ARTICLE V.

Répertoire.

L'objet le plus important de l'Aſſemblée, étant le choix des Pieces auxquelles les Comédiens doivent ſe tenir prêts, nous ordonnons qu'il ſera fait par le Comité une diſtribution exacte des différents emplois, & qu'il ſera dreſſé en conſéquence un état général de toutes les Pieces, ſoit ſues, ſoit à remettre, avec les noms des Acteurs & Actrices qui doivent jouer en premier, en double, & en troiſieme les Rôles de chacune de ces Pieces, afin qu'il n'y ait plus de conteſtations à cet égard, & que les Acteurs & Actrices ſachent ce qu'ils ont à faire, & que la Société connoiſſe le parti qu'elle peut tirer de chacun de ſes Membres.

Avant que le répertoire commence, ſi quelques Acteurs ou Actrices ont beſoin d'un jour dans la ſemaine, ils en avertiront le premier Semainier, ainſi que des raiſons qu'ils peuvent avoir pour ne pas jouer : le Semainier inſcrira ſur une feuille volante, les noms de ceux qui ſe feront réſervés des jours ; laquelle feuille volante nous ſera remiſe chaque mois par le Comité, avec la quantité de feux de ceux qui compoſent la Troupe, afin qu'au bout de l'année nous puiſſions juger ceux qui méritent des gratifications.

Enſuite étant avéré que chacun pourra jouer tels & tels jours, perſonne ne ſera en droit de refuſer tel Rôle pour tel jour ; & le Semainier mettra ſur le répertoire la Piece, ſans égard pour qui feroit refus, dès que la Piece & le jour conviendront à la Société.

S'il arrivoit que quelqu'un ne pouvant jouer de la ſemaine, vînt à l'Aſſemblée du répertoire de cette même ſemaine, pour lors il n'auroit aucun droit de préſence, étant déshonnête que quelqu'un vienne prendre ſon jeton pour dire à ſes camarades qu'il ne peut leur être utile.

2°. Les emplois fixés à chacun des Membres de la Société, pour que le répertoire ſe puiſſe faire facilement, & qu'il ne ſoit point ſujet à des changements nuiſibles au bien général, nous ordonnons que ceux qui ne pourront venir au répertoire, écriront au Comité, ou au premier Semainier, pour les informer qu'étant malades on ne compte point ſur eux ; ils marqueront le temps dont ils croiront avoir beſoin pour ſe rétablir ; ou que ſe portant bien, & des affaires les empêchant de venir à l'Aſſemblée, ils conſentent de jouer les Pieces qui ſeront choiſies par l'Aſſemblée, & qu'ils s'y tiendront prêts pour les jours indiqués, ainſi qu'aux Pieces remiſes, qui ce jour-là ſeront arrêtées ; & l'Aſſemblée aura ſoin de les placer de façon qu'on ait le temps d'apprendre ſes Rôles.

3°. Les Acteurs en premier avertiront, après le répertoire, en préſence de l'Aſſemblée, leurs doubles, des Rôles qu'il faut qu'ils jouent

dans la ſemaine, afin que les doubles n'en puiſſent prétendre cauſe d'ignorance; mais ſi le Rôle étoit cependant trop conſidérable pour que le double s'en chargeât, ou qu'il n'eût pas aſſez de temps pour l'apprendre, ou le repaſſer, alors le Comité ſera en droit de s'oppoſer à la demande de l'Acteur en premier, comme nuiſible au bien général; & ledit Acteur ou Actrice en premier ſera tenu de ſe ſoumettre à la déciſion du Comité, & de jouer le Rôle; & il eſt ordonné au double de s'y tenir prêt pour le jour qui lui ſera indiqué, d'une autre repréſentation; & quand cela ſera une fois arrêté, il ne ſera plus au choix de l'Acteur ou Actrice en premier, de reprendre ſon Rôle, & d'empêcher de le jouer celui ou celle qui aura dû le remplacer le jour indiqué.

4°. Si les premiers, en cas d'affaires ou d'incommodités notoires, ne pouvoient jouer, ils auront ſoin d'avertir par écrit leurs doubles la veille, & d'aſſez bonne heure pour qu'ils puiſſent repaſſer leur Rôle; & ſur-tout d'en prévenir par écrit le premier Semainier, afin qu'il puiſſe avoir par écrit auſſi la réponſe du double, & être certain que la Comédie ne manquera pas.

5°. Au cas que le double chargé par le Premier d'un Rôle, tombe malade, le premier ſe portant bien, ſera tenu de le jouer, ſur l'avis que lui en donnera le premier Semainier, à moins que ce ne ſoit un Rôle qui ne lui ſoit plus familier, & qu'il lui ſoit impoſſible de remettre; ce dont le Comité jugera, entendant que chacun ſe prête aux intérêts de la Société.

6°. Pour obvier aux inconvénients qui peuvent naître des maladies ſubites, & qui forcent les Comédiens ſouvent à fermer, nous ordonnons que tout Acteur & Actrice, qui ſe trouvera incommodé au point de ne pouvoir jouer le ſoir dans la Piece affichée, faſſe avertir le matin, de ſon état, & d'aſſez bonne heure pour que le premier Semainier, ſur l'avis qui lui en ſera donné par écrit, puiſſe faire aſſembler la Société, pour voir ſi le Rôle eſt ſu par quelqu'un, & enfin, à la rigueur, changer de Piece & faire faire de nouvelles affiches, dont on inſtruira M. le Lieutenant-Général de Police. Si quelque Acteur ou Actrice ſe trouve incommodé la veille, il en donnera ſur le champ avis, afin que l'on puiſſe faire facilement une Aſſemblée, s'il eſt néceſſaire.

7°. Et pour ôter tout ſoupçon de maladies feintes, les Semainiers ſe tranſporteront chez l'Acteur ou Actrice incommodé, afin de conſtater l'état de la perſonne, qui force à manquer au Public, en ne lui donnant pas ce qui lui a été promis.

8°. Afin de tirer parti des Pieces d'agrément, toutes perſonnes ayant de la voix, ou d'autres talents propres à les faire valoir, ſeront tenues de les employer; & ne pourront s'en diſpenſer, voulant qu'il ne ſe mette aucune Piece ſans tous ſes agréments.

9°. Nous ordonnons aux Comédiens de mettre tous les mois une Comédie en cinq Actes, ou une Tragédie nouvelle ou remiſe, & une Comédie en trois Actes ou en un Acte, nouvelle ou remiſe de même; & enjoignons au Comité

de tenir la main à l'exécution de cet Article.

10°. Le répertoire ſe fera pour quinze jours, le Lundi d'après ſe fera celui de la ſemaine ſuivante, & ainſi ſucceſſivement: quand le répertoire aura été réglé, chacun ſera tenu de jouer le Rôle pour lequel il aura été inſcrit dans l'état général ordonné ci-deſſus, à moins de cauſes légitimes, approuvées par le Comité, & dont il rendra compte aux ſieurs Intendants des Menus, ſous peine de cent livres d'amende pour celui ou celle qui refuſera, & qui ſeront miſes à la caiſſe des amendes.

11°. Les Pieces miſes ſur le répertoire n'en ſeront pas moins jouées quand quelques-uns de ceux ou de celles qui ont les Rôles en premier, ne pourront pas jouer, ſoit pour cauſe de maladie, ou de voyage à la Cour, entendant que les doubles les remplacent, devant s'y tenir prêts, à moins que des études exigées par la Société & pour ſes intérêts, ne les en empêchent, & ne leur en ôte la poſſibilité, ou que le Rôle trop fort pour le double ne pût nuire à ces mêmes intérêts.

12°. Perſuadés que l'amuſement & la ſatisfaction du Public ont été un des principaux motifs des graces accordées par le feu Roi aux Comédiens, en les attachant à ſon ſervice; & étant informés que ſous le prétexte d'aller repréſenter à la Cour, les Comédiens ſe diſpenſent ſouvent de jouer à Paris, contre la condition expreſſe qui leur a été impoſée par le feu Roi, lors de la réunion des Troupes de l'Hôtel de Bourgogne & de l'Hôtel de Guénégaud, nous voulons, en exécution de l'Article XXXVI

de l'Arrêt du Conseil, qu'attendu que les jours de Spectacle à la Cour, & les Pieces qu'on doit y donner sont indiquées d'avance, le Comité ait attention de proposer, en faisant le répertoire, les Pieces qui peuvent être jouées à Paris, par les Acteurs & Actrices, qui ne seront pas nécessaires à la Cour, entendant que les doubles trouvent par-là le moyen de se perfectionner; & en cas d'inexécution du présent Article, celui ou celle qui en seroit cause, paiera une somme de trois cents livres applicables à la caisse des amendes.

13°. Pour remédier à la négligence que l'on marque quelquefois pour les mauvais Rôles & même pour les médiocres, ce qui nuit à l'intérêt de la Société, puisque le peu de soin avec lequel on les joue, décrédite les Pieces & dégoûte le Public, nous ordonnons que ceux qui négligeront les Rôles médiocres, seront privés de l'avantage d'en jouer de bons, & jusqu'à nouvel ordre, dont le Comité rendra compte aux sieurs Intendants des Menus, qui nous en instruiront.

14°. Tout Acteur ou Actrice, qui, par sa mauvaise volonté, ou par humeur, fera manquer une représentation indiquée, paiera une amende de trois cents livres, qui seront déposées dans la caisse des amendes.

ARTICLE VI.

Délibérations.

1°. Quand tout ce qui concerne le répertoire, la remise des Pieces, & autres objets

énoncés ci-dessus, aura été rempli, le Comité proposera les autres matieres qui doivent être présentées à la Société, sur lesquelles il sera délibéré, ainsi qu'il est dit ci-après.

2°. Elles seront réglées à la pluralité, soit de vive voix, soit par écrit. Dans les affaires qui demandent un avis motivé, & quelque discussion, chacun dira son avis suivant son rang d'ancienneté; le premier Semainier les recueillera, & le Comité libellera la décision, suivant la pluralité des voix.

3°. Toutes les décisions soit verbales, soit par écrit, seront inscrites sur le champ sur le registre des délibérations, & signées par le Comité, les Semainiers, & par tous ceux qui seront présents à l'Assemblée, quand bien même il se trouveroit quelqu'un qui auroit été d'un avis contraire à la décision générale; la pluralité des voix devant alors former la réunion des sentiments.

4°. Ceux ou celles qui interromperont le cours d'une affaire, soit pour en proposer une autre, soit pour quelque cause que ce puisse être; ceux qui se serviront de paroles piquantes ou peu mesurées, seront privés ce jour-là de leur droit de présence; on rayera leur nom de dessus la feuille, & ils paieront en outre, sans déplacer, une amende de six livres pour la caisse des amendes.

5°. Ces amendes seront prononcées par le Comité; & dans le cas où, par une tolérance condamnable, il feroit grace de la peine encourue, nous voulons qu'il soit au lieu & place de celui ou celle qui auroit dû payer ladite

amende ; & ſera tenu le premier Semainier, ſous la même peine, de rendre compte de ſa contravention aux ſieurs Intendants des Menus.

6°. Vu le peu d'exactitude des Comédiens pour les Aſſemblées générales indiquées, ſoit pour des changements de Pieces, ſoit pour les affaires d'intérêt, & ſur-tout pour les comptes généraux qui doivent ſe faire, toute la Troupe aſſemblée, & dont le Comité ne peut ni ne doit être chargé, chaque Acteur ou Actrice aura, pour droit de préſence, un jeton de trois livres, au prorata des parts & demi-parts ; & le fonds provenant des jetons de ceux qui manqueront, rentrera à la caiſſe des amendes.

7°. Ceux qui ne ſauront pas leur Rôle, paieront une ſomme de douze livres ſans déplacer ; & en cas de récidive, garderont les arrêts qui leur ſeront ordonnés juſqu'à nouvel ordre ; obſervant toutefois que la teneur de cet article n'aura pas lieu pour ceux qui feront des efforts de mémoire dans les cas de néceſſité. Ceux qui manqueront leurs entrées, ou qui ne ſeront pas prêts à l'heure indiquée pour commencer, paieront une amende de trois livres, ainſi que ceux qui, n'ayant pas joué dans la grande Piece, ſe feroient attendre pour la petite. Seront tenus les Comédiens & Comédiennes de ſe trouver exactement aux répétitions indiquées par le premier Semainier, & à l'heure marquée, ſous peine de trois livres d'amende s'ils n'arrivoient point à leur Scene, & de dix livres s'ils n'y viennent point du tout ; leſquelles amendes retourneront à la caiſſe des amendes. Le ſecond Semainier y veillera, comme il eſt dit ci-devant,

& en ſera reſponſable au cas qu'il y manque ou faſſe grace à quelqu'un.

ARTICLE VII.

Débuts.

1°. Dans la vue de favoriſer les Comédiens, & leur faciliter les moyens d'attirer du monde & de répondre à l'attente du Public, nous aurons ſoin de ne faire débuter à l'avenir que dans les Rôles où les caracteres manquent, pour ne point multiplier inutilement les Sujets dans les emplois qui ſont remplis. Nous voulons, ainſi qu'il a été déjà dit, qu'aucune perſonne ne ſoit admiſe à débuter, qu'après avoir été entendue par le Comité ; en exceptant cependant les Comédiens de Province, que, dans des cas de beſoin, on feroit venir ſur leur réputation, & qui ne peuvent pour lors être ſujets à cet examen.

2°. Quand nous aurons accordé des permiſſions de débuter, & que leſdites permiſſions auront été montrées & enrégiſtrées à l'Aſſemblée, le premier Semainier mettra par préférence ſur le répertoire les trois Pieces que les Débutants demanderont ; mais qu'ils ne pourront choiſir que parmi celles qui ſont au courant du répertoire.

3°. Les Acteurs & Actrices qui ont les Rôles dans ces Pieces, ne pourront ſe diſpenſer de jouer, ſous peine de cent livres d'amende ; nous réſervant de punir ceux ou celles qui par haine ou par cabale chercheroient à rebuter les Débutants & à leur nuire. On ſera obligé de faire

une répétition entiere ſur le Théatre, pour chacune des Pieces où les Débutants devront jouer; ceux qui y manqueront, paieront l'amende de dix livres, comme ci-deſſus.

4°. Mais pour pouvoir juger ſainement du talent des Débutants, & non uniquement d'après les trois Pieces qu'ils auront choiſies, & qui peuvent leur avoir été montrées, leſdits Débutants ſeront tenus de jouer enſuite trois Rôles au choix de la Société, après en avoir informé les ſieurs Intendants des Menus, pour nous en rendre compte, & voir ſi ce choix eſt réellement du genre que leſdits Débutants auront choiſi, & s'il n'excede pas leur force. Leſdites Pieces ayant été par nous approuvées, il en ſera donné deux répétitions de chacune auxdits Débutants : auxquelles répétitions les Acteurs & Actrices qui joueront dans la Piece, ſeront tenus de ſe trouver, à peine de cent livres d'amende, comme à l'article ci-deſſus.

Tout Acteur ou Actrice qui n'aura point paru ſur des Théatres de Province, ne pourra avoir d'ordre de début qu'après avoir joué devant le Comité prépoſé à cet effet.

5°. Tout Acteur qui aura débuté avec ſuccès, ſera à l'avenir un an à l'eſſai aux appointements de dix-huit cents livres ſans aucun droit; ſi pendant cette année ſes diſpoſitions ne ſont pas démenties, il ſera pour lors admis dans la Société, aux appointements de deux mille livres avec droit de préſence, jetons & feux, & ſa penſion courra du jour de ſon début, ſans que leſdits appointements puiſſent jamais augmenter; & au bout de cette année, ſi on le trouve en

état d'être reçu tout-à-fait, il le sera ; sinon pourra être congédié comme inutile à la Société.

6°. Mais avant qu'un Acteur ou Actrice soit reçu ou renvoyé, chaque personne reçue donnera son avis motivé, par écrit cacheté, qu'elle enverra aux sieurs Intendants des Menus ; les Supérieurs étant bien-aises de connoître la façon dont chaque Acteur ou Actrice jugera des talents de ceux qui doivent composer leur Société.

ARTICLE VIII.

PIECES NOUVELLES.

AUTEURS.

Etant informés que les anciens Réglements concernant les Pieces nouvelles, ne sont point exécutés, & ayant reconnu par l'examen que nous en avons fait, qu'il étoit indispensable d'y faire des changements, nous avons ordonné ce qui suit :

1°. On ne lira aucune Piece à l'Assemblée, qu'un Comédien ne certifie qu'il la connoît & qu'elle peut être entendue. Les Pieces apportées à l'Assemblée seront mises sur le Bureau, & on nommera un Examinateur : le Comité prendra le titre de la Piece & le nom de l'Examinateur, afin d'éviter qu'aucun Ouvrage ne s'égare. Si l'Examinateur trouve que la Piece ne doive pas être admise à la lecture générale, il en donnera les raisons par écrit, le plus honnêtement qu'il sera possible, & le premier Semainier les remettra à l'Auteur, en lui rendant sa Piece.

Si au contraire l'Examinateur la trouve en état d'être lue, elle ſera inſcrite à ſon rang.

2°. Suivant la date, & ſans faire aucun paſſe-droit, on conviendra d'un jour autre que le Lundi, pour en entendre la lecture ; le Comité aura ſoin de prévenir l'Auteur, ou celui qui a préſenté la Piece, du jour choiſi par l'Aſſemblée : il ſera accordé à chaque Acteur & Actrice préſents à la lecture, un jeton de la valeur de trois livres, lequel ſera payé par le Caiſſier ſur la feuille arrêtée & ſignée par le premier Semainier, dans la forme pareille aux jetons du répertoire.

3°. L'Auteur ſeul, ou celui qui préſentera la Piece, aura droit de venir à cette Aſſemblée : défendons aux Comédiens de laiſſer entrer qui que ce ſoit, ſous peine de trois cents livres d'amende payables par la Société en général, dépoſées dans la caiſſe des amendes.

4°. Pour obvier aux cabales des Acteurs & Actrices, aux protections pour la diſtribution des Rôles, l'Auteur, avant de faire la lecture, remettra au Comité la diſtribution cachetée. Si la Piece eſt reçue, on fera la lecture de ſa diſtribution tout de ſuite ; ſi elle n'eſt reçue qu'à corrections, la diſtribution ſera renfermée dans l'armoire du Semainier, qui en répondra, & qui la repréſentera lors de la ſeconde lecture, & elle ſera rendue à l'Auteur, ſans l'ouvrir, ſi l'ouvrage eſt refuſé.

5°. La Piece lue, chaque Acteur ou Actrice, qui aura acquis voix délibérative, ſoit par ſes ſervices, ſoit par ſa capacité, & dont nous nous réſervons de fixer le temps, mettra par écrit

ſes motifs d'acceptation, de correction ou de refus, & remettra ſon avis au premier Semainier, pour en faire la lecture à l'Auteur. Ordonnons à cet effet aux Comédiens de ne mettre dans leurs avis aucun terme choquant pour l'Auteur, d'expoſer clairement leurs raiſons, mais en termes honnêtes, & comme il convient à leur Société.

6°. Si la Piece eſt reçue à correction, le Comité remettra à l'Auteur, avant que le Semainier jette au feu les papiers, un extrait des réflexions qu'on aura faites ſur ſon Ouvrage, pour qu'il puiſſe travailler en conſéquence.

7°. Si l'Auteur conſent aux corrections, il pourra demander une ſeconde lecture, qui ſe fera dans la même forme que la premiere, à l'exception que les écrits ne porteront que ſur l'acceptation ou le refus, & la Piece ſera reçue pour lors, ou refuſée en dernier reſſort.

8°. Ordonnons aux Comédiens de garder un ſecret inviolable ſur tout ce qui aura été dit & fait dans les Aſſemblées; & en cas de contravention prouvée, tout Acteur ou Actrice contrevenant, ſera privé de voix active & paſſive, droit de préſence aux Aſſemblées & aux lectures, pendant le temps que nous nous réſervons de fixer. Entendons en outre qu'il en ſoit ainſi de toutes les Aſſemblées, ſous les mêmes peines.

9°. Le Comité aura ſoin de faire inſcrire ſur le champ au-deſſous du titre des Pieces, ſi elles ſont acceptées, admiſes à corrections, ou refuſées, & ſur-tout avec date préciſe, afin qu'elles puiſſent être jouées à leur tour de réception.

10°.

1°. Quand une Piece aura été reçue, & qu'elle sera venue à son tour pour être jouée, l'Auteur aura soin de se munir de l'approbation de la Police, ensuite il enverra les Rôles aux Acteurs, suivant la distribution remise au Comité avant la lecture, à moins que dans l'intervalle il ne fût survenu des changements dans la Troupe, auquel cas il seroit libre à l'Auteur de faire en conséquence des changements dans sa distribution; nous réservant la connoissance des arrangements qu'il faudra prendre à ce sujet, & des difficultés qui surviendroient.

11°. Personne ne pourra, sans des raisons valables, dont nous nous réservons la connoissance, refuser un Rôle de son emploi, que l'Auteur lui auroit destiné, à peine de cent livres d'amende applicables à la caisse des amendes, pour la premiere fois, & d'être privé de sa part dans la représentation de la Piece nouvelle où il auroit refusé de jouer, en cas de récidive.

12°. Quant aux Pieces anonymes, envoyées à la Société, l'Auteur sera tenu d'envoyer sa distribution cachetée au Comité, & de la même écriture que la Piece, pour éviter toute discussion, & mettra à exécution ce qui est dit ci-dessus.

13°. Les Comédiens ne pourront, sous quelque prétexte que ce soit (sinon pour des causes graves, dont nous nous réservons la connoissance), refuser de jouer une Piece qu'ils auront reçue, ni en retarder les représentations, sans le consentement de l'Auteur; & si la représentation étoit retardée par la faute de quelqu'un, il paieroit cent livres d'amende applicables à la caisse des amendes.

14°. La part d'Auteur ſera d'un neuvieme pour les Pieces en cinq Actes, tant tragiques que comiques, d'un douzieme pour les Pieces en trois Actes, & d'un dix-huitieme pour celles en un Acte; ces parts ne ſeront priſes que ſur la recette nette, & après qu'on aura prélevé les frais ordinaires & journaliers.

15°. Les Auteurs auront droit de donner des billets les jours de repréſentations de leurs Pieces, tant qu'ils en retireront les parts : ſavoir, pour ſix perſonnes à l'amphithéatre, pour les Pieces en cinq Actes; pour quatre perſonnes ſeulement, pour les Pieces en trois Actes; & pour deux perſonnes ſeulement, pour celles en un Acte. L'excédent du nombre fixé ſera payé ſur la part d'Auteur, ainſi que tous les billets de Parterre, s'ils en demandent aux Semainiers, auxquels nous défendons d'en délivrer plus de vingt.

16°. Toute Piece qui n'aura pas, en hiver, douze repréſentations au-deſſus de douze cents livres; & en été, dix repréſentations au-deſſous de huit cents livres, ne donnera pas droit à l'Auteur de demander une repriſe; mais quand la Piece aura eu les repréſentations du nombre & de l'eſpece déſignée, l'Auteur pourra la retirer, pour ſe ménager une repriſe dans le temps, dont il conviendra avec les Comédiens. L'hiver ſera compté du 15 Novembre au 15 Mai; & l'été, du 15 Mai au 15 Novembre; ſi dans le cours des dix ou douze repréſentations, il n'y en avoit qu'une ſeule au-deſſous de douze cents livres, l'hiver, ou de huit cents livres, l'été, cela ne priveroit pas l'Auteur du droit de re-

tirer ſa Piece, & d'en demander une repriſe; l'Auteur ne perdant ſon droit que quand il y aura deux repréſentations au-deſſous des ſommes fixées ci-deſſus.

17°. Dans le cas où une Piece interrompue dans ſa nouveauté, auroit été repriſe, l'Auteur ne ſera plus en droit de la retirer, & elle ſera jouée juſqu'à ce que la recette ſoit une fois ſeulement au-deſſous de douze cents livres, depuis le 15 Novembre juſqu'au 15 Mai, & de huit cents livres, depuis le 15 Mai juſqu'au 15 Novembre; alors il n'aura plus aucun droit à prétendre. Si les repréſentations ſont interrompues, ſoit dans la nouveauté, ſoit à la repriſe, par la maladie d'un Acteur, ou par quelqu'événement qui ne dépende pas de l'Auteur, cette interruption ne pourra lui préjudicier, ni empêcher le cours de ſes droits, tels qu'ils ſont réglés ci-deſſus.

18°. L'Auteur de deux Pieces en cinq Actes, & celui de trois Pieces en trois Actes, ou de quatre Pieces en un Acte, aura ſon entrée ſa vie durant.

19°. L'Auteur d'une Piece en cinq Actes jouira de ſon entrée pendant trois ans; l'Auteur d'une Piece en trois & en deux Actes, pendant deux ans, & celui d'une en un Acte, pendant un an ſeulement. Un Auteur jouira de ſon entrée auſſi-tôt que ſa Piece aura été reçue.

20°. Ordonnons aux Comédiens de laiſſer jouir les Auteurs des entrées dans toute la Salle, excepté aux ſecondes loges, aux troiſiemes & au Parterre, à peine de vingt livres d'amende applicables à la caiſſe des amendes; Réglement

auquel il ne ſera dérogé que dans le cas où un Auteur ſeroit convaincu d'avoir troublé le Spectacle par des cabales, ou des critiques injurieuſes ; auquel cas déclarons qu'il ſera privé de ſes entrées, après la preuve des faits produite devant nous.

21°. Ces diſpoſitions concernant les Auteurs leur ſeront lues avant de procéder à la lecture de leurs Pieces, afin qu'ils connoiſſent la nature des engagements que la Société contracte avec eux, & à quel titre elles peuvent être jouées.

ARTICLE IX.

Pour remédier aux abus qui ſe ſont introduits au ſujet des entrées gratuites, en conſéquence des ordres du Roi, nous avons arrêté l'état de celles qui doivent ſubſiſter. Défendons aux Comédiens de laiſſer entrer aucune perſonne, ſous quelque prétexte que ce ſoit, excepté celles compriſes audit état joint au préſent Réglement, lequel état nous ſera préſenté tous les ans à Paque, par le Comité, pour y faire les additions ou retranchements que nous croirons néceſſaires & convenables. Arrêté à Paris ce premier Juillet 1766,

Signés
le Duc D'AUMONT,
le Duc DE FLEURY,
le Maréchal Duc DE RICHELIEU,
le Duc DE DURAS.

LETTRE

DE M. DE SAINT-FOIX,

A M. DE***, PEINTRE,

Sur la retraite de Mademoiſelle Dangeville *du Théatre François, en 1769.*

VOUS me demandez mon ſentiment, Monſieur, ſur un Tableau auquel vous travaillez : il repréſentera, dites-vous, *Thalie* éplorée, qui fait tous ſes efforts pour retenir une Actrice qui veut la quitter. Je ne doute point de l'habileté de votre pinceau ; je vous dirai ſeulement qu'il y a des objets qui ſont moins du reſſort de l'imagination que du ſentiment ; je ſuis perſuadé que *Thalie* aura l'attitude & toute l'expreſſion convenables ; mais l'Actrice, cette Actrice divine, ſon front, ſes yeux, ſa bouche, tous ſes traits ſi délicatement aſſortis pour lui compoſer la phyſionomie la plus aimable & la plus piquante, ſa taille de Nymphe, ſon maintien libre, aiſé, & toujours décent : Mademoiſelle *Dangeville* enfin ; (car ſa retraite du Théatre eſt le ſujet de votre Tableau) Mademoiſelle *Dangeville*, Monſieur, peut-on eſpérer de la bien peindre ? Avec de l'intelligence, de l'étude & de la réflexion, on peut ſe perfectionner le goût & devenir une Actrice très-brillante ; mais l'Actrice de génie eſt bien rare,

& il y a la même différence qu'entre *Moliere* & un Auteur qui n'a que de l'eſprit. Nous avons vu jouer Mademoiſelle *Dangeville* dans les caracteres les plus oppoſés, & les ſaiſir toujours de façon que nous en ſommes encore à ne pouvoir nous dire dans lequel nous l'aimions le plus. On aura de la peine à s'imaginer que la même perſonne ait pu jouer avec une égale ſupériorité *l'Indiſcrette*, dans l'*Ambitieux*; *Martine*, dans *les Femmes Savantes*; *la Comteſſe*, dans *les Mœurs du Temps*; *Colette*, dans *les trois Couſines*; *Madame Orgon*, dans *le Complaiſant*; *la Fauſſe Agnès*, dans *le Poëte Campagnard*; *la Baronne d'Olban*, dans *Nanine*; *l'Amour*, dans *les Graces*, & tant d'autres Rôles ſi différents. Combien de fois, à la premiere repréſentation d'une Comédie, a-t-elle procuré des applaudiſſements à des endroits où l'Auteur n'en attendoit pas ! Je me ſouviens que le célebre *Néricault Deſtouches*, dont on alloit jouer une Piece nouvelle, craignoit pour le Monologue, & quelques traits dans le cinquieme Acte; il vouloit les ſupprimer : « donnez-vous » en bien de garde, lui dit-elle ; je vous ré» ponds, je vous réponds que ce Monologue » & ces traits ſeront fort applaudis ». En effet elle joua le tout avec un naturel, des graces, une naïveté, qui déciderent la réuſſite & triompherent de tous les efforts qu'une indigne cabale avoient faits pendant les quatre premiers Actes, pour faire tomber cette Comédie.

Ce qui acheve de caractériſer la perſonne de génie dans Mademoiſelle *Dangeville*, c'eſt qu'elle eſt ſimple, vraie, modeſte, timide même,

n'ayant jamais le ton orgueilleux du talent, mais toujours celui d'une fille bien élevée ; ignorant d'ailleurs toute cabale, & dans le centre de la tracasserie, n'en ayant jamais fait aucune.

J'ai cru, Monsieur, puisque vous me consultez, que je devois vous communiquer mes idées sur son caractere, parce qu'il me semble qu'on doit commencer par connoître celui de la personne qu'on veut peindre. Je souhaite que vous réussissiez. Je souhaite que vous puissiez saisir cette ame fine, naturelle, délicate & sensible, qui rit, qui parle, qui voltige & badine sans cesse dans ses yeux, sur sa bouche, & dans tous ses traits.

Je suis, Monsieur,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur,

SAINT-FOIX.

FAITS

RELATIFS A L'HISTORIQUE

DU THÉATRE FRANÇOIS.

LORSQUE les Comédiens Italiens, du temps de *Dominique*, commencerent à jouer en François, les Comédiens du Roi concevant le préjudice que leur Théatre en souffriroit, déciderent dans l'Assemblée du Lundi suivant, qu'en vertu de leur privilege, le Roi seroit supplié

de mettre ordre à cette innovation. En conséquence cinq Députés furent nommés, & *Baron* choisi en qualité d'Orateur. Les Italiens, informés du jour qui avoit été choisi, se trouverent au temps marqué à Versailles; *Dominique*, alors l'*Arlequin*, se chargea de solliciter les intérêts du Corps. Le Roi, prévenu de leur arrivée, admit les uns & les autres à son audience. Lorsque *Baron* eut plaidé la cause de ses camarades, Sa Majesté se tourna vers *Dominique*, & lui fit signe de répondre; *Arlequin*, après avoir fait sa révérence, & quelques gestes relatifs à son emploi, dit au Roi: *Sire, dans quelle Langue Votre Majesté veut-elle que je parle? Comme tu voudras*, lui répondit le Monarque en souriant, *mais que ce soit en François. Cela me suffit*, s'écria *Dominique*, en sautant de joie, & en faisant une humble révérence, *notre cause est gagnée.* Le Roi ne put s'empêcher de rire de la surprise qui venoit de lui être faite. *La parole est lâchée*, dit-il, *je n'en reviendrai pas.*

C'est à cette plaisante époque que les Italiens ont obtenu de jouer en François sur leur Théatre.

Le latin burlesque qui se trouve dans la Comédie du *Malade imaginaire*, à la fin de cette Piece, est de *Despréaux*. *Moliere* lui ayant confié à un dîner où il étoit avec lui chez Mademoiselle *Ninon de Lenclos*, où se trouvoit aussi Madame *de la Sabliere*, son embarras pour cete Scene; son ami passa dans un cabinet, & une demi-heure après il vint la lire; la Compagnie en rit beaucoup, & *Moliere* enchanté la mit au Théatre sans y faire aucun changement.

M. le Duc *d'Orléans*, Régent, ayant fait mettre à la Baſtille feu M. *de Voltaire*, dans le temps que l'on repréſentoit ſa premiere Tragédie d'*Œdipe*, le haſard y ayant conduit ce Prince, ſans ſe rappeller que ce Priſonnier en étoit l'Auteur, fut ſi content de la Piece, qu'il ordonna, en ſortant, ſon élagiſſement : à peine M. *de Voltaire* fut-il libre, qu'il vola chez M. le Régent, pour le remercier : *Soyez ſage*, lui dit ce Prince, *& j'aurai ſoin de vous. Agréez ma parfaite reconnoiſſance de ces nouvelles bontés*, reprit ce jeune Poëte ; *mais je ſupplie Votre Alteſſe Royale de ne plus ſe charger de mon logement & de ma nourriture.*

Un jour que les Comédiens jouoient la Comédie du *Méchant*, de *Greſſet*, Madame *de Forcalquier* ſurvint : à peine fut-elle dans ſa loge, que le Parterre lui prodigua des applaudiſſements réitérés; un Particulier, s'impatientant d'une ſi longue interruption, s'écria : *Paix, paix, convient-il d'interrompre ainſi le Spectacle ?* Un autre du fond du Parterre répartit ſur le champ :

La faute en eſt aux Dieux qui la firent ſi belle.

Ce vers, comme tout le monde le ſait, eſt de la Piece du *Méchant.*

Un jour que le Poëte *Roi* étoit à la Comédie, il s'embarraſſa en montant dans la robe d'une belle Dame, & fut à la veille de tomber. La jeune perſonne lui en faiſant des excuſes, il lui répondit en ſouriant : vous ne m'en devez aucune, Madame, *il n'arrive que trop ſouvent que les Auteurs tombent ici.*

Quelques prétendus Connoiſſeurs étant paſſés dans le foyer de la Comédie, après la premiere repréſentation d'*Alzire*, l'un d'eux ſoutint que ce n'étoit pas *Voltaire* qui en étoit l'Auteur, quoique tout le monde le crût : je le ſouhaiterois de tout mon cœur, reprit un vieil Officier. Eh ! pourquoi, s'écria un jeune homme ? Parce que nous aurions un excellent Poëte de plus, ajouta le vrai Connoiſſeur.

Quelques jours après les repréſentations du *Tartuffe*, un Docteur de Sorbonne indigné que cette Comédie eût été permiſe, rencontrant *Moliere* dans une maiſon où il venoit en viſite, lui demanda avec chaleur d'où vient qu'il s'aviſoit de prêcher ſur le Théatre ? Eh ! pourquoi ne me ſeroit-il pas permis de le faire, reprit froidement cet excellent Comique, le Pere *Maimbourg* ne fait-il pas tous les jours des Comédies en Chaire ? En vérité, je ne le lui reprocherai jamais, quelque privilege que j'en puiſſe avoir.

La ſalle de la Comédie étoit pleine à la ſeconde repréſentation du même *Tartuffe*, l'on étoit à la veille de commencer cette Comédie, lorſque la toile ayant été levée, *Moliere* parut : *Meſſieurs*, dit-il, en s'adreſſant à l'aſſemblée, *nous comptions aujourd'hui avoir l'honneur de vous donner le Tartuffe, mais M. le Premier P.... ne veut pas qu'on le joue.*

Après la premiere repréſentation de la petite Piece de l'*Epreuve réciproque*, dont *Alain*, Sellier, eſt l'Auteur, M. *de la Motte* le rencontrant dans le foyer, lui dit : *votre Piece eſt jolie, mais convenez que vous n'avez pas aſſez*

alongé la courroie. La critique étoit vraie, mais trop maligne : auſſi M. *de la Motte* s'en repentit-il le moment d'après.

A la premiere repréſentation d'*Eſope à la Cour*, Comédie de *Bourſault*, reſtée au Théatre, il y avoit ces vers qui furent ſupprimés depuis :

ESOPE.

Je ſoupçonne
Qu'on encenſe la place autant que la perſonne ;
Que c'eſt au diadême un tribut que l'on rend,
Et que le Roi qui regne eſt toujours le plus grand.

Le Miniſtre de Paris qui craignit l'application, trouva qu'il étoit de ſa prudence de les faire retrancher.

La Comédie des *Fables d'Eſope*, ou d'*Eſope à la Ville*, du même Auteur, n'ayant pas réuſſi aux deux premieres repréſentations, *Bourſault* irrité contre la cabale, ajouta une Fable du Dogue & du Bœuf, qui fut adreſſée au Parterre ; en voici les quatre derniers vers :

A tant d'honnêtes gens qui ſont devant vos yeux,
Laiſſez la liberté d'applaudir ce mêlange :
Et ne reſſemblez pas à ce dogue envieux,
Qui ne veut pas manger, ni ſouffrir que l'on mange.

Cette leçon hardie en impoſa à la cabale, au point que cette Piece ſe releva, & eut quarante-trois repréſentations avec le plus brillant ſuccès. On doit ajouter qu'elle valut à l'Auteur pour ſon neuvieme quatre mille livres, ſans le produit de l'impreſſion. On eſt toujours dans la ſurpriſe qu'elle ne ſoit pas encore remiſe au Théatre.

Tout le monde ſait que *la Femme Juge & Partie*, Comédie de *Montfleury*, jouée en même temps que celle du *Tartuffe*, ſur le Théatre du Marais, toute médiocre qu'elle eſt relativement au chef-d'œuvre de *Moliere*, balança le ſuccès de cette belle Piece; mais bien des gens en ignorent la raiſon, la voici : l'intrigue de la *Femme Juge & Partie* fut calquée ſur une aventure du Marquis *de Freſne*, qui fut accuſé dans ce temps-là d'avoir vendu ſa femme à un Corſaire de Tunis. La curioſité ſuppléa au mérite de la Piece, & c'eſt ce qui lui procura ſon grand ſuccès.

Un Anglois, qui avoit long-temps vécu à Paris & qui étoit dans l'habitude du Spectacle, n'eut pas plutôt entendu les repréſentations de la Tragédie de *Zaïre*, du célebre *Voltaire*, qu'il s'en engoua au point qu'elle ne fut pas plutôt imprimée qu'il retourna à Londres avec le projet de la faire traduire en Anglois & de la faire mettre ſur le Théatre de Durilane; mais, malgré deux ans de ſollicitations, n'y pouvant parvenir ſans qu'il pût pénétrer le motif de tant de refus, il loua la grande Salle des Yorcks *Buddings*, diſtribua les Rôles de la Tragédie à ceux de ſes amis qu'il crut propres à les bien remplir, & choiſit pour lui celui de Luſignan, comme le plus convenable à ſon âge de ſoixante ans. Il n'épargna rien pour que le Théatre qu'il avoit fait élever eût tout l'éclat que méritoit la Piece; & lorſque tout fut à ſon gré, il la fit jouer.

Jamais aſſemblée ne fut plus nombreuſe ni plus brillante, tout ce qu'il y avoit à la Cour, à la Ville de plus diſtingué & de plus riche s'y

trouva. Les premiers Actes furent applaudis avec enthousiasme; mais lorsque *Lusignan* parut, les battements de mains recommencerent avec plus de chaleur. M. *Bond* le méritoit; indépendamment de sa figure qui intéressa tout le monde, il rendit son Rôle avec tant de vérité, qu'il charma tous les Spectateurs : soit que son ame fût pénétrée, ou que les encouragements le rendissent sublime, il se livra au point que la force lui manquant, il s'évanouit, & perdit entiérement connoissance. Tout le monde crut d'abord que cette foiblesse étoit un excès d'imitation de la nature; après avoir attendu quelque temps, les applaudissements cesserent; ceux qui rendoient les Rôles de *Châtillon*, de *Nérestan* & de *Zaïre* l'avertirent qu'il étoit temps de continuer la Piece; mais de quelle surprise l'assemblée ne fut-elle pas frappée, lorsqu'en l'approchant, l'Acteur tomba de son fauteuil, & fut trouvé sans vie!

Dans le nombre des Amateurs du Théatre, il en est très-peu qui ignorent l'anecdocte qui a donné lieu à M. *de la Motte* de mettre au Théatre sa Tragédie d'*Inès de Castro*, qui y est restée; mais hors cette classe, peu de gens la connoissent. La voici : un jeune homme de famille s'étant marié clandestinement en secret, son pere l'ayant enfin appris au bout de quelques années, recourut au Parlement, & se pourvut en cassation. Son fils, effrayé, choisit le sieur *Fourcroy*, célebre Avocat, pour le défendre; mais celui-ci jugeant après son premier Plaidoyer que sa Partie perdroit infailliblement, exigea d'elle qu'à l'audience sui-

vante, deux de ſes enfants, conduits par leur Gouvernante, ſe placeroient à côté de lui, ayant médité d'en tirer parti pour attendrir en leur faveur les Juges, & même leur pere & leur grand-pere qui étoient toujours préſents aux Plaidoyers : à peine trouva-t-il le moment favorable, que ſe tournant vers le premier, & les lui préſentant, il prononça un diſcours ſi pathétique, ſi touchant, ayant la larme à l'œil, que l'attendriſſement fut ſi général, que tous les Auditeurs ne purent s'empêcher d'en répandre ; le grand-pere & le pere qui avoient été les premiers à en verſer, ſe leverent, embraſſerent tour-à tour ces chers enfants, puis déclarerent hautement qu'ils ſe départoient de la procédure de caſſation, & qu'ils alloient légitimer le mariage qu'ils avoient voulu faire caſſer.

Bien des gens ignorent la véritable cauſe des malheurs dont les ſuites furent ſi funeſtes à *Jean-Baptiſte Rouſſeau*; le foible ſuccès qu'eut ſa Comédie du *Capricieux* en 1720, qui n'eut que neuf repréſentations, tandis qu'il s'étoit flatté qu'elle iroit aux nues, & qu'elle en auroit plus de trente, lui fit croire que ſes ennemis, en aſſez grand nombre, s'étoient réunis en cabale pour empêcher la réuſſite de cette Comédie. Tranſporté de rage contr'eux, à ce qu'on dit, il fit répandre dans le Café de la veuve *Laurent*, rue Dauphine, & ailleurs, ces couplets mordants, qui lui attirerent la pourſuite du Gouvernement, & le forcerent à s'enfuir dans les pays étrangers.

M. *Mauduit*, Bourgeois de Paris, pere de

famille, s'étant marié à l'insu de ses enfants à une Maîtresse qu'il aimoit depuis long temps, las de l'obligation où il se trouvoit d'aller la voir dans un autre quartier que le sien, où il l'avoit logée, pour que son fils, sa fille & ses connoissances ne pénétrassent point son secret, prit un jour la résolution de faire cesser une gêne qui commençoit à l'incommoder à cause de son âge. Pour arriver à cette fin, il choisit le jour de sa fête, où il avoit coutume de donner un repas à sa famille & à ses meilleurs amis. Après le premier service, se trouvant en gaieté, ayant bu exprès plus qu'à son ordinaire, il but à la santé d'une jeune Dame de la compagnie, en lui disant : à votre santé, ma chere femme, il y a trop long temps qu'on ignore que vous l'êtes, il convient que mes enfants & mes amis vous en fassent compliment. A cette tirade, toute la compagnie n'eut d'abord que des yeux, & garda le silence. Mais son fils le rompant, se leve, embrasse son pere, baise la main à sa nouvelle mere, se jette au pied de M. *Mauduit*, lui avoue qu'à son exemple il s'est marié en secret ; sa sœur, sans donner le temps à son pere de marquer sa surprise, en use de même, en lui déclarant qu'elle l'est depuis six mois : le premier mouvement du pere confondu fut l'impatience & la colere ; il avoit disposé des mains de ses enfants, & les futurs étoient du repas. Après avoir appris les secrets de son mariage, son projet étoit de leur faire connoître ses intentions ; mais ayant été prévenu, sa surprise fut si grande, que la parole lui manqua : sa femme spirituelle, qui comprit qu'en rati-

fiant ces mariages inattendus, elle gagneroit l'amitié de ces époux, fut la premiere à les embrasser & à les approuver: la compagnie en fit autant; mais ce qu'il y eut de singulier, c'est que le jeune homme & la jolie personne qui avoient été destinés par le pere à ses enfants, furent ceux qui en marquerent le plus de joie, leurs cœurs étant engagés ailleurs, & n'ayant cédé qu'à regret à leurs parents.

L'un des convives de ce repas dînant le lendemain chez M. *Destouches*, lui ayant rendu compte de ces mariages clandestins, dont il avoit été le témoin, ce Dramatique habile ne se trouva pas plutôt libre, qu'il s'enferma dans son cabinet, & esquissa le plan de sa jolie Comédie du *Triple Mariage*, qu'on revoit toujours avec le même plaisir.

Brécourt, Comédien, dont le nom de famille étoit *Mercoureau*, dans l'une des représentations de sa Comédie de *Timon*, ou des *Flatteurs trompés*, fit des efforts si extraordinaires pour rendre, avec toute l'énergie dont il étoit pénétré, le Rôle principal qu'il jouoit à la Cour devant le Roi, qu'il se rompit une veine, & qu'il en mourut quelques jours après. Cette Piece, tirée du Grec, dut son grand succès à la chaleur & à la supériorité avec laquelle son Auteur joua *Timon*. Il est bien surprenant que cette Piece ne soit pas restée au Théatre, où il est des Acteurs qui feroient assurément valoir autant le Rôle que *Brécourt* le fit.

Le succès qu'eut la Comédie de *la Femme Juge & Partie*, & sur-tout l'Actrice qui y jouoit le Rôle principal, que la Demoiselle *de Beauval* avoit

avoit ſollicité long-temps inutilement, lui cauſa un ſi grand chagrin qu'elle en tomba malade. M. *Campiſtron* qui l'aimoit, ne pouvant parvenir à la conſoler, compoſa en moins d'un mois une Comédie intitulée, *l'Amante Amant*; il la lui lut; l'Actrice jugeant que le premier Rôle qu'il tenoit de celui de la Piece qui lui tenoit tant à cœur, deſirant depuis long temps de paroître en homme ſur la Scene, ce traveſtiſſement lui ſeyant admirablement, ſe mit à l'étude de ſon Rôle dès que la Piece fut reçue, elle fut une des premieres de la Troupe qui le ſut parfaitement. Quoique cette Comédie fût bien moins bonne que celle de *Montfleury*, dont Mademoiſelle *de Beauval* avoit tant envié le Rôle principal, elle eut ſeize repréſentations, & y fut toujours applaudie. Ce ſuccès produiſit deux effets ſinguliers : juſqu'à ce moment, l'Actrice avoit tenu rigueur à *Campiſtron*; ſa reconnoiſſance amollit ſon cœur; d'un autre côté, *Campiſtron* qui avoit gardé l'anonyme, apprenant qu'on diſoit dans le monde qu'il avoit compoſé cette Piece pour plaire à Mademoiſelle *de Beauval*, nia tant qu'il vécut qu'il en fut l'Auteur.

La protection que Madame la Ducheſſe *de Bouillon* accordoit à *la Chapelle*, dont on jouoit la Tragédie de *Téléphonte*, tandis qu'on repréſentoit ſur un autre Théatre celle de *Virginie* de *Campiſtron*, fit aller aux nues la premiere, & nuiſit au ſuccès de la ſeconde. L'année ſuivante, ce Poëte ayant dédié la Tragédie d'*Arminius* à cette ſpirituelle Ducheſſe & obtenu par-là cet avantage, ſa Piece eut quatorze repré-

ſentations, & fut ſuivie par de nombreuſes & brillantes aſſemblées.

La tracaſſerie & l'intrigue ont été de tout temps dans les Corps. Elles ont preſque toujours été du plus grand préjudice au Théatre, & malheureuſement ces ennemis ſecrets de l'intérêt général ne ſubſiſtent encore que trop aujourd'hui de bien des exemples qu'on en pourroit citer; je ne mettrai ſous les yeux que celui-ci: le dernier eſt trop connu pour en parler; perſonne n'ignore l'éloignement de la Demoiſelle *Sainval* l'aînée, quelque conſolation que donne les talents ſupérieurs de ſa cadette, le Public regrettera long-temps l'Actrice qu'il vient de perdre.

En 1730, M. *de Voltaire*, enchanté des talents que Mademoiſelle *Dangeville* avoit déployés dans le Rôle *d'Hermione*, qu'elle avoit appris pour ſon début tragique, & dans lequel le Public lui prodigua les applaudiſſements les plus flatteurs pendant onze repréſentations, alla lui porter le Rôle de *Tullie* dans la Tragédie de *Brutus*, qu'il ſe diſpoſoit à mettre au Théatre. Cette jeune Actrice, âgée ſeulement de ſeize ans, & qui dès-lors avoit autant de raiſon & de modeſtie, que d'honnêteté dans le caractere, ſe défendit d'abord de l'accepter. Ses raiſons étoient qu'elle étoit à peine rétablie de la rougeole qui avoit extrêmement fatigué ſa poitrine; que ſon début tragique n'étoit pas fini; & enfin que ſa délicateſſe ne lui permettoit pas d'accepter un Rôle au préjudice de Mademoiſelle *de Seine*, qui étoit ſon ancienne. M. *de Voltaire* ne s'en tint pas à ce

refus. Il fit valoir le droit qu'ont les Auteurs de diſpoſer de leurs Rôles, & il inſiſta ſi vivement, que Mademoiſelle *Dangeville* ne put lui oppoſer qu'une vaine réſiſtance. Cette admirable Tragédie de *Brutus* n'eut pas alors tout le ſuccès qu'elle méritoit. Le Rôle de *Tullie* fut fort critiqué : l'Auteur y a fait depuis, & à différentes repriſes, de très-grands changements, il l'a ſur-tout fort abrégé, & cependant il a encore aujourd'hui la réputation d'être le plus foible de la Piece. Mademoiſelle *Dangeville* le joua néanmoins pendant pluſieurs repréſentations avec plus d'applaudiſſements qu'il n'en a obtenus depuis : mais étant informée qu'une cabale envieuſe lui imputoit le médiocre ſuccès de la Piece, & que Mademoiſelle *de Seine* ſe préparoit à jouer le Rôle, elle en fut ſi piquée, qu'elle le renvoya, en déclarant qu'elle renonçoit pour toujours au tragique. Elle n'eut pas lieu de s'en repentir, puiſque Mademoiſelle *de Seine*, Actrice conſommée, & qui s'eſt acquiſe à juſte titre une grande réputation, n'a pas tiré plus de parti qu'elle de ce Rôle, & que même elle y a été moins applaudie. Cette malheureuſe anecdote a fait perdre à la Scene Françoiſe une excellente Tragédienne. Les Supérieurs & les camarades de Mademoiſelle *Dangeville* l'ont ſouvent & vainement ſollicitée de reprendre l'emploi tragique, elle s'y eſt toujours refuſée. Les vrais Connoiſſeurs n'ont ceſſé de la regretter, & ils penſoient tous unanimement qu'elle auroit autant excellé dans le tragique que dans le comique. Les vers ſuivants qui furent très-répandus à cette occaſion & fort approuvés,

prouvent quelle étoit à ſon ſujet l'opinion du Public. Qu'on me pardonne d'avoir plus étendu cet article que les précédents ; ma vénération pour cette digne Actrice, pour ſes talents & ſur-tout pour ſon mérite perſonnel que j'ai connu dans le temps où j'ai eu le bonheur de la fréquenter, me mettent en droit de lui rendre une juſtice que tous ceux qui la connoiſſent lui ont toujours accordée.

A Mademoiſelle DANGEVILLE.

Peut-on vous voir ſans vous aimer,
Brillante *Dangeville* ?
Tour-à-tour vous ſavez charmer
Et la Cour & la Ville.
Avec éclat vous rempliſſez
Et l'une & l'autre Scene ;
Dans vos yeux vous réuniſſez
Thalie & *Melpomene*.

Dans *Hermione* & *Cléanthis*,
Quel ſuccès eſt le vôtre ?
Dans l'une je me divertis,
Je ſuis touché dans l'autre.
Mon cœur à vos ſuprêmes loix
Eſt ſi prompt à ſouſcrire,
Que je n'attends que votre choix
Pour pleurer, ou pour rire.

Mais quelle erreur vient vous livrer
Toute entiere à *Thalie*,
Pour n'avoir pu faire admirer
Les défauts de *Tullie* !
Quiconque juge ſainement,
Vous a rendu juſtice ;

C'étoit le Rôle ſeulement
Qui manquoit à l'Actrice.

C'eſt peu de nous avoir rendu
Le bon, le vrai comique (1);
Il faut, de ce qu'il a perdu (2),
Conſoler le tragique :
Par la terreur, par la pitié,
Rempliſſez notre attente;
Quoi! n'aurions-nous que la moitié
De votre illuſtre tante?

J'héſite en mettant ici ſous les yeux du Public le trait ſingulier qui ſuit : croira-t-on que les Comédiens, après avoir entendu la lecture de la Tragédie de *Mérope*, de feu M. *de Voltaire*, elle fut refuſée? rien cependant de plus certain. Feu M. l'Abbé *de Voiſenon* l'ayant appris de l'Auteur même, va ſur le champ à la Comédie, exige une Aſſemblée, y lit la Piece, en fait admirer les beautés : elles frappent, la Piece eſt jouée. Elle eut le plus grand ſuccès, en a eu toujours depuis, & en aura toujours.

La lettre que M. *de Voltaire* écrivit à M. *Daigueberre* ſon ami, à Toulouſe, à l'occaſion de la Piece dont il vient d'être parlé, fait un éloge trop flatteur de ſon caractere modeſte & reconnoiſſant, pour n'en pas faire hommage ici à ſes célebres cendres. Après avoir rendu compte des premieres repréſentations de cette Tragédie, il continue ainſi :

« Cette Piece n'eſt pas encore imprimée : je

(1) Mademoiſelle *le Couvreur*.

(2) Mademoiſelle *Deſmares*.

» doute qu'elle réussisse à la lecture autant qu'à
» la représentation. Ce n'est point moi qui ai
» fait la Piece, c'est Mademoiselle *Dumesnil.*
» Que dites-vous d'une Actrice qui fait pleu-
» rer pendant trois Actes de suite ? Le Public
» a pris un peu le change, il a mis sur mon
» compte une partie du plaisir extrême que
» lui ont fait les Acteurs. La séduction a été
» au point, que l'on a demandé à grands cris
» de me voir : on ma mené de force dans la
» loge de Madame la Maréchale *de Villars*, où
» étoit sa belle-fille ; le Parterre étoit fou : il
» a crié à la Duchesse *de Villars* de me baiser,
» & il a tant fait de bruit, qu'elle a été obligée
» d'en passer par-là, par ordre de sa belle-mere.
» J'ai été baisé publiquement comme *Alain*
» *Chartier* par la Princesse *Marguerite d'Ecosse*;
» mais il dormoit, & j'étois fort éveillé, &c. ».

A propos de l'innovation dont on vient de parler qui n'avoit jamais eu lieu au Théatre, de demander l'Auteur d'une Piece qui a plu, usage qui passa depuis en Angleterre ; celui d'une Piece qui eut un grand succès sur le Théatre de Londres, *de Drurilane* ayant été demandé avec les cris les plus réitérés, ayant enfin paru, adressa ce discours aux Spectateurs : « Messieurs, mon but a été lorsque j'ai
» composé l'Ouvrage que vous venez d'applau-
» dir, d'être utile à l'humanité en général & aux
» mœurs de ma nation en particulier ; mais il
» me semble que ma nation juge mal du carac-
» tere d'un bon Ecrivain, si elle s'imagine que
» sa personne doive lui servir d'amusement &
» de récréation. J'aurois voulu, Messieurs,

» que vous m'euſſiez épargné cette humiliation, & c'étoit le meilleur moyen de me prouver que mon Ouvrage étoit au moins eſtimable ».

Il eſt bien étonnant qu'après une conduite ſi raiſonnable de la part de ce Poëte Anglois, le Parterre de Paris qui n'a pas dû l'ignorer, n'ait pas fait uſage d'une leçon auſſi ſage, & beaucoup plus étonnant que les Auteurs demandés après M. *de Voltaire*, à cauſe de la réuſſite de leurs Pieces, aient eu la complaiſance de ſe montrer ſur la Scene ſi ſouvent.

Sur le refus que fit feu M. *de la Chauſſée*, de l'uſage qu'il pouvoit faire du Conte du *Gaſcon puni*, de *la Fontaine*, que Mademoiſelle *Quinault* lui propoſoit pour en compoſer une petite Comédie, elle en parla à M. le Comte *de Pont-de-Veyle*, en lui en marquant ſon chagrin : elle ne tarda pas à en être conſolée; elle en étoit fort conſidérée. Quelques ſemaines après, elle fut avertie de ſe trouver à l'Aſſemblée, pour la lecture d'une Piece nouvelle. Quelles furent ſa ſurpriſe & ſa joie, c'étoit le même Conte de *la Fontaine*, traité avec des ménagements ſi adroits & ſi délicats, que les oreilles les plus ſcrupuleuſes ne le pouvoient pas ſoupçonner. Je ne fais pas l'éloge de la pureté du ſtyle, tout le monde le connoît, & ſait combien il eſt élégant & naturel.

Il eſt ſi doux pour ceux qui ont connu & aimé M. *de Voltaire*, de ſe rappeller ſon aimable mémoire, que je ſaiſirai toujours avec vivacité toutes les occaſions d'en parler & de le faire valoir. Celle des fêtes qui furent ordonnées à

la Cour, pour le Mariage de M. *le Dauphin*, m'en offre une que je ne laiſſe pas échapper. Ce célebre Poëte fut choiſi pour une Comédie propre à la Muſique chantante, & à amener un Ballet. Quelle que fût ſa répugnance pour un pareil ouvrage, ſon reſpect & ſon amour pour le Roi, le lui firent entreprendre, ſous le titre de *la Princeſſe de Navarre*; le fameux *Rameau* en fit la Muſique, & M. *de la Poupeliniere* celle des Ariettes. Le Roi en fut ſi content, qu'il gratifia M. *de Voltaire* d'une Charge de Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre, préſent de ſoixante mille francs, & lui permit, peu de temps après, de vendre cette Charge, & d'en conſerver les fonctions & les privileges. Le Poëte dans le premier tranſport de ſa reconnoiſſance, fit en *impromptu* les vers ſuivants:

Mon *Henri IV*, & ma *Zaïre*,
Et mon Américaine *Alzire*,
Ne m'ont jamais valu un ſeul regard du Roi.
J'avois mille ennemis, avec très-peu de gloire.
Les honneurs & les biens pleuvent enfin ſur moi
Pour une farce de la Foire.

On ne peut mieux juger une Piece, que l'a fait le Roi de Pruſſe, dans une lettre que cet habile Monarque écrivit à M. *de Voltaire*, après les repréſentations de *Sémiramis*. « Quelque détour que vous preniez pour cacher le nœud » de cette Tragédie, lui marque-t-il, ce n'eſt » pas moins l'*Ombre de Ninus*: c'eſt cette *Ombre* » qui inſpire des remords dévorants à ſa veuve » parricide; c'eſt l'*Ombre* qui permet galam- » ment à ſa veuve de convoler en ſecondes

» noces : l'*Ombre* fait entendre, du fond de son » tombeau, une voix gémissante à son fils. *Ninias* fait mieux, il vient en personne effrayer » le Conseil de la Reine, attendrir la ville de » Babylone ; il arme enfin son fils, du poignard » dont *Ninias* assassina sa mere. Il est si vrai » que *Ninus* fait le sujet de votre Tragédie, » que, sans les rêves de cette ame errante, la » Piece ne pourroit pas se jouer. Si j'avois un » Rôle à choisir dans cette Tragédie, je prendrois » celui du Revenant ».

Mes larmes coulent pour *Electre* ;
Je suis sensible à l'amitié ;
Mais le plus héroïque spectre
Ne m'inspire que la pitié.

Je suis trop le serviteur & l'admirateur des Ouvrages de M. *de Champhort*, pour échapper l'occasion du succès de sa Tragédie de *Mustapha & Zéangir*, à la Cour & à Paris. Je trouve de la douceur à contribuer à la publicité de sa réussite, & aux honneurs dont il fut comblé. La veille de la représentation de cette belle Piece, M. le Prince *de Condé* le nomma Secretaire de ses Commandements ; & le lendemain, le Roi, satisfait on ne peut davantage de la représentation de cette Tragédie, lui accorda une pension de douze cents francs ; la Reine daigna elle-même l'apprendre à l'Auteur, avec cette bonté affable qui la fait adorer de tous ses Sujets.

« M. *de Champhort*, au plaisir que m'a pro- » curé la représentation de votre Piece, lui dit » Sa Majesté, j'ai voulu joindre celui de vous

» annoncer que le Roi, pour encourager vos » talents, & récompenser vos succès, vous » fait une pension de douze cents livres sur » ses menus plaisirs ».

M. *de Champhort* ayant témoigné parfaitement sa reconnoissance à la Reine, Sa Majesté lui répondit : « Je vous demande, pour remercîment » de faire représenter vos Pieces à Versailles.

Je finis cet article, en rappellant que cette Piece fut parfaitement jouée par tous les Acteurs, & que Madame *Vestris* & M. *Brizard* jouerent leurs Rôles supérieurement.

Le Roi de Suede, pendant son séjour à Paris, ayant entendu la lecture d'une Tragédie en prose, de M. *Sédaine*, intitulée *Maillard*, ou *Paris sauvé*, reçue à la Comédie, & non encore représentée, se l'étant rappellée lorsqu'il fut de retour dans ses Etats, chargea son Ministre en France, d'engager l'Auteur de lui en envoyer une copie; ayant été sur le champ obéi, Sa Majesté écrivit la lettre suivante à l'Auteur :

« Monsieur *Sedaine*, j'ai relu avec le même plaisir & sur-tout avec le même intérêt, votre Drame » de *Maillard*, que vous m'avez envoyé. Les » principes de patriotisme dont il est rempli ne » peuvent qu'intéresser vivement ceux qui savent » ce que le nom de patrie inspire; & sur-tout » ceux qui ont vu approcher de bien près » l'état déplorable où se trouvoit la France au » temps de *Maillard* & de *Charles V*, ne peuvent lire qu'avec attendrissement votre Piece. » L'héroïque vertu de *Maillard*, opposée à la » perfidie de son rival, en élevant mon ame,

» m'a fait le plaisir que j'attends d'une Tragé-
» die. Voilà l'effet que fit sur moi votre Piece, » à la premiere lecture que vous m'en fîtes à » Paris, & celui qu'elle n'a cessé de faire sur » moi depuis. J'ai ordonné à mon Ambassadeur » de vous témoigner le gré que je vous ai su » de m'envoyer le manuscrit. Sur ce je prie » Dieu qu'il vous ait, Monsieur *Sedaine*, dans » sa sainte garde.

» Fait à Stockolm, le 28 Novembre 1775.

» *Signé*, GUSTAVE ».

MÉMOIRE
SUR
LA COMEDIE FRANÇOISE,
ET sur les moyens de lui donner autant de célébrité qu'elle peut en être susceptible;

PAR FEU M. LE KAIN,

Comédien du Roi.

DE tous les projets que l'on a pu former pour le soutien & l'administration de la Comédie Françoise, un des plus utiles sans doute, est de lui avoir donné une forme d'établissement qu'elle n'avoit jamais eu, de l'avoir fait enrégistrer au Parlement de Paris, & d'avoir forcé

à ſon égard la conſidération publique, en aboliſſant les préjugés honteux, attachés à cette partie des Beaux-Arts.

On doit regarder encore comme très-important l'ordre rétabli dans ſes finances, l'abolition des emprunts annuels, la contrainte où s'eſt trouvée la puiſſance eccléſiaſtique & magiſtrale, de faire avec la Comédie un traité d'abonnement, à-peu près équivalent à la taxe exorbitante du quart des Pauvres (1).

On ne doit point omettre à tant de graces les ſecours que Sa Majeſté a bien voulu procurer à ſes Comédiens, lors du changement de forme du Théatre (2). Ce que j'ai conſidéré ſeulement comme idéal, imaginaire, & même impoſſible, c'eſt de fonder le rétabliſſement total de la Comédie ſur les liens de la concorde, de la déférence & de l'amitié réciproque. Ce chef-d'œuvre ſeroit à juſte titre le modele de toutes les ſociétés, mais on ne doit pas ſe flatter qu'il exiſte jamais; pluſieurs obſtacles s'y oppoſent: le premier c'eſt la diſproportion de fortune; le ſecond, l'inégalité des talents.

Je dirai plus, je ſoutiens que la jalouſie, qui n'eſt réellement parmi des Artiſtes qu'un degré de plus à leur émulation, devient une partie de leur exiſtence; c'eſt cet aiguillon qui fait éclorre & ſortir l'amour-propre, & ce dernier (pour le peu qu'il ſoit bien entendu) doit de toute néceſſité opérer le bien général.

---

(1) Ouvrage dû à la perſévérance de M. le Maréchal Duc *de Duras*.

(2) Grand objet de reconnoiſſance des Comédiens envers M. le Comte *de Lauraguais*.

Laiſſons donc les choſes comme elles ſont établies par la nature ; examinons ce qui ſeulement eſt du reſſort des poſſibilités humaines, & tâchons de développer le vice radical de la Comédie ; il y a peu de gens qui le connoiſſent, le reſte s'en doute , & perſonne n'oſe l'attaquer.

Je conçois comment cette crainte a pu arrêter les plus hardis : la peur de ſe compromettre, de heurter de front de vieux uſages que le temps avoit rendus recommandables, la répugnance naturelle à choquer l'amour-propre de ſes camarades, la certitude de ſe faire de petits ennemis féminins qui ne pardonnent jamais, le haſard d'encourir la diſgrace de la ſupériorité, laquelle eſt rarement dégagée d'une prééminence particuliere ; voilà ſans doute des motifs plus que ſuffiſants pour glacer le courage de l'homme le mieux intentionné, arrêter le plan de ſes opérations, & le rendre, malgré lui, inutile au bien de la ſociété.

Mais aujourd'hui que le mal eſt invétéré plus que jamais, que la Comédie tombe dans la plus horrible décadence, que les talents, pour la plupart, ne ſont plus que de foibles copies des bons originaux qui nous ont précédés, je crois qu'il eſt temps de s'échapper, & de faire les derniers efforts pour ſauver ce qui nous reſte.

La Comédie eſt compoſée de différents membres qui doivent tous concourir au bien de la ſociété, il s'agit de leur en donner les moyens, & de les ſtatuer d'une maniere tellement invariable, que la machine puiſſe aller

d'elle-même, sans que l'on s'apperçoive jamais du ressort qui la fait mouvoir.

Je pose d'abord pour principe, que qui que ce soit ne peut donner de lumieres plus sûres & plus réfléchies sur ses propres intérêts, que les intéressés eux-mêmes; l'expérience doit avoir convaincu de cette vérité : je n'en dirai pas davantage, mon but n'est point de blâmer ceux qui, par leurs conseils, ont fait faire des opérations mal-entendues, leur intention étoit bonne, je le crois; ainsi les Comédiens seront toujours à leur égard dans le cas de la reconnoissance; mais j'imagine qu'il est plus sage de prendre une autre route.

Je reviens donc à mon premier systême, & j'imagine qu'il est de la plus grande importance de se faire éclairer par les Comédiens eux-mêmes sur les moyens de ranimer leur Théatre languissant, & de solider plus constamment leur fortune (1) : le tout consiste dans la maniere de tirer d'eux ces lumieres si utiles; car si l'on s'en tient à demander simplement aux Comédiens assemblés ce qu'il seroit convenable de faire pour déraciner tout ce qu'ils apperçoivent de vicieux & de contraire aux intérêts de leur société, jamais ils ne s'en expliqueront hautement; & la raison en est conséquente, c'est que pour s'expliquer avec liberté, il faut être libre; or l'Assemblée générale, ou le Comité qui en fait parler, ne peuvent jamais l'être.

---

(1) En effet, si la fortune des Comédiens n'est pas assurée, sur quoi seront fondées les pensions de retrai e dont ils font les fonds journellement ? Ils pourroient être dans le cas de perdre le capital & l'intérêt.

Le parti le plus ſage ſeroit donc de demander des mémoires particuliers ſur l'état actuel de la Comédie, & ſur les moyens de la faire revivre.

Je ſens bien que cette propoſition peut entraîner avec ſoi des inconvénients, c'eſt que chacun s'expliquera très-poſitivement ſur le compte de ſes camarades, & par modeſtie fermera les yeux ſur ſoi-même ; mais il n'importe guere, car ſi ce dernier s'oublie lui ſeul, les autres, à coup ſûr, n'auront pas le même égard.

Cette maniere de s'éclairer me paroît la ſeule convenable ; premiérement, parce qu'elle ne compromet perſonne ; ſecondement, parce qu'elle laiſſe à chaque individu la liberté de produire ſes idées, & qu'elle le force, malgré lui, de faire un travail ſolide & réfléchi (1).

Mais, avant que de mettre en vigueur un pareil plan de réforme, il faut être ſûr que la ſupériorité ait la volonté bien décidée de relever un Art dont la chûte prochaine doit plus que jamais l'effrayer ; je dirai plus, je prétends qu'elle doit intéreſſer en partie la politique des Miniſtres & les déterminer non ſeulement à protéger un établiſſement devenu ſi néceſſaire, mais même à ſe relâcher d'une immenſité de petits détails de Police auxquels des gens libres & pleins d'imagination ne pourront jamais s'aſſujettir (2).

(1) Ce travail ne peut durer plus de quinze jours.

(2) Telles ſont ces obligations perpétuelles de courir à chaque inſtant à la Police, pour l'avertir du plus léger dérangement ; tel

Cela posé, nous jetterons un coup-d'œil sur l'état actuel des choses, & nous considérerons de sens-froid si la Comédie, telle qu'elle est, peut subsister long-temps ; quels sont ceux qui la composent ; & nous ferons l'analyse de leurs facultés réelles dans un tableau très-raccourci ; ensuite nous nous étendrons sur les moyens de pouvoir éclairer les Comédiens entr'eux, sans qu'aucun d'eux soit jamais compromis ; & sur la nécessité indispensable de rappeller le bon goût qui n'existe plus que dans un petit nombre d'Acteurs, de Gens de Lettres & d'amateurs du Spectacle.

Toutes ces choses sont donc réunies à trois objets, dont le premier est de rappeller l'attention du Ministere ; le second, de faire sortir de son engourdissement un Art abruti par une ignardise impardonnable ; & le troisieme, de réveiller le goût dans l'ame d'un Public étourdi lui-même par la pesanteur du joug le plus contraire à la liberté nationale & à l'accroissement de tous les Arts.

Personne ne peut révoquer en doute que le Spectacle François, par sa pureté & par sa décence, ne soit devenu de la plus grande utilité ; il intéresse & maintient les bonnes mœurs, il occupe & instruit une jeunesse innombrable, dont le désœuvrement causeroit un grand désordre dans l'Etat. La célébrité dont ce Théatre

est encore le désagrément d'être environnés d'un tas d'espions qui viennent relancer les Comédiens dans leur foyer, même lorsqu'ils sont seuls.

jouit

jouit dans toute l'Europe, lui attire un concours d'étrangers, qui par leur grande consommation enrichissent également la Province & la Capitale.

Mais la plus grande partie de cette circulation auroit-elle souffert, lorsque les Spectacles seront tombés par le défaut d'encouragement, par l'ignorance & la perte du bon goût? Non, sans doute; il en résultera donc une diminution réelle dans la masse & dans le cours des finances; on se repentira, mais trop tard, d'avoir tari une source dont les canaux produisoient l'abondance en tout temps. Le Public s'en dédommagera par des plaisirs monotones & ignobles, & les Ministres chercheront en vain à replanter des arbres dont on aura coupé les racines.

Voilà, je crois, ce que les bons politiques pensent, & dont ils s'occupent foiblement (1). Je vais maintenant approfondir mon objet principal, & qui n'est pas moins délicat à traiter; je prévois dans son exécution bien des obstacles, bien des difficultés : cependant devroit-il en exister, lorsqu'il s'agit de sacrifier quelques intérêts particuliers au bien général?

Mon intention seroit donc non seulement de relever la Comédie, mais encore de lui donner une nouvelle émulation, de puiser l'instruction de son art dans elle-même, & de l'améliorer par ses propres forces.

---

(1) Il est trop ordinaire à tous les hommes de ne remédier aux maux que quand ils sont presque incurables : le plus sage seroit de les prévenir.

Il eſt évidemment reconnu que la finance eſt l'ame de tous les Etats; que pour accroître cette même finance qui nourrit & ſoutient la Comédie, il faut connoître ce qu'elle renferme de gens à talents; que pour les former, il faut frapper leur imagination par l'exemple des bons modeles. Voilà les ſeuls moyens de donner aux Comédiens du goût, des lumieres, & de faire naître en eux cet effet ſublime qui fait paſſer la mémoire des Artiſtes juſqu'à la poſtérité.

Mais ce n'eſt pas tout, je veux leur ouvrir encore les moyens de ſe conſtituer leurs premiers Juges, de maniere qu'ils puiſſent en appeller à la ſenſibilité de leur ame, pour ſe juger dignes de l'eſtime publique, ou incapables d'y jamais prétendre.

Voyons donc quels ſont les Comédiens qui occupent aujourd'hui la Scene? Je ne vois, d'un côté, que des gens en place qui ſont hors de leurs places; j'en vois d'autres déplacés dont les talents ſont enfouis, & qui peut-être auroient du nom, ſi la raiſon & la juſtice avoient indiqué leur véritable rang; je ne vois plus dans tout le reſte que des ſubalternes inutiles, & de petits raiſonneurs dont les déciſions, adoptées par l'ignorance, n'en impoſeront jamais au vrai talent.

Voilà des maux réels, perſonne ne peut ſe les diſſimuler; il s'agit d'y trouver le remede, & le voici:

On doit ſupprimer ſans miſéricorde, ce qui eſt ſurnuméraire dans des emplois ſuffiſamment remplis, & completter du mieux que faire ſe pourra ceux qui manquent de doubles; mais je

demande avec bien plus d'inſtance que chacun ſoit remis à ſa véritable place, convenablement à ſon âge, à ſa figure, à ſes facultés, ou, pour mieux dire, à l'eſſence réelle de ſon talent; que cette opération ſoit faite par les ſuffrages réunis, & maintenus par la ſupériorité, ſans avoir aucun égard ni à l'ancienne propriété, ni à la protection particuliere (1); car ſi cette derniere prédomine contradictoirement à ce que je propoſe, tout eſt perdu; & le plus ſage, dans un cas pareil, ſeroit de laiſſer les choſes comme elles ſont.

Il réſulte de toutes ces idées réunies, que les Comédiens doivent eux-mêmes faire la diſtribution nouvelle de leur répertoire, l'envoyer ſous une enveloppe cachetée à MM. les premiers Gentilshommes de la Chambre du Roi, ou à tel Commiſſaire qu'il leur plaira de nommer, pour en recueillir les ſuffrages, les analyſes, & les maintenir à la pluralité des voix données.

Ces détails, comme on doit en juger, ne ſont qu'une partie de ce qui me reſte à propoſer pour former & perfectionner l'inſtruction mutuelle des Comédiens.

Je deſirerois donc qu'à l'avenir il fût établi une eſpece d'Académie, dans laquelle il ſeroit lu, dans des temps preſcrits, des Mémoires inſtructifs non ſeulement ſur les vices généraux de la repréſentation théatrale, mais même ſur les défauts d'enſemble, ſur les contre-ſens,

---

(1) Cet effort ſeroit miraculeux, mais je ne le crois pas dans nos mœurs; les ſolliciteuſes ſont bien aimables, & leurs Juges ſont des hommes.

ſur les fautes de Langue, ſur les vices de la prononciation, & ſur la maniere d'entendre bien ou mal tels & tels Rôles dont la tradition ſeroit malheureuſement perdue, & que l'on ne peut retrouver que par des réflexions profondes, ou un tact fin & délicat.

L'établiſſement de cette Académie, honorée de la protection & de la préſence de MM. les premiers Gentishommes du Roi, ne pourroit qu'ennoblir le Spectacle François, perpétuer ſa célébrité, devenir l'oracle de la Langue & du goût, & former le tableau de toutes les connoiſſances relatives à ſon art.

J'y joins encore une utilité plus réelle, c'eſt qu'elle ſeroit l'école d'une jeuneſſe ardente, quelquefois enthouſiaſte, mais ſouvent très-peu inſtruite.

L'objet de cet établiſſement n'ayant d'autre but que celui de l'agréable, je penſe qu'il conviendroit que ces Mémoires fuſſent envoyés aux Supérieurs, qu'ils s'en érigeaſſent les Cenſeurs, afin d'en ſupprimer tout ce qui pourroit tenir à l'amertume, à l'épigramme, ou à la froide plaiſanterie.

Je ne puis pas douter qu'en ſuivant un plan ſi ſagement combiné, la Comédie de jour en jour ne faſſe des progrès ſenſibles qui lui mériteront les graces réitérées du Roi, & les faveurs continues du Public.

Il me ſemble déjà voir tous les avantages qui peuvent réſulter de ſes premieres conférences, car indépendamment des recherches que l'on peut faire ſur la vérité & le goût des vêtements, ſur les différents genres de décoration, & mille

autres détails ſemblables, ne peut-on pas inſtruire ſes camarades de la maniere la plus douce & la plus raiſonnable ?

Par exemple (1), il eſt poſſible de remontrer à Mademoiſelle .... qu'elle s'écarte quelquefois du ſublime & de l'impoſant, pour prendre un tour familier qui gêne les gens de goût ; qu'il eſt contraire aux intérêts de la Société, que cette Actrice, ſi fameuſe d'ailleurs, refuſe de jouer quatre ou cinq Rôles foibles qui ſont de ſon emploi ; que cet emploi n'eſt pas aſſez nombreux pour ne pas faire un ſi léger ſacrifice.

Par la même voie, on pourra faire entendre à Mademoiſelle .... en lui rappellant les principes de ſon art, que ſouvent elle ſacrifie trop à la beauté de ſon organe, à l'envie de dominer trop primitivement ſur la Scene, & qui, emportée par une chaleur & une ame trop violentes, perd de vue la nature, qui n'eſt que ſimple, noble & touchante ; à la Demoiſelle *Dubois*, qu'une imitation ſervile eſt preſque ſans mérite ; que l'intelligence ne s'acquiert que par de mûres réflexions ; que le talent ne peut ſe fortifier que par l'amour du travail ; que l'attention portée continuement à la Scene, déſigne une ame pénétrée ; & qu'en tout c'eſt être d'une foible utilité (2), que de s'en tenir à jouer cinq ou ſix Rôles (3).

(1) On verra, par cet échantillon, que ces Diſcours académiques ne pourront jamais dégénérer en Satyre.

(2) Ce mot d'utilité veut dire que Mademoiſelle *Dubois* pourroit, ſans ſe gêner, réunir à ſon emploi une douzaine d'Amoureuſes nobles dans le comique.

(3) Voyez l'exemple de ...... qui joue trois fois par mois :

A la Demoiſelle .... que quand les Supérieurs laiſſent la jouiſſance d'une part à une Actrice, pour ne jouer que la troiſieme (1) partie d'un genre, on exige au moins qu'elle y joue ſans accent gaſcon, qu'elle y ſoit intelligente, naturelle & naïve.

A la Dame *le Kain*, que le genre des Rôles de Soubrettes demande un tatillonage plus enjoué, une contenance moins ſérieuſe, & une énonciation plus préciſe.

A la Dame .... que l'on doit jouer les grandes Coquettes avec un ton plus décidé, plus qualifié, & les Confidentes avec un peu plus de chaleur.

A la Demoiſelle ...... qu'il ne faut pas ſacrifier l'enjouement & le tatillonage de la Soubrette, à la juſteſſe du Dialogue; qu'une Actrice volubile doit toujours ſe faire entendre, & ne jamais quitter le médieme de ſa voix.

A la Demoiſelle .... que l'on ne peut en général ſuppléer à la foibleſſe de ſon organe, qu'en ſoutenant ſes tons avec plus de fermeté; que cette fermeté fournit des nuances pour éviter la monotonie; & que le Public lui ſaura encore plus de gré de ſes efforts, ſi elle ſe met en état, à Pâque prochain, de jouer ſept ou huit petits Rôles de Princeſſe; car il faut ſoigneuſement éviter d'accoutumer les jeunes perſonnes à ne jouer que dans un genre (1).

---

c'eſt une vérité dure à confeſſer, mais la vérité eſt plus chere que la conſidération.

(1 Le comique des Amoureuſes eſt diviſé en trois parties, qui ſont les grandes Coquettes, le genre naïf, & le rempliſſage.

(2) Abus très-dangereux en effet, qui multiplie les emplois à

A la Dame .... qu'elle ne doit jouer que des Rôles de Servantes, & non ceux de grandes Coquettes que jouoit ſi ſupérieurement Mademoiſelle *Dangeville*; que ces Servantes ſont un mêlange de tatillonage & de naïveté, mais toujours ſans bruſquerie.

A la Demoiſelle .... que le genre de ſon comique eſt caractériſé d'une maniere plus folle & plus groteſque; que le Public s'apperçoit qu'elle a encore des prétentions au ton des Amoureuſes, & que l'on ne fait une véritable illuſion que quand on eſt ſur la Scene, le perſonnage que l'on y doit repréſenter.

Au ſieur *le Kain*, qu'il annonce quelquefois le Comédien plus que le Perſonnage; que le pittoreſque doit être employé avec bien du ménagement, & qu'il eſt très-important d'être auſſi vrai dans la diction du détail, que dans les grands mouvements de la paſſion.

Au ſieur .... que la trop grande indulgence du Public a gâté plus d'un Comédien; qu'il eſt encore, quoi qu'on en diſe, petit & maniéré; qu'il ne voit point ſon art dans le grand, qu'il badine trop ſon comique; que ſes réticences ſont trop fréquentes, & que la nobleſſe au Théatre doit toujours ſe faire voir, même au travers de la légéreté.

Au ſieur .... qu'il n'a point encore perdu le chant qu'il a rapporté de la Province; que ce chant eſt contraire à la nature, qu'il ſaccade trop ſa diction; que la plupart du temps il

---

l'infini, & qui recule d'autant ceux qui, par leurs travaux & le laps de temps, ont droit d'aſpirer à une augmentation de part.

pleurt ce qui n'eſt que l'effet d'une ame ſaiſie & concentrée par la douleur ; que ces teintes ſont fort difficiles à ſaiſir, & qu'enfin le Public deſireroit qu'il joignît à ſon emploi tous les Rôles comiques de *Sarraſin*, que ces Rôles ſont nobles, pathétiques, & faits pour lui.

Au ſieur.... qu'avec beaucoup d'eſprit, de talent & d'intelligence, il eſt ridicule à lui d'abandonner le genre de *Poiſſon*; que ce genre eſt très-plaiſant; qu'il manque eſſentiellement à la Comédie; que tels raiſonnements que ce Comédien puiſſe faire, il ſera toujours meilleur dans ce genre que dans celui des grands Valets; que la nature ne lui a point donné pour ce dernier une figure & une taille ſuffiſante; qu'enfin après avoir rendu juſtice à tout le monde, il faut ſe la rendre à ſoi-même, & eſſayer s'il ne ſeroit pas préférable de faire rire le cœur avec les reſſorts de la naïveté, que d'intéreſſer l'eſprit par la fineſſe & la ſubtilité.

Au ſieur... que l'on ne doit pas faire ſortir ſa gaieté de ſon goſier, mais bien de ſon ame; & que la grimace au Théatre eſt une choſe inſupportable.

Au ſieur *Paulin*, qu'un Payſan, doit être fin ou pataud, ſelon le beſoin, mais ſur-tout gai, naturel, & moins bien peigné (1), ſans quoi, il ne peut faire aucune illuſion; & que dans le tragique, un Roi dont le caractere eſt la férocité & la barbarie, doit avoir moins de roideur,

(1) J'en demande pardon au plus honnête homme de la terre; mais un vrai payſan ne porte point de manchettes, ni de catogan à des cheveux bien poudrés.

plus de mouvement, plus de chaleur, car le froid au Théatre est le plus grand de tous les vices.

Au sieur ... que le genre des Amoureux, de caracteres est d'être noble, aimable, gracieux, enjoué, & non lourd, brusque & forcé; qu'il est de certains Rôles marqués au coin de l'extrême jeunesse, auxquels il devroit renoncer, tels que *le Chevalier* dans *le Muet*, *Pamphile* dans *l'Andrienne*, &c. que le Public le desire, & que ce seroit le vrai moyen de lui faire sa cour (1).

Au sieur .... que l'ame est la premiere partie du Comédien; l'intelligence, la seconde; la vérité & la chaleur du débit, la troisieme; la grace & le dessin du corps, la quatrieme.

Au sieur *Blainville*, que le respect dû au Public doit forcer un Comédien à la tempérance & à la sobriété; que la destinée de certains Acteurs est de se placer dans des Rôles, où il n'y ait aucune prétention, que les Peres nobles en ont beaucoup, & que peut-être auroit-il plus de mérite à doubler les Rôles à manteau.

Au sieur *Dubois*, le premier & le plus absurde de tous les raisonneurs, qu'aucun Confident ne doit être ni maniéré, ni gourmé, ni familier; mais qu'il est de convenance qu'il reste toujours dans une position subalterne vis-à-vis de son Souverain: ajoutez encore qu'il lui est défendu d'élever la voix d'un octave plus haut que son

(1) Nous pourrions ajouter qu'il seroit plus conséquent au sieur .... de bien entendre *Moliere*, de le bien jouer, que de se hasarder à corriger ses Pieces. Le fameux *Rousseau* osa faire quelques changements à la Tragédie du *Cid*, mais il les soumit à l'Académie.

Maître (1), à moins qu'il ne ſoit emporté par la paſſion, car la paſſion étant commune à tous les hommes, elle excuſe tout ; qu'un Comédien enfin qui jouit de ſa part, pour jouer des Confidents, doit ſe prêter plus qu'il ne le fait dans l'emploi des raiſonneurs, ſoulager ſes camarades, afficher moins de prétention, apporter plus de politeſſe & de décence dans la Société, & n'employer ſa franchiſe qu'à dire des choſes honnêtes ; car quand elle eſt pouſſée juſqu'à l'inſulte, elle devient cruelle.

Au ſieur.... qu'il eſt heureux d'avoir trouvé un Canonicat qui ne le force pas de ſe trouver aux heures d'Office, & qu'en ceci il reſſemble complettement à ces gros Prieurs qui, buvant d'excellent vin, aſſurent que la récolte derniere n'a rien valu.

Au ſieur .... que le premier devoir d'un Comédien eſt de ſavoir ſes Rôles, étudier la proſodie, connoître la meſure & la quantité d'un vers, & chercher les moyens d'être plaiſant ſans être méthodique.

Je ne parle point du ſieur *Armand :* c'eſt le modele de tous les Comédiens. Son zele s'eſt toujours montré à toute épreuve ; j'obſerverai ſeulement, pour le malheur de l'humanité, que le génie, uſé par le temps, cherche des moyens qui, viſant à la charge, ſont hors de la nature ; qu'il faut toujours être vrai, parler à ſon Acteur, & ne jamais adreſſer des plai-

(1) Pour être bon Comédien, il faut connoître la Cour, la Ville, & tous les états ſubalternes : ſans cette connoiſſance des mœurs, on eſt toujours médiocre ; on peint au haſard, & l'on fait des tableaux qui ne reſſemblent à rien.

fanteries au Public ; c'eſt un uſage de l'ancienne Comédie, qu'il faut bien ſe garder de ſuivre.

Je crois m'être ſuffiſamment étendu ſur ce qui particulariſe la Comédie, il eſt temps de plaider la cauſe du Public, & de lui faire rendre, s'il eſt poſſible, une partie de ſes anciens droits, dont il a quelquefois abuſé, mais dont on l'a privé avec une rigueur inflexible, & ſans réfléchir ſi les entraves qu'on lui impoſoit étoient non ſeulement utiles au bon ordre, mais même avantageuſes pour la progreſſion de l'art.

Les Miniſtres de *Louis XIV* avoient établi une Garde Militaire à l'Opéra, & n'avoient jamais ſouffert que la pareille fût inſtallée au Théatre François : quelle en eſt la raiſon ? Je crois la découvrir, & je vais tâcher de la développer du mieux qu'il me ſera poſſible. L'Opéra eſt un Spectacle où la décoration, la pompe & l'appareil dominent plus que le ſentiment ; il étoit repréſenté dans un Palais, devenu, depuis la mort de M. le Cardinal *de Richelieu*, l'apanage du premier des Princes du Sang de la Maiſon *de Bourbon* : il étoit donc convenable que tout ce qui auroit quelque relation à la magnificence du lieu, y fût adhérent.

La Comédie Françoiſe au contraire n'étoit qu'un Hôtel de Particulier remis ſous la diſcipline de la Police ordinaire.

Il y a toute apparence que cette même Police n'y fut établie qu'afin de laiſſer au Public une ſorte de liberté qui lui permît d'apprécier, d'encourager, d'applaudir, ou de critiquer les

premiers Drames réguliers appofés fur notre Scene, & les premiers bons Acteurs que la France avoit connus.

Cette politique me paroît d'autant plus fage, qu'elle avoit pour but de purger les Lettres & le Théatre de tout ce que l'un & l'autre avoient eu alors de bas, de mauvais & de méprifable. En effet, une pareille opération ne pouvoit être confiée qu'à un Public libre, enivré de fon enthoufiafme, & créateur du bon goût.

Si ce même Public eut été dès-lors enchaîné, il fe fût abruti, découragé, & le Théatre étoit perdu; je laiffe à juger maintenant fi les Miniftres de *Louis XIV* ont eu tort ou raifon.

Il eft certain que les Arts ne peuvent fubfifter, s'ils ne font éclairés par la critique, & encouragés par les applaudiffements. Supprimez l'un de ces deux véhicules, vous réduirez les Arts fublimes à la médiocrité, & le médiocre fera bientôt déteftable; alors plus d'émulation, plus de vraie connoiffance, plus de vrai mérite.

En fouillant dans les annales de cette analyfe, je remarque qu'il y régnoit une forte de licence, qui, toute turbulente qu'elle étoit, peignoit affez le caractere de notre nation; telle étoit, par exemple, la fureur de faire placer les femmes fur le devant des loges, de faire fortir du Théatre un petit Bourgeois aimable, d'entendre le Parterre colloquer très-plaifamment avec les Acteurs (1), d'interrompre & faire recommencer ces mêmes Acteurs, lorfque l'un

(1) Je me fouviens d'y avoir entendu dire de bien bonnes chofes, & que l'on fe rappelle encore avec plaifir.

des Princes du Sang honoroit le Spectacle de sa présence. Ces diverses agitations, ces déférences annonçoient aux étrangers une nation libre, juste, spirituelle, respectueuse & polie; elles caractérisent merveilleusement les mœurs du siecle de *Louis-le-Grand*.

Aujourd'hui notre taciturnité forcée nous a rendus plus décents, mais en même temps tristes, rêveurs, froids, philosophes, incapables d'éprouver aucunes sensations vives; le Public étouffé au milieu des chaleurs de l'été, sans oser réclamer les secours de l'air; il est privé d'entendre le Spectacle, lorsque par hasard l'Acteur parle trop bas: voilà cependant ce que l'on caractérise de bon ordre, de décence & d'honnêteté.

Pour justifier la nécessité de ce nouvel ordre, pourra-t-on citer quelques bons Ouvrages, ou des Comédiens de mérite, que les clameurs publiques aient fait tomber? Au contraire *l'Historique du Théatre* ne parle que de guerres déclarées aux Acteurs sans talents & aux mauvais Auteurs.

Les *Pradon*, les *Boyer*, les *Scudéri*, & tant d'autres, furent les victimes d'un Public turbulent à la vérité, mais éclairé, judicieux & integre.

Ce même Public avoit également proscrit un tas de mauvais Comédiens (1), qui n'avoient

(1) Le Chapitre des pensions de retraite accordée aux Comédiens prouve que depuis 1680 jusqu'en 1764, la Comédie en a payé pour six cents mille livres. Elle doit aujourd'hui cette somme: si elle eut été bien riche, elle seroit donc déchargée de dix mille livres de rente: à qui la faute?

été reçus que par la brigue & par la persécution ; il s'en est fait justice, comme on arrache d'un bon champ les ronces qui empêchent de vivifier les plantes. C'est donc à la faveur d'un privilege si respectable, que l'on a tiré de la foule tous ces génies heureux, formés par l'enthousiasme du Public, & illuminés par ses critiques.

Le grand *Corneille*, *Racine* & *Moliere*, le fameux *Baron*, le célebre *Dufresne* (1), les Demoiselles *Desmares*, *Quinault* & *le Couvreur*, voilà ses créatures, voilà les modeles du plus beau des Arts : que nous en reste-t-il ? Quelques traits épars ça & là, mais rien de vraiment beau, point de pathétique sans enflure, point de diction sans familiarité, point de comique sans charge ou sans brusquerie.

En vain m'objectera-t-on que tout est le mieux du monde, que le Public est content, qu'il applaudit, qu'il s'amuse ; je répondrai à cette sublime objection, que le Public se mene comme l'on veut, qu'il rit aux Farces de *Nicolet* comme au *Malade imaginaire* ; mais que le petit nombre de gens de goût, qui forment réellement le Public, gémissent sur la décadence d'un Art qui ne peut être apprécié & jugé que quand on accordera au Public la liberté de juger une Piece & un Acteur.

Le François est impétueux, violent ; mais il aime l'honneur, la justice, & respecte les Loix.

(1) On doit être bien convaincu qu'il n'eût été qu'un sujet médiocre, s'il n'eut été harcelé par le Public.

SOLUTION.

Je crois avoir ſuffiſamment rempli tous les objets de mon Mémoire ; je penſe avoir approfondi chaque matiere avec une ſorte de ſagacité ; j'ai mis dans leur plus grand jour tous les obſtacles qui s'oppoſent à l'accroiſſement d'un Art dont j'ai été idolâtre ; je ſuis même parvenu à ouvrir quelques moyens pour y remédier ; je les ſoumets tous à la ſageſſe de mes ſupérieurs : leurs vues ſont encore plus étendues que les miennes ; s'ils jugent mes idées impraticables, je m'en conſolerai par le deſir que j'ai eu de bien faire.

OBSERVATION

SUR LE MÉMOIRE DE M. LE KAIN,

Pour donner à la Comédie Françoiſe autant de célébrité qu'elle peut en être ſuſceptible.

J'AI cru que les Amateurs du Théatre François, pour leſquels je travaille depuis ſi long temps, me ſauront quelque gré d'avoir mis ſous leurs yeux le projet que M. *le Kain* eut ordre de ſes Supérieurs, il y a quelques années, de dreſſer, pour parvenir, s'il étoit poſſible, à rendre à la Comédie Françoiſe l'éclat dont elle a joui ſi long temps : on vient de voir les moyens qu'il a propoſés pour y réuſſir ; mais après les avoir examinés ſérieuſement, on conviendra de

trois choſes : la premiere, qu'il avoit voulu conſerver à ſon Corps, dont il ſe ſous-entendoit le chef par la ſupériorité de ſes talents, la primatie, en voulant qu'il dominât ſeul ; la ſeconde, qu'il a ſaiſi ce prétexte pour humilier ſes camarades, parce qu'il avoit, ſans doute, quelque raiſon de s'en plaindre ; la troiſieme, de profiter de cette occaſion, pour tenter la ſuppreſſion de la nouvelle Garde, en ſuppoſant que, depuis l'époque du renvoi de celle du Guet, qu'elle a remplacé, les talents dramatiques avoient toujours été en diminuant, en avançant pour principe que la critique ſévere eſt le ſeul, le vrai moyen de produire de bons Ouvrages, & des Acteurs & des Actrices intelligents & diſtingués ; que cette critique ſi néceſſaire pour la progreſſion des talents relatifs au Théatre, intimidée par cette Garde ſévere, n'oſe plus rejeter, comme elle faiſoit autrefois, les Ouvrages & les Comédiens médiocres ; qu'en conſéquence le gout décline au point que, ſi l'on n'y met ordre, le Théatre François retomberoit dans l'enfance dont cette critique ſévere l'avoit tiré.

Après avoir réfléchi en praticien, plus qu'en connoiſſeur, ſur ces deux points, je réponds ſur le premier qui accuſe une partie des Comédiens de manquer de talents, en changeant ou gâtant leur jeu, pour obtenir les applaudiſſements d'un Public bien différent que celui du Fauxbourg Saint-Germain, il ne doit point leur en faire un crime ; qu'accoutumé lui-même à en recevoir, lorſqu'il eſt ſur la Scene, il en auroit peut-être uſé de même, ſi, dans les premiers jours qu'il a paru ſur le Théatre des Tuileries,

leries, il y eut été reçu avec froideur ; qu'il a dû plus à sa réputation acquise, qu'à ses talents réels, les acclamations dont il a joui jusqu'à sa mort ; & qu'enfin en parlant de ses camarades, il devoit le faire avec plus de ménagement.

M. *le Kain* n'a pas été plus prudent, en accusant la Garde Françoise de la décadence du goût, & en assurant que si elle est conservée, le Théatre manquant d'Auteurs & de bons Comédiens, l'on doit être sûr de sa chûte très-prochaine. Si cet Acteur, prévenu si injustement, eut été plus souvent le témoin de la maniere dont cette Garde se conduit, il l'eût jugée avec moins de sévérité. Les consignes n'ont pour objet que d'en imposer au tumulte & à la cabale : elles n'empêchent ni les applaudissements ni la critique, quoique les uns & l'autre soient souvent sans connoissance de cause. Une preuve de l'indulgence de cette Garde nouvelle, c'est que les *bravo*, qui font tant de bruit aujourd'hui, étoient inconnus avant elle, & qu'elle tolere souvent des cabales pour & contre, beaucoup plus malignes que celles dont on se plaignoit du temps que le Guet faisoit le service au Fauxbourg Saint-Germain. J'ajouterai, comme en ayant été cent fois le témoin, que cette Garde, qui déplaisoit tant à M. *le Kain*, n'est sévere & n'en impose qu'à ceux qui interrompent mal-à-propos le Spectacle ; ce qui la rend chere à ceux qui aiment le Théatre, parce que, par cet heureux changement, ils jouissent tranquillement du plaisir qui les y a amenés.

A l'aigreur près, qui prédomine dans le Mémoire de M. *le Kain*, sur ce sujet & sur ses ca-

marades, ſon Mémoire renferme des vues éclairées pour la célébrité de la Comédie Françoiſe: ſes moyens, pour y parvenir, ſont d'un Connoiſſeur conſommé & délicat; mais me ſera-t-il permis de haſarder qu'en ſe croyant, pour ainſi dire, le chef par ſes talents, il n'a point eu recours au ſeul qui peut la procurer? Il étoit trop éclairé pour l'ignorer; il en a été d'ailleurs trop queſtion dans le monde, pour que ce projet ne fût pas venu à ſa connoiſſance; mais cette innovation compromettoit la Comédie de bien des manieres, ce qui l'intéreſſoit trop pour en haſarder la propoſition; mais puiſqu'il n'a pas jugé à propos de toucher à cette corde dangereuſe, ſuppléons à ſon ſilence trop prudent, en mettant ſous les yeux de MM. les premiers Gentilshommes de la Chambre, ce moyen; éclairés tels qu'ils ſont, ils l'approuveront, puiſqu'en rendant les Comédiens du Roi dignes des bontés dont Sa Majeſté les a toujours comblés, ils contribueront, par des talents plus ſupérieurs, à la délaſſer de ſes longs & importants travaux.

Le vrai point, pour parvenir à cette ſupériorité de talents, c'eſt d'ordonner,

1°. L'établiſſement d'une ſeconde Troupe à Paris, ſous le titre de Comédiens de la Ville, ou tel autre que les Supérieurs jugeront à propos de lui donner;

2°. De nommer pour chef le Prévôt des Marchands, ſous les ordres cependant de MM. les premiers Gentilshommes de la Chambre;

3°. Que cette ſeconde Troupe ſoit formée des meilleurs ſujets de la Province;

4°. Qu'il ſoit nommé un Directeur, connoiſſeur en cette partie, & bon Comédien lui-même, pour en faire le choix, & pour convenir avec eux de leurs appointements, par acte devant Notaires ;

5°. Que cet engagement ne ſoit que de trois ans, à la fin deſquels on ſera maître de les congédier, en cas qu'ils déplaiſent au Public ; &, en cas du contraire, de les continuer dans la même forme pour trois autres années. Par ce ſage arrangement, les ſujets, pour ne point courir le riſque d'être congédiés à la fin de leur bail, ſe conduiront de maniere à acquérir de plus en plus des talents, certains qu'alors leurs gages augmenteront, ou qu'ils ſeront initiés dans la Troupe du Roi ;

6°. Que le répertoire des Pieces que la nouvelle Troupe repréſentera, ne ſera formé que de celles que les Comédiens du Roi, ſoit Tragédies ou Comédies, ne jouent plus depuis cinquante ans, & des nouvelles que des Auteurs dramatiques compoſeront pour leur Théatre ;

7°. Que l'on en uſera pour la recette des repréſentations comme à la Comédie Françoiſe, à l'exception qu'au lieu de partage de parts, on fera celui des appointements des Acteurs & des Actrices, les frais du jour prélevés ; & que le ſurplus de la recette ſera mis en ſequeſtre, d'où l'on tirera chaque année les gratifications accordées par le premier Gentilhomme de la Chambre à ceux & à celles qui auront le mieux ſervi & acquis plus de talents ;

8°. Qu'il ne ſera point repréſenté de Pieces nouvelles, qu'elles n'aient été préſentées préa-

lablement au premier Gentilhomme de la Chambre, en exercice, & que les Comédiens, qui y joueront n'en aient fait au moins ſix répétitions, dont la derniere ſera la veille du jour où elle ſera repréſentée pour la premiere fois;

9°. Que les Auteurs qui leur fourniront des Pieces, auront le même traitement que celui qu'ils ont au Théatre des Comédiens du Roi;

10°. Que dans les engagements que contracteront les Comédiens qui ſe préſenteront pour entrer dans la Troupe de Paris, il ſera ſpécifié qu'ils joueront dans le tragique & dans le comique;

11°. Qu'il ſera permis au Directeur de cette Troupe d'avoir autant d'externes que d'emplois différents, en forme de doubles ou d'éleves, à raiſon de cent francs chacun par mois ſur le revenu du Sequeſtre;

12°. Que la Troupe s'aſſemblera tous les Lundis pour le répertoire ſeulement de la ſemaine, & non pour aucune autre affaire;

13°. Qu'il ſera réglé que ceux qui ſeront employés dans la Troupe ſeront payés tous les mois, & que leurs appointements ne pourront être ſaiſis par leurs créanciers;

14°. Qu'ils ſeront tenus, comme les Comédiens du Roi, de jouer à la Cour, quand ils en recevront l'ordre, & ſeront payés alors à l'inſtar du réglement relatif à ces voyages; ils ſeront obligés également de jouer tous les jours à Paris, à l'exception de ceux qu'ils ſeront mandés à Verſailles.

15°. Que la Ville de Paris leur fournira leur Théatre, décorations & le magaſin d'habits;

16°. Qu'il n'y aura d'entrée *gratis* que celles qu'accorderont les premiers Gentilshommes de la Chambre & l'Hôtel de Ville ; à l'égard de celle des Auteurs, ce ſera conformément au Réglement arrêté entr'eux & les Comédiens du Roi ;

Que tous les ans, quinze jours avant la clôture, il ſera donné trois repréſentations au profit des Acteurs & Actrices qui continueront à jouer à la rentrée ;

17°. Que dans les retenues de chaque repréſentation pour les frais ordinaires des appointements des Acteurs, Actrices, Gagiſtes, &c, le quart des Pauvres ſera compris ;

18°. Que l'Orcheſtre ne ſera compoſé que de ſix violons & d'une baſſe ; que le Théatre ne ſera éclairé que par des chandelles & non par des bougies, excepté le foyer par ſix ; & qu'il ne ſera pas permis aux Actrices de ſe trouver dans ledit foyer, ni de recevoir dans leurs loges des cavaliers.

Après avoir donné cet extrait de Réglement que les Supérieurs corrigeront à volonté, je paſſe aux avantages qui réſulteront de cette ſeconde Troupe ſoutenue à Paris.

1°. Les Gentilshommes de la Chambre ſe trouvant les maîtres de faire paſſer dans la Troupe du Roi les ſujets dont les talents ſont ſupérieurs, il n'y a pas de doute qu'avant quelques années, la Troupe du Roi ne devienne une des meilleures de l'Europe.

2°. La concurrence & l'émulation jointes à l'envie de ſe ſurpaſſer, animeront les ſujets des deux Troupes : la premiere, dans la vue de ne point

être surpassée par la seconde, & d'augmenter leur recette; celle des Comédiens de Paris de mériter d'être admise un jour dans la premiere par vanité, & sur-tout par la satisfaction d'un état fixe & d'une retraite à pension.

On pourroit m'objecter qu'en supposant que le Gouvernement adopte le projet d'une seconde Troupe de François à Paris, n'y a-t-il pas à craindre qu'elle ne puisse s'y soutenir? Il est aisé de répondre à cette inquiétude peu fondée. Ceux qui savent l'historique des Spectacles anciens de Paris, n'ignorent pas qu'avant la réunion des deux Théatres François en 1680, il y en avoit plusieurs; que le goût du Spectacle dans ce siecle étoit bien différent de celui-ci; & que cependant ils s'y sont tous maintenus. Qu'on juge, après cette réflexion, de la chaleur avec laquelle on donne aujourd'hui dans cet amusement flatteur, qui, dans le vrai, est le plus utile & le plus convenable pour les mœurs; ce Spectacle, autant épuré qu'il l'est, n'est-il pas la meilleure école que puisse avoir notre jeunesse oisive? D'ailleurs le Gouvernement n'ouvrira-t-il pas un jour les yeux sur les inconvénients continuels qui résultent de ceux des Boulevards qui augmentent le libertinage des deux sexes chaque jour; je dis plus, qui énerve le travail & le commerce, appauvrit le peuple qui quitte le travail & s'en dégoûte, pour aller rire des bouffonneries de *Janot*, & qui manquant bientôt de tout, cherche à vivre, les jeunes gens par le vol ou l'escroquerie; & les femmes ou filles, par les seuls moyens dont elles peuvent tirer parti? Quelle différence de

ce ſiecle au précédent ! dans celui-là, les Spectacles privilégiés, comme ceux de la Paſſion & de l'Hôtel de Bourgogne, avoient droit de faire fermer ſur le champ chaque Théatre que des Forains ou des Directeurs de Province oſoient ouvrir : comment ſe peut-il que ces mêmes privileges, au pouvoir de l'Opéra, des François & des Italiens, leur ſoient devenus inutiles, & qu'ils aient le déſagrément continuel de voir leur recette diminuer de jour en jour & le chagrin même d'être certains que ce qu'il y a de plus diſtingué les abandonne pour aller s'amuſer à des jeux dont le ſeul mérite conſiſte le plus ſouvent dans la charge & dans l'obſcénité ?

Il eſt vrai que cet enthouſiaſme prétendu pour *Janot*, ſi vanté, ſi connu, n'a été que paſſager ; cet Acteur, trop enorgueilli de ſes ſuccès, a eu l'imprudence de vouloir briller ſur un des Théatres du Roi, ſe flattant indubitablement qu'il y ſeroit auſſi ſuivi qu'aux Boulevards : il ne s'eſt pas mépris pour le premier jour, ſon début ſous le nom du ſieur *Volange* a attiré tout Paris. Perſonne n'ignore quelle en a été la ſuite ; ce Public, d'abord ſi engoué des prétendus talents de ce Farceur, a rougi en le voyant jouer dans cette Comédie du feu *Colalto*, qui, tant qu'il a vécu, y jouoit le Rôle principal ; à peine *Janot* a-t-il paru, que la comparaiſon a fait comprendre la magie du veſtige ; en vain le ſieur *Volange* s'eſt-il roidi contre la mauvaiſe humeur & les huées. Son apparition aux Boulevards a produit des prodiges, celle qu'il a faite aux Italiens, les a fait évanouir. On eſt honteux aujourd'hui de l'avoir

trop encensé ; ne devroit-on pas l'être encore plus de fouler actuellement aux pieds le même homme, qui n'est que trop puni d'avoir brillé si long temps aux dépens d'un enthousiasme si follement fondé ?

Je ne terminerai point cet article sans avouer que j'ai supprimé dans le Mémoire de M. *le Kain*, dont je viens de rendre compte, les noms des camarades qu'il y a maltraités, indépendamment que je ne pense pas comme lui à bien des égards sur leurs talents, je suis attaché depuis plus de trente ans à ce Théatre ; & de quelque maniere que la Comédie pense sur mon compte, je n'échapperai jamais l'occasion de lui donner des marques d'estime & d'amitié ; s'ils lisent cet Ouvrage, ils en auront souvent des preuves.

Il convient encore que j'ajoute que j'ai retranché du même Mémoire les tirades d'humeur de cet Acteur célebre & justement regretté, contre la Garde actuelle du Théatre ; ne pensant point comme lui, sur la décadence du goût & des talents dont il l'accuse, ainsi que je m'en suis déjà expliqué sur ce chapitre, je n'en dirai pas davantage à ce sujet.



COUP-D'ŒIL

INTÉRESSANT

SUR LES PLUS ANCIENS THÉATRES,

Ave: les noms des Acteurs dont les talents ont passé à la postérité.

SOUS l'Empereur *Auguste*, qui aimoit passionément le Spectacle, il y avoit de superbes Théatres; il imagina lui-même la Danse & les Pantomimes, ce qu'on nommoit des *Jeux Augustaux;* il dicta lui-même des Loix pour la Police des Acteurs: il défendit aux jeunes gens de l'un & de l'autre sexe d'y assister la nuit, à moins qu'ils n'y fussent conduits par des parents âgés; & aux femmes de se trouver aux représentations des Acteurs, parce qu'ils y combattoient nuds.

Il vouloit que les Comédiens fussent de bonnes mœurs: ayant été informé un jour qu'un d'eux nommé *Stéphanien*, avoit pour domestique une femme travestie en garçon, il le fit fouetter aux trois Théatres de Rome, & le bannit de ses Etats.

Auguste ne désapprouvoit pas qu'on sifflât un Acteur, il en fit bannir un de Rome & de toute l'Italie, pour avoir osé montrer au doigt un des Spectateurs qui le siffloit; ce qui arrivoit cependant toutes les fois qu'un Comédien péchoit contre la cadence ou contre la quantité.

Il n'étoit pas permis à un Acteur, du temps de *Néron*, lorſqu'il étoit ſur le Théatre, de ſe repoſer, de touſſer, de cracher, ni de ſe moucher; un jour cet Empereur ayant manqué à cette loi ſur le Théatre, où il récitoit un Poëme, il fléchit le genou, ſalua l'Aſſemblée, & attendit, dans cette attitude, qu'elle le jugeât. Il eut ſa grace.

Du temps de *Veſpaſien*, les Pantomîmes étoient tant à la mode & conſidérés, au point qu'ils étoient appellés aux funérailles des perſonnes les plus diſtinguées de la Ville pour repréſenter les actions de ceux qu'on inhumoit.

Lorſque *Domitien* fut ſur le Trône, il défendit aux Danſeurs & aux Pantomimes de paroître ſur le Théatre; *Néron* les rétablit; *Trajan* les ſupprima encore: il fit cependant élever à Antioche un Théatre, après la deſtruction de cette Ville, occaſionnée par un tremblement de terre, & il en uſa de même pour remplacer ceux qui avoient été détruits.

Adrien en fit auſſi bâtir un autre beaucoup plus grand à quelques lieues de cette Ville, à la Fontaine de *Daphné*, qu'il fit environner d'un grand réſervoir; il imagina pour mieux dépeindre les Naïades, d'y faire nager ſes femmes nues; ce que *Saint Chryſoſtôme* condamna avec une ſévere éloquence.

Héliogabale ſe plaiſoit à faire le Comédien, il repréſentoit des farces avec des nudités &des poſtures déshonnêtes; il honora tant les Comédiens, qu'il leur fit faire des habits de ſoie, & en choiſit un pour être Préfet du Prétoire.

Alexandre Sévere fit ôter aux Comédiens ces

robes précieuses, & à la place d'or & d'argent dont elles étoient brodées, il voulut qu'elles fussent de laine galonnée de cuivre; qu'ils fussent de plus nourris & traités en esclaves; cela parut bien contradictoire, personne n'aimant plus le Spectacle que cet Empereur.

Vers la fin du troisieme siecle, l'Empereur qui régnoit, les protégeoit hautement; jamais les Jeux Romains ne furent célébrés avec tant de dépenses; il y avoit cent Joueurs de flûtes, autant de Sonneurs de cors, cent Chantres, qui dansoient en même temps avec autant de personnes, en frappant sur des cymbales mille Pantomimes, & autant de Lutteurs.

Sous l'Empereur *Maxime*, *Gelassin*, Comédien, qui s'étoit jeté dans un bain d'eau tiede, pour tourner en ridicule le Baptême des Chrétiens, au sortir de la baignoire, reparut habillé en blanc; on attendoit qu'il continuât à jouer son Rôle: on l'avertit, il refusa de le faire, en déclarant qu'il étoit Catholique; qu'il avoit vu dans le bain dont il sortoit, la redoutable Majesté du Dieu vivant: après l'avoir beaucoup pressé de faire son devoir, persistant dans sa résolution d'abjurer les faux Dieux, & de plutôt mourir que de changer, les Spectateurs enragés de cette constance escaladerent le Théatre, se saisirent du Comédien *Gelassin*, le traînerent à la porte, & le lapiderent à coups de pierres.

Les Poëtes Provençaux qui dans un autre siecle couroient la campagne & les châteaux pour réciter leurs Ouvrages, étoient nommés les Auteurs de la Science gaie; les Troubadours, Trovers, ou appellés Bouffons Ménestrels,

étoient beaucoup plus connus ſous le nom de Ménétriers.

Dans une fête d'apparat, *Louis VIII*, pere de *Saint Louis*, fit appeller un de ces Troubadours qui chanta les louanges du Monarque au ſon de la lyre.

Les vies de ces Poëtes de Provence, au nombre d'environ cent, ont été écrites par le Savant *Cibo*, Moine de Lérins, & par Hugues de *Saint Cezaire*, Moine de Montmayer, par *Roſtaing de Brignole*, Moine de Saint Victor de Marſeille, & par *Jean* & *Céſar Noſtradamus*, en 1344: celui-ci compta quatre-vingt-dix Poëtes, dont le Roi *Robert* fit recueillir les Ouvrages.

Le Cardinal *de Richelieu* a auſſi fait rechercher en Provence pluſieurs Pieces de ces Auteurs, que l'on conſerve dans la Bibliotheque du Roi.

En Italie, on a toujours beaucoup de pente à être Saltinbanque, pluſieurs Poëtes y monterent ſur le Théatre. Les moins ingénieux y choiſirent des ſujets de Piété, qu'ils repréſentoient dans les Villes où ils paſſoient.

Ces pieux Comédiens vinrent à Paris, au commencement du quatorzieme ſiecle; le Cardinal *le Moine*, Fondateur d'un College de ce nom, acheta l'Hôtel de Bourgogne & le leur donna, à condition qu'ils n'y repréſenteroient jamais que des ſujets pieux.

Par Arrêt du Parlement, ſous *François Premier*, en 1541, il les interdit, 1°. parce que pour réjouir le Peuple, on mêloit ordinairement à ces ſortes de Jeux, des Farces ou Comédies dériſoires; choſes défendues par les

ſaints Canons; 2°. que les Auteurs de ces Pieces, jouant pour le gain, doivent paſſer pour Hiſtrions, Joculateurs ou Bateleurs; 3°. que les Aſſemblées de ces Jeux ſont des parties ou d'aſſignations d'adultere, ou de fornication; 4°. que cela fait dépenſer de l'argent mal-à-propos aux Bourgeois & aux Artiſans de la Ville.

Dans une Requête préſentée par les Confreres, au Parlement, ils diſoient qu'ils faiſoient jouer ces Jeux de temps immémorial & confirmés par des Rois de France & de l'édification du commun populaire ſans offenſe générale ou particuliere.

En 1541, le Parlement convertit pour les Pauvres la Salle de la Paſſion; trois ans après, les Confreres établirent une nouvelle Salle, & demanderent que, ſuivant le Privilege, il leur fût permis de continuer la repréſentation des Myſteres; du profit deſquels, diſoient-ils, étoit entretenu le Service-Divin en la Chapelle de ladite Confrairie, avec défenſes à tous autres de jouer à l'avenir tant en la Ville que Fauxbourgs & Banlieue de cette Ville; ſinon que ce fût ſous le titre de ladite Confrairie: « la » Cour a inhibé & défendu, inhibe & défend » auxdits Suppliants de jouer le Myſtere de » la Paſſion de notre Sauveur, ou autres Myſ- » teres ſacrés, ſur peine d'amende arbitraire, » leur permettant néanmoins de pouvoir jouer » d'autres Myſteres profanes, honnêtes, licites, » ſans offenſer ni injurier aucunes perſonnes; » & défend ladite Cour de jouer ou repré- » ſenter dorénavant aucuns Jeux ou Myſteres,

» tant en ladite Ville & Fauxbourgs que Ban-
» lieue de Paris, ſinon que ſous le nom de
» ladite Confrairie & au profit d'icelle ».

Le 5 Décembre 1551, la Chambre des Vacations s'éleva contr'une Troupe de Comédiens qui jouoient des Farces & des Jeux publics, & qui exigeoient quatre, cinq & ſix ſols, ſomme exceſſive & non accoutumée d'être levée, en tel cas qu'eſt une exécration ſur le pauvre Peuple ; la Cour leur défend de jouer à l'avenir ſans permiſſion, ſous peine de priſon & de punition corporelle, & à tous les manants & habitants de Paris & des Fauxbourgs, de qualité & état qu'ils fuſſent, d'y aſſiſter, ſous peine de dix livres pariſis.

Le 20 Septembre 1577, différend avec le Curé de Saint Benoît ; les Confreres portent dans leur Requête, qu'ils paieront cent écus de rente à la recette du Roi, & trois cents livres tournois de rente aux Enfants de la Trinité ; la Cour fit droit à leur Requête, & le confirma par un ſecond Arrêt.

En 1551, ſous *Henri II*, *Jodele* fit repréſenter des Tragédies & des Comédies, ainſi que d'autres Pieces ; *Ronſart* dit à cette occaſion :

Après Amour, la France abandonne,
Alors *Jodelle* heureuſement ſonne
D'une voix humble & d'une voix hardie,
La Comédie avec la Tragédie ;
Et d'un ton double, ore-bas, ore-haut,
Rempli premier, le François échaffaut.

Sous *Henri III*, les premiers Comédiens Italiens à Paris, chaſſés par le Parlement, après

le voyage de Poitiers, le Roi les rappella, & voulut qu'ils ouvrissent leur Théatre.

Le Concile de *Basle*, en l'an 1435, dans la Cession vingt, se plaint que dans quelques Eglises on voyoit des gens en habits pontificaux avec crosses & mîtres donner la bénédiction, comme Evêques (la fête des fous); ordonna aux Evêques, Doyens, Curés de ne pas permettre à l'avenir pareille Bouffonnerie, sous peine de suspense, de privation de leurs revenus ecclésiastiques pendant trois mois.

Le Concile de *Tolede*, en 1565, fait les mêmes défenses, sur-tout principalement le jour de la Fête des Innocents qu'on créoit les faux Evêques.

Au Concile de la Province de *Bordeaux*, tenu à *Copnnia*, aussi, en 1215, avoit défendu, sous peine d'excommunication, les Danses qui se faisoient ce jour-là, aussi-bien que cette burlesque création d'Evêques.

On juge, par un autre Concile de *Sens*, de 1486, que ces Danses & ces représentations comiques étoient en usage dans les Eglises & autres lieux sacrés.

On est instruit par les Statuts Synodaux du Diocese de *Beauvais*, publiés en 1554, qu'aux premieres Messes des Prêtres, on appelloit des Bouffons, des Histrions, des Joueurs d'instruments, des Farceurs. Ce désordre est défendu, & on trouve les défenses dans les Statuts Synodaux du Diocese de *Soissons*, imprimés en 1561, pour toute représentation & Danses dans les Eglises, les Cimetieres & à leurs portes.

En 1557, l'on condamna dans un Synode de

Paris, un abus de la même nature, *Eustache du Bellay* y présidoit les jours de Fêtes de certaines Confrairies ; on alloit en procession avec des images au bout de bâtons, aux maisons des Laïques ; elles étoient composées de Prêtres, de femmes & de Bouffons. Elles furent défendues, sous peine d'excommunication.

En 1580, *Saint Charles Borromée* chassa tous les Comédiens de son Diocese, & obtint l'ordre du Gouverneur de Milan, que ceux qui seroient conservés ne joueroient aucune Piece qui n'eût été examinée & conforme à la Morale chrétienne ; & de plus, qu'on ne représenteroit jamais le Vendredi, ni les Fêtes.

Le Parlement de Paris en usa toujours sévérement avec les Troupes établies à Paris, jusqu'à ce que le Cardinal *de Richelieu*, qui étoit passionné pour la Poésie, eût assuré qu'à l'avenir on ne joueroit aucunes Pieces qui ne fussent marquées au coin de l'honnêteté ; & pour confirmer sa protestation, il fit enrégistrer en 1541 la Déclaration du Roi, dont j'ai parlé à sa place dans cette année.

Tous les grands divertissements sont dangereux ; mais entre tous ceux que le monde a inventés, il n'y en a point qui soit plus à craindre que la Comédie ; c'est une peinture si naturelle & si délicate des passions, qu'elle les anime & les fait naître dans nos cœurs, & surtout celle de l'amour, principalement lorsqu'on se représente qu'il est chaste, fort honnête ; car plus il paroît innocent aux ames innocentes, plus elles sont capables d'en être touchées ; on se fait en même temps une conscience fondée sur

ſur l'honnêteté de ces ſentiments, & l'on s'imagine que ce n'eſt pas bleſſer la pureté que d'aimer d'un amour ſi ſage. Ainſi on ſort de la Comédie le cœur ſi rempli des douceurs de l'amour, & l'eſprit ſi perſuadé de ſon innocence, qu'on eſt tout préparé à recevoir ſes premieres impreſſions, ou plutôt à chercher l'occaſion de les faire naître dans le cœur de quelqu'un, pour recevoir les mêmes plaiſirs & les mêmes ſacrifices qu'on a vu ſi bien repréſentés ſur le Théatre.

Le Pere *le Brun*, Profeſſeur de Saint Magloire, ſe déchaîne contre le Théatre; le Pere *Caſtero* la juſtifie, *Saint Thomas*, ſeconde partie de ſa Som. art. 2. queſt. 16, ſoutient que la Comédie épurée, loin d'être un mal, peut produire un bien. *Sed illa remiſſio animæ & rebus agendis fit per ludicra verba & facia. Saint Bonaventure* dit formellement, Dit. 16, Dut. 13, que les Spectacles ſont bons & permis, s'ils ſont accompagnés des précautions néceſſaires; *Saint Antonin* décide la même choſe; *Saint François de Sales* ne défendoit la Comédie qu'à ſes pénitents; *Saint Charles Borromée* l'a permiſe dans ſon Dioceſe, en 1583, par une Ordonnance, à condition que les Pieces ſeroient examinées par ſon Grand-Vicaire; les Cardinaux de *Turra Cremata*, *Caietan*, *Jean Vigener*, *Medina Silveſter*, *Comitorius*, *Henriquès & Bonacina Tubina* étoient du même ſentiment.

Les Cenſeurs Romains ont condamné dans l'Hiſtoire Eccléſiaſtique du Pere *Alexandre* cette propoſition, *Comediæ ſunt illicitæ.*

En 1701, MM. les Comédiens François ayant prétendu être abſous ſans reſtriction, à l'occaſion du grand Jubilé, MM. les Curés de Paris ayant tenus ferme, à moins qu'ils ne quittaſſent le Théatre, ils s'aviſerent de préſenter une Requête au Pape *Clément XI*, dans laquelle ils firent leur apologie, où rien ne fut oublié ; le Saint Pere ayant fait examiner la Requête, elle fut rejetée, & la diſcipline des Curés de Paris confirmée.

Fatiſtes, Bardes & Druides.

Poëte, ce mot eſt tiré du Grec, qui ſignifie Farceur. *Nicod* étoit *Fatiſte*, en Latin *Cornicus*, Poëte. Ils compoſerent de petits ouvrages qu'ils faiſoient chanter en chœur, accompagnés par des inſtruments & des danſes : nos premiers Rois s'amuſerent de ces fêtes.

Les *Bardes* furent les premiers qui firent des vers ; ils furent appellés de ce nom, parce que *Bard V*, Roi des Gaules, avoit mis ces Poëtes en réputation ; leur Poëme avoit pour objet de célébrer les grands hommes & de flétrir la mémoire des impies ; ils les chantoient en public.

La Poéſie paſſa des *Bardes* aux *Druides*, ſorte de Poëtes : quatre Pieces compoſoient ſous ce nom général de *Druides*, les *Valeres*, pour la religion ; les *Eubages* vaquoient aux prodiges ; les *Sarrenides* rendoient la Juſtice, inſtruiſoient la Jeuneſſe Gauloiſe ; les *Bardes* célébroient les grands hommes ; ceux-ci avoient le plus grand crédit ſur le Public, ils habitoient ſur

la montagne de Bourgogne, qu'on nomme encore le Mont Bart.

Au commencement du ſeptieme ſiecle, lorſque les Rois de France tenoient leur Cour pléniere, on donnoit toutes ſortes de récréations & de fêtes au Public pendant huit jours entiers: après la Meſſe, où le Prêtre à l'Epître mettoit au Monarque la couronne ſur la tête & le ſceptre à la main, conſervant l'un & l'autre juſqu'à ce qu'il ſe couchât, il ſe montroit à ſes ſujets, ſur un lieu élevé pour en être vu, d'où il étoit le témoin de toutes les fêtes qui ſe donnoient en réjouiſſance du bonheur qu'ils avoient de le poſſéder.

Le Roi dînoit ſeul en public; à l'entre-mets vingt héros d'armes, rangés aux deux côtés de la table, tenant à la main des coupes d'or & d'argent, crioient trois fois de toutes leurs forces, *largeſſes du plus puiſſant des Rois*; après quoi ils jetoient de l'argent au peuple, au bruit des fanfares & des cris de joie d'une foule reconnoiſſante.

A ces fêtes jouoient toutes ſortes de Farceurs, les plus anciens débitoient des contes; les Pantomimes repréſentoient des Comédies; les Bouffons avoient des chiens & des ſinges, auxquels ils faiſoient faire toutes ſortes de plaiſants tours: tous ces bateleurs excelloient dans leurs jeux; l'on doute que les anciens uſages fuſſent les mêmes: ils avoient rapport à la Religion, ils furent ſupprimés.

Louis-le-Débonnaire, qui n'aimoit point le Spectacle, ne manqua jamais d'en donner de ſemblables dans les temps de Cour pléniere, & d'y aſſiſter lui-même.

Après la mort de *Jeanne Premiere*, Reine de Naples, les Trouvers ou Troubadours n'ayant plus d'asyle chez les grands Seigneurs, comme par le passé, cesserent d'écrire lorsqu'ils ne furent plus caressés; les Jongleurs, de leur côté, méprisés, se retirerent; il ne fut plus question de Poésie, ni de plaisirs de cette nature.

Sous *François Premier*, *Ronsard* rétablit la Poésie, & les Poëtes reparurent & se firent connoître. Les Controniers ou Conteurs inventerent des historiettes en prose.

Dans la suite, tous les différents Poëtes furent appellés Jongleurs, ou Joculateurs; *Philippe-Auguste*, dès les premiers jours de son regne, les chassa de sa Cour, & les bannit de ses Etats : ces Jongleurs, s'étant corrigés, reparurent quelques années après en France, où ils furent soufferts.

Lorsque *Philippe-le-Hardi* fut sur le trône, la Poésie devint si à la mode, qu'il se forma des écoles de rimes & de versifications, comme il y en avoit eu autrefois à Rome pour la Pantomime & pour la gesticulation,

Sous *Philippe-le-Bel*, la Poésie tomba en décadence; elle pensa être ruinée par le goût qu'on prit pour les Romans.

Ceux qui jugeoient les Ouvrages, les nommoient *les Auteurs de la gaie science*; ceux qui étoient reçus, l'étoient par des Patentes expédiées en vers; ils étoient nommés *Docteurs en stances gaies*, & ils gagnoient le Prix avec le nom de Roi.

En 1324, *Clémence Isaure*, de la Maison des Comtes *de Toulouse*, fit déclarer à tous les

Poëtes des environs, qu'elle venoit faire le fonds d'un Prix d'une violette d'or, qui feroit donnée à celui qui feroit de meilleurs vers à fa mort, avec ordre que le revenu de la fomme qu'elle avoit placée à ce deffein, ferviroit à continuer ce Prix tous les ans, à la même condition ; ce qui fut obfervé religieufement.

Les premieres Lettres - Patentes qui furent expédiées aux Confreres de la Paffion, font en date du mois de Décembre 1402, fignées par le Roi, Meffeigneurs *Jacques de Bourbon*, *l'Amiral*, *Vieulaines*, préfents, ont figné & vifé, fcellé en lacs de foie verte, au dos defquelles Lettres-Patentes étoit écrit : le Lundi 12 de Mars 1402, *Jean Aubry*, *Jean du Rei*, & *Dorfemont*, Maîtres de la Confrairie nommée *Aublanc*, préfenteront ces Lettres à M^e. *Robert de Thuiliers*, Lieutenant de M. *le Prévôt*, lequel eut icelles Lettres octroyées, &c.

Traits fingulicrs du Théatre ancien.

Trafée, Poëte, Sénateur Romain, fi refpectable par fon mérite, fut condamné à la mort par l'Empereur *Néron*, parce qu'il en avoit trop, & qu'il étoit généralement eftimé. Ce Sénateur avoit joué autrefois les premiers Rôles tragiques à Padoue, où il étoit né.

Néron en avoit fait autant fur ceux de Rome, dans les Tragédies de *Conacée*, d'*Orefte*, d'*Œdipe*, & d'*Hercule furieux*.

En Grece, les Comédiens illuftres étoient réputés des perfonnes notables ; & cette qua-

lité, loin de déroger, amenoit ceux qui la poſſédoient avec diſtinction aux premieres places de la République. *Ariſtodeme* fut nommé l'un des dix Ambaſſadeurs à la République d'Athênes, pour aller conclure la paix avec *Philippe de Macédoine*.

Quoique les Loix Romaines fuſſent ſi contraires aux Comédiens, que nul d'entr'eux ne pouvoit contracter des alliances avec des Sénateurs & avec leurs petits-fils, & que *Tibere* même eût porté l'humiliation pour eux, au point de défendre aux Sénateurs d'aller chez eux, & même aux Chevaliers Romains avec défenſes de les accompagner dans la rue, on avoit néanmoins à Rome beaucoup de conſidération pour eux.

Si Eſopus déclamoit beaucoup plus gravement que *Roſcius* les événements ſimples, c'eſt que le premier étoit Tragédien, & le ſecond jouoit la Comédie; les Acteurs du Théatre de ce temps-là étoient diſtingués, les uns en jouant dans la Tragédie, & les autres dans la Comédie; ce qui étoit abſolument diſtinct & très-oppoſé.

Lorſqu'un Comédien ou un Tragédien n'étoit plus en état de monter ſur la Scene, il alloit attacher ſon maſque au Temple de *Bacchus*, ce qui ſignifioit qu'il ſe retiroit pour aller mener une vie privée.

A Athênes, un Comédien qui s'acquittoit mal de ſon Rôle, étoit fouetté, par ordre de l'Intendant du Théatre, en ſa préſence; il en étoit de même quand un Acteur déshonoroit par des geſtes laſcifs & déshonnêtes le Dieu ou le Héros qu'il repréſentoit.

Un jour, un de ceux-ci étant tombé dans cette faute, il fut fouetté cruellement; l'Empereur *Caligula* qui entendit ses cris, trouva sa voix si touchante, qu'il envoya ordre qu'on continuât le supplice, pour avoir le plaisir de l'entendre plus long temps.

Thespis représentoit lui-même ses Tragédies; c'étoit la coutume chez les Anciens que les Auteurs jouassent eux-mêmes dans leurs Pieces.

Néoptoleme, célebre Comédien, étoit le favori de *Philippe de Macédoine*, pere d'*Alexandre-le-Grand. Aristadémus*, Comédien grec, fut souvent interrogé par les Athéniens en ambassade vers *Philippe*, pour les affaires de la paix & de la guerre.

Démétrius avoit la voix si belle, qu'il avoit été choisi pour jouer les Rôles de Divinités, des femmes du premier rang, des peres indulgents & des Amoureux.

Cithéride, Comédienne, fut la maîtresse de *Marc-Antoine*; *Fulvie* sa femme, pour se venger, se fit aimer d'*Auguste*, & l'engagea à faire la guerre à son mari; c'est d'elle dont parle *Fontenelle*, sous le nom de *Glaphise*, dans son *Dialogue des Morts*.

Claudion, *Esope*, Comédien, Tragique célebre, vivoit au septieme siecle de Rome, en 84, avant notre époque; *Cicéron* se mit sous sa discipline & sous celle de *Roscius*, pour se perfectionner dans l'art de la déclamation.

Cet *Esope* étoit prodigue dans ses dépenses; il donna un jour, un repas où il fit servir un plat de terre rempli d'oiseaux, auxquels il avoit appris à chanter & à parler, chacun desquels

valoit ſix cents livres ; il y en avoit pour dix mille francs.

Malgré ſes dépenſes & celles de ſon fils, auſſi prodigue que lui, il laiſſa à ſa mort près de cinq millions qu'il avoit amaſſés à ſon métier de Comédien ; il ſe paſſionnoit au point, dans ſes Rôles, quand il jouoit, qu'il en devenoit extatique ; dans un de ſes tranſports, jouant le Rôle d'*Apollon*, il tua un jour un de ſes camarades.

Cicéron nous apprend que ce Comédien trop âgé pour reſter ſur le Théatre, voulant paroître aux Jeux magnifiques que *Pompée* donna au peuple à la dédicace de ſon Théatre, reſta tout court à l'endroit du ſerment où l'on exprime les peines que l'on vouloit bien ſubir ſi l'on y manquoit; leçon pour les Acteurs célebres qui ne ſavent pas ſe retirer à propos du Théatre.

Roſcius Gallus fut le premier Comédien qui imagina de porter un maſque au Théatre, pour cacher le défaut de ſes yeux qui étoient bigles; il ne faut pas confondre ce *Roſcius* avec le célebre Comédien de ce nom, dont on va parler.

Roſcius étoit Comédien en l'an 50 de Rome, avant notre époque; il étoit devenu le favori de *Jules-Céſar*, qui étoit paſſionné pour la Comédie, où cet Acteur comique excelloit; *Fiſteu* s'eſt mépris dans la ſuppoſition qu'il fait, que ce célebre Acteur portoit un maſque, parce qu'il étoit bigle & laid; je viens de parler de l'Acteur qui avoit recouru à ce moyen pour cacher ce défaut; celui-ci n'en avoit aucun de conformation, au contraire il étoit auſſi bel homme qu'il avoit de talents.

Ce célebre Comédien touchoit de la caiſſe publique neuf cents livres par jour; il ne partageoit rien de cette ſomme avec ſes camarades : j'ai parlé ailleurs de l'affaire qu'il eut à l'occaſion d'un eſclave nommé *Panurgius*, qui lui fut remis par *Fannius* pour lui apprendre ſon art, à condition d'en partager le prix après l'avoir vendu. *Cicéron* plaida ce mauvais procès qu'il gagna.

Dioniſia, fameuſe Comédienne, jouoit la Comédie avec *Roſcius*. La République lui donnoit cinquante mille écus d'appointements tous les ans.

Bathyele étoit un célebre Pantomime, qui, avec *Pylade de Cilicie*, jouoient ſous le regne de l'Empereur *Auguſte* des Tragédies ſans parler, avec tant de prétention, qu'ils rendoient par leurs geſtes & par leurs dents, tout ce que le meilleur Comédien déclamoit. Le premier excelloit dans le comique & ſatyrique, & *Pylade* dans le grave & le ſérieux. Chacun d'eux forma une Troupe à part. C'eſt ce même *Pylade* que *Céſar* fit fouetter pour avoir montré au doigt un homme de deſſus le Théatre, comme il a été dit ailleurs. Cette action étoit une grande injure chez les Romains, & elle étoit punie ſévérement. Un jour qu'il repréſentoit en danſant le perſonnage d'*Hercule furieux*, le peuple ſe mit à crier contre lui, parce qu'il haſarda quelques démarches indécentes & déréglées. *Pylade* à ces cris ôta ſon maſque : *Sot que vous êtes*, reprit-il d'une voix encore plus haute que la leur, *je repréſente un fou & en fureur* ; remit ſon maſque & continua tranquillement la Scene.

D'Arus, aussi Pantomime, eut la hardiesse après que *Néron* eut empoisonné son pere & fait noyer sa mere, de chanter à la fin d'une Piece, *adieu mon pere, adieu ma mere*, &c. Il représentoit par le geste, une personne qui boit dans l'eau & qui se noye, & ajouta à la fin, *plutôt vous tirer par les pieds*, pour faire entendre par-là & par son Pantomime, que *Néron* pensoit à exterminer le Sénat.

Pâris le Comédien, étoit d'Egypte & affranchi de *Domitien*; il étoit Bateleur du temps de *Néron*; *Domitien* le fit mourir & répudia sa femme à cause de son commerce avec le Comédien & ses impudicités publiques.

On trouve l'épitaphe de ce *Pâris* dans *Martial*, Liv. 2, Ep. 14.

Apelles étoit Acteur tragique, & jouoit sous le regne de *Caligula*, auquel il plut tant, qu'il le mit au nombre de ses Conseillers, tout Comédien qu'il étoit; un jour, cet Empereur voulant éprouver son attachement pour sa personne, lui montra une statue de Jupiter, en lui demandant qui étoit le plus grand de ce Dieu ou de lui *Caligula*; *Apelles* ayant hésité, l'Empereur le fit fouetter cruellement, & le fit tourner pendant deux heures sur une roue.

Favo étoit noble Romain & Bateleur, il vivoit en 81 de notre époque; il joua *Vespasien* à ses funérailles, & fit son Oraison funebre sans parler, en contrefaisant les mœurs, les inclinations & jusqu'aux paroles de cet Empereur: pour le mieux imiter, il parut sous les habits de cet Empereur. Il réussit beaucoup dans ce Rôle; mais il finit par ce trait: *combien ma*

pompe funebre coûtera-t-elle, dit-il au Maître des cérémonies? celui-ci ayant répondu, *cent mille écus*; qu'on me compte cette ſomme, s'écria *Favo*, & qu'on me jette après dans le Tibre ſi l'on veut, marquant par-là cette avarice qui faiſoit le caractere diſtinctif de *Veſpaſien*.

Athanathus auſſi Bateleur du temps de celui dont je viens de parler, étoit d'une force prodigieuſe; il portoit ſur le Théatre une cuiraſſe de plus de cinq cents livres peſant, & ſe promenoit avec cette charge comme s'il n'eut eu que ſon habit ſur le corps.

Les *Enfants ſans ſouci* ſe formerent ſous le regne de *Charles VI.*

Pélagie, célebre Comédienne d'Antioche, au cinquieme ſiecle, paſſant un jour avec ſon habit de Théatre dans l'Egliſe du Martyre de *Saint Julien*, *Maximien* & les autres Evêques en furent ſcandaliſés, excepté *Nonus*, Evêque d'Héliopolis, qui fit à ce ſujet cette réflexion: « Qu'il pouvoit arriver que cette femme qui » prenoit tant de ſoins à ſe parer pour plaire » aux hommes, ne fût un jour la condamna- » tion des Chrétiens qui en prennent ſi peu » pour être agréables à Dieu ».

Cette Comédienne, qui avoit été Catéchumene, étant allée un Dimanche à l'Egliſe où le même Evêque prêchoit, fut ſi touchée de ce qu'il dit de la converſion des pécheurs, qu'elle lui écrivit le lendemain qu'elle vouloit entrer dans le giron de l'Egliſe. Ce ſaint Prélat ne voulant point laiſſer refroidir ce ſaint projet, alla ſur le champ chez elle, lui adminiſtra tout de ſuite le Baptême, &, ſelon l'uſage de ce temps-

là, ajouta enſuite la Confirmation. Après cette converſion, la nouvelle Chrétienne donna tout ſon bien aux pauvres, ſe traveſtit en homme, & alla ſe retirer ſous le nom de *Pélage*, ſur la montagne des Oliviers, près de Jéruſalem, où elle mena une vie pénitente & auſtere.

Après le Concile d'Antioche, *Nonus* retourna à ſon Evêché d'Héliopolis, où ayant entendu parler du Solitaire *Pélage*, chargea le Diacre *Jacques* de s'informer de cet Hermite; le Diacre ne fut pas plutôt à Jéruſalem, qu'il alla voir *Pélage*, & lui parla de l'Evêque dit *Nonus*. Le Solitaire, ſans ſe découvrir, ſe recommanda à Dieu dans ſes prieres, & mourut quelque temps après; ce ne fut que depuis ſa mort que ſon ſexe fut reconnu.

Geneſt étoit de Rome, & Comédien ſous le regne de *Dioclétien*; il jouoit ſouvent dans les Myſteres chrétiens que la Troupe repréſentoit ſouvent devant l'Empereur; un jour il fut choiſi pour repréſenter les cérémonies du Baptême, & joua le Rôle de celui à qui l'on ſuppléoit ce Sacrement. Lorſque le Prêtre ſe préſenta pour lui verſer l'eau ſalutaire, il s'écria qu'il vouloit recevoir la grace de Jeſus-Chriſt, & qu'il renonçoit dès ce moment au culte des Idoles. Les Spectateurs applaudirent, penſant que c'étoit la ſuite de ſon Rôle qu'il rendoit avec la plus grande vérité. Après avoir été baptiſé par ſes camarades, dans toutes les formes, on l'habilla, ſelon l'uſage, d'une robe blanche, dont il ne fut pas plutôt revêtu, qu'on le ſaiſit en vertu de la Piece, pour l'annoncer à l'Empereur devant lequel on lui préſenta une ſtatue de Vénus pour

l'adorer ; mais *Geneſt* proteſta qu'étant Chrétien, il la fouloit aux pieds ; l'Empereur crut toujours que c'étoit la ſuite de ſon Rôle, & en rit beaucoup ; mais le nouveau Converti le confirmant ſérieuſement, *Dioclétien* en fut dans une ſi grande colere, qu'après l'avoir fait fuſtiger de verges, il l'envoya au Préfet *Plantius*, qui après lui avoir fait ſouffrir les plus affreux ſupplices ſans que *Geneſt* ſe démentît, alla en rendre compte à l'Empereur qui ordonna qu'on tranchât la tête à ce Martyr ; ce qui arriva le 25 Août 303 de Jeſus-Chriſt.

Ardéléon, Comédien d'Alexandrie, tournant en ridicule un jour les Myſteres des Chrétiens, fut tout-à-coup frappé de la grace, ſe déclara Chrétien, & ſouffrit le Martyre ſous l'Empereur *Maximien.*

Porphyre, Comédien d'Andrinople, s'étant fait baptiſer par *Moquere*, devant l'Empereur *Julien l'Apoſtat* déclara enſuite hautement qu'il étoit Chrétien ; il eut la tête tranchée le 15 Septembre.

Théatre Hollandois.

Outre le maſſacre & le ſang, les Pieces pour réuſſir en Hollande, doivent être remplies de l'extraordinaire & du merveilleux. On repréſente une Tragédie, où l'on voit devant une Princeſſe la tête de ſon Amant coupée dans un baſſin, auquel elle parle en écrivant ;

Dans une autre, *Circé* voulant punir le Confident d'*Uliſſe*, lui fait faire ſon procès ; ſes Juges ſont le Lion, le Préſident ; le Singe, le Greffier ; le Loup, le Regnard, & d'autres animaux

ſont les Conſeillers ; l'accuſé eſt condamné à être pendu : l'exécution ſe fait ſur le Théatre ; tous les membres de ſon corps ſe détachent, & tombent les uns après les autres dans un puits qui eſt ſous la potence. *Uliſſe* arrive, paroît déſeſpéré du malheur de ſon Confident ; *Circé* ſurvient : touchée de la douleur de ſon Amant, elle donne un coup de baguette, le pendu cru mort, ſort vivant du puits.

Depuis quelques années, de pareilles Pieces ne ſont plus jouées ſur ce Théatre. Les anciennes de *Caton* ſont retirées, à l'exception de celle intitulée le *Siege de Leyde*, que l'on repréſente tous les ans le 3 Octobre, par un uſage conſacré, la veille de Noël, ainſi que *Gisbrecht* & *Van-ham-tel* ; & chacun de ces Drames ſe joue cinq ou ſix fois de ſuite pour ſatisfaire à l'empreſſement avide des payſans, des domeſtiques & de la populace qui y accourent avec affluence.

Dans les Troupes d'Allemagne, il ſe trouve preſque toujours des Auteurs parmi les Comédiens : leurs Pieces & celles des autres Poëtes ne ſont jamais repréſentées pour de l'argent ; la rétribution, ou la part de l'Auteur, eſt délivrée à chaque repréſentation de la Piece ſur ſon produit, le nombre ni le jour n'y font rien : tant qu'elle ſe joue, ſes héritiers ont droit à la recette ; mais dans le moment qu'elle eſt imprimée, elle appartient aux Comédiens ; ils n'ont plus rien à y prétendre.

Le Théatre Allemand eſt très-ancien, & peut-être plus floriſſant ou plus fécond en Pieces que le François, en 1600. On compte plus de

mille Pieces imprimées depuis 1680 jusqu'en 1700 : ce qu'il y a de certain cependant, c'est que *Griph*, Poëte tragique, & *Weyse*, comique, contemporains de *Corneille* & de *Moliere*, tout célebres qu'ils ont été en Allemagne, étoient fort au-dessous de ces célebres Poëtes.

Il est vrai que depuis environ vingt-cinq ans M. *Gottsched*, Professeur des Belles-Lettres à Leypsick, a donné une nouvelle forme au genre dramatique, qui a produit d'excellents Drames; la Tragédie de *Caton d'Utique* en est la preuve : les Poëtes depuis, pour se former de plus en plus, ont traduit *Corneille*, *Racine*, *Voltaire*, *Moliere*, *Destouches*, &c. ce qui leur a donné le grand ton, & les fait aller aujourd'hui de pair avec tout ce que nous avons aujourd'hui en France de meilleurs Poëtes François.

Il y a aussi d'excellents Acteurs en Allemagne; le sieur *Roch* est admirable dans le tragique & dans le comique; & Mademoiselle *Schuch*, remplie de graces & d'une jolie figure, réunit en elle les plus grands talents dans le tragique & dans le comique.



ANECDOTES.

THIBAULT, Comte *de Champagne*, qui vivoit dans le treizieme ſiecle, étant devenu amoureux de la Reine *Blanche*, mere de *Saint Louis*, fit une déclaration d'amour en vers, qu'il fit écrire ſur les murailles & ſur les vîtres du Château de Provins, où cette Princeſſe étoit alors; c'eſt dans ce même temps que ſe tinrent les premieres aſſemblées où l'on jugea des Ouvrages d'eſprit; le Comte *de Champagne* y préſidoit ordinairement.

Pujet de la Serre, de Toulouſe, vivant en 1620, étoit un Auteur qui entaſſoit Livres ſur Livres, & beaucoup plus connu par le grand nombre de ceux qu'il a faits, que par le talent; il étoit d'un caractere fort ingénu; un jour s'étant trouvé aux Conférences que M. de *Richeſource* faiſoit ſur l'éloquence, dans une maiſon de la place Dauphine : il l'écouta parler avec toute l'attention dont il étoit capable; lorſqu'il eut achevé, il vola vers lui, & lui dit : *Ah! Monſieur, que vous me raviſſez! il y a plus de vingt ans que je débite du galimathias, je penſois que je l'avois emporté ſur tous les Auteurs de notre temps; mais vous venez de me détromper, puiſque vous en avez débité une fois plus en une heure, que je n'en ai écrit depuis que je ſuis au monde.*

M.

M. le Prince *de Turene* étant allé un jour à une des repréſentations de la Tragédie de *Sertorius*, s'écria à deux ou trois endroits de la Piece, *où donc Corneille a-t-il appris l'art de la guerre ? Il en parle comme le plus fameux Général.*

Tout le monde ſait que le Comte *de Grammont* ayant été exilé hors du Royaume, s'étoit retiré en Angleterre, où ſon eſprit & ſon commerce aimable l'avoient mis à la mode, & le faiſoient rechercher de tout ce qu'il y avoit de plus diſtingué & de plus brillant à la Cour. Il y devint amoureux de Mademoiſelle *Hamilton*, fille de qualité, & en fit publiquement la recherche ; il paroiſſoit avoir entiérement oublié la France, lorſqu'il reçut des lettres de ſa ſœur qui le preſſoient de ne pas perdre un moment, & de revenir à Paris, où on lui avoit ménagé ſon rappel. Il crut ne devoir pas héſiter, prit la poſte & partit, ſans avoir pris congé de ſa maîtreſſe : les freres de Mademoiſelle *Hamilton*, qui en furent avertis une heure après, & qui étoient de braves gens, craignirent que le Comte de *Grammont* ne ſe moquât d'eux lorſqu'il ſeroit en France ; ne voulant rien riſquer, ils le ſuivirent, & firent une ſi grande diligence, qu'ils arriverent à Douvres, dans le moment que M. *de Grammont* étoit à la veille de s'embarquer ; d'auſſi loin qu'ils le virent, ils lui demanderent à haute voix s'il n'avoit rien oublié à Londres : *pardonnez-moi*, reprit le Comte (qui devina qu'ils venoient lui propoſer le coup de piſtolet, au cas qu'il refusât d'épouſer Mademoiſelle *Hamilton*), *j'ai oublié d'épouſer votre*

ſœur, & j'y vais retourner avec vous pour mettre la derniere main à cette affaire. *Moliere* qui fut inſtruit de cette aventure avant qu'elle eût tranſpiré, en fit le ſujet de ſa Comédie du *Mariage forcé*; ce qui ne contribua pas peu au grand ſuccès qu'eut cette Piece.

L'Amour Médecin eſt le premier Ouvrage dans lequel *Moliere* a joué les Médecins : dans ce temps-là, ils alloient toujours en robe & en rabat ; ils ne conſultoient qu'en latin ; & ils affectoient un air ridiculement grave & impoſant qui méritoit bien que ce Cenſeur des mœurs les obligeât à changer de ton, & à ſe mettre à celui des honnêtes gens.

La Maiſon du Roi avoit, du temps de *Moliere*, ſes entrées à la Comédie Françoiſe. Le tort que la troupe en ſouffroit lui fit deſirer d'avoir un Réglement qui diminuât le nombre de tant de *gratis* ; *Moliere*, toujours prêt à obliger ſes camarades, alla faire ſur ce ſujet des repréſentations au Roi, en le ſuppliant d'y vouloir bien pourvoir. Sa Majeſté qui comprit combien un tel abus devoit occaſionner de préjudice à ſes Comédiens, donna un ordre par lequel il fut défendu à aucune perſonne de ſa Maiſon d'entrer à la Comédie ſans payer. Une partie de ceux qui la compoſoient ſe trouva offenſée que les Comédiens euſſent ſollicité ce Réglement ; & comme dans les Sociétés les plus reſpectables il ſe trouve quelquefois des étourdis, il ſe forma une cabale de jeunes gens qui réſolurent de punir les Comédiens, de forcer la porte de leur

Hôtel, & de venger ſur leurs perſonnes ce qu'ils appelloient affront & inſulte faite à la Maiſon du Roi. Ils allerent en aſſez grand nombre à la Comédie : malgré la réſiſtance opiniâtre du Portier, ils forcerent la porte ; & pour l'en punir, ils le percerent de cent coups d'épée, quoique ce malheureux leur eût jeté la ſienne, dans l'eſpérance qu'ils lui accorderoient la vie. Lorſqu'ils furent dans la Salle, ils chercherent les Comédiens pour leur faire le même traitement; heureuſement pour ceux-ci que *Bejart*, qui devoit jouer un Rôle de vieillard, étoit habillé; il eut la préſence d'eſprit de ſe préſenter aux mutins, & de leur dire : *eh ! Meſſieurs, épargnez un pauvre vieillard de ſoixante-quinze ans, qui n'a plus que quelques jours à vivre.* Cette ſaillie les fit rire & ſuſpendit leur fureur; *Moliere* profita de l'intervalle, ſe montra, & leur parla avec tant de force ſur les riſques qu'ils couroient de ſe faire tous arrêter, & ſur les excès auxquels ils venoient de ſe porter, qui n'alloient pas moins qu'à les convaincre d'être rebelles aux ordres du Roi, que ces jeunes gens faiſant réflexion aux ſuites qu'il en pourroit réſulter, prirent tout d'un coup leur parti, & ſe retirerent avec précipitation. Après le Spectacle, les Comédiens qui avoient eu grand'peur, & ſur-tout les Actrices, tinrent conſeil ſur le parti qu'ils avoient à prendre, pour ne pas s'expoſer à la récidive d'un événement où ils avoient tant à riſquer : le plus grand nombre vouloit qu'on rendît les entrées à la Maiſon du Roi; mais *Moliere*, dont le caractere étoit ferme, s'y oppoſa. Il alla le même jour en porter ſes plaintes

au Roi, qui fut très-irrité de ce qui s'étoit paſſé; Sa Majeſté envoya chercher les Commandants de tous les Corps qui compoſent ſa Maiſon, leur ordonna de les faire mettre ſous les armes, de leur réitérer ſes défenſes d'entrer à la Comédie ſans payer, & de faire la recherche de ceux qui avoient oſé contrevenir à ſes ordres, pour qu'on punît les plus coupables. *Moliere* profita de cette occaſion pour faire ſa paix avec la Maïſon du Roi : il ſe rendit au quartier où les Gendarmes avoient été aſſemblés, il leur dit que l'ordre qu'il avoit demandé de la part des Comédiens de Sa Majeſté, ne concernoit aucune des perſonnes de ſa Maiſon, qu'au contraire elles ſeroient toujours bien reçues à la Comédie quand elles ſe préſenteroient, mais qu'il y avoit un nombre infini de malheureux qui, ſous leurs noms, revêtus de la bandouliere, rempliſſoient journellement le Parterre, & qu'ils avoient cru devoir, pour l'honneur de la Maiſon du Roi & pour l'intérêt de la Troupe, ſolliciter la ſuppreſſion de cet abus; d'ailleurs que la prérogative d'entrer à la Comédie *gratis* étoit peu honorable; & qu'ils n'avoient pas cru que des gens de leur ſorte duſſent l'ambitionner au point de répandre du ſang pour ſe la conſerver. Par ce diſcours adroit qui intéreſſa la vanité du Corps, *Moliere* fit non ſeulement ſa paix, mais aſſura pour toujours la tranquillité de ſa Troupe. La Maiſon du Roi fut ſi ſenſible à cette eſpece de ſatisfaction, que, depuis ce temps-là, elle a regardé au-deſſous d'elle d'entrer au Spectacle ſans payer.

Un Pauvre demandant un ſoir l'aumône à *Moliere*, qui revenoit d'Auteuil avec *Charpentier*, fameux Compoſiteur de Muſique, reçut par la portiere du carroſſe un louis, au lieu d'une charité ordinaire. Le Pauvre s'en étant apperçu, courut après la voiture, & la fit arrêter en s'écriant : *Monſieur, vous n'avez pas eu deſſein de me donner une piece d'or, la voici que je vous rapporte* : *Moliere*, après un moment de réflexion, s'écria, en regardant le mendiant avec attendriſſement, *où la vertu va-t-elle ſe nicher* ! Et puis, au lieu de reprendre le louis que le Pauvre lui préſentoit, il en tira un autre de ſa poche & le lui donna, en lui faiſant un ſigne obligeant, & en ordonnant au cocher d'avancer.

M. *de Boze*, de l'Académie Françoiſe, voulant rire aux dépens de *Moliere*, lui reprocha chez M. le Duc *de Montauſſier*, où il étoit queſtion du *Médecin malgré lui*, dont on donnoit alors les premieres repréſentations, que le couplet qu'il faiſoit chanter par *Scanarelle*, qui commence ainſi, *Qu'ils ſont doux* ! *bouteille ma mie*, n'étoit pas de ſon invention, & qu'il en avoit fait la traduction d'une Epigramme latine, imitée de l'Anthologie ; *Moliere* prit la choſe au ſérieux, & bien ſûr de n'être point plagiaire, il voulut parier ; M. *de Boze*, qui avoit fait la veille les vers latins qu'il citoit, les tira de ſa poche, & les donna à ce célebre Comique, en ſuppoſant qu'il les avoit copiés d'un livre qu'il avoit chez lui, étant prêt, diſoit-il, d'envoyer le chercher, en cas qu'on voulût en douter. *Moliere*, qui crut ne rien avoir à repliquer, ſe tut, & aprè

avoir lu les vers, il passa condamnation, en jurant qu'il ne les connoissoit pas; il sortit persuadé de la chose : ce ne fut que quelques jours après que l'Académicien lui avoua la malice qu'il lui avoit faite. Voici les vers latins en question, ils méritent une place dans ces Anecdotes.

Quàm dulces
Amphora amœna!
Quàm dulces,
Sunt tue voces?
Dum fundis morum in calices;
Utinam semper esses plena!
Ah! ah! cara mea lagena
Vacua cur jaces?

Le Maréchal *de Créqui* ne passoit pas pour aimer les femmes, & M. *d'Olonne* n'avoit pas la réputation d'être aimé de la sienne. *Racine* ayant donné au Public sa Tragédie d'*Andromaque*, apprit que ces deux Seigneurs la frondoient & en faisoient des critiques malignes; le dépit qu'il en eut, lui arracha cette Epigramme, qu'il adressa à lui-même :

La vraisemblance est choquée en ta Piece,
Si l'on en croit & d'*Olonne* & *Créqui* :
Créqui dit que *Pyrrhus* aime trop sa maîtresse;
D'*Olonne*, qu'*Andromaque* aime trop son mari.

Deux jours avant que *Moliere* fît jouer sa Comédie de *Georges Dandin*, un de ses amis vint l'avertir qu'il falloit qu'il en changeât le titre, ou qu'il la supprimât, venant d'apprendre

qu'il y avoit dans le monde un M. *Dandin* à qui une partie des Scenes de la Piece pouvoit convenir, & qui avoit une famille & des amis dont le crédit étoit assez grand pour faire tomber sa Piece, & se venger même d'une façon plus à craindre. *Moliere* trouva l'avis bon; mais il prit un parti qui étonna fort son ami; il se fit informer dès le même jour où l'on rencontroit ce M. *Dandin*; apprenant qu'il venoit réguliérement à la Comédie, il se le fit montrer, fut le joindre, lui dit qu'il devoit donner dans peu une Comédie nouvelle, qu'il desiroit fort de la lui lire, & qu'il le prioit de lui accorder une de ses heures perdues, pour qu'il voulût bien lui en dire naturellement ce qu'il en penseroit. M. *Dandin* se trouva si flatté du compliment, & de la bonne opinion qu'il supposa que *Moliere* avoit de son esprit, que, toutes affaires cessantes, il donna jour pour le lendemain. A peine fut-il sorti de la Comédie, qu'il vola chez toutes ses connoissances, pour leur apprendre que *Moliere* venoit chez lui le jour suivant pour y lire une Comédie nouvelle de sa façon, en les invitant à s'y trouver. *Moliere* trouva effectivement chez son homme une belle & nombreuse compagnie. La Piece fut écoutée avec admiration & élevée jusqu'aux nues. A la premiere représentation, le M. *Dandin* qui auroit dû de tous les hommes être le plus piqué, ne cessa d'applaudir en disant à ceux qui étoient à côté de lui, *je l'avois bien prévu le jour que* Moliere *vint me faire la lecture de cette Piece, qu'elle réussiroit; je ne me sens pas de joie d'être un des premiers qui lui a rendu la justice qu'elle mérite, &*

de ce que le Public confirme ſi bien le jugement que j'en avois porté d'abord.

Huit jours après que la Comédie de *Tartuffe* eut été défendue, les Italiens jouerent à la Cour *Scaramouche Hermite*, mauvaiſe Piece, mais écrite avec tant de liberté, qu'on y voit un Hermite, habillé en Moine, monter par une échelle à la fenêtre d'une femme mariée, où il reparoît pluſieurs fois en diſant, *queſto mortificar carné.* Le Roi, qui en écouta la repréſentation avec beaucoup d'attention, dit en ſortant au Prince *de Condé, je voudrois bien ſavoir pourquoi les gens qui ſe ſcandaliſent ſi fort du* Tartuffe *de* Moliere, *ne diſent rien de la Comédie de* Scaramouche *que nous venons de voir*; le Prince répondit, *la raiſon de cela, Sire, c'eſt que celle-ci joue le Ciel & la Religion, dont ces Meſſieurs-là ſe ſoucient fort peu; mais celle de* Moliere *les joue eux-mêmes, & c'eſt ce qu'ils ne peuvent ſouffrir, & qui les met de ſi mauvaiſe humeur.*

Le fanatiſme eſt quelque choſe d'admirable : le Public aimoit ſi éperdument *Floridor*, que lorſqu'il fit le Rôle de *Néron* dans *Britannicus*, où l'on eſt forcé, pour ainſi dire, de lui vouloir du mal, le Parterre ſe trouva par-là dans une ſi grande contrainte, & en ſouffrit tant, que cette belle Tragédie fut à la veille de s'en reſſentir. La crainte que l'Auteur & les Comédiens en eurent, leur fit imaginer de donner ce Rôle à un Acteur moins chéri, & la Piece s'en trouva mieux.

Après la premiere repréſentation du *Bourgeois*

Gentilhomme, qui fut jouée à Chambord, & qui réussit mal, *Moliere*, qui comptoit sur le discernement du Roi, se trouva à son souper, dans l'espérance sans doute que Sa Majesté, dont il connoissoit les bontés pour lui, voudroit bien lui en dire quelque chose de flatteur : ce qui auroit suffi pour en imposer à ses envieux, qui l'emporterent alors sur la réputation qu'il s'étoit si justement acquise ; mais il attendit vainement. Le Roi ne dit pas un mot de sa Piece : les Courtisans, jugeant par ce silence qu'ils pouvoient tout hasarder, n'épargnerent ni l'Auteur, ni la Comédie ; *Moliere* s'en retourna chez lui désespéré, & s'enferma plusieurs jours dans sa chambre, n'osant reparoître, dans la crainte qu'il ne réveillât par sa présence les mauvais propos dont *Baron* lui rendoit tous les jours compte ; il s'en consoloit d'autant moins, qu'il avoit travaillé extraordinairement la Piece dont on faisoit si peu de cas, & qu'il avoit au contraire compté qu'elle auroit le plus grand succès.

Dans son premier mouvement de dépit, il avoit pris la résolution de la retirer, & ne pas la remettre de si-tôt ; mais en changeant tout-à-coup, il en donna une seconde représentation au bout de quelque temps ; le Roi s'y trouva comme à la premiere : Sa Majesté y rit, il n'en fallut pas davantage pour rétablir la réputation de la Piece ; mais ce qui arriva bientôt la fit aller aux nues dans les représentations suivantes ; *Moliere* étant venu au souper le même soir, Sa Majesté lui dit, *je ne vous ai point parlé de votre Piece à la premiere représentation, parce que je craignois d'être séduit par la maniere dont*

elle a été jouée; *mais en vérité*, Moliere, *vous n'avez encore rien fait qui m'ait tant diverti*, & *votre Piece est excellente.* Ce favorable propos rendit la vie à *Moliere*, & fit dire de sa Piece les choses les plus obligeantes; le même Duc qui avoit avancé, la premiere fois qu'elle avoit été jouée, qu'elle étoit déteſtable, que l'Auteur extravaguoit, & qu'il étoit au bout de son Rôle, jura qu'il étoit inimitable, & que sa Comédie l'emportoit sur tout ce que les Anciens avoient jamais fait de mieux; voilà les hommes & la Cour! que le Roi, ou le Ministre en faveur, sourie à un homme que personne ne regardoit un moment auparavant, celui-ci sera accablé d'honneur & de protestations de services de la part des gens qui lui auroient fait refuser leur porte, s'il s'étoit avisé la veille d'avoir voulu seulement s'y présenter.

La Tragédie de *Bérénice* de *Racine* essuya beaucoup de critiques dans les premieres représentations; mais son mérite l'emporta, & elle eut le plus grand succès; un jour qu'il en étoit question chez le grand *Condé*, qui étoit Connoisseur, ce Prince se rappellant deux vers que *Titus* dit en parlant de sa maîtresse, s'écria, en les appliquant à la Tragédie dont il étoit question:

Depuis cinq ans entiers chaque jour je la vois,
Je crois toujours la voir pour la premiere fois.

La Scene qui a tant été applaudie aux premieres représentations des *Femmes Savantes* de l'inimitable *Moliere*, a été faite d'après nature,

ſous les noms de *Triſſolin* & de *Vadius* ; l'Auteur de cette charmante Comédie jouoit l'Abbé *Cotin* & *Ménage* : le Sonnet à la Princeſſe *Uranie* étoit effectivement du premier, & avoit été fait pour Madame *de Nemours* ; dans le temps que l'Abbé *Cotin* le liſoit à *Mademoiſelle*, *Ménage* entra ; la Princeſſe le lui montra, & voulut ſavoir ce qu'il en penſoit ; celui-ci qui ignoroit que l'Abbé *Cotin* en fût l'Auteur, le trouva déteſtable. L'Abbé prit feu pour les vers ; *Ménage* perſiſta dans ſon premier ſentiment ; les Poëtes s'échaufferent, ſe dirent des injures groſſieres ; & *Moliere* qui fut inſtruit de la Scene, les joua publiquement. L'Abbé *Cotin* fut ſi confondu de cet affront, que, depuis ce temps-là, il ne fit plus que languir & n'oſa ſe montrer ; mais ce qui lui fut le plus ſenſible, c'eſt que ſes meilleurs amis l'abandonnerent, & qu'il ne s'apperçut que trop combien il étoit tombé dans le mépris : il étoit fier, il en conçut un chagrin ſi noir, qu'il le conduiſit bientôt au tombeau.

Le motif qui porta *Moliere* à maltraiter avec ſi peu de ménagement l'Abbé *Cotin*, eſt bien excuſable. Dans une critique que fit celui-ci des *Satyres* de *Deſpréaux*, auquel il dit des injures les plus groſſieres, il s'aviſa, ſans en avoir aucun prétexte, de tomber ſur *Moliere*, & de le déchirer avec acharnement ; cette offenſe avoit été précédée d'une autre qui ne fut pas moins ſenſible à ce Comique célebre : il apprit qu'après la premiere repréſentation du *Miſanthrope*, l'Abbé *Cotin* étoit allé avec ſon ami *Ménage* à l'Hôtel de Rambouillet, où s'aſſembloient

tous les jours les perſonnes de Lettres les plus diſtinguées, & où il avoit aſſuré qu'il venoit de voir jouer ouvertement par *Moliere*, dans le *Miſanthrope*, le Duc *de Montauſier*; on le crut d'autant plus aiſément, que ce Seigneur étoit d'une vertu auſtere, & qu'il paſſoit pour être de la derniere rigidité ſur la probité; heureuſement pour l'Auteur du *Miſanthrope*, qu'il avoit lu ſa Piece à M. *de Montauſier*; ainſi, bien-loin que ce Duc crût ſur cela ce que les ennemis de *Moliere* vouloient inſinuer, & de s'en fâcher, il fut le premier à dire que le *Miſanthrope* étoit un chef-d'œuvre de l'art; & qu'à l'égard du perſonnage principal auquel on prétendoit le faire reſſembler, il ſe trouvoit fort heureux d'avoir quelque rapport avec un caractere auſſi parfait.

Madame la Ducheſſe *de Bouillon*, qui n'aimoit point *Racine*, parce qu'il ne lui faiſoit pas ſa cour, étant informée que ce célebre Poëte travailloit à ſa belle Tragédie de *Phedre*, voulut que *Pradon* traitât le même ſujet, en lui promettant de faire aller ſa Piece aux nues, & de faire tomber celle de *Racine*, pour peu qu'il s'efforçât de ſe ſurpaſſer dans cette occaſion. Mais quelque diligence que fit ce médiocre Poëte, il ne put être prêt avant *Racine*, ſa Tragédie ne fut jouée que trois jours après celle de cet incomparable Auteur. La Ducheſſe *de Bouillon* tint parole à *Pradon*, elle ameuta tous ſes amis qui étoient en grand nombre, & de la premiere diſtinction. La *Phedre* de *Racine* penſa tomber, & celle de *Pradon*, déteſtable en com-

paraiſon, fut applaudie avec les plus grands éclats. Madame *Deshoulieres*, qui étoit de cette cabale, fit le Sonnet qui ſuit, pendant le ſouper qu'elle donna aux ennemis de *Racine*, en ſortant de la premiere repréſentation de *Phedre*, où ils étoient tous allés pour la faire tomber :

Dans un fauteuil doré, *Phedre* tremblante & blême
Dit des vers où d'abord perſonne n'entend rien.
Sa nourrice lui fait un ſermon fort chrétien
Contre l'affreux deſſein d'attenter ſur ſoi-même.

Hyppolite la hait preſqu'autant qu'elle l'aime ;
Rien ne change ſon cœur ni ſon chaſte maintien ;
La Nourrice l'accuſe, elle s'en punit bien,
Théſée a pour ſon fils une rigueur extrême.

Une groſſe *Aricie* au teint rouge, aux crins blonds,
N'eſt là que pour montrer deux énormes tétons
Que malgré ſa froideur *Hyppolite* idolâtre.

Il meurt enfin traîné par ſes courſiers ingrats,
Et *Phedre*, après avoir pris de la mort aux rats,
Vient, en ſe confeſſant, mourir ſur le Théatre.

Madame *Deshoulieres* garda non ſeulement l'anonyme, mais elle fit répandre ſous main qu'on pouvoit l'attribuer au Duc *de Nevers*, l'un des plus zélés protecteurs de *Pradon*. Les amis de *Racine* donnerent dans le piege, & voulant s'en venger, ils répandirent le Sonnet ſuivant :

Dans un Palais doré, *Damon* jaloux & blême
Fait des vers où jamais perſonne n'entend rien :
Il n'eſt ni courtiſan, ni guerrier, ni chrétien,
Et ſouvent pour rimer, il . . . . . lui-même

Sa Muſe, par malheur, le hait autant qu'il l'aime :
Il a d'un franc Poëte & l'air & le maintien,
Il veut juger de tout, & n'en juge pas bien.
Il a pour le *Phébus* une tendreſſe extrême.

Une ſœur vagabonde aux crins plus noirs que blonds;
Va par tout l'univers promener deux tétons
Dont, malgré ſon pays, *Damon* eſt idolâtre.

Il ſe tue à rimer pour des lecteurs ingrats;
L'*Enéide*, à ſon goût, eſt de la mort aux rats;
Et, ſelon lui, *Pradon* eſt le Roi du Théatre.

M. *de Nevers* crut que ces vers étoient de *Racine* & de *Deſpréaux*; & pour les intimider, il fit répandre le bruit qu'il avoit projeté pour s'en venger de les faire aſſaſſiner. L'un & l'autre déſavouerent hautement ces vers; & en attendant que l'orage fût paſſé, ils ſe refugierent à l'Hôtel de Condé, où M. le Prince non ſeulement leur promit ſa protection, mais même fit dire au Duc *de Nevers* qu'il regarderoit comme inſulte faite à lui-même, celle qu'on oſeroit faire à ſes protégés. M. *de Nevers* ſe le tint pour dit, & toute ſa colere aboutit aux vers qui ſuivent, toujours ſur les mêmes rimes :

Racine & *Deſpréaux*, l'air triſte & le teint blême,
Viennent demander grace & ne confeſſent rien :
Il faut leur pardonner parce qu'on eſt chrétien;
Mais on ſait ce qu'on doit au Public, à ſoi-même.

Damon, pour l'intérêt de cette ſœur qu'il aime,
Doit de ces ſcélérats châtier le maintien;
Car il ſeroit blâmé de tous les gens de bien,
S'il ne puniſſoit pas leur inſolence extrême.

Ce fut une furie aux crins noirs plus que blonds
Qui leur pressa du pus de ses affreux tétons
Ce Sonnet qu'en secret leur cabale idolâtre.

Vous en serez punis, satyriques ingrats,
Non pas en trahison d'un sol de mort aux rats;
Mais de coups de bâtons donnés en plein Théatre.

Quelques jours après que *Pradon* eut mis au Théatre sa Tragédie de *la Troade*, il parut ce Sonnet, qu'on doit regarder comme un extrait de la Piece :

D'un crêpe noir *Hécube* embéguinée,
Lamente, pleure, & grimace toujours.
Dames en deuil courent à son secours :
Oncques ne fut plus lugubre journée.

Ulisse vient, fait nargue à l'hyménée;
Son cœur sera de nouvelles amours :
Pyrrhus & lui font de vaillants discours,
Mais aux discours leur vaillance est bornée.

Après cela plus que confusion
Tant il n'en fut dans la grande *Illion*,
Lors de la nuit aux Troyens si fatale.

En vain *Baron* attend le brouhaha,
Point n'oseroit en faire la cabale,
Un chacun bâille, & s'endort ou s'en va.

Il parut encore sur cette Piece l'Epigramme qui suit :

Quand j'ai vu de *Pradon* la Piece détestable;
Admirant du destin le caprice fatal
Pour te perdre, ai-je dit, *Illion* déplorable,
Pallas a toujours un cheval.

Madame *Deshoulieres*, si connue par les agréments de sa Poésie, manquoit de talents pour le genre dramatique ; elle donna au Théatre une Tragédie intitulée *Genseric*, qui n'eut point de succès, & contre laquelle on fit le Sonnet suivant, qui en fait l'extrait & la critique :

La jeune *Eudoxe* est une bonne enfant,
La vieille *Eudoxe* une franche diablesse,
Et *Genseric* un Roi fourbe & méchant,
Digne héros d'une méchante Piece.

Pour *Trasimond*, c'est un jeune innocent ;
Et *Sophronie* en vain pour lui s'empresse :
Humerie est un homme indifférent
Et comme on veut, il la prend & la laisse.

Et sur le tout le sujet est traité,
Dieu sait comment ! Auteur de qualité,
Vous vous cachez en donnant cet ouvrage.

C'est fort bien fait de se cacher ainsi ;
Mais pour agir en personne bien sage,
Il nous falloit cacher la Piece aussi.

Avant que la Tragédie intitulée *Agamemnon* fût imprimée, un Poëte anonyme publia le Sonnet suivant :

On dit qu'*Agamemnon* est mort,
Il court un bruit de son naufrage ;
Et *Clitemnestre* tout d'abord
Célebre un second mariage.

Le Roi revient & n'a pas tort
D'enrager de ce beau ménage ;
Il aime une None bien fort,
Et prêche à son fils d'être sage.

De

De bons morceaux par-ci, par-là,
Adouciſſent un peu cela ;
Bien des gens ont crié merveilles,

J'ai fort crié de mon côté ;
Mais comment faire ? en vérité
Les vers m'écorchent les oreilles.

La Chapelle n'ayant pas jugé à propos, ou ayant oublié de parler de *Deſpréaux* dans une Harangue qu'il prononça à l'Académie ; ce Satyrique fit contre *la Chapelle* cette Epigramme qu'il adreſſa à l'Académie :

J'approuve que chez vous, Meſſieurs, on examine
Qui du pompeux *Corneille* où du tendre *Racine*
Excita dans Paris plus d'applaudiſſements.
Mais je voudrois qu'on cherchât tout d'un temps
(La queſtion n'eſt pas moins belle)
Qui du fade *Boyer*, ou du ſec *la Chapelle*,
Excita plus de ſifflements.

Une des choſes qui contribua le plus au grand ſuccès de la remiſe de la Tragédie d'*Andromede*, le 19 Juillet 1682, fut la maniere dont on repréſenta le Cheval *Pégaſe* ; juſqu'à cette repriſe, on l'avoit toujours fait paroître en carton ; à celle-ci on y vit un véritable cheval qui joua parfaitement ſon Rôle, & qui fit en l'air tous les mouvements qu'il auroit pu faire ſur la terre ; le moyen dont on ſe ſervit pour obliger ce cheval à marquer une ardeur guerriere, eſt ſinguliere, mais dans la nature : on lui faiſoit faire le jeûne le plus auſtere ; toute nourriture lui étoit ſupprimée juſqu'au moment qu'il

devoit paroître; alors un Gagiste placé dans la couliffe vannoit de l'avoine sous ses yeux ; à peine s'en appercevoit-il, que pressé par la faim, il hennissoit, trépignoit de besoin & d'appétit, & faisoit mille efforts pour se précipiter sur la nourriture qu'on lui montroit ; il remplissoit par-là si bien son Rôle, que *Pégase* lui-même, dans la supposition, n'auroit pu mieux faire ; & ce jeu de Théatre fit tant de plaisir, que deux mille personnes, à qui on en fit rapport, vinrent exprès à ces représentations pour juger par elles-mêmes si on ne leur en avoit pas imposé.

M. *Boursault* étoit le protégé de M. le Duc *de Saint-Aignan*; il lui avoit un nombre infini d'obligations : l'envie de lui en marquer sa reconnoissance lui fit dédier sa Tragédie intitulée : *Marie Stuart* ; il pensoit, par-là, s'acquitter en quelque maniere ; mais quelle fut sa surprise ! son protecteur reçut non seulement, avec les témoignages de bontés les plus marquées, la Piece de *Boursault*, mais même il voulut que celui-ci acceptât un présent de cent louis, pour lui prouver combien il étoit pénétré de son attention ; l'Auteur fit son possible pour se dispenser d'accepter ce présent, mais il fallut céder ; sa résistance lui attira une nouvelle marque de confiance de la part de M. *de Saint-Aignan* : *Je vois bien*, lui dit-il, *que vous ne me croyez pas assez riche pour vous donner cent louis tout à la fois ; eh bien ! puisque vous avez la complaisance de vous accommoder à ma fortune, vous n'en recevrez que vingt aujourd'hui, & de mois en mois*

je vous prie de me permettre de vous en faire porter chez vous autant, jusqu'à ce que je sois quitte envers vous. Le Duc tint exactement parole, & ne manqua jamais de faire accompagner ses à compte de tout ce que la politesse peut faire dicter de plus flatteur.

Mademoiselle *de Brie* jouoit dans une Troupe à Lyon, lorsque *Moliere* y arriva; elle avoit une amie nommée Mademoiselle *du Parc*, dont ce célebre Comique devint amoureux; mais la déclaration qu'il fit de son goût pour elle n'ayant pas réussi, il offrit son hommage à Mademoiselle *de Brie*, qui en fit tant de cas, que ne pouvant plus vivre sans elle, il l'engagea dans sa Troupe. La vue de Mademoiselle *Bejart* le rendit infidele; il épousa celle-ci peu de temps après; mais son humeur ne sympathisant pas avec la sienne, il en revint à Mademoiselle *de Brie*, avec laquelle il a vécu ensuite fort long temps.

Cette Comédienne étoit parfaitement jolie, & elle avoit la taille à ravir; elle étoit également bien dans le tragique & dans le comique; mais le Rôle où elle jouoit supérieurement étoit celui d'*Agnès* dans *l'Ecole des Femmes*. Quelques années avant de quitter le Théatre, quelques-uns de ses camarades l'engagerent à céder ce Rôle à Mademoiselle *de Croissy*; les Comédiens oublierent, en affichant *l'Ecole des Femmes*, de prévenir le Public de ce changement; ils eurent lieu de s'en repentir: à peine Mademoiselle *de Croissy* parut-elle, que le Parterre demanda à grands cris Mademoiselle *de*

Brie, & ne voulut pas permettre que la Piece fût continuée, que l'Actrice qu'il vouloit ne prît la place de celle qu'il refusoit. On fut obligé d'aller chercher Mademoiselle *de Brie*; l'impatience du Public, de la voir, fut si excessive, qu'il exigea qu'elle jouât dans son habit de ville. Aussi tôt qu'elle parut, les acclamations commencerent avec une force qui n'avoit pas encore eu d'exemple au Théatre, & elles ne discontinuoient que lorsqu'elle cessoit de parler. Cette Actrice a gardé ce Rôle le reste du temps qu'elle demeura à la Comédie; & la derniere fois qu'elle le joua, elle avoit soixante-six ans. On peut juger de là combien cette Actrice s'est conservée; les vers qui suivent, qui furent faits pour elle alors, en donnent une preuve assez convaincante:

Il faut qu'elle ait été charmante,
Puisqu'aujourd'hui, malgré ses ans,
A peine des attraits naissants
Egalent sa beauté mourante.

Il n'y a pas de doute que ces vers ne conviennent à la charmante *Gaussin* (1) dans une trentaine d'années; elle est toujours la même; que l'Auteur de cet Ouvrage seroit bien dédommagé des soins qu'il s'est donnés pour plaire au Public, si sa prédiction se trouve accomplie dans son entier!

On fit les quatre vers qui suivent, en 1680, pour la belle Mademoiselle *du Pin*, qui étoit

(*) Mademoiselle *Gaussin* vivoit encore quand j'ai écrit ces Anecdotes.

une grande Actrice, quoiqu'elle grasseyât & qu'elle parlât du nez.

Elle aime les plaisirs & veut qu'ils soient secrets,
Du moindre petit bruit son fier honneur s'offense;
Elle a beau desirer des amoureux discrets,
Elle en a trop pour sauver l'apparence.

Mademoiselle *Guyot*, Comédienne de la Troupe du Théatre de Guénégaud, étant congédiée avec pension, en 1684, obtint des Comédiens le soin du contrôle de la recette, à raison de trois livres de gages par jour. En 1691, s'étant blessée dangereusement à la tête, & apprenant qu'elle n'en pouvoit revenir, elle jugea que, pour mettre sa conscience en repos, se reprochant qu'elle avoit plus consulté son profit que celui de la Compagnie dans l'emploi qu'elle avoit exercé, il falloit qu'elle restituât dans ses dernieres dispositions, ce qu'elle avoit volé, elle dicta son testament dans ces termes :

« Je donne mon ame à Dieu, & mon corps » à la terre; & pour satisfaire à l'acquit de ma » conscience, j'institue MM. les Comédiens » mes légataires universels, les priant d'avoir » pitié de mes parents, & de faire prier Dieu » pour le repos de mon ame ».

On fit ces quatre vers pour cette Actrice lorsqu'elle mourut, en 1680.

De la *Guyot* je ne vous dirai rien,
De tout ce que j'en sais on doit faire un mystere;
Quand on ne peut dire du bien,
On fait beaucoup mieux de se taire.

Pradon, perſuadé qu'une Tragédie qu'il avoit donné à jouer aux Comédiens devoit avoir le plus grand ſuccès, voulut modeſtement ſe dérober aux éloges auxquels il s'attendoit, & jouir du plaiſir pur d'entendre donner des applaudiſſements à ſa Piece, ſans qu'on pût ſoupçonner l'intérêt qu'il y devoit prendre; pour cet effet il fut ſe placer au Parterre, à la premiere repréſentation de ſa Tragédie; il n'eut pas lieu de ſe faire compliment du parti qu'il avoit pris: à peine le premier Acte étoit-il à moitié, que l'on commença à ſiffler: étonné d'un affront auquel il s'attendoit ſi peu, il pâlit & perdit contenance; de rage il ſe mit à frapper du pied, & à ronger ſes ongles. Un ami qui l'avoit accompagné, s'appercevant du déſeſpoir dont il étoit troublé, lui dit à l'oreille de ne point ſe déconcerter, & pour qu'on ne le ſoupçonnât pas d'être là, de ſiffler comme les autres. *Pradon* trouva ce conſeil ſingulier. Il tira ſon ſifflet de ſa poche & en fit uſage avec tant d'acharnement, qu'un Mouſquetaire qui étoit à ſes côtés s'en impatienta, & lui dit, en le repouſſant rudement: *Pourquoi ſifflez-vous donc? La Piece eſt bonne, l'Auteur n'eſt pas un ſot, il eſt conſidéré à la Cour, & ne mérite pas de ſemblables outrages.* Tout autre que le Poëte dont il eſt queſtion auroit été flatté de ce diſcours, & eût pris le parti de reſter en repos; mais ſon mauvais génie, ou pour mieux dire, la brutalité de ſon caractere l'emporta; il repouſſa le Mouſquetaire, & jura qu'il ſiffleroit tous les vers qui reſtoient de la Piece; le Mouſquetaire indigné lui arra-

cha ſon chapeau & ſa perruque, & jetta le tout ſur le Théatre : à cette inſulte, *Pradon* répartit d'un ſoufflet; & le Mouſquetaire, de pluſieurs coups de plat d'épée ſur le viſage, dont le Poëte fut long-temps marqué. On ſut bientôt dans le Parterre qu'il étoit l'Auteur de la Tragédie; on l'accuſa d'y être venu cabaler pour ſa Piece. Cette ſuppoſition indigna, on le montra au doigt, & il fut hué publiquement.

Mademoiſelle *de la Grange*, Comédienne de la Troupe du Palais-Royal, & femme du Comédien de ce nom, en 1692, étoit fort laide & auſſi coquette qu'intéreſſée; un Poëte qui la connoiſſoit fit le quatrain qui ſuit :

Si n'ayant qu'un amant, on peut paſſer pour ſage,
Elle eſt aſſez femme de bien;
Mais elle en auroit davantage,
Si l'on vouloit l'aimer pour rien.

Dauvilliers, Comédien du Marais, conçut une jalouſie ſi outrée des applaudiſſements que le mérite de *Baron* lui attiroit, que jouant avec ce célebre Acteur la Scene neuvieme du quatrieme Acte de la Tragédie de *Cléopâtre*, dans laquelle *Eros* ſe frappe de ſon épée, & la donne enſuite à *Antoine*, il lui préſenta une épée qui avoit une pointe, contre l'uſage ordinaire, heureuſement que le coup gliſſa & ne fit qu'effleurer la peau, ſans quoi *Baron* ſe la feroit enfoncée dans la poitrine. Ce trait fut attribué au dérangement de la cervelle de l'Acteur jaloux; & l'on n'en douta plus quelque temps après; il

étoit laid & déplaisoit extraordinairement à *la Dauphine*. Un jour qu'il représentoit dans une Piece, cette Princesse parla si haut de l'aversion qu'elle lui portoit, que *Danvilliers* l'entendit, & en fut si sensiblement frappé, qu'il en devint absolument fou, & qu'on fut obligé de l'enfermer à Charenton, où il mourut peu de mois après, en 1690. Cette Anecdote ne pourroit-elle pas servir à intéresser l'humanité de ceux dont le rang en impose ? plus on les respecte, & plus on est touché de leur déplaire : un mot affligeant de leur part peut rendre un homme malheureux le reste de ses jours. Combien ne pourrois-je pas en donner de preuves ! mais elles ne conviendroient pas au sujet.

En 1694, les Cafés commencerent à s'établir à Paris, & à y devenir à la mode. On conseilla à *Rousseau* de faire une Comédie qui renfermât à-peu-près les aventures qui s'y passent : il céda à leurs importunités, mais il n'eut pas lieu de s'en applaudir. Sa Piece eut fort peu de succès, & l'on fit contr'elle & contre son Auteur l'Epigramme qui suit :

Le café, d'un commun accord,
Reçoit enfin son passeport :
Avez-vous trop mangé la veille,
Ou trop pris du jus de la treille ?
Au matin prenez-le un peu fort.

Il chasse tout mauvais rapport ;
De l'esprit il meut le ressort :
En un mot, on sait qu'il réveille.

Il reſſuſciteroit un mort ;
Et ſur ſon ſujet, ſans effort,
Rouſſeau pouvoit charmer l'oreille :
Au lieu qu'à ſa Piece on ſommeille,
Et que chez lui ſeul il endort.

Lorſque *Pradon* fit jouer ſa Tragédie de *Germanicus*, en 1694, il reçut à la ſeconde repréſentation, en plein amphithéatre, l'Epigramme ſuivante de *Racine* :

Que je plains le deſtin du grand *Germanicus* !
Quel fut le prix de ſes rares vertus ?
Perſécuté par le cruel *Tibere*,
Empoiſonné par le traître *Piſon*,
Il ne lui manquoit plus pour derniere miſere
Que d'être chanté par *Pradon*.

L'Abbé *Boyer*, par un bonheur qui ne lui étoit pas ordinaire, vit réuſſir extraordinairement ſa Tragédie de *Judith*, en 1695. Trop perſuadé du mérite de ſa Piece, dont le ſuccès étoit dû aux circonſtances & au jeu des Acteurs, il ſe preſſa de la faire imprimer, & pour ſurcroît d'imprudence, d'en exiger la remiſe à la rentrée. Il en fut puni. A peine fût-elle commencée, qu'elle fut impitoyablement ſifflée. La lecture avoit diſſipé l'illuſion du Théatre ; Mademoiſelle *de Champmêlé*, qui jouoit le Rôle de *Judith*, fut ſi étonnée d'un pareil revers, après avoir été tant applaudie dans les repréſentations précédentes, qu'elle ne put s'empêcher d'en parler au Parterre : *Meſſieurs*, s'écria-t-elle, *nous ſommes aſſez ſurpris que vous receviez aujourd'hui ſi mal une Piece que vous avez tant applau-*

die pendant le Carême; une voix ſe fit entendre alors du fond de l'aſſemblée, qui répondit: *les ſifflets étoient alors à Verſailles, aux ſermons de l'Abbé Boileau.*

Ce ne fut pas le ſeul déſagrément qu'eſſuya *Boyer*, *Racine* fit contre ſa Tragédie l'Epigramme qui ſuit:

A ſa *Judith*, *Boyer* par aventure
Etoit aſſis près d'un riche Caiſſier:
Bien aiſe étoit, car le bon Financier
S'attendriſſoit & pleuroit ſans meſure.
Bon gré vous fais, lui dit le vieux rimeur;
Le beau vous touche, & ne feriez d'humeur
A vous ſaiſir pour une baliverne.
Lors le richard en larmoyant lui dit:
Je pleurs hélas de ce pauvre *Holopherne*
Si méchamment mis à mort par *Judith.*

Le Baron *de Longepierre* ayant donné, en 1695, ſa Tragédie de *Séſoſtris*, qui tomba à la premiere repréſentation, M. *Racine* jugea à propos de faire cette Epigramme:

Ce fameux conquérant, ce vaillant *Séſoſtris*;
Qui jadis en Egypte, au gré des deſtinées
Acquit de ſi longues années,
N'a vécu qu'un jour à Paris.

A la ſeconde repriſe de la Comédie des *trois Couſines*, de *Dancourt*, qu'on attribue auſſi à *Barrau*, qui avoit été Receveur du Roi à la Rochelle, M. *Armand*, nouvellement reçu, joua le Rôle de *Blaiſe*, après qu'il eut chanté le couplet:

Si l'amour d'un trait malin
Vous a fait bleſſure,
Prenez-moi pour Médecin
Quelque bon garde-moulin,
La bonne aventure, au gué, &c.

Le Parterre ayant crié *bis*, *Armand*, au lieu de réprendre le Couplet, chanta celui-ci qu'il avoit ſans doute préparé, ou fait ſur le champ :

Si l'amour d'un trait charmant
Vous a fait bleſſure,
Prenez pour ſoulagement
Un bon gaillard comme *Armand*,
La bonne aventure, au gué, &c.

Cette ſaillie plut extraordinairement, & le Public s'en eſt ſi bien ſouvenu, qu'on ne remet point cette jolie Comédie que le Parterre ne redemande ce Couplet.

Un des traits ſatyriques qui déplut davantage à *Rouſſeau* lorſqu'il donna ſa Comédie du *Capricieux*, en 1701, & qui occaſionna ſes premiers malheurs, fut l'Epigramme qui ſuit, que *de Brie*, ſon ennemi, lança à la troiſieme repréſentation contre ce Poëte :

Quand le Public judicieux
Eut proſcrit le *Capricieux*,
Rouſſeau, trop foible pour le Drame,
Se retrancha dans l'Epigramme ;
C'eſt ainſi qu'un Conte ébauché
Dans quelqu'ennuyeuſe chronique,

Souvent moins fin que débauché,
Et mis en ſtyle marotique.
L'a fait Poëte ſatyrique
Et Bel-Eſprit à bon marché.

A la mort de *Rouſſeau*, en 1741, il parut un grand nombre d'Epitaphes; celle qui ſuit eſt une des meilleures; elle eſt de *Piron*.

Ci gît l'illuſtre & malheureux *Rouſſeau* :
Le Brabant fut ſa tombe, & Paris ſon berceau.
Voici l'abrégé de ſa vie,
Qui fut trop longue de moitié :
Il fut trente ans digne d'envie,
Et trente ans digne de pitié.

Lorſque M. *de Crébillon* donna ſa Tragédie d'*Electre*, un Anonyme fit ces quatre vers contre lui, à l'occaſion de la belle Scene qui ouvre le ſecond Acte, & des deſcriptions pompeuſes dont on trouve juſqu'à trois dans la même Scene :

Quel eſt ce Tragique nouveau,
Dont l'épique nous aſſaſſine?
Il me ſemble entendre *Racine*
Avec un tranſport au cerveau.

INSCRIPTION

Miſe ſur le Mauſolée de M. de Crébillon, *par* Piron, *en Janvier* 1763.

D'un célebre Ecrivain, regrettable à jamais,
De *Crébillon* la cendre ici repoſe en paix;

Entre le ſublime & le tendre,
Il choiſit le ſeul ton que, malgré leurs talents,
Ses deux devanciers excellents
N'avoient ni pris, ni peut-être oſé prendre.
Louis, dont la bonté porte au loin les regards,
En Roi diſpenſateur, & Seigneur de la gloire,
De ceux qui ſous ſon regne honorent les Beaux-Arts,
Veut que ce monument conſacre ſa mémoire.

On aſſure que le feu Roi dit un jour, après la repréſentation d'*Andromaque*, où jouoit Mademoiſelle *de Champmêlé*, que pour que le Rôle d'*Hermione* fût rempli parfaitement, il faudroit que Mademoiſelle *de* . . . . parût dans les deux premiers Actes, & Mademoiſelle *de Champmêlé* dans les trois autres. La premiere mettoit une grande fineſſe dans ſon jeu; & la ſeconde, tout le feu que l'on peut deſirer pour remuer les grandes paſſions.

Mademoiſelle *le Couvreur*, qui a joué ce Rôle d'original, réuniſſoit en elle ſeule les talents des deux Actrices dont on vient de parler.

Mademoiſelle *de Champmêlé* parut ſi étonnante à M. *Racine* dans *Andromaque*, que dès ce moment il lui deſtina tous les Rôles brillants des Pieces qu'il ſe propoſoit de faire dans la ſuite : elle devint ſi ſupérieure par les leçons d'un ſi grand Maître, que d'écoliere elle fut la Maîtreſſe. Mais malgré toutes les obligations que cette Actrice avoit à M. *Racine*, à qui elle devoit tant de talents, elle lui préféra le Comte *de Tonnere*, qui en devint amoureux à la premiere repréſentation de *Phedre*, en 1677. Le tendre *Racine* en fut pénétré de douleur; un

Anonyme fit les quatre vers ſuivants à ce ſujet, qui furent fort à la mode, & que tout le monde voulut avoir :

A la plus tendre amour, elle fut deſtinée ;
Qui prit long-temps *Racine* dans ſon cœur :
Mais par un inſigne malheur,
Le *Tonnere* eſt venu qui l'a déracinée.

Lorſque l'imagination eſt frappée à un certain point, elle remue fortement les organes. *Champmêlé*, Comédien, rêva, la nuit du Vendredi au Samedi, 19 Août 1708, qu'il voyoit ſa femme avec ſa mere qui ne vivoient plus, & que la premiere lui faiſoit ſigne d'aller à elle. Il fut ſi frappé de cette viſion, que depuis ce moment il tomba dans une rêverie continuelle ; ſes camarades, auxquels il en confia la cauſe, firent l'impoſſible pour lui calmer l'eſprit, mais inutilement. Il joua cependant le Rôle d'*Ulyſſe* le lendemain dans *Iphigénie*, & pendant qu'on repréſentoit la petite Piece, il ſe promenoit à grands pas dans les foyers en chantant, *adieu paniers, vendanges ſont faites.* On eut beau lui en faire la guerre, il continua à rêver & à répéter ce refrein. Le jour ſuivant il alla aux Cordeliers, demanda le Sacriſtain, lui donna de l'argent pour faire dire trois Meſſes ; l'une à ſa femme, la ſeconde à ſa mere, & la troiſieme pour lui. Il fut entendre celle-ci, & le fit avec beaucoup de dévotion : de l'Egliſe il ſe rendit à la Comédie : comme l'heure de l'aſſemblée n'étoit pas ſonnée, il trouva ſes camarades aſſis ſur un banc à la porte de l'Alliance, cabaret qui étoit

à côté de l'Hôtel de la Comédie. Il avoit prié à dîner pour ce jour-là quelques-uns de ses camarades, dans le dessein de raccommoder *Salé* avec le jeune *Baron*, qui étoient brouillés au sujet d'un Rôle : il dit à ces deux Acteurs, après leur avoir fait toucher dans la main, *allons, nous dînerons ensemble* ; à peine avoit-il achevé ces mots, qu'il prit sa tête entre ses deux mains, fit un cri & tomba sur le pavé le visage contre terre : on fit appeller dans le moment le Chirurgien *Guichon*, qui demeuroit à deux pas, mais inutilement, *Champmêlé* étoit déjà mort ; & malgré le prompt secours qu'on lui donna, on ne put même parvenir à lui faire ouvrir les yeux.

Mademoiselle *Beauval*, dont le nom de fille étoit *Jeanne Olivièr Bourguignon*, fut exposée dans un grand chemin étant enfant : une blanchisseuse la prit par charité, & en eut soin jusqu'à dix ans. Un nommé *Philandre*, chef de Troupe, qui se faisoit blanchir par cette femme, ayant vu la petite personne, & la trouvant à son gré, il l'adopta, pour accomplir le vœu qu'il avoit fait d'élever le premier orphelin qu'il rencontreroit, n'ayant point d'enfant. Il destina la petite *Olivier* au Théatre à cause de quelques dispositions qu'il lui remarqua. Pour récompense des bontés de son bienfaicteur, l'orpheline l'abandonna pour suivre un certain *Monsinge*, autre chef de Comédiens, qui l'adopta aussi, & qui lui donna un emploi dans sa Troupe : à peine fût-elle en âge de former des desirs, qu'elle devint amoureuse d'un Gagiste qui mouchoit les lustres, & qu'on nommoit *Beauval* : le ca-

ractere impérieux de cette Actrice, qui ne lui permettoit pas de céder à personne, la détermina en faveur de ce jeune homme, dont la docilité alloit jusqu'à la stupidité; elle vouloit un mari d'une complaisance sans égale; celui-ci lui parut tel qu'elle le desiroit. Pour s'en assurer mieux, elle le mit à différentes épreuves: *Beauval* en étant sorti à son gré, elle lui dit qu'elle étoit prête à l'épouser, pourvu qu'il lui protestât de ne la contraindre jamais, de quelque maniere que ce pût être: il en fit le serment. Satisfaite de ses assurances, elle prit son parti & voulut faire publier ses bans: *Monsinge*, qui se crut en droit, comme son pere putatif, d'empêcher un mariage si peu convenable, obtint un ordre de M. l'Archevêque de Lyon, qui portoit défense à tous Curés de son Diocese de faire le mariage projeté. L'Actrice, irritée de tant d'obstacles, s'en moqua, & mit les choses au pis. Elle se rendit à la Paroisse, un Dimanche matin, avec son prétendu, le fit cacher sous la Chaire, & après que le Curé eut fait le Prône & publié les bans de mariage, elle se leva, appella *Beauval*, & déclara qu'elle le prenoit pour son légitime époux en présence de l'Eglise & de tous les assistants, & son futur en dit autant. Cet éclat obligea l'Archevêque de lever la défense, & il permit aux Amants de se marier.

Quelques années après, la réputation de cette Actrice fit tant de bruit, que *Moliere* obtint un ordre du Roi pour la faire passer dans sa Troupe. Elle débuta devant le Roi, à qui elle déplut, & qui défendit qu'elle jouât dans *le Bourgeois*

Bourgeois Gentilhomme qu'on devoit repréſenter dans peu de jours : *Moliere* qui avoit compté ſur elle, & qui ne pouvoit la remplacer, fit de ſi fortes repréſentations, que le Roi conſentit qu'elle parût dans la Piece, mais pour cette fois ſeulement; Mademoiſelle *Beauval* joua ſi ſupérieurement ſon Rôle, qu'après la Piece, Sa Majeſté fit appeller *Moliere*, & lui dit qu'il récevoit ſon Actrice; ce fut au talent ſeul que le Roi fit grace, car pour la figure & pour la voix, l'un & l'autre déplurent toujours à Sa Majeſté.

Nous avons dit ailleurs que *Tiridate* de *Campiſtron* eut un grand ſuccès dans la repriſe que cette Tragédie eut au mois d'Octobre 1727. Mademoiſelle *le Couvreur* & les autres Actrices parurent en habit de Cour, & cette nouveauté fut extraordinairement applaudie du Public.

M. *Scarron*, ſi connu dans le ſiecle précédent par ſes Poéſies burleſques, ayant beſoin d'argent, vendit une Terre à M. *Nublé*, Avocat, & en obtint ſix mille écus ſur la parole qu'il donna, qu'elle les valoit; mais quelque temps après, M. *Nublé* s'étant tranſporté dans le bien, & ayant reconnu, par l'examen qu'il en fit lui-même, qu'il valoit plus qu'il ne l'avoit acheté, envoya, à ſon retour à Paris, deux mille écus à M. *Scarron*, en lui faiſant dire qu'il n'avoit pas eſtimé ſa terre ce qu'elle valoit, & qu'il lui envoyoit ce ſupplément, comme un argent qui lui revenoit légitimement. De pareils traits ne ſauroient être trop répétés dans un ſiecle où il

eſt ſi ordinaire de ſacrifier l'honneur & la probité pour un vil intérêt.

Péchantré fut neuf ans à compoſer ſa Tragédie de *Néron*. On fit à l'occaſion de cette Piece une hiſtoire ſinguliere ; il y travailloit dans tous les endroits où il ſe trouvoit. Un jour il fut dîner dans une petite Auberge : après en être ſorti, un valet de la maiſon vint deſſervir, & ayant trouvé un papier ſur la table, il l'apporta à ſon Maître, en lui diſant que M. *Péchantré* l'avoit ſans doute oublié. L'Aubergiſte ayant jeté les yeux deſſus, vit quelques chiffres à la ſuite deſquels il trouva ces mots : *ici le Roi ſera tué*. Il pâlit, & dans ſon premier effroi, il courut dépoſer ce papier entre les mains du Commiſſaire du quartier, auquel il rendit compte de la maniere dont il étoit tombé entre ſes mains. L'Officier de Police trouva la choſe d'une trop grande conſéquence, pour ne pas rendre compte ſur le champ de cette affaire à ſon ſupérieur ; mais avant de congédier l'Aubergiſte, il lui ordonna de ne pas manquer à venir l'avertir, s'il arrivoit que *Péchantré* revînt inceſſamment manger à la même Auberge, comme il y avoit apparence, étant celle où il alloit le plus ordinairement.

Deux jours après, ce malheureux Poëte vint y dîner. Le Commiſſaire mandé ſurvint un moment après avec main forte ; la maiſon fut environnée, & *Péchantré* fut arrêté. Celui-ci étonné de cette violence en demanda la cauſe, on la lui produiſit, en le traitant de criminel de leze-Majeſté : à peine eut-il jeté les yeux ſur

ce papier, qu'il s'écria qu'on lui rendoit la vie, & que depuis qu'il l'avoit perdu, il n'avoit pas eu un moment de repos. L'Officier de Police l'ayant averti de mieux s'expliquer, ou qu'il alloit le conduire à la Bastille, l'Auteur lui apprit que ce papier contenoit la disposition de la Scene d'une Tragédie dans laquelle il avoit dessein de faire tuer *Néron*, & se prit à rire d'un aussi plaisant *quiproquo*; il donna ensuite de si bonnes cautions de ce qu'il étoit & de ses mœurs, que le Commissaire le laissa pour aller rendre compte au Magistrat de la vérité de cette aventure.

François Arnoult Poisson, fils de *Paul Poisson*, Comédien du Roi, Acteur du Théatre François, né au mois de Mars 1696, reçu le 1er. Mars 1725, mourut le Samedi 24 Août 1753; il avoit le talent précieux de donner de la vraisemblance, aux Rôles les moins faits pour réussir; de tous les Comédiens qui ont jamais monté sur la scene, il fut un des plus naturels, il étoit souvent d'une naïveté inimitable. Il a mieux valu que son pere & son grand-pere tout célebres qu'ils ont été; il étoit d'une taille au-dessous de la médiocre, assez laid, mais sa physionomie étoit si comique, qu'il étoit difficile de ne pas rire quand il étoit sur le Théatre : on ne peut dissimuler qu'il bredouilloit souvent, ce qui étoit immanquable, quand il s'étoit réjoui avec ses amis, à table, ce qui arrivoit assez fréquemment; quelque bien qu'il ait été remplacé, il y a des Pieces où il étoit si original, que tous ceux qui alloient de son temps à la Comédie, le regrettent encore tous les jours,

ayant créé plusieurs Rôles qui sembloient ne convenir qu'à lui seul.

Christine - Antoinette - Charlotte Desmarres, l'une des célebres Actrices qui soient montées au Théatre, mourut à Saint-Germain-en-Laye, le 12 Septembre 1753, âgée de soixante & onze ans; son grand-pere, qui étoit Président au Parlement de Rouen, déshérita son fils, parce qu'il s'étoit marié malgré lui. Le sieur *Desmarres*, & Mademoiselle *de Champmêlé* naquirent de ce mariage; se trouvant l'un & l'autre sans fortune, ils se livrerent au Théatre; ils parurent à la Cour du Roi de Danemarck, où ils eurent un si grand succès, que le Roi & la Reine les honorerent de leurs bontés, & daignerent faire tenir sur les fonts de Baptême Mademoiselle *Desmarres* en 1682; son pere appellé par sa tante, Mademoiselle *de Champmêlé* qui briguoit à Paris pour y débuter, obtint du feu Roi, qu'il fût reçu dans sa Troupe dont elle faisoit les délices & les plaisirs. *Desmarres* réussissoit particuliérement dans les Rôles de *Paysan*. *Dancourt* composa exprès pour cet Acteur, *le Mari retrouvé*, *les trois Cousines*, *les Vendanges de Surene*, dans lesquelles il rendoit parfaitement les Rôles de cet emploi.

A la retraite de Mademoiselle *de Champmêlé*, en 1698, Mademoiselle *Desmarres* parut alors, & débuta par le Rôle d'*Iphigénie sacrifiée*, que sa tante avoit joué avec le plus grand succès, avant qu'elle quittât le Théatre : elle eut une réussite extraordinaire, ainsi que dans ceux d'*Emilie* & d'*Hermione*; elle ne brilla pas moins dans le

comique où elle joua d'original *Rodope* dans *Esope à la Cour* : sa réputation fut au comble à la brillante reprise de *Psiché*, faite en Juin 1713 ; elle passa ensuite, par ordre du Roi, aux Rôles de Soubrettes que quitta Mademoiselle *de Beauval*, à cause de son âge, & devint un modele dans ce genre, qui n'a pu être égalé que par Mademoiselle *Dangeville*, qui l'a même surpassée ; mais ce qu'il y eut d'admirable dans ce changement, c'est que Mademoiselle *Desmarres* continua à jouer dans le tragique ; exemple si contradictoire & si opposé. Elle remplit d'original les Rôles d'*Athalie*, d'*Inès*, d'*Electre* & de *Jocaste* dans *Œdipe*, de M. *de Voltaire* ; elle joua pour la derniere fois *Antigone*, dans la Tragédie *des Machabées*, & quitta le Théatre à la clôture de l'année 1721 : cette célebre Actrice avoit une figure aimable & distinguée, une voix charmante ; elle jouoit avec autant d'intelligence que de feu & de volubilité ; sa gaieté dans le comique & son naturel paroissoient inimitables. Le Public lui a l'obligation de s'être transmise en Mademoiselle *Dangeville*, sa niece, dont on vient de parler, dont elle cultiva elle-même les talents ; mais ce dont on doit faire plus particuliérement l'éloge, c'est que Mademoiselle *Desmarres* joignoit à tant de talents & de graces réunies pour le monde, un cœur admirable, une ame élevée, pleine de sentiments, & une générosité héroïque pour les malheureux, qui lui faisoit dépenser la plus grande partie de son revenu pour les secourir.

Thomas l'Affichard, né à Pont Floh, Dio-

cese de Saint-Pol de Léon, en Bretagne, mourut la nuit du 19 au 20 Août 1753, âgé d'environ cinquante ans; il est Auteur des Comédies de *la Rencontre imprévue* & *des Acteurs déplacés*; il a fait aussi plusieurs Pieces pour le Théatre Italien, & quelques Romans. Cet Auteur étoit très-honnête homme & ne manquoit ni d'esprit ni de talents.

François Parfaict, né à Paris le 10 Mai 1698, mourut le 25 Octobre 1753; il a composé avec *Claude Parfaict*, son frere, encore vivant, l'*Histoire du Théatre François*, depuis son origine jusqu'au 4 Décembre de l'année 1721; des *Mémoires pour servir à l'Histoire des Spectacles de la Foire*, 2 vol. *in*-12; *l'Histoire de l'ancien Théatre Italien*, 2 vol. *in*-12; un autre *Dictionnaire des Théatres de Paris*, 6 vol. *in*-12, &c. Il avoit une parfaite connoissance du Théatre; les recherches qu'il a faites dans cette partie importante de la Littérature ont été aussi approfondies qu'elles sembloient pouvoir l'être. Alors l'on se seroit difficilement consolé de la perte de ce laborieux Auteur, s'il n'avoit pas laissé son frere qui possede les mêmes connoissances & dont on doit attendre de bons Ouvrages dans le même genre.

Nicolas Ragot Grandval, né à Paris, pere du Comédien du Roi de ce nom, toujours si applaudi au Théatre, où il joua si supérieurement dans le haut comique, mourut le 16 Novembre 1753; il est l'Auteur de la Comédie intitulée, *le Valet Astrologue*, qui fut jouée avec succès à Rouen, en 1697, & de la Mu-

ſique d'une partie des Divertiſſements qui ont été exécutés au Théatre François pendant quarante ans. C'étoit un homme aimable dans la ſociété, dont la probité étoit auſſi pure que les mœurs.

Michel Procope Couteau, Docteur en Médecine, de la Faculté de Paris, né dans cette ville, mourut le 31 Décembre 1753, il avoit parfaitement fait ſes études, avoit beaucoup d'eſprit & de Littérature; ſon caractere étoit enjoué & ſa converſation pleine de ſaillies. Il eſt l'Auteur de pluſieurs Comédies, de beaucoup de Pieces fugitives en vers, & de pluſieurs Ouvrages de Médecine qui lui ont fait de la réputation.

Le Lundi 12 Juillet 1756, la Demoiſelle *Alart* a débuté dans le Ballet de la Comédie Françoiſe, faiſant la premiere partie du Divertiſſement, après la Comédie du *Muet*; elle fut admirée par ſa danſe noble, mais on l'applaudit à tout rompre dans la Pantomime qui ſuivit la petite Piece, à cauſe de ſa légéreté, de ſa préciſion & de toutes les graces qu'elle fit briller. Le Samedi 17, la ſalle étoit remplie autant qu'elle peut l'être; & dans les repréſentations ſuivantes, où l'on donna *Zaïre*, *Cénie* & *l'Oracle*, le même concours & le même ſuccès eurent lieu; elle danſe aujourd'hui à l'Opéra où elle comble de délices le Public toutes les fois qu'elle paroît, & ſur-tout les amateurs en ce genre.

Triomphe de Mademoiſelle *Clairon*, dans *Sertorius*, le 10 Septembre 1759. Le Rôle *de Viriate*, dont la dignité naturelle tient cepen-

dant à la familiarité, & qui, par cette nuance, eſt un des plus difficiles du Théatre, a été rendu par cette célebre Actrice avec tant de ſupériorité, que les Spectateurs étoient forcés de contenir à chaque inſtant leur admiration, par la crainte d'y perdre. Au cinquieme Acte, ils furent interdits ſans pouvoir s'en défendre, par la maniere admirable avec laquelle elle rendit la tirade qui finit par ces vers :

Ce ſeroit en ſon lit mettre ſon ennemie,
Pour être à tout moment maîtreſſe de ſa vie ;
Et je me réſoudrois à cet excès d'honneur,
Pour mieux choiſir la place à lui percer le cœur.

L'indignation froide, la fureur concentrée, le geſte de la main, qui ſur le dernier vers enfonce à loiſir le poignard & l'enfonce dans la plaie : action horrible, mais ſublime, fit friſſonner le Parterre. Mademoiſelle *Clairon* en paroiſſant au Théatre, avoit été reçue par des acclamations réitérées, parce qu'une longue maladie l'avoit obligée de s'en abſenter quelque temps ; à la fin de la Piece, ils furent le prix de la maniere ſublime dont elle avoit rendu ſon Rôle, & les battements de mains durerent encore long temps après qu'elle eut quitté la Scene.

De l'Ecole du Mans ſortirent, dans le ſiecle onzieme, pluſieurs Eleves qui lui firent honneur par la réputation qu'ils acquirent dans le monde ſavant.... entre leſquels *Geoffroy*, qui ſe rendit ſi habile dans les Lettres, que *Clichard*, Abbé de Saint-Albans, en Angleterre, le voulut avoir pour Ecolâtre de ſon Monaſtere ; mais

Geoffroy ayant trop retardé ſon départ, trouva la place remplie, lorſqu'il arriva à Londres. Cet inconvénient lui fit prendre le parti d'ouvrir une Ecole à Duneſtaple, près de l'Abbaye de Saint-Albans. Entre les autres exercices académiques dont il uſoit pour l'inſtruction de la jeuneſſe, il leur faiſoit repréſenter avec appareil des eſpeces de Tragédies de piété. Ce ſont là les premiers veſtiges que l'on connoiſſe bien diſtinctement du Théatre chrétien, ſi l'on peut unir enſemble les deux idées. Il eſt remarquable que ce ſoit un Manceau qui ait commencé à le mettre en uſage. On ſait que ſes compatriotes, dans les ſiecles ſuivants, furent des premiers qui travaillerent à illuſtrer notre Théatre François, auquel les exercices de *Duneſtaple* donnerent vraiſemblablement naiſſance; *Hiſtoire Littéraire de la France*, tom. 7; *Etat des Lettres en France, au onzieme ſiecle*, pag. 65 & 66.

Guillaume de Blois, frere de *Pierre de Blois*, Archidiacre de Bash, outre les Chanſons en Langue Romance, ou vulgaire, ſe mêloit de faire des Comédies & des Tragédies, au commencement du douzieme ſiecle. *Ibid. pag. l. de l'Avertiſſement.*

Eſopus, célebre Comédien tragique, contemporain de *Cicéron*, laiſſa en mourant à ſon fils cinq millions qu'il avoit gagnés au Théatre.

La poſtérité croira-t-elle que la premiere repréſentation des *Précieuſes ridicules* de *Moliere*, du 18 Novembre 1659, où tout ce qu'il y avoit de plus diſtingué & de plus brillant à Paris,

étoit accouru, fit un ſi grand effet, que l'on ſe moqua, dès le lendemain, de tous ceux dont le langage étoit affecté, entortillé, tendant à ce que l'eſprit a de plus raffiné? Mademoiſelle *de Rambouillet*, M. *de Grignont* & toute la célebre Société de l'Hôtel de Rambouillet, qui avoient pris leurs précautions pour ſe trouver ce ſoir-là à la Comédie, informés que la Piece les avoit en vue, furent confondus par les applaudiſſements continuels & réitérés que le Public donna aux tirades relatives à leur galimathias pédanteſque & recherché ; pendant quatre mois conſécutifs que cette Piece fut jouée, quoique le prix des places eut été doublé dès la ſeconde repréſentation, le ridicule du langage précieux, fut au point honni, hué, que depuis ce temps là il tomba dans le mépris. L'Hôtel de Rambouillet en gémit, & nulle des perſonnes qui y alloient n'oſerent plus s'y montrer.

Une jeune fille qui n'avoit jamais été à la Comédie, alla voir *Pirame & Thisbé*, de *Théophyle* ; voyant *Pirame* qui ſe veut tuer, à cauſe qu'il croit ſa maîtreſſe morte, elle dit à ſa mere qu'il falloit avertir *Pirame* que *Thisbé* étoit vivante.

Mondory, Comédien du Marais, natif de Rennes, célebre Comédien, bien fait, parloit avec grace; la chaleur qu'il mit dans un Rôle *d'Hérode*, de la Tragédie *d'Hérode & de Mariamne*, le remua à un tel point, qu'il tomba en apoplexie : le prompt ſecours qu'il reçut, le ſauva, mais il reſta paralytique d'une partie

de ſon corps ; ce qui l'obligea à ſe retirer. Le Cardinal *de Richelieu* l'engagea à jouer, quelques mois après, le 22 Février 1637, le Rôle principal dans la Comédie de *l'Aveugle de Smyrne*, dont il étoit le principal Acteur ; mais il fut obligé de quitter au troiſieme Acte : ſa complaiſance lui valut une penſion de deux mille onze cents livres, du Cardinal ; & quelques grands Seigneurs, pour faire leur cour à ce Miniſtre, ou par oſtentation, imiterent ſon exemple ; ce qui lui fit un revenu de huit mille onze cents livres, dont il jouit juſqu'à ſa mort, qui ne fut que dans un âge fort avancé.

EXTRAIT
DE L'HISTOIRE
DES DAMES LETTRÉES,

Qui ont travaillé pour le Théatre depuis ſon origine juſqu'en 1780.

LA Reine de Navarre, ſœur de *François Premier*, Roi de France, doit, par toutes ſortes de raiſons, paſſer la premiere ; elle avoit des talents admirables pour l'excellente Littérature. Les Ouvrages qu'elle publia dans le cours du ſeizieme ſiecle lui avoient acquis une réputation méritée : ce qu'il y eut de plus reſpectable, c'eſt que, quoique dans le printemps de ſon

âge, ils ne rouloient que ſur des ſujets pieux; il reſte encore de cette Princeſſe un nombre de Tragédies & de Comédies qui prouvent combien elle étoit verſée dans ce genre. Ces Pieces ont été imprimées en 1541, & ont eu pluſieurs éditions; les principaux titres ſont: *la Nativité de Notre-Seigneur Jeſus-Chriſt; l'Adoration des Rois; le Déſert; la Farce de trop peu, moins*, &c. Elle termina ſon auguſte carriere à l'âge de cinquante-neuf ans, le 28 Décembre 1549.

La tradition nous apprend que Mademoiſelle *Louiſe Labé*, femme d'un Cordier de Lyon, quoiqu'elle fût de la plus grande beauté, & qu'elle fût ſollicitée par des adorateurs auſſi diſtingués qu'aimables, préféra toujours l'étude des Belles-Lettres à tous les autres agréments; indépendamment de la connoiſſance des Sciences, l'on apprend par les Ouvrages de ſon ſiecle, que quoique d'un ſexe timide, elle avoit prouvé par des actions d'éclat, dans pluſieurs campagnes contre les Eſpagnols, qu'elle avoit autant de bravoure que de ſcience & de beauté; tout ce qu'on connoît de ſes Ouvrages ſur le Théatre, eſt un Drame intitulé, *Débat de Folie & d'Amour*, qui fut repréſenté quelque temps après la mort de la Reine de Navarre, & qui eut un grand ſuccès.

La réputation des Dames *Deſroches*, mere & fille, nées à Poitiers, ſuccéda à celle de Mademoiſelle *Labé*, en 1571, par les Tragédies de *Panthée*, de *Tobie*, & d'une Paſtorale; toutes Pieces qui furent fort applaudies, & qui

leur firent beaucoup d'honneur. Il eſt vrai que l'envie, toujours diſpoſée à nuire, prétendit qu'elles n'étoient que prête-nom de *Jules de Guerſans*, Avocat de Rennes, très-amoureux de Mademoiſelle *Deſroches* la fille. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que la tradition n'en a point fait mention, & qu'elle a ſoutenu juſqu'aujourd'hui, que ce Poëte n'en eſt jamais convenu. Il devoit cependant être piqué des refus que fit toujours ſa maîtreſſe de l'épouſer, quoiqu'elle lui voulût beaucoup de bien; mais ſon amour pour ſa mere l'emporta, quoique le parti lui convînt : il auroit fallu s'en ſéparer, & c'eſt à quoi elle ne put jamais ſe réſoudre.

Dans le nombre de femmes ſavantes du même ſiecle, la tradition nous a tranſmis le nom de la reſpectable *Catherine de Parthenay*, fille aînée du Seigneur *de Soubiſe*, qui épouſa en ſecondes noces *René*, Vicomte *de Rohan*, Prince *de Léon*, dont elle eut le Duc *de Rohan*, le Duc *de Soubiſe*, & trois filles; au lieu de paſſer ſa jeuneſſe dans la diſſipation & dans les plaiſirs, elle cultiva toujours les Belles-Lettres : elle fit pluſieurs Tragédies qui lui acquirent de la réputation; celle d'*Holopherne*, jouée à la Rochelle, eut le plus grand ſuccès. Cette reſpectable Dame mourut au Parc, en Poitou, le 28 Octobre 1631, à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans.

Trois autres femmes ſe firent connoître & ſe diſtinguerent, le ſiecle ſuivant, par leur eſprit & leurs talents pour le Théatre : la premiere, Mademoiſelle *Coſnard*, née à Paris, mit au Théatre une Tragédie, intitulée, *les chaſtes Mar-*

tyrs, qui lui acquit de la réputation ; la ſeconde, nommée la Comteſſe *de Saint-Balmont*, de Lorraine, par celle de *Marc* & *Marcelin*, qui eut autant de ſuccès ; la troiſieme, Mademoiſelle *Françoiſe Paſcal*, Auteur d'une Tragédie *d'Endimion*, & d'une Comédie, intitulée, *le Vieillard amoureux*, en trois Actes, en vers de huit ſyllabes, qui eurent l'une & l'autre un grand nombre de repréſentations. On ne peut ſe perſuader que dans un ſiecle auſſi connu que le leur, on ignore leur hiſtoire & ſur-tout les époques de leur naiſſance & de leur mort.

Il n'en eſt pas de même de Madame *de Villedieu*, autrement Mademoiſelle *Hortence des Jardins* ; tout le monde ſait qu'elle étoit d'Alençon, qu'elle avoit infiniment d'eſprit & de mérite ; qu'elle a beaucoup travaillé dans tous les genres ; que l'on a douze volumes de ſes Œuvres, dans leſquelles ſe trouvent les Pieces de Théatre de *Manlius*, de *Nithétis*, & *le Favori*. Si l'on s'en rapporte à la chronique, elle a été galante, juſqu'à l'âge de cinquante & un ans qu'elle mourut, d'un excès d'eau-de-vie, dont elle avoit pris malheureuſement l'habitude.

Madame *Deshoulieres*, ſi connue & ſi célebre dans le même ſiecle, dont le nom de fille étoit celui d'*Antoinette du Ligier de la Garde*, étoit remplie d'eſprit, d'agréments ; elle vivoit dans la meilleure compagnie ; elle eut de ſon mariage une fille qui auroit eu autant de réputation que ſa mere, ſi elle y eut aſpiré ; mais elle étoit née modeſte & ſe ſoucioit moins du monde. Le peu de ſuccès qu'eut une Tragédie de ſa mere,

intitulée, *Genſeric*, qui fut jouée à l'Hôtel de Bourgogne, trouvée médiocre, fit qu'elle ſe livra moins aux Belles-Lettres, ne voulant point courir le riſque d'une pareille humiliation.

Mademoiſelle *Bernard*, du ſang *des Corneille*, apporta en naiſſant le goût de la Littérature diſtinguée; à vingt-quatre ans, elle mit au Théatre la Tragédie de *Laodamie*, qui eut du ſuccès; en 1690, elle y fit repréſenter celle de *Brutus*; & en 1695, *Bradamante*. Sans le ton de défiance qu'elle avoit de ſes talents, il eſt à préſumer qu'elle eût été encore plus célebre.

Il n'eſt pas douteux que ſans la prévention où tout le monde étoit que les Pieces qu'a miſes au Théatre Mademoiſelle *Barbier*, étoient de l'Abbé *Pélegrin*, cette Demoiſelle qui les fit repréſenter ſous ſon nom, auroit acquis une gloire méritée; mais quoi qu'elle pût avancer pour détruire cette injuſte prévention, ainſi que cet Abbé lui-même, rien ne put la détruire; aujourd'hui même elle ſubſiſte encore : cependant il eſt ſûr, & il peut même être démontré qu'elle eſt l'Auteur d'*Arie* & de *Petus*; de *Cornélie*, qui fut jouée un an après; de la Comédie du *Faucon*, des deux Tragédies de *Thomiris*, de la mort de *Jules-Céſar* & de trois Opéra. Tout ce qu'on peut répondre aux ſuppoſitions, c'eſt qu'elle y donna lieu par la confiance qu'elle avoit en l'Abbé *Pelegrin*, auquel elle liſoit ſes Ouvrages, & à qui elle demandoit des conſeils, parce qu'il entendoit par-

faitement la marche théatrale & qu'elle se faisoit honneur de les suivre.

A l'égard de Mademoiselle *de Saintonge* qui mourut à la fin du dix septieme siecle, elle est plus connue dans le genre de l'Opéra que dans celui du Théatre François, quoiqu'elle ait publié *l'Intrigue des Concerts* & *la Princesse de Saluces*, qui n'ont point été représentées, quoiqu'elles dussent l'être ; mais son goût l'entraînoit vers l'Opéra, où l'on y applaudit ceux de *Didon*, de *Circé* & du *Ballet des Saisons.* Cette Demoiselle se nommoit *Louise Gillet*, & étoit née à Paris, d'un pere fort estimé.

Madame *Bisson de la Coudraye* doit être ici placée, parce qu'elle a mis au Théatre une Tragédie qui a pour titre, *la Décolation de Saint Jean.*

Il en est de même de Mademoiselle *de Moricau* & de Mademoiselle *Flaminia*. La premiere est connue par une Comédie, intitulée, *le Dédain affecté;* la seconde l'est de tous les Amateurs du Théatre Italien, où elle y a toujours rendu ses Rôles avec autant d'intelligence que d'esprit, sur-tout ceux qui dépendent du génie, n'étant point écrits ; elle vint en 1716, à Paris, où elle remplit les Rôles d'Amoureuses.

Madame *de Gomez*, fille du Comédien du Roi, *Paul Poisson*, & sœur de celui du même nom, qui lui a succédé dans ses Rôles de *Crispin*, mort depuis un an, connue par de jolis Ouvrages, n'a composé pour le Théatre François, que les Tragédies d'*Habis*, *Sémiramis*, *Cléar-*

que, & la Comédie, intitulée, *les Epreuves*; elle s'eſt retirée à Saint-Germain-en-Laye.

Madame *du Boccage*, ſavante, remplie d'eſprit, de pluſieurs Académies, donna aux François, le 24 Juillet 1749, la Tragédie des *Amazones*, qui a réuſſi & lui a fait autant d'honneur que ſon *Paradis perdu* de *Milton*.

Madame *de Graffigny* étoit fort connue par ſes jolies *Lettres Péruviennes*, avant qu'elle eût mis au Théatre la Comédie de *Cénie*, qui a eu le plus grand ſuccès. *Voyez* dans le *Dictionnaire des Auteurs*, pour ſes autres Pieces de Théatre.

Il me ſeroit facile de faire l'éloge de pluſieurs autres femmes qui ſe ſont diſtinguées, en ce ſiecle, dans la carriere des Belles-Lettres; mais comme Madame la Marquiſe *de Saint Ch.* & Madame la Comteſſe *de B...* n'ont point mis leurs noms dans les jolis Ouvrages qu'elles ont publiés, même pour le Théatre, je les reſpecte trop pour les faire connoître ici, puiſque, trop modeſtes, elles ont toujours gardé l'anonyme. Madame la Comteſſe *de Genlis*, pour laquelle j'ai la plus haute conſidération, qui le mérite à tous égards, & que j'admire depuis long temps, doit être nommée, puiſqu'il eſt public, par le *Journal de Paris*, que la jeuneſſe lui doit le charmant Théatre à l'uſage des jeunes perſonnes, que les Gens de Lettres les plus éclairés, comme tout ce qu'il y a de plus diſtingué à la Cour, ainſi que dans la Capitale, regardent comme

un chef-d'œuvre, & la plus intéreſſante école de la vertu.

Ce précieux Théatre eſt en pluſieurs volumes : le premier renferme ſept Pieces ; la premiere, un Drame d'un genre neuf & pathétique, intitulé, *Agar dans le Déſert* : rien de plus intéreſſant que la marche théatrale de cette Piece, elle arrache des larmes ; le dénouement eſt une leçon ſupérieure de courage, de patience & de vertu.

La ſeconde Comédie a pour titre, *la Belle & la Bête ;* le projet eſt de perſuader que l'ame bienfaiſante & la complaiſance ſont de ſûrs moyens de plaire & de ſe faire aimer ; cette Piece a beaucoup de rapport à celle de *Zémire & Azor* ; mais celle-ci préſente plus de vraiſemblance, & m'a paru plus touchante.

La troiſieme, intitulée, *les Flacons*, eſt une ſoirée très-agréable. L'objet, dans cette Piece, eſt de démontrer à la jeuneſſe, dans l'incertitude de ſa conduite, de préférer l'honneur au plaiſir qui l'entraîne, le calme de la conſcience étant le ſeul qui conduit au vrai bonheur.

Le fond de la troiſieme eſt encore une ſoirée qui a pour titre, *l'Iſle heureuſe* ; il s'agit à la vacance d'un Trône, de choiſir une Reine ſelon la loi ; ce ſont des vieillards qui y nomment : deux Princeſſes, qui ſont ſœurs, appellées *Roſalide* & *Cloride*, ont le droit d'y monter ; la Fée *Lumineuſe* a préſidé à l'éducation de *Clo-*

ride, qui eſt nommée Reine ; mais au lieu de gouverner ſeule, elle partage le Trône avec ſa ſœur ; cet acte de bienfaiſance prouve que l'ame vraiment généreuſe & bienfaiſante eſt de toutes les vertus la plus ſublime, & que quoique *Roſalide* fût parfaite à tous les égards, ſon éducation ayant été auſſi ſoignée que celle de ſa ſœur, cette ſuprême qualité qui lui manquoit ſans doute, ou à laquelle la Fée inſtitutrice lui avoit fait faire moins d'attention, fit que les vieillards préférerent ſa ſœur, qui en faiſoit ſon objet capital.

La cinquieme Comédie eſt *l'Enfant gâté* : elle paroît moins intéreſſante que les précédentes ; mais l'objet de tenir en garde une jeune perſonne contre la flatterie, ſur-tout des domeſtiques à gages, ou des intriguants, eſt le plus important, étant certain que, ſans l'approbation continuelle de vils flatteurs que l'intérêt guide toujours, une jeune perſonne bien née ne feroit pas ſouvent la proie de la ſéduction.

Rien de plus agréable & de plus intéreſſant que la petite Comédie en deux Actes, intitulée, *la Curieuſe*, & de plus propre à corriger de ce défaut.

Dans la derniere Piece du premier volume, intitulée, *les Dangers du Monde*, une jeune femme n'ayant point de véritables amies, s'ennuyant pendant l'abſence de ſon mari, donne dans le travers, & s'engage dans des dépenſes inutiles qui dérangent ſa fortune ; elle doit ſoixante-dix mille livres ; une digne tante qu'elle avoit né-

gligée, la voyant accablée de chagrins, en apprend la cauſe, & la tire de ſes mortels embarras, en lui apprenant par ſon propre exemple, que l'économie l'a miſe en état de la tirer de ſon inquiétude, & que ce plaiſir eſt mille fois plus doux que tous ceux dont elle a joui & qu'on peut goûter dans la vie.

Le ſecond tome de ce charmant Théatre renferme encore des Comédies plus agréables; il ſemble que Madame la Comteſſe *de Genlis* ait eu en vue dans celui-ci l'inſtruction de jeunes perſonnes plus formées que dans le précédent; la premiere Piece eſt intitulée, *l'Aveugle de Spa*: elle eſt du plus agréable comique: par la manie d'un Capucin, pour la culture d'œuillets, ſa paſſion favorite, qui occaſionne dans un entretien très-férieux les contre-ſens les plus plaiſants. L'Auteur a pour objet encore l'humanité & la bienfaiſance; c'eſt le fonds & le ſujet de cette Comédie intéreſſante, qui font connoître que c'eſt la vertu favorite de celle qui en eſt l'Auteur.

La ſeconde Piece a pour titre, *les Ennemies généreuſes*; ce ſont deux femmes de qualité qu'une belle-ſœur & un mari, intéreſſés à détruire leur amitié & leur intelligence, parviennent à brouiller par des manœuvres dictées par la calomnie. Le mari en eſt puni, il ſe ruine, & dans ſon déſeſpoir, paſſe dans les Indes, en diſant un adieu éternel à ſa femme: l'amie de celle-ci qui apprend ſon déſaſtre, par des amis, cherche les moyens de ſe réconcilier avec elle dans

la vue de partager ſa fortune avec elle. Celle-là, trop prévenue, ſe refuſe toujours, perſuadée que ſon reſſentiment eſt fondé. Enfin, apprenant qu'il eſt l'effet de la calomnie, elle embraſſe ſon amie, & pour preuve de la ſincérité de cette réunion, elle accepte les bienfaits qu'elle avoit refuſés.

La Colombe eſt le titre de la ſeconde Comédie : elle eſt du plus tendre intérêt. Une jeune perſonne jalouſe d'une colombe qui appartient à ſa ſœur, la lui laiſſe entrevoir. Celle-ci la lui cache pendant quelque temps ; mais s'appercevant du chagrin qu'elle lui a cauſé, elle lui en fait préſent, ce qui produit les ſentiments d'une reconnoiſſance ſi touchante, qu'elle attendrit juſqu'aux larmes.

Les Comédies qui ſuivent ont pour titre, *Cécile*, & *l'Intriguante* ; dans la premiere, une jeune perſonne voulant convaincre ſa ſœur de la plus tendre amitié, ſe diſpoſoit à prononcer des vœux éternels dans le Couvent où elle étoit, pour lui procurer un établiſſement plus avantageux : cette ſœur tendre & généreuſe ſe refuſe à un auſſi triſte ſacrifice ; par l'événement le moins attendu, elle l'empèche ; une ſucceſſion inattendue augmente ſa fortune, ce qui diſpenſe cette généreuſe fille de cette preuve héroïque de ſon amitié. L'Auteur peint avec autant d'eſprit que d'adreſſe, dans cette Comédie, les mœurs & les ridicules qu'on emploie quelquefois dans les Couvents, pour attirer ou éloigner les Novices.

L'objet de Madame la Comteſſe *de Genlis*, dans la Comédie de l'*Intriguante*, eſt de convaincre les jeunes perſonnes que la franchiſe, la vérité & la bonne foi ſuffiſent pour parvenir aux fins qu'on ſe propoſe, & qu'on échoue preſque toujours, lorſqu'on recourt à l'intrigue & au menſonge. Ces leçons ſont miſes en action avec le plus vif intérêt, & doivent ſur de jeunes cœurs faire la plus vive impreſſion.

J'avoue ici, avec la franchiſe dont je me ſuis toujours fait honneur, que tout ferme que j'ai toujours été, je n'ai pu lire ſans avoir les yeux mouillés de pleurs, la charmante Comédie de *la bonne Mere*. Eh! quel ſeroit le mortel aſſez inſenſible pour ne pas être pénétré juſqu'aux larmes, de ce chef-d'œuvre. S'il étoit honnête de propoſer ici une gageure, je parierois que ceux qui liront cette Piece avec attention, en ſeront autant ſenſiblement touchés, & conviendront que les vrais mouvements de la nature, dans une ame bien née, la remuerent beaucoup plus que les plus vifs tranſports de l'amour.

Le tome troiſieme n'a pour objet, dans les Pieces qu'il renferme, que les mœurs des jeunes gens; comme il n'y a point d'hommes dans les Comédies des deux premiers volumes, il n'y a point de femmes dans celui-ci: les titres des Pieces qu'il renferme, ſont, *Valek*, *le Magiſtrat* & *la Roſiere*. La premiere Comédie eſt un ſujet tiré de l'Hiſtoire des Arabes, dont l'intérêt eſt le plus vif & le plus touchant. La ſeconde, en trois Actes, eſt admirable par la droiture

d'un Magiſtrat qui fournit le modele d'un Juge integre qui ſe défie de ſes propres lumieres, & qui demande à Dieu de l'éclairer.

Le quatrieme & dernier volume que la reſpectable Madame la Comteſſe *de Genlis* a bien voulu compoſer pour l'éducation de la haute Bourgeoiſie, renferme des Pieces dont les titres ſont, *la Marchande de Modes*, *la Lingere*, *le Libraire*, &c. Toutes ces Pieces ſont intéreſſantes, bien faites, & propres à rendre aimables l'honneur, la vertu & toutes les qualités de l'homme eſtimable. Après avoir lu le Théatre de Madame la Comteſſe *de Genlis*, on eſt ſurpris d'y trouver une ſi parfaite entente de la marche théatrale. On reconnoît avec admiration le génie des *Corneille*, des *Racine*, & ſurtout de *Moliere*; du reſte on ne peut s'empêcher de convenir qu'elle doit poſſéder à fond les grands principes dont elle donne avec tant de facilité & d'aiſance des leçons ſi agréables & ſi parfaitement écrites.



ORIGINE
DES PREMIERS THÉATRES.

Après avoir parlé, dans cet *Abrégé*, de tous les Théatres connus, il convient que je fasse mention de leur premiere origine : c'est aux Grecs auxquels on la doit; les premiers Acteurs de la Comédie débuterent dans la Grece par des Farces sur des treteaux, pour délasser un peuple laborieux de ses travaux. L'administration politique s'étant apperçu que, depuis ces sortes d'amusements, cette portion des citoyens avoit moins d'humeur qu'avant les récréations publiques, & se livroit moins à la débauche, jugea que sa politique en devoit tirer parti pour la correction de ses mœurs : en conséquence, loin de mettre un frein à ces dissipations, elle permit l'établissement d'un Théatre où l'on y représenteroit des Drames, dans lesquels on s'attacheroit à tourner en railleries les vices de l'humanité, & à vanter ses vertus sociales. Soit que ceux qui furent commis pour concourir à ces vues, manquassent de lumieres, ou qu'ils préférassent leur intérêt à ces sages vues, ils recoururent à une satyre mordante, toujours applaudie par un peuple mécontent de ceux qui le gouvernent : le Magistrat & le Citoyen riche, n'étant point épargnés, ni à l'abri d'une critique propre à les aigrir de plus en plus contr'eux, une loi supérieure en imposa aux Auteurs effrénés de cette

innovation dangereuſe, en infligeant des amendes & des peines aux Auteurs ainſi qu'aux Acteurs, s'ils continuoient à nommer ſur leur Théatre ceux dont ils attaquoient les ridicules ou les vices : la crainte de ſervir d'exemple les ſoumit d'abord à la loi ; mais s'appercevant que leurs jeux déclinoient, ils recoururent à des moyens adroits pour faire reconnoître ceux qu'ils avoient en vue, en les déſignant ſous des noms empruntés ; *Ariſtophane* un des premiers Poëtes de ce ſiecle, traça alors des caracteres ſi parfaitement deſſinés, que les Spectateurs trop intelligents reconnurent les anonymes, ce qui augmenta de plus en plus leur concours. Comme l'on ne contrevenoit point à la loi, ces moyens furent tolérés par l'avis d'un Sénateur, qui ſoutint dans l'*Aréopage*, que ſi cette eſpece de licence étoit repréhenſible, elle pouvoit opérer la correction des vices que ces pieces ſatyriques frondoient.

L'on ne penſa pas de même à Athênes, la loi fut renouvellée, & les tranſgreſſeurs punis. *Ménandre*, pour n'y point contrevenir, tranſporta la Scene dans des climats éloignés, & chez des peuples peu connus : & au lieu de faits réels joués ſur le Théatre, il n'y parut que des ſuppoſés ; mais, malgré ces moyens adroits, l'application des Spectateurs tombant de temps à autres ſur des perſonnes en place, ou citoyens diſtingués, l'adminiſtration redoubla d'attention, & en impoſa par ſa rigueur à ceux qui contrevenoient à la loi.

Les Poëtes Latins de Rome, qui ne tarderent point à connoître le nouveau Théatre de *Ménandre*, en furent extaſiés ; & ne ſe croyant

point en état d'aller plus loin, tâcherent de l'imiter dans leurs productions à qui mieux mieux. *Plaute*, plus hardi, ou qui avoit plus de génie & de gaieté, s'attacha à la tournure des portraits & des ridicules, qu'il saisit au point que les Théatres pour lesquels il travailla, ne désemplirent point. Le défaut que lui reprocherent les connoisseurs éclairés, fut celui d'être trop libre. *Térence* qui parut, fut plus discret, ses portraits plus frappants, cependant moins animés; ce qui est cependant à sa gloire, c'est que son comique honnête, gai & léger a servi de modele depuis à nos meilleurs Comiques, & que *Moliere* lui-même s'est fait honneur d'en tirer le meilleur parti.

Ce que ce parfait Comique a fait de plus, & que ses imitateurs & successeurs ont imité, c'est de mettre en Scene & de tirer parti des mœurs des femmes de son siecle; ce que les Poëtes dont il vient d'être parlé n'avoient point fait ou osé hasarder. Celles de leur temps, amenées sur la Scene, n'y paroissant que comme des personnages accessoires, n'ayant aucune part aux vices, pas même aux ridicules, quand même elles y remplissoient les premiers Rôles, la critique pour les mœurs tombant toujours sur les hommes, comme on peut en avoir la preuve dans *les Harangueuses* d'*Aristophane*, ces ménagements des Poëtes Grecs pour les femmes, ne nous ont pas fourni des portraits qui pussent nous instruire des mœurs ni de la conduite privée des Dames Romaines de ce siecle. Il est très-notoire que *Térence* & *Plaute* ont eu en vue, & peint les femmes sur leur

Théatre ; mais on n'y voit que des courtisannes d'Athénes, dont les mœurs honteuses & mercenaires ne pourroient donner une idée des mœurs domestiques & nationales des femmes distinguées de la Grece.

Il n'en fut pas de même du siecle d'*Auguste*, le Théatre de Rome s'épura & prépara à la perfection celui de *Louis XIV*. Pour le comique, les progrès furent lents ; mais après avoir été pendant quelques années les imitateurs des Poëtes Espagnols, *Corneille* à son tour mit au Théatre *le Menteur*, l'époque de la vraie & bonne Comédie ; *Moliere* parut, & la perfectionna au point que si les Poëtes qui sont venus après lui, ont donné de bons Ouvrages, il en est peu cependant qui puissent être comparés aux chef-d'œuvres que l'on admire encore aujourd'hui, & qui le seront à coup sûr de la postérité.



NOTICE

De ce qui s'eſt paſſé à la Comédie Françoiſe en cette année 1780, & l'état où elle s'eſt trouvée à ſa rentrée en la même année.

DES contre-temps inattendus ayant retardé la publication de cet *Abrégé*, que je comptois faire paroître à la clôture du Théatre, en ayant fait commencer l'impreſſion le premier du mois de Novembre dernier, j'ai cru devoir profiter de ce retard pour continuer à rendre compte de tout ce qui s'eſt paſſé depuis ce temps au Théatre François, juſqu'à celui où cet Ouvrage ſera livré au Public.

Le Samedi, premier Janvier 1780, les Comédiens du Roi donnerent, après la Tragédie de *l'Orphelin de la Chine*, de M. *de Voltaire*, la premiere repréſentation des *Etrennes*, petite Comédie en un Acte, en proſe, de M. *d'Orvigny*, ſi connu par ſa Piece des *Battus paient l'amende*, qui a eu un ſi prodigieux ſuccès ſur les Boulevards. Celle-ci, donnée ſans prétention, a été reçue avec indulgence. La Scene épiſodique d'un Précepteur qui préſente à ſon pere l'éleve qui lui a été confié, a été applaudie, ainſi que quelques-unes ingénieuſes & théatrales. Elle a eu cinq repréſentations.

Le Mercredi 5 Janvier, Mademoiſelle *Durfé*, parente du ſieur *Dorival*, Comédien du Roi,

actuellement au Théatre, débuta par le Rôle d'*Alzire*, dans la Tragédie de ce nom; le 8, dans *Hypermnestre*, par le Rôle principal; elle devoit continuer son début par le Rôle d'*Alzire*; elle n'a plus reparu, malgré l'opinion générale que l'on avoit des progrès sur lesquels on avoit lieu de compter, par les applaudissements mérités qu'elle avoit reçus tant qu'elle avoit été sur la Scene. Voyez le *Journal de Paris*, année 1780, N°. 6, page 25.

Le Dimanche 30 Janvier, les Comédiens du Roi ont donné, pour la premiere fois, une Comédie en quatre Actes, intitulée, *les Nôces Housardes*, de M. *d'Orvigny*, qui fut suivie du *Médecin malgré lui*. Cette Piece, qui est d'une grande gaieté, a été accueillie : elle n'a eu cependant que deux représentations.

Le Samedi 26 Février, les Comédiens du Roi donnerent la premiere représentation de la reprise de la Tragédie d'*Atrée* & de *Thieste*, de *Crébillon*, desirée & attendue depuis long temps; elle fut suivie de la jolie petite Piece d'*Heureusement*, de M. *Rochon de Chabannes*; la grande Piece a été applaudie avec enthousiasme; elle n'a cependant été jouée que trois fois, au grand étonnement des Admirateurs de son Auteur.

Clôture du Théatre en 1780.

Le Samedi 11 Mars, les Comédiens François du Roi donnerent, pour la clôture de leur Théatre, la Tragédie de *Tancrede*, qui fut suivie de *la Gageure imprévue* : le sieur *Courville*

prononça, entre les deux Pieces, ce Compliment :

« Meſſieurs, chaque année nouvelles bontés
» de votre part; chaque année, de la nôtre,
» nouveaux efforts pour les mériter, nouveaux
» remercîments, tribut de notre reconnoiſſance;
» & à qui en devons-nous à plus juſte titre,
» qu'à ceux dont nos talents ſont l'ouvrage ?
» Oui, Meſſieurs, vous avez créé tous les Acteurs
» célebres qui ont honoré juſqu'ici notre
» Théatre : vous ſeuls pouvez les reproduire,
» en encourageant ceux qui leur ſurvivent, &
» votre plaiſir en ſera la récompenſe : c'eſt
» le ſeul but où nous tendons tous, l'objet de
» nos deſirs, le dédommagement & le prix de
» nos peines. Ceux mêmes d'entre nous qui,
» ſubordonnés par les petits détails où leur
» emploi les reſtreint, ne peuvent prétendre à
» faire naître des élans & les tranſports qu'excitent
» les grandes paſſions auſſi vivement ſenties
» qu'énergiquement exprimées, tâchent
» d'y ſuppléer par l'attention la plus ſcrupuleuſe,
» & le ſoin extrême qu'ils apportent
» dans les Rôles qui ſont de leur reſſort.

» Mais ſi nos talents vous doivent tout,
» Meſſieurs, les Lettres ne vous doivent pas
» moins. Vous êtes, pour ainſi dire, le creuſet
» où s'épurent & ſe raffinent les Auteurs qui
» vous ont voué leurs plumes & leurs veilles,
» la pierre de touche qui en conſtate le véritable
» titre.

» Jamais *Sophocle*, *Euripide*, *Eſchile*, *Ménandre*,
» *Plaute* & *Térence* n'auroient franchi-

» l'immenſe eſpace des ſiecles qui ſe ſont écou-
» lés depuis eux juſqu'à nous, ſi le Public
» judicieux & éclairé d'Athênes & de Rome,
» n'avoit mis à leurs écrits le ſceau de l'im-
» mortalité.

» C'eſt à vos Ancêtres, Meſſieurs, que nous
» devons notre *Moliere*, *Corneille* & *Racine*,
» dont les chef-d'œuvres, ſans ceſſe expoſés
» ſous vos yeux, vous cauſent chaque fois de
» nouveaux tranſports d'étonnement & d'ad-
» miration; leurs ſucceſſeurs, dignes rivaux de
» leur gloire, ont été jugés dignes par leurs
» Contemporains de la partager avec eux. Vos
» larmes coulent encore ſur le tombeau du
» Neſtor de la Littérature : cette Abeille en-
» richie du ſuc de toutes les fleurs que le champ
» des Lettres tant anciennes que modernes, a
» fait éclorre, qui s'en eſt approprié les beautés,
» & a fondu dans notre Langue les richeſſes
» de toutes les autres. Vous avez conſacré ſa
» mémoire parmi celle des hommes de génie
» qui illuſtreront à jamais la France; & vous
» ferez de même, vous & vos deſcendants,
» paſſer à la poſtérité ceux qui marcheront ſur
» leurs traces.

» Ainſi, Meſſieurs, c'eſt par vous que ſe
» perfectionne l'honneur des Lettres & des
» talents : ce Théatre eſt un héritage que vos
» aïeux vous ont tranſmis pour en ſoutenir la
» gloire & la durée; votre préſence en eſt le
» principal ornement & l'appui; votre goût en
» eſt l'unique regle : & quand vous applaudiſſez
» avec tranſport & l'Auteur & l'Acteur, vous
» jouiſſez de votre propre ouvrage; & s'il m'eſt

» permis de me servir de ce terme, vous êtes
» vous-mêmes les artisans de vos plaisirs ».

Retraite.

A la clôture du 11 Mars 1780, Madame *Drouin*, reçue en 1742, sous le nom de Mademoiselle *Gauthier*, fille d'un Maître de Musique de ce nom, dont les talents ont servi long-temps utilement à la Comédie Françoise, pour les Divertissements, s'est retirée : les Amateurs de ce Théatre la regretteront long-temps : indépendamment d'un jeu supérieur & toujours soutenu, dans les deux emplois où elle a paru sur la Scene, elle avoit une très-belle voix & chantoit avec beaucoup de goût. Son emploi est aujourd'hui rempli par Mesdames *Préville* & *Bellecour*, qui s'en acquittent supérieurement.

La seconde Actrice que le Théatre a perdue par sa retraite, est Madame *le Lievre*, qui avoit paru pour la premiere fois, en 1751, & qui fut reçue en 1753, sous le nom de Mademoiselle *Hus* : tant qu'elle est restée sur la Scene, elle y a joué avec succès les Rôles d'Amoureuses avec beaucoup de graces & d'intelligence : indépendamment du naturel, de la vérité avec lesquels elle rendoit ses Rôles, elle a donné le ton de l'agréable parure, & s'est conservée au point que jusqu'au dernier moment elle a conservé la fraîcheur de sa jeunesse ; à ces éloges, qu'elle a toujours mérités, l'on doit ajouter qu'elle avoit l'ame encore plus belle que la figure ; qu'elle étoit née sensible, généreuse, qu'elle trouvoit

trouvoit de la douceur à ſoulager les infortunés ; qu'elle étoit l'ennemie des cabales & des tracaſſeries ; & qu'elle eſt autant regrettée de ſes camarades que du Public.

L'emploi de cette aimable Actrice eſt aujourd'hui rempli par Mademoiſelle *Doligny*, dont les talents ſupérieurs pour le comique ſont ſi connus. Ceux de Mademoiſelle *Comtat* augmentent de jour en jour, par les ſoins qu'elle ſe donne pour qu'ils aillent de pair à ſa charmante figure.

MM. *Dauberval* & *Ponteuil* doivent quitter le Théatre le premier Juillet prochain. Tous ceux qui fréquentent d'habitude la Scene françoiſe en ſavent la cauſe : ce qui doit me diſpenſer d'en faire ici mention ; le premier avoit été reçu en 1762, le ſecond en 1779.

Il s'eſt joué ſept Pieces nouvelles pendant le cours de cette année.

Suite de l'année 1780 : rentrée du Théatre.

Le Mardi, 4 Avril de la même année 1780, les Comédiens François ouvrirent leur Théatre par le *Miſanthrope*, qui fut ſuivie de la petite Piece du *Médecin malgré lui*. Le ſieur *Vanhove*, nouvellement reçu, après avoir fait ſes révérences au Public, prononça le Compliment qui ſuit :

« Meſſieurs, permettez-moi de vous offrir » nos hommages : je remplis ce devoir avec la » crainte qui doit accompagner tout homme qui

» parle à ſes Juges, indulgents, il eſt vrai, mais
» dont la juſte critique ſe fait ſentir, même
» quand elle n'eſt pas ſévere. Des deux claſſes
» d'Acteurs qui ſe partagent ce Théatre, &
» dont tous les inſtants ſont conſacrés à vos
» plaiſirs & à vos amuſements; Acteurs tra-
» giques, Acteurs comiques, duſſai-je m'attirer
» de ceux-ci quelques reproches, ne m'eſt-il
» pas permis de penſer que ceux d'entre nous
» qui ſe livrent à la Tragédie, n'ont pas, Meſ-
» ſieurs, les moindres droits à votre indul-
» gence, ni le moins de titres pour la mériter?
» Allier, dans tous ſes mouvements, la nobleſſe
» à la vérité, la grandeur à la ſimplicité, join-
» dre, dans ſon début, à la ſenſibilité la plus
» conſtante l'articulation la plus pure, même
» dans les moments où, affaiſſé ſous le poids
» des malheurs, le Perſonnage ne doit exhaler
» ſon délire & ſes ſouffrances que par des ac-
» cents étouffés; conſerver enfin la dignité du
» viſage, lorſque la haine, l'indignation, la
» colere, la terreur, l'horreur même, forcent
» ſes traits à ſe décompoſer; ne ſemble-t-il pas
» que dans la carriere de la Tragédie, l'on ſoit
» continuellement aux priſes avec la nature,
» & qu'on s'efforce de la repouſſer?

« Voilà, Meſſieurs, le ſurcroît des difficultés
» que *Melpomene* impoſe à ceux qui ſur ſes
» pas, ont l'ambition d'obtenir vos ſuffrages.
» Rival de ſes travaux, l'Acteur comique a le
» même guide, le même Précepteur que l'Ac-
» teur tragique, votre goût & vos leçons;
» mais tous les rangs, toutes les claſſes de la
» Société fourniſſent à ſes études des modeles,

» pour ſe préſenter, pour parler, pour agir;
» il reçoit dans tous les inſtants l'imitation des
» formes qu'il doit prendre pour vous plaire;
» mais où ſont les modeles de *Néron*, de *Polyeucte*, d'*Oroſmane* & de *Cléopâtre*? Ils ſont
» éclos de l'imagination du Poëte qui les a
» créés, & leur fantôme ne prend de conſiſtance que de l'exaltation de l'ame de l'Acteur
» qui les repréſente, & quelquefois (j'oſe
» l'aſſurer, Meſſieurs, d'après vos remarques),
» quelquefois, par des vers qui ne rendent pas
» toujours le plus nettement poſſible, les penſées qu'ils voudroient exprimer : il faut cependant que tout entier à leur expreſſion,
» l'Acteur tragique ſoutienne avec véhémence
» les parties foibles ou vagues; il faut qu'il
» répande ſur elle la chaleur de la paſſion dont il
» eſt agité; il faut qu'il s'identifie tellement avec
» le noble Perſonnage qui lui eſt confié, qu'il
» vous attache fortement, qu'il vous en impoſe, qu'il remue vos cœurs & s'empare de
» vos ames.

» S'il ne réuſſit pas, plus le Perſonnage qu'il
» repréſente a fourni d'élévation à ſes idées,
» d'exaltation à ſes tranſports, & plus la diſgrace qu'il éprouve l'afflige, le déconcerte,
» l'anéantit : il ſemble que dans ſa perſonne on
» couvre d'opprobre ou *Sertorius*, ou *Pompée*;
» la grandeur dont il s'eſt revêtu ne lui fait ſentir
» que plus vivement le chagrin d'avoir fait de
» vains efforts, le mépris de ſon propre talent, & la honte de vous paroître ridicule.

» Je ne vous préſente cette image, Meſſieurs,
» qu'afin de vous rendre plus ſenſibles à nos

» peines, qu'afin d'implorer votre indulgence
» pour des Acteurs tragiques qui ont perdu
» celui qui pouvoit leur indiquer dans chacun
» de ſes Rôles le moyen de vous ſatisfaire :
» malheureuſement pour nous, ſon ſouvenir eſt
» encore préſent à votre mémoire. Cruel ſou-
» venir ! ah ! Meſſieurs, que vos regrets pour
» ce talent ſublime me préparent d'amertume,
» à moi, que mon emploi deſtine à remplacer
» un jour un homme aimé à ſi juſte titre, un
» Acteur qui, pendant un nombre d'années,
» ſoit qu'il vous ait fait voir *Dom Diegue*, *Ho-*
» *race*, *Joad*, ou *Burrhus*, n'a point encore ap-
» préhendé de rival dans la carriere qu'il a
» remplie.

» Mais, Meſſieurs, que le deſſein de vous
» toucher en faveur des Suivants de *Melpomene*,
» ne me rende point injuſte envers les Enfants
» de *Thalie* ; s'ils faiſoient le tableau des diffi-
» cultés qu'ils éprouvent, peut-être ne fourni-
» roient-ils pas de moindres ſujets d'être plaints,
» & qu'ils prouveroient aiſément, que dignes
» émules des Acteurs tragiques, ils ſont égaux,
» autant par les peines que par le conſtant deſir
» de vous plaire & de mériter vos bontés ».

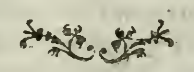
Le Samedi, 29 Avril, les Comédiens du Roi donnerent la premiere repréſentation de la repriſe de la Tragédie de *la Veuve du Malabar*, par M. *le Miere*, qui fut ſuivie de la petite Comédie de *la Famille extravagante*. Cette Piece avoit paru pour la premiere fois, le 3 Juillet 1770 ; elle ne fut jouée que ſix fois, quoiqu'elle fût fort applaudie ; mais l'Auteur voulant y

faire des corrections, la retira. Il est bien dédommagé des soins qu'il s'est donnés, & de la longue attente de cette reprise, son succès a été des plus brillants. Les heureux changements qu'il y a faits, le nombre de beaux vers qui s'y trouvent, le vif intérêt qui entraîne, & sur-tout le dénouement, joint à la pompe du Spectacle, a fait demander l'Auteur avec enthousiasme : tout ce qu'il y a de plus distingué à Paris, surtout en Dames, y accourent; il n'est pas douteux que cette reprise ne soit une des plus soutenues. Voyez *le Miere*, dans le *Dictionnaire des Auteurs*, page 228, Tome II, & à la fin de ce troisieme.

Il a paru, le 7 du mois de Mai, dans le *Journal de Paris*, une Epitaphe de *J.-J. Rousseau*, par M. *Aymard*, qui mérite sa place ici, quoiqu'il n'ait mis au Théatre François que la seule Comédie de *Narcisse*, ou *l'Amant de lui-même*.

EPITAPHE.

Ici repose un Sage, ici dort le Génie :
Pleurez, Dieux protecteurs des Arts & des Vertus ;
Amours, donnez des pleurs à l'Amant de Julie.
O Nature ! gémis, ton Apôtre n'est plus.



COUP-D'ŒIL

DE L'AUTEUR DE CET OUVRAGE,

Sur une Brochure intitulée, Obſervations ſur la néceſſité d'un ſecond Théatre François, *ſans nom d'Auteur, qui a paru un mois avant la publication de ce troiſieme Tome.*

CETTE nouveauté a été publiée dans le mois de Mai 1780, pendant l'impreſſion du troiſieme Volume de cet *Abrégé de l'Hiſtoire du Théatre*. Le Public verra, à la page 194 de ce troiſieme Volume, que je penſe comme l'Auteur ſur le beſoin d'un ſecond Théatre, pour parvenir à rendre à celui du Roi l'éclat qui lui avoit donné la ſupériorité ſur tous ceux de l'Europe. Après avoir lu & examiné ce projet avec une attention réfléchie, je ſuis du ſentiment que les motifs de l'Anonyme ſur cette néceſſité ſont habilement déduits, & partent d'un Dramatique conſommé qui entend parfaitement la magie théatrale; mais comme les façons de voir, de ſentir & de réſoudre varient ſelon le préjugé ou la connoiſſance du cœur humain, en convenant de cette néceſſité d'un ſecond Théatre, je differe, comme on le verra par ce que j'en ai dis dans ce troiſieme Volume, ſur la maniere de ſon établiſſement.

L'Anonyme entend que la ſeconde Troupe portera, comme la premiere, le nom de *Co-*

médiens du Roi ; qu'elle ſera conduite par la même adminiſtration ; en un mot, que la ſeule différence ſera que cette ſeconde Troupe jouera ſur un autre Théatre les Pieces d'un ſecond répertoire, mais que le produit de ſa recette ſera partagé avec la premiere, comme elle partagera elle-même celle de cette premiere ; qu'enfin ces deux Troupes, compoſées chacune de vingt-quatre Acteurs ou Actrices, contribueront de moitié aux dépenſes, & que quoique ſéparées elle ne formeront qu'un même Corps.

Quelqu'habilement que ſoit conçu le projet de l'Anonyme, je ne puis m'empêcher de ſoutenir que ſi le Gouvernement l'adoptoit, il n'en réſulteroit aucun des avantages annoncés dans cette brochure. Il ne faut que quelque réflexions pour les faire évanouir ; les voici :

Comment peut-on ſe perſuader qu'un ſecond Théatre ſoit régi par les mêmes ſupérieurs, la même adminiſtration, dont les Sujets ſeront nommés comme ceux du premier, *Comédiens du Roi*, dont la recette ſera commune, ainſi que la dépenſe entre les deux Corps, qui doublera le produit, dans la ſuppoſition même de loges à l'année, dont l'Auteur anonyme ne parle point ? pour ſe le perſuader, il faudroit auſſi ſuppoſer que cette nouvelle Troupe, pour le talent, allât de pair avec l'ancienne, ce qui ne ſera pas aſſurément, & n'eſt pas croyable ; car quoi qu'on en puiſſe dire, la Compagnie des Comédiens actuels du Roi eſt formée d'excellents Sujets : on en a la preuve toutes les fois que les Auteurs de Pieces nouvelles ſavent choiſir pour le tragique ou pour le comique les Sujets

qui leur conviennent. Conſéquemment il eſt moralement impoſſible que des Acteurs & des Actrices arrivant de province, puiſſent, dans les premieres années, atteindre à la même perfection que celle d'une partie de la Troupe du Roi, & que leur recette ſe trouve à l'égal de celle de la premiere; ainſi au lieu d'augmenter le revenu des Comédiens du Roi, il ſera ſûrement diminué, puiſque par l'arrangement projeté, ils ſeront tenus de payer de moitié les frais que ſera forcé de faire le ſecond Théatre.

Il n'y a qu'un ſeul moyen, comme je l'ai déjà dit, de parer cet inconvénient, & ſurtout la déſunion entre les deux Corps, ſur laquelle on doit s'attendre, puiſque dans le premier elle a preſque toujours exiſté, quoique l'intérêt les porte naturellement à être réunis pour tirer le meilleur parti de leur état. Si cette réflexion eſt ſans replique, comment peut-on ſe flatter que deux Corps de Comédiens, compoſé au moins de cinquante perſonnes, puiſſent vivre & agir avec cette intimité ſi néceſſaire pour aſſurer une double recette, & tirer le plus grand parti de leurs talents?

Le ſeul, je le répete, eſt que la ſeconde Troupe dont il s'agit ne dépende en aucune maniere de la premiere; qu'elle ſoit gagée par un Directeur qui choiſiſſe, paie les Sujets, en ſoit le maître, & puiſſe les renvoyer quand ils déplairont, & en ſubſtituer d'autres; alors la crainte d'être renvoyés, & l'eſpérance certaine de paſſer dans la Troupe du Roi & d'y avoir un état fixe & certain, excités de plus par l'amour-propre, produiroit une émulation qui forme-

roit à coup ſûr de bons Sujets : cette concurrence excitée par le même amour-propre, réveillera celui des Comédiens du Roi ; & il n'eſt pas douteux qu'avant quelques années, ce premier Théatre ne ſoutienne la gloire qui l'a rendu ſi long temps le plus célebre de l'Europe.

A l'égard du ſecond, il eſt de toute néceſſité, pour qu'il ſe ſoutienne à Paris, de diminuer d'un quart le prix des places, & d'un autre quart les frais journaliers des repréſentations, d'une moitié les *gratis* ; & d'obtenir, s'il ſe peut, une diminution pour le quart des pauvres.

En ſuivant à la lettre ces conſeils, il n'eſt pas douteux qu'avec le goût général qu'on a pour le Spectacle, la diminution du prix n'attire toujours grand monde à celui-ci ; ce qui équivaudra pour le montant de la recette à la diminution ordonnée, & ſuppléera à la médiocrité des talents à laquelle on doit s'attendre pendant quelques années.

Pour ce qui eſt du répertoire des Pieces de cette ſeconde Troupe, il ſera formé de toutes celles que les Comédiens du Roi ne jouent plus depuis cinquante ans, & des Tragédies & Comédies faites & jouées en province, qui n'appartiennent point au premier Théatre, ainſi que des Pieces nouvelles qui ſeront compoſées pour le nouveau.

Je n'en dirai pas davantage ſur ce ſujet, après l'eſquiſſe du projet que j'ai donné à la page 194 de ce Tome. Je finirai en convenant que celui de l'Auteur des Obſervations eſt on ne peut

pas mieux conçu , que les détails en ſont lumineux & frappants, écrits avec l'élégance qui lui eſt ordinaire : c'eſt au Gouvernement à prononcer ſur la différence de ces projets ; l'avenir & le ſuccès décideront : ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il eſt de toute néceſſité (comme il a été avancé, pour rendre au Théatre du Roi ſa ſplendeur & ſon premier éclat, & pour lui fournir des Sujets dignes de l'honneur d'appartenir à S.M.) qu'il ſe forme dans la Capitale à cette école des Eleves qui méritent l'honneur d'y pouvoir être admis un jour.





ETAT

De MM. les Comédiens François ordinaires du Roi, au mois de Juin 1780, suivant l'ordre de leur réception.

MESSIEURS,

Noms	*Années de Récept.*	*Appointemens.*
PRÉVILLE . . .	1753	. . . . . . une part.
BRISARD	1758	. . . . . . une part.
MOLÉ	1761	. . . . . . une part.
AUGÉ	1763	. . . . . . une part.
BOURET	1764	trois quarts de part.
MONVEL	1772	. . . . . . une part.
DU GAZON	1772	trois quarts de part.
DÉESSARTS . . .	1773	trois quarts de part.
DE LA RIVE . .	1775	. . . . . . une part.
DAZINCOURT . .	1778	. . . . demi-part.
FLEURY	1778	. . . . demi-part.
BELLEMONT . .	1778	. . . quart de part.
COURVILLE . . .	1779	. . . quart de part.
VANHOVE	1779	. . . . demi-part.
DORIVAL	1779	. . . . demi-part.
FLORENCE . . .	1779	. . . quart de part.

ACTEURS A PENSION,

MESSIEURS

MARSY	1776	1800 liv. feux & jet.
BROQUIN	1778	1800 liv. *idem.*
GRAMMONT . . .	1779	3000 liv. *idem.*

ACTEURS RETIRÉS,

MESSIEURS

DAUBERVAL . .	1780	se retirent au
PONTEUIL . . .	1780	1er. Juillet prochain.

ACTRICES,

MESDEMOISELLES

BELLECOUR . . .	1749	. . . . . . une part.
PRÉVILLE	1757	. . . . . . une part.
MOLÉ	1763	. . . . . . une part.
DOLIGNY	1764	. . . . . . une part.
LUZY	1764	. . . . . . une part.
FANIER	1766	. . . . . . une part.
DU GAZON	1768	trois quarts de part.
VESTRIS	1769	. . . . . . une part.
LA CHASSAIGNE	1769	trois quarts de part.
SUIN	1776	trois quarts de part.
SAINVAL *cadette* .	1776	. . . . . . une part.
RAUCOURT . . .	1773	. . . . . . une part.
CONTAT	1777	trois quarts de part.

ACTRICES A PENSION,

Mesdemoiselles

MARS. 1778 1800 liv. feux & jetons.
ADÉLAÏDE DE SAINT-ANGE.
1779 1800 liv. *idem.*

ACTRICES RETIRÉES

Avec la Pension de la Comédie.

Mesdemoiselles

DROUIN . . . . . 1780 . . . . 1500 liv.
HUS-LELIEVRE . 1780 1500

PENSIONNAIRES DU ROI,

Messieurs

PRÉVILLE . . . . 1767 . . . . . . 1000 liv.
BRISARD 1773 1000
MOLÉ 1766 1000

PENSIONNAIRES D'ÉLEVES,

Messieurs

PRÉVILLE . . . . 1764 . . . . . . 500 liv.
MOLÉ 1766 1000
BRISARD 1773 500

ACTEURS ET ACTRICES

Retirés avec la Pension de la Comédie.

MESSIEURS

FLEURY, retiré en	1736	500 liv.
DROUIN	1754	1000
DANGEVILLE	1763	1500
GRANDVAL	1768	1500
BONNEVAL	1773	1500
DAUBERVAL	1780	1000

MESDEMOISELLES

QUINAULT *l'aînée*	1722	1000 liv.
LA TRAVERSE	1733	1000
QUINAULT *cadette*	1741	1000
LAVOY	1759	1000
GRANDVAL	1760	1000
DANGEVILLE	1763	1500
CLAIRON DE LA TUDE	1766	1000
DUMESNIL	1776	1500
DROUIN	1780	1500
HUS-LELIEVRE	1780	1500

ACTEURS ET ACTRICES

Retirés avec une Pension particuliere du Roi.

MESSIEURS

GRANDVAL	1745	1000 liv.
DROUIN	1755	1200
BONNEVAL	1776	500

MESDEMOISELLES

QUINAULT *cadette*	1748	1000 liv.
DANGEVILLE .	1748	1500
CLAIRON	1766	1000
DUMESNIL....	1773	1000
	1776	1500

ACTRICE MORTE,

Mlle. DESHAYES, reçue en 1728, morte en 1780.

ANCIENS EMPLOYÉS,

Pensionnaires de la Comédie.

MESSIEURS

PERRIN, *Violon*	200 liv.
Veuve CARTON	150
LA BARRE	250

EMPLOYÉS ACTUELS

Au service de la Comédie.

MESSIEURS

DE LA PORTE, *Secretaire*, *Répétiteur* & *Souffleur.*

BONNEVAL, *second Souffleur.*

COMITÉ,

MESSIEURS

PRÉVILLE. BOURET.
BRISARD. MONVEL.
MOLÉ. DÉESSARTS.
AUGÉ. *Secretaire.*

MESDEMOISELLES.

BELLECOUR. PRÉVILLE.

CONSEIL DE LA COMÉDIE;

MESSIEURS

COQUÉLET DE CHAUSSEPIERRE.
GERBIER.
JABINEAU DE LA VOUTE.

Avocat au Conseil,

M. BRUNET.

Notaire,

M. BOUTET.

Procureur au Parlement,

M. FORMÉ.

Procureur au Châtelet,

M. YVON.

POLICE,

M. SIREBEAU, *Commissaire.*

EMPLOYÉS

EMPLOYÉS

Aux Postes Comptables,

MESSIEURS

Monvel pere, *Inspecteur.* Le Fevre, *Survivancier.*
Leblanc, *Contrôleur.* Champfleur, *second Contr.*
Chevry, *Distributeur des Billets des premieres Places, à la porte du Jardin.*
Chantrel, *Distributeur des Billets des secondes & troisiemes Places.*
Desloges, *Distributeur des Billets du Parterre.*

Receveuses des Billets,

MESDEMOISELLES

Le Tellier. De Bray. Langlois. Rougaux.

Chargés des Contre-Marques & de l'ouverture des Loges.

Côté du Roi.	*Côté de la Reine.*
Rez-de-Chaussée.	
Mme. Alix.	Mme. Armand.
Parquet.	
M. Dioné.	Mme. Gausson.
Amphithéatre.	
Mme. Du Plan.	M. Noel.
Premieres Loges.	
Mme. Haineville.	Mme. Pecheron.

Secondes Loges.

Mme. Huchard. Mme. Lonchamp.

Troisiemes Loges.

M. Tondeur.

Mme. l'Heureux. Mme. Saint-Remy.

Garde de la Comédie,

Un Sergent-Major, deux Sergents, quatre Caporaux, trente Soldats du Régiment des Gardes-Françoises.

Chargé du Service du Théatre,

M. De Bray.

Garçons du Théatre,

LES SIEURS

Rongeaux pere. De Lisle.
Rongeaux fils. Bessauzay, *Avertisseur.*

Pour le Luminaire,

LES SIEURS

Cuisin. Girard.

Ouvriers employés au service,

LES SIEURS

Pontus, *Tailleur.* Carton, *Machiniste.*
Gaubier, *Perruquier.* Perin, *Principal.*

Menuisiers,

LES SIEURS

Perrin. Perrin.
Desroches. Leautier.
Picard, *Serrurier.* Pirotte, *Ferblantier.*

Ouvriers,

Perrin, *Cordonnier.* Chepin, *Portier.*
André, *Fourrier.* Jacques, *Falotier.*
Lamaury, *Porteur d'eau.*

ORCHESTRE.

Violons,

MESSIEURS

Premiers Deſſus.	*Seconds Deſſus.*
Baudron.	Deſmarais.
Chaudet.	Helbert.
Cumiſſy.	Fillion.
Roſe.	Dalincourt.
La Lance.	Rameau.

Welcker, *Surnuméraire.*

Quintes,

Le Det. Prot.

Baſſes,

Renaudet. Mery. Jollet.

Baſſons,

Tauſch. Raoul.

Contrebaſſe,

Lizki.

Premier Hautbois, Berault pere.

Second Hautbois, Berault fils.

Premier Cor-de-Chaſſe, Dumonet.

Second Cor-de-Chaſſe, Mina.

Timbalier, Le Det.

Baſſe Surnumeraire, Minet.

PIECES DU THEATRE

Remiſes avec changements & augmentations, par M. Deshayes, *Compoſiteur des Ballets.*

Pieces en cinq Actes.

LE Bourgeois Gentilhomme. Dom Japhet d'Arménie. Le Malade imaginaire.

En trois Actes. Les Amazones modernes. Amour pour amour. Pourceaugnac. Les trois Couſines.

En deux Actes. Le Magnifique.

En un Acte. L'Amour Diable. Attendez-moi ſous l'orme. Les Carroſſes d'Orléans. Le Charivari. La Comteſſe d'Eſcarbagnas. Le Conſentement forcé. Les Curieux de Compiegne. Deucalion & Pirra. L'Ecole amoureuſe. La Famille extravagante. Le Fat puni. Le galant Coureur. Le galant Jardinier. Les Graces. L'Iſle déſerte. Le Mari retrouvé. Les Mœurs du Temps. Le Moulin de Javelle. Le Naufrage. La nouveauté. L'Oracle. Le Port-de-Mer. Les Poupées, ou les Paniers. La Pupille. La Sérénade. Le Sicilien. Le Temps paſſé. Le triple Mariage. Les Vacances. Les Vendanges de Sureſne. L'Uſurier Gentilhomme. Zénéide. La Magie de l'Amour. L'Iſle ſauvage. Les Hommes. Momus Fabuliſte.

Et pluſieurs Ballets relatifs à ces Pieces où l'on peut en ajouter, ainſi que des Ballets Pantomimes.

PIECES NOUVELLES,

Dont les Divertiſſements ſont de la compoſition de M. Deshayes.

L'ANGLOIS à Bordeaux, le 14 Mars 1763, début de M. *Deshayes.*

Laurette, le 14 Septembre 1768.

Hilas & Silvie, le 10 Décembre 1768. *R.*

Les Etrennes de l'Amour, le premier Janvier 1769. *R.*

Julie, ou le bon Pere, le 14 Juin 1769.

Le Marchand de Smirne, le 26 Janvier 1770. *R.*

L'heureuſe Rencontre, le 7 Mars 1771.

L'Aſſemblée, ou l'Apothéoſe de *Moliere*, le 17 Février 1773.

La Centenaire de *Moliere*, le 18 Février 1773.

Alcidonis, ou la Journée Lacédémoniene, le 13 Mars 1773.

L'Amour à Tempé, le 3 Juillet 1773.

Le Gâteau des Rois, le 6 Janvier 1775.

Les Muſes rivales, le premier Février 1779.

Les droits du Seigneur, le 12 Juin 1779.

Les Nôces Houzardes, le 30 Janvier 1780.



NOMS

Des Danſeurs & Danſeuſes ſeuls, en double & Figurants.

ENFANTS

Recevants des gratifications journalieres, & Surnuméraires : depuis le 14 Mars 1763.

MESSIEURS,

Année 1762 à 1763.

DESHAYES.
Fréderic. Froſſar.
Pierſon, *à l'Opéra.*
Teſſier. Linard.
Hennequin l'aîn. *à l'Op.*
Hennequin cad. *à l'Op.*
Marchand.
Baquoi-Guedon.
Bigot.

1763 *à* 1764.

Deſnoyers. Fichar.
Caſter, *à l'Opéra.*
Jamme. Joly.
Papillon. Nivelon.
Luzu. Dumeſny.

1764 *à* 1765.

Grand-Pierre.
Gambu, *à l'Opéra.*
Lebrun, *à l'Opéra.*
Debray.

1765 *à* 1766.

Moreau. Reſtier.

1766 *à* 1767.

Marchand.
Droiſſy, *à l'Opéra.*

1764 *à* 1768.

Marcadet, *à l'Opéra.*
Guiardelle l'aîné.
Guiardelle cad. *à l'Op.*
Boyette.

1768 *à* 1769.

Devillier.
Lefevre l'aîné, *à l'Op.*
Girou, *à l'Opéra.*
Ledoux, *à l'Opéra.*
Victor, *à l'Opéra.*
Boudin.
Antoine Ménage.
Degville.

1769 *à* 1770.

Nivellon fils, *à l'Op.*
Legrand. Henry.
Thomas.

1770 *à* 1771.

Giguet. Petit, *à l'Op.*

1771 *à* 1772.

Raimond, *à l'Opéra.*
Goyon. Baré, *à l'Op.*
Lebel, *à l'Op.* Coſſon.
Audille.

1772 *à* 1773.

Le Dé.
J. Perolle, *à l'Opéra.*
Blanche, *à l'Opéra.*
A. Henry.

1773 *à* 1774.

Coulon l'aîné.
Coulon cad.

1774 *à* 1775.

Petit Antoine. Gigon.

1775 *à* 1776.

Lucquet l'aîné.
Lucquet cad. *à l'Opéra.*
Evrard.

1776 *à* 1777.

Clergé, *à l'Opéra.*
Le Fevre cadet.
Deſpan. Robert.
Cléophille. Joly. 2.

1777 *à* 1778.

Gricourt, *à l'Opéra.*
Magnenet. Doucet.
Blondin. Lebœuf.
Beguin. Mulot.

1778 *à* 1779.

Joly fils. Franciſque.
Favre. Coindé, *à l'Op.*
Lequin. La Chapelle.
Franciſque. 2 Chevalier.
Duchemin. Pilorget.
Bozon.

1779 *à* 1780.

Fréderic. Moreau.
Carlier. Auguſte.
Favre. Laffite.
Dupin. Audeval.
Renard. Bithmer.

1780.

Henry l'aîné.

DANSEUSES,

Mesdemoiselles,

Année 1762 *à* 1763.

Capdevillle.
Godo, *à l'Opéra.*
Leclerc, *à l'Opéra.*
Lanoy. Daubigny.
David l'aînée, *à l'Op.*
David cadette, *à l'Op.*
Dupleſſy. Conſtance.
Roſette, *à l'Op.* Nogé.

1763 *à* 1764.

Le Jeune.
Clairval, *à l'Opera.*
Legrand. Roſalie.
Joiy, mere.
De Belleveaux.
Guiardelle mere.
Creſſy. Saint-Hilaire.
Grandy, *à l'Opéra.*

1764 *à* 1765.

Roſette, 2. *à l'Opéra.*
Félicité. Marcadet.
Doligny. Victoire.
Hitte. L'Anglois.
Guiardelle fille.
Lariviere, *à l'Opéra.*

1765 *à* 1766.

Arminy.
Lehoux, *à l'Opéra.*
Turin.
Conſtance Cholet.
Pages.

1766 *à* 1767.

Baland. Duboſſe.
Philippine, *à l'Opéra.*
Friard, *à l'Op.* Nine.

1767 *à* 1768.

Petit.

1768 *à* 1769.

Joly, fille.
Deſperieres, *à l'Opera.*
Buché, *à l'Opéra.*
Duchomont.
Duchomont cadette.
Pichard.

1769 *à* 1770.

Neuville. Perole, *à l'Op.*
Debray. Tiſte, *à l'Op.*
Tevenet, *à l'Opéra.*

1770 *à* 1771.

Bordier. Evrard.
Coulon mere.
Coulon fille, *à l'Op.*

1771 *à* 1772.

Sophie. Leroy.
Debligny.

1772 *à* 1773.

Adélaïde, *à l'Opéra.*
Noziere.
Dupin, *à l'Opéra.*
Deſchamps, *à l'Opéra.*
Luilier.

1773 *à* 1774.

Joly cadette. Lolotte.
Durville, *à l'Opéra.*

1774 *à* 1775.

Duplecy.

1775 *à* 1776.

Fortuné. Bourgeois.
Saint-Etienne.
Dorfeuille.

1776 *à* 1777.

Lacroix, *à l'Opéra.*
Darcy, *à l'Opéra.*
Baudry l'aînée, *à l'Op.*
Chouchouy.
Gibatier, *à l'Opéra.*
Maillard.

1777 *à* 1778.

Derumilly.
Godmer, *à l'Opéra.*
Arnault. Rêne.
Fontenet. Chauvet.

1778 *à* 1779.

Baudry cad. Guenard.
Camerere. Spinacouta.
Lavos. Mozon. Dantier.
Pingenet, *à l'Op.* Galant.
Chaumond, *à l'Opéra.*

1779 *à* 1780.

Opportune. Simon.
Modo. Gervais, *à l'Op.*
Delmas. Bourgeois cad.
Delair-Lolotte.
Jacoto. Sophy.
Dancour. Adélaïde.

1780.

Eſther. Prud'homme.



VIOLONS,

MESSIEURS

Branche, *Premier Viol.* Garnier cad. *à l'Opéra.*
Caudron, *Premier Violon aux François.*

RÉPÉTITEURS,

MESSIEURS

Blondeaux, Copeaux, *à l'Opéra.* Desmarais.
Devaux, *à l'Opéra.* Chaudet.

ÉTAT DE LA DANSE

En 1780.

M. DESHAYES, *Compositeur, Maître des Ballets, & de Danse de MM. les Pages de S. A. S. Mgr. le Prince de Condé; ancien Maître des Ballets des Eleves pour la Danse de l'Opéra & du Wauxhall.*

M. DESNOYERS, *Premier Danseur.*

Danseurs seuls & en double,

MESSIEURS

GUSARDELLE. LE FEVRE.

Danseurs Figurants,

MARCHAND. COSSON.
AUDILLE. MULOT.
GIGUET. EVRARD.
MAGNENET. HENRY.

Enfants,

COULON. JOLY. LACHAPELLE.

Surnuméraires,

JOLY. CLOPHILLE. HENRY l'aîné.

Premiere Danseuse,

Mlle. CONSTANCE CHOLET.

Danseuses seules & en double,

MESDEMOISELLES

BOURGEOIS *l'aînée*. LOLOTTE DELAIRE.

Danseuses Figurantes,

DANTIER. BOURGEOIS *cadette*.
PRUD'HOMME. MODOT. ESTHER.
OPORTUNE. ADÉLAÏDE.
SIMON.

Enfants,

JOLY. MOZON.

Répétiteur,

MESSIEURS,

CHAUDET, *Répetiteur*. MIELLE, *Copiste*.



BUSTES EN MARBRE

Et quelques Tableaux d'Auteurs célebres dramatiques, placés dans le Foyer de la Comédie Françoise.

PIERRE CORNEILLE, né en 1606, mort en 1684. Par M. *Caffiery*, Sculpteur du Roi, à raiſon de 3000 liv.

JEAN RACINE, né en 1639, mort en 1699. Par M. *Boizot*, Sculpteur du Roi, pour ſes entrées à la Comédie, à raiſon de 3000 liv. en 1779.

P. JOLIOT DE CRÉBILLON, né en 1674, mort en 1762. Par M. *d'Huès*, Sculpteur du Roi, d'après un portrait fait par M. *Lemoine*, Sculpteur du Roi, pour les entrées de M. *Lemoine* fils, en 1778.

AROUET DE VOLTAIRE, né en 1695, mort en 1779. Par M. *Houdon*, Sculpteur du Roi, pour les entrées de M. ***, en 1778.

J.-B. MOLIERE, né en 1620, mort en 1673. Par M. *Houdon*, Sculpteur du Roi, pour ſes entrées, en 1778.

Second Portrait de *Moliere* dans ſa jeuneſſe, en marbre encadré, donné par M. *de la Ferté*,

Tréſorier des Menus-Plaiſirs du Roi; la tradition n'en parle point : on le croit de *Lulli.*

JEAN-FRANÇOIS REGNARD, né en 1657, mort en 1710, par M. *Foucou*, en 1778.

ALEXIS PIRON, né en 1689, mort en 1773. Par M. *Caffiery*, en 1775.

Tableau de *Thomas Corneille*, né en 1635; mort en 1709, d'après l'original peint par *Jean Jouvenet*, copié par....

Tableau de *Pierre Corneille*, peint par *Charles le Brun*, copié par....

M. *Caffiéry*, Sculpteur du Roi, & Profeſſeur en ſon Académie Royale de Peinture & de Sculpture, a été le premier Sculpteur qui ait propoſé à MM. les Comédiens du Roi de leur faire un Buſte en marbre pour ſes grandes entrées à la Comédie Françoiſe, ce que MM. les Comédiens ont bien voulu accepter, d'après une délibération faite à ce ſujet à leur aſſemblée. MM. les Comédiens & M. *Caffiéry* ont paſſé un contrat chez *Boutet*, Notaire, par lequel le ſieur *Caffiéry* s'engageoit de donner, dans l'eſpace de trois années le Buſte en marbre d'*Alexis Piron*, & MM. les Comédiens reconnoiſſent avoir reçu ce Buſte pour la valeur de trois mille livres, & que le ſieur *Caffiéry* jouiroit ſa vie durant de ſes grandes entrées à la Comédie, à commencer du jour de la ſignature. Ce Buſte en marbre, après avoir été expoſé au Sallon du Louvre, a été placé dans le Foyer de la Co-

médie, au Château des Thuileries, le Lundi 4 Décembre 1775.

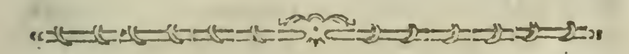
M. *Caffiéry* avoit été l'ami intime de M. *Piron*. Après sa mort, fidele à l'amitié, & rempli de respect pour son mérite personnel & ses rares talents, il a desiré de déposer à la postérité le portrait de cet homme célebre dans un lieu témoin de sa gloire.

En 1776, M. *Caffiéry* proposa à MM. les Comédiens du Roi de leur faire un Buste en marbre de *Pierre Corneille*, pour les entrées d'un de ses amis, aux mêmes conditions de celui de *Piron*; ce qui a été accepté de la part de MM. les Comédiens : le Buste fini, & après avoir été exposé au Sallon du Louvre, a été exposé dans le Foyer de la Comédie Françoise, le Lundi 6 Octobre 1777.

Pour parvenir à une parfaite ressemblance de *Pierre Corneille*, M. *Caffiéry* a été obligé de découvrir les personnes qui étoient en possession des Portraits originaux de *Pierre* & *Thomas Corneille*. On lui indiqua Madame la Comtesse *de Bouville*, petite-fille de *Thomas Corneille*, qui avoit hérité de ces deux portraits de M. *Fontenelle*. *Pierre* avoit été peint par *Charles le Brun*; *Thomas*, par *Jean Jouvenet*. Madame la Comtesse *de Bouville* a bien voulu confier ces deux portraits à M. *Caffiéry*, qui en a fait faire deux fidelles copies, & en a fait présent à MM. les Comédiens du Roi en 1778, pour être déposées dans leur Foyer, & laisser à la postérité des preuves de son respect & de sa vénération pour ces deux grands Poëtes.

Animé du même zele, M. *Caffiéry* a donné,

en 1779, à MM. les Comédiens du Roi, deux Bustes en terre cuite, l'un *Philippe Quinault*; & l'autre, *Jean de la Fontaine*.



ETAT

Des Registres de la Comédie Françoise, vérifiés avec la plus scrupuleuse exactitude.

1663 à 1664.

LE premier Registre est un petit *in-folio* couvert en parchemin, sur la couverture duquel on trouve écrit : *Registre de la Troupe des Comédiens du Roi au Palais Royal*, en 1663;

Et sur le dos de ce registre est marqué XV; ce qui annonce qu'il y en avoit quatorze avant celui-ci.

A la tête de la premiere page de ce registre écrit à la main, est écrit :

Ce Vendredi 6 Avril, nous avons recommencé l'année sur le pied de quatorze parts, par *Mariamne*, & *l'Ecole des Maris* : en tout, 365 livres. Dans l'article des frais journaliers se lit celui-ci, pour les Capucins, 1 livre 10 sols; part d'Acteur, 19 liv.

On juge par les dates des représentations, que les Comédiens, dans ce temps-là, ne jouoient que de deux jours l'un.

Ce registre finit le Dimanche, 6 Janvier 1664, par *le Dépit amoureux*, sans petite Piece, ce n'étoit pas l'usage alors : la recette, 410 liv. part d'Acteur, 29 liv. 15 sols.

1664 à 1665.

Le ſecond regiſtre, couvert auſſi en parchemin, où l'on trouve ſur la couverture XVI ; enſuite regiſtre de recette, année 1664 à 1665 : il commence le Vendredi 12 Janvier 1664 par la premiere repréſentation de *la Bradamante ridicule* : recette 1384 livres, frais ordinaires, 61 livres 11 ſols.

Il finit le Mardi 6 Janvier 1665, par *les Fâcheux & le Cocu imaginaire*: recette 708 livres; part d'Acteur, 42 livres 10 ſols.

Nota. Depuis cette date les regiſtres des années ſuivantes manquent juſqu'au 21 Mars 1672.

1672 à 1673.

Regiſtre *in-folio* couvert en parchemin : on trouve écrit ſur la couverture en dehors : *Regiſtre qui indique la mort de M.* Moliere, le 17 Février 1773 (on veut dire 1673) : ce regiſtre eſt imprimé.

Il commence le Vendredi 29 Avril 1672, par *les Femmes Savantes* : recette 495 livres 10 ſols; part d'Acteur 31 livres.

Il finit le Mardi 21 Mars 1673, par *le Malade imaginaire* : recette 633 livres; part d'Acteur 23 livres 10 ſols.

1673 à 1674.

Regiſtre couvert en parchemin. Sur la couverture eſt marqué I & ces mots, *Regiſtre de la Troupe du Roi après ſon établiſſement rue Mazarine*, 1673.

Au

Au haut de la premiere page commence, *en notre Hôtel rue Mazarine*, par *Tartuffe* : recette 744 livres 15 sols; part d'Acteur 36 livres.

Il finit le Mercredi 16 Mars 1674, par l'*Ecole des Maris*, & *le Semblable à soi-même* : recette 342 livres; part d'Acteur, 12 livres 10 sols.

1674 à 1675.

Regiſtre II commence le Vendredi 6 Avril 1674, par *les Femmes ſavantes* : recette 161 livres; part d'Acteur, 3 livres.

Il finit le Vendredi 5 Avril 1675, par la neuvieme repréſentation de *Circé* : recette 2405 liv. part d'Acteur, 107 livres, les frais non payés.

1675 à 1676.

Regiſtre III commence le Mardi 23 Avril 1675 : on trouve à la premiere page, *la Troupe a remonté ſur le Théatre aujourd'hui Mardi 23 Avril*, par *Circé* au double : recette 1560 liv. part d'Acteur, 55 liv.

Il finit le Mardi 24 Mars 1676, par *l'Inconnu* : recette 272 livres; part d'Acteur, 4 liv. 10 ſ.

1676 à 1677.

Regiſtre numéroté IV commence le 14 Avril 1676, par *le Tartuffe* : recette 163 livres 5 ſols; part d'Acteur, 6 livres.

Il finit le Mardi 2 Mars 1677, par *Dom Juan* : recette 1419 livres 10 ſols; part d'Acteur 7 liv. 14 ſols.

1677 à 1678.

Regiſtre numéroté V commence le 4 Mai

1677, par *Phedre*, & *le Cocu imaginaire* : recette 184 livres; part d'Acteur, 6 livres.

Il finit le Samedi 2 Avril 1678, par *le Bourgeois Gentilhomme* : recette 386 livres ; part d'Acteur, 19 livres 8 sols.

1678 à 1679.

Regiſtre numéroté VI commence le Mercredi 19 Avril 1678, par *l'Avare* : recette 366 livres; part d'Acteur, 21 livres.

Il finit le Vendredi 24 Mars 1679 : recette 533 livres; part d'Acteur 41 livres 2 sols.

1679 à 1680.

Regiſtre numéroté VII commence le Mardi 11 Avril 1679, par *Andromaque*, & *la Dupe amoureuſe* : recette 638 livres 5 sols; part d'Acteur, 36 livres.

Il finit le Vendredi 12 Avril 1680, par la quatorzieme repréſentation d'*Agamemnon* : recette 849 livres; part d'Acteur, 43 livres 10 sols.

1680 à 1681.

Regiſtre numéroté VIII commence le Mardi 30 Avril 1680, par la quinzieme repréſentation d'*Agamemnon* : recette 329 livres ; part d'Acteur, 13 livres 10 sols.

Il finit le Samedi 29 Mars, par *Polyeucte* : recette 1101 livres; part d'Acteur, 45 liv. 10 ſ.

1681 à 1682.

Regiſtre numéroté IX commence le Lundi 14 Avril 1681, par *Iphigénie*, & *le Baron de la Craſſe* : recette 918 livres 10 sols; part d'Acteur, 36 livres.

Il finit le Mardi 17 Mars 1682, par *Polyeucte & le Deuil* : recette 739 livres ; part d'Acteur, 28 livres.

1682 à 1683.

Le Regiſtre numéroté X commence le Mardi 7 Avril 1682, par *Rodogune*, & *le Cocu imaginaire* : recette 1025 livres 10 ſols ; part d'Acteur, 40 livres 10 ſols.

Il finit le Samedi 10 Avril 1683, par *Mariamne* : recette 420 livres ; part d'Acteur, 14 liv.

1683 à 1684.

Le Regiſtre numéroté XI commence le 26 Avril 1683, par *Andromaque & les Carroſſes d'Orléans* : recette 562 livres ; part d'Acteur, 20 livres.

Il finit le 24 Mars, par *Polyeucte & le Mariage de Rien* : recette 506 livres ; part d'Acteur, 16 livres 10 ſols.

1684 à 1685.

Le Regiſtre numéroté XII commence le Lundi 10 Avril 1684, par *la Comédie ſans titre* : recette 389 livres 15 ſols.

Il finit le Samedi 14 Avril 1685, par *Polyeucte & Criſpin Bel-Eſprit* : recette 794 livres ; part d'Acteur, 27 livres.

1685 à 1686.

Le Regiſtre numéroté XIII commence le Lundi 30 Avril 1685, par *Arianne & le Mariage forcé* : recette 388 livres ; part d'Acteur, 12 livres 10 ſols.

Il finit par *Polyeucte* & *le Florentin*, le Samedi 6 Avril 1686 : recette 775 livres 5 sols; part d'Acteur, 27 livres.

1686 à 1687.

Le Regiſtre numéroté XIV commence le Lundi 22 Avril 1686, par *Phedre* & *les Plaideurs* : recette 757 livres; part d'Acteur, 26 liv. 10 ſols.

Il finit le Lundi 17 Mars 1687, par *Géta* & *le Florentin* : recette 510 livres; part d'Acteur, 13 livres.

1687 à 1688.

Le Regiſtre numéroté XV commence le Mardi 8 Avril 1687, par *Géta* & *les Carroſſes d'Orléans* : recette 419 livres; part d'Acteur, 10 liv. 10 ſols.

Il finit le Samedi 3 Avril 1688, par *Polyeucte* & *la Comteſſe d'Eſcarbagnas* : recette 875 livres; part d'Acteur, 27 livres.

Petit Regiſtre XV, qui fait le double du précédent, qui commence & finit de même.

1688 à 1689.

Le Regiſtre numéroté XVI commence, *au nom de Dieu & de la Sainte Vierge*, le Lundi 26 Avril 1688, par *Iphigénie* & *Criſpin Médecin* : recette 727 livres 10 ſols; part d'Acteur, 22 livres 10 ſols.

Il finit le Samedi 26 Mars 1689, par *Andromaque* & *le Baron de la Craſſe* : recette 979 liv. 10 ſols; part d'Acteur, 25 livres 10 ſols.

Second Regiſtre en parchemin, ayant pour

titre, *petit Regiſtre numéroté XVI*, le même que le précédent, commence & finit de même.

1689 à 1690.

Regiſtre couvert en peau verte numéroté XVII à la premiere page, commence le Lundi 18 Avril 1689, par *Phedre & le Médecin malgré lui* : recette 1870 livres; part d'Acteur, 72 liv.

Il finit par la vingt-ſeptieme repréſentation d'*Eſope*, le Samedi 11 Mars 1690 : recette 1327 livres 10 ſols; part d'Acteur, 41 livres 17 ſols.

Second Regiſtre en peau verte numéroté XVII, le même que le précédent, commence & finit de même.

1690 à 1691.

Le Regiſtre XVIII commence le Mardi 4 Avril 1690, par *Andronic & le Concert ridicule* : recette 623 livres; part d'Acteur, 20 livres.

Il finit le Samedi 31 Mars 1691, par *Britannicus & le Secret révélé* : recette 677 livres 11 ſols 6 deniers; part d'Acteur, 19 liv. 16 ſ.

Second Regiſtre en peau verte numéroté XVIII, le même que le précédent, commence & finit de même.

1691 à 1692.

Le Regiſtre en peau verte numéroté XIX commence le Lundi 23 Avril 1691, par *Tiridate & la folle Enchere* : recette 638 livres 15 ſols; part d'Acteur, 18 livres 3 ſols.

Il finit le Samedi 22 Mars 1692, par *Polyeucte & le Baron de la Craſſe* : recette 1042 liv. 5 ſols; part d'Acteur, 37 livres 19 ſols.

Second Regiftre en peau verte numéroté XIX, le même que le précédent, commence & finit de même.

1692 à 1693.

Le Regiftre en peau verte numéroté XX commence le Lundi 14 Avril 1692, par *Cléopâtre & le Cocu imaginaire* : recette 1034 livres ; part d'Acteur, 36 livres 6 fols.

Il finit le 7 Mars 1693, par *Polyeucte* & *Crifpin Médecin* : recette 1166 livres 15 fols ; part d'Acteur, 41 livres 12 fols 9 deniers.

1693 à 1694.

Le Regiftre en peau verte numéroté XXI, commence le 31 Mars 1693, par *le Cid* & *le Cocher fuppofé* : recette 690 livres 15 fols ; part d'Acteur, 22 livres 8 fols.

Il finit le 27 Mars 1794 : recette 1087 livres ; part d'Acteur, 36 livres.

Second Regiftre en peau verte fans numéro, le même que le précédent, commence & finit de même.

1694 à 1695.

Le Regiftre en peau verte numéroté XXII commence le 19 Avril 1694, par *l'Avare* : recette 175 livres 15 fols ; part d'Acteur, 16 livres 4 fols.

Il finit le Samedi 19 Mars 1695, par *le Bourgeois Gentilhomme* : recette 1025 livres ; part d'Acteur, 28 livres 16 fols.

Second Regiftre en peau verte, fans numéro, le même que le précédent, commence & finit de même.

1695 à 1696.

Le Regiſtre en peau verte ſans numéro, étant le treizieme, commence le Lundi 11 Avril 1695, par *Judith*: recette 995 livres; part d'Acteur, 30 livres 12 ſols.

Il finit le Samedi 7 Avril 1696, par *Polyeucte* & *la Sérénade* : recette 954 livres; part d'Acteur, 32 livres 8 ſols.

Second Regiſtre ſans numéro, le même que le précédent, commence & finit de même.

1696 à 1697.

Le Regiſtre en peau verte ſans numéro, étant le quatorzieme, commence le Lundi 30 Avril 1696, par *Iphigénie* & *la Maiſon de Campagne* : recette 1028 livres 19 ſols; part d'Acteur, 36 liv.

Il finit le 23 Mars 1697, par *Amphitrion* & *le Florentin* : recette 1337 livres; part d'Acteur, 46 livres 16 ſols.

Second Regiſtre en peau verte, ſans numéro, le même que le précédent, commence & finit de même.

1697 à 1698.

Le Regiſtre en peau verte ſans numéro, étant le vingt-cinquieme, commence le Lundi 15 Avril 1697, par *Andromaque* & *le Cocher ſuppoſé* : recette 1087 livres; part d'Acteur, 36 livres.

Il finit le Samedi 15 Mars 1698, par *Polyeucte* & *le Cocher ſuppoſé* : recette 1882 livres; part d'Acteur, 72 livres.

Second Regiſtre numéroté XXV, le même que le précédent, commence & finit de même.

1698 à 1699.

Le Regiſtre en peau verte numéroté XXVI, commence le Mardi 8 Avril 1698, par *Iphigénie & les Plaideurs* : recette 865 livres ; part d'Acteur, 27 livres.

Il finit le 4 Avril 1699, par *Gabinie & Pourceaugnac* : recette 1512 livres 5 ſols ; part d'Acteur, 48 livres 12 ſols.

Second Regiſtre en peau verte, ſans numéro, le même pour l'année 1698, mais finiſſant le Mardi 30 Septembre par *l'Eſprit follet* : recette 470 livres 15 ſols ; part d'Acteur, 10 liv. 16 ſ.

On trouve à la fin de ce Regiſtre, en le tournant à contre-ſens de la droite à la gauche, un relevé des repréſentations du mois d'Avril 1700, à commencer le Lundi 19 du même mois & de la même année 1701, juſques & compris le Vendredi 31 Décembre de la même année.

1699 à 1700.

Le Regiſtre en peau verte numéroté XXVII, commence le Lundi 27 Avril 1699, par *Nicomede & le Deuil* : recette 1402 livres 10 ſols ; part d'Acteur, 48 livres 12 ſols.

Il finit le Samedi 27 Mars 1700, par *Polyeucte & l'Eté des Coquettes* : recette 1573 livres ; part d'Acteur, 58 livres.

1700 à 1701.

Le Regiſtre en peau verte ſans numéro, étant le vingt-huitieme, commence le 19 Avril 1700, par *les Horaces & le Médecin malgré lui* ;

recette nette 1420 livres 5 sols; part d'Acteur, 51 livres.

Il finit le Samedi 12 Mars, par *Polyeucte* & *Crispin Medecin* : recette nette 2134; part d'Acteur, 82 livres.

Second Registre en peau verte, aussi sans numéro, le même que le précédent, commence & finit de même.

1701 à 1702.

Le Registre en peau verte numéroté XXVIII commence le Mardi 5 Avril 1701, par *Phedre* & *le Cocher supposé* : reçette 911 livres 10 sols; part d'Acteur, 30 livres.

Il finit le Dimanche 26 Mars, par *Polyeucte* & *Crispin Médecin* : recette 1725 livres; part d'Acteur, 56 livres.

Second Registre en peau verte sans numéro, le même que le précédent, commence & finit de même.

1702 à 1703.

Le Registre en peau verte numéroté XXIX commence le Samedi 27 Mai 1702, par *Iphigénie* & *le Cocher supposé* : recette 931 livres; part d'Acteur, 27 livres.

Il finit le Lundi 24 Mars 1703, par *Polyeucte* & *le double Veuvage* : recette 2180 livres 5 sols; part d'Acteur, 80 livres.

1703 à 1704.

Le Registre en peau verte numéroté XXX commence le Lundi 16 Avril 1703, par *Britannicus* & *Crispin Médecin* : recette 859 livres 15 sols; part d'Acteur, 25 livres 4 sols.

Il finit le Samedi 8 Mars par *Polyeucte* & *Crispin Medecin* : recette 2654 livres ; part d'Acteur 100 livres.

1704 à 1705.

Le Regiſtre en peau verte numéroté XXXI commence le Mardi premier Avril 1704, par *Hypermnestre* & *le Mariage forcé* : recette 1029 livres ; part d'Acteur, 30 livres.

Il finit le 28 Mars 1705, par *Polyeucte* & *le Cocher ſuppoſé* : recette 2584 livres ; part d'Acteur, 94 livres.

1705 à 1706.

Le Regiſtre en peau verte numéroté XXXII commence le Lundi 20 Avril 1705, par *Polyeucte* & *Criſpin Médecin* : recette 1407 livres ; part d'Acteur, 51 livres.

Il finit le Samedi 20 Mars 1706, par *Polyeucte* & *le Médecin malgré lui* : recette 2799 liv. 14 ſols ; part d'Acteur, 108 livres.

1706 à 1707.

Le Regiſtre en peau verte numéroté XXXIII commence le Lundi 12 Avril 1706, par *Polyeucte* & *le Cocher ſuppoſé* : recette 927 livres ; part d'Acteur, 27 livres.

Il finit le Samedi 9 Avril 1707, par *Polyeucte* & *Criſpin rival de ſon Maître* : recette 2694 livres ; part d'Acteur, 105 livres.

1707 à 1708.

Le Regiſtre en peau verte ſans numéro, étant le trente-quatrieme, commence le Lundi

2 Mai 1707, par *Polyeucte* & *Crispin Médecin* : recette 909 livres ; part d'Acteur, 29 livres.

Il finit le Samedi 24 Mars, par *Polyeucte* & *Attendez-moi sous l'Orme* : recette 2491 livres 6 sols ; part d'Acteur, 87 livres.

Second Regiftre en peau verte numéroté comme ci-deffus, le même que le précédent, commence & finit de même.

1708 à 1709.

Le Regiftre en peau verte fans numéro, étant le trente-cinquieme, commence le Lundi 16 Avril 1708, par *Polyeucte* & *le Médecin malgré lui* : recette 1098 livres 5 fols ; part d'Acteur, 33 livres.

Il finit le Samedi 16 Mars 1709, par *Polyeucte* & *le Médecin malgré lui* : recette 2947 livres ; part d'Acteur, 107 livres.

Second Regiftre fans numéro, le même que le précédent, commence & finit de même.

1709 à 1710.

Le Regiftre numéroté XXXVI commence le Mardi 9 Avril 1709, par *Polyeucte* & *le Cocher supposé* : recette 10-4 livres 12 fols ; part d'Acteur, 34 livres.

Il finit le Samedi 5 Avril 1710, par *Polyeucte* & *la Sérénade* : recette 2804 livres 14 fols ; part d'Acteur, 106 livres.

Second Regiftre fans numéro, le même que le précédent, commence & finit de même.

1710 à 1711.

Le Regiftre numéroté XXXVII commence

le Lundi 28 Avril 1710, par *Polyeucte* & *les Vendanges de Suresne* : recette 1090 livres 10 sols ; part d'Acteur, 32 livres.

Il finit le Samedi 21 Mars 1711, par *Polyeucte* & *le Port de Mer* : recette 3377 livres ; part d'Acteur, 132 livres.

Second Registre sans numéro, le même que le précédent, commence & finit de même.

1711 à 1712.

Le Registre numéroté XXXVIII commence le Lundi 13 Avril 1711, par *Polyeucte* & *le Cocher supposé* : recette 852 livres ; part d'Acteur, 24 livres.

Il finit le Vendredi 12 Février 1712, par *l'Ecole des Femmes* & *le Souper mal apprêté* : recette 80 livres ; part d'Acteur, néant.

Second registre sans numéro, le même que le précédent, commence & finit de même.

1712 à 1713.

Le registre sans numéro, étant le trente-neuvieme, commence le Mardi 5 Avril 1712, par *Polyeucte* & *le Cocher supposé* : recette 1079 ; part d'Acteur, 34 livres.

Il finit le Samedi premier Avril 1713, par *Polyeucte* & *le double Veuvage* : recette 3291 liv. part d'Acteur, 131 livres.

Second registre sans numéro, le même que le précédent, commence & finit de même.

1713 à 1714.

Le registre numéroté XL commence le Lundi

24 Avril, par *Polyeucte* & *les Vacances* : recette 1243 livres ; part d'Acteur, 10 livres.

Il finit le Samedi 17 Mars 1714, par *Polyeucte* & *le double Veuvage* : recette 4019 livres 2 sols 3 deniers ; part d'Acteur, 161 livres.

Second registre, le même que le précédent.

1714 à 1715.

Le registre numéroté XLI commence le 10 Avril 1714, par *Polyeucte* & *la Parisienne* : recette 1413 livres ; part d'Acteur, 40 livres.

Il finit le Samedi 6 Avril 1715, par *Polyeucte* & *Pourceaugnac* : recette 3965 livres 2 sols 6 deniers ; part d'Acteur, 157 livres.

Second registre, le même que le précédent.

1715 à 1716.

Le registre sans numéro, étant le XLII, commence le Lundi 29 Avril 1715, par *Polyeucte* & *Crispin Médecin* : recette 1623 livres 19 sols 6 deniers ; part d'Acteur, 56 livres.

Il finit le Mardi 31 Mars 1716, par *Athalie* & *Attendez-moi sous l'Orme* : recette 807 livres ; part d'Acteur, 15 livres.

Second registre, le même que le précédent.

1716 à 1717.

Le registre numéroté XLIII commence le Lundi 20 Avril 1716, par *le Bourgeois Gentilhomme* : recette 298 livres 2 sols 6 deniers ; part d'Acteur, néant.

Il finit le Samedi 13 Mars 1717, par *Polyeucte* & *l'Ecole des Maris* : recette 1755 7 sols 6 deniers ; part d'Acteur, 62 livres.

Second regiſtre, le même que le précédent.

1717 à 1718.

Le regiſtre ſans numéro, étant le quarante-quatrieme, commence le Mardi 6 Avril 1717, par *Polyeucte* & *les Plaideurs* : recette 662 livres 12 ſols 6 deniers ; part d'Acteur, 4 livres.

Il finit le Samedi 2 Avril 1718, par *Polyeucte* & *les trois Freres Rivaux* : recette 1920 livres 15 ſols ; part d'Acteur, 70 livres.

Second regiſtre, le même que le précédent.

1718 à 1719.

Le regiſtre ſans numéro, étant le quarante-cinquieme, commence le Lundi 25 Avril 1718, par *Polyeucte* & *les trois Freres rivaux* : recette 614 livres 12 ſols 6 deniers; part d'Acteur, 14 liv.

Il finit le Mardi 17 Août de la même année, par *les Fâcheux* & *les Plaideurs* : recette 51 liv. part d'Acteur, néant.

Second regiſtre, le même que le précédent.

Le regiſtre ſans numéro, étant le quarante-ſixieme, commence après Pâque, le 15 Juillet 1718, à l'occaſion des Pauvres qui entrerent dans les frais pour leur quart, par *Eſope à la Ville* : recette 126 livres 10 ſols. Cette repréſentation à la charge des Comédiens, à cauſe des frais & du quart des Pauvres.

Il finit le Vendredi 24 Mars 1719, par *Polyeucte* & *l'Avocat Patelin* : recette 2659 livres 17 ſols 6 deniers ; part d'Acteur, néant.

Troiſieme regiſtre, le même que le premier, commence le 15 Juillet 1718, & finit le Vendredi 24 Mars 1719.

1719 à 1720.

Le regiſtre en parchemin ſans numéro, étant le quarante-ſixieme, commence le Lundi 17 Avril 1719, par *Polyeucte* & *le double Veuvage*: recette 954 livres 7 ſols 6 deniers; part d'Acteur, 4 livres.

Il finit le Jeudi 31 Août 1719, par *l'Avare*: recette 189 livres; part d'Acteur, 4 livres.

Suite du regiſtre de 1719 à 1720 en parchemin ſans numéro, étant le quarante-ſeptieme, commence le Vendredi premier Septembre 1719, par *Mithridate*, & la premiere repréſentation du *Faucon*: recette 619 livres; part d'Acteur, 4 livres.

Il finit le Samedi 16 Mars 1720, par *Polyeucte* & *le Port de Mer*: recette nette 4871 livres 5 ſols; part d'Acteur, 182 livres.

Second regiſtre, le même que le premier regiſtre ci-deſſus ſans numéro, commence de même & finit comme celui qui en eſt la ſuite.

La différence eſt que la recette de la premiere repréſentation du Lundi 17 Avril, portée dans le premier regiſtre à 954 livres 7 ſols 6 deniers, eſt dans celui-ci marquée, total pour la troupe 1029 livres 7 ſols 6 deniers; & la recette du 31 Août 1719, marquée dans le premier à 189 livres, eſt marquée par le total à 252 livres, ſans les frais & le quart des Pauvres.

1720 à 1721.

Le regiſtre en parchemin, étant le quarante-huitieme, commence le Mardi 9 Avril 1720,

par *Polyeucte* & *Crispin Médecin* : recette nette 2763 livres ; part d'Acteur, 89 livres.

Il finit le Samedi 31 Août 1720, par *Œdipe* & *la Coupe enchantée* : recette nette 787 livres 10 sols.

Suite du regiftre précédent en parchemin fans numéro, étant le quarante-huitieme, commence le premier Septembre 1720, par *le Négligent* & *les Folies Amoureuses* : recette nette 569 livres 5 sols ; part d'Acteur, 4 livres.

Il finit le Samedi 29 Mars 1721, par *Polyeucte* & *le Moulin de Javelle* : recette nette 2401 liv. 17 sols 6 deniers ; part d'Acteur, 70 livres.

1721 à 1722.

Le regiftre en peau verte numéroté XLIX, commence le Lundi 21 Avril 1721, par la dixieme repréfentation des *Machabees* & *le Mariage fait & rompu* : recette 594 livres 7 sols 6 deniers ; part d'Acteur, 4 livres.

Il finit le Samedi 21 Mars 1722, part *Polyeucte* & *l'Avocat Patelin* : recette 1404 livres 7 sols 6 deniers ; part d'Acteur, 4 livres.

1722 à 1723.

Le regiftre en peau verte fans numéro, étant le L, commence le Lundi 13 Avril 1722, par *le Cid* & *le Baron de la Crasse* : recette nette 379 liv. 12 sols 6 deniers ; part d'Acteur, 8 livres.

Il finit le Lundi 12 Octobre, par la feizieme repréfentation du *nouveau Monde* : recette 439 liv. 2 sols 6 deniers ; part d'Acteur, 4 liv.

Suite du regiftre précédent en parchemin fans numéro, étant le cinquante & unieme, commence

mence le Jeudi premier Octobre, par le début de Mademoiselle *Dufresne* dans *Rodogune*, & la vingtieme représentation de *l'Ouvrage d'un moment* : recette 596 livres sans les frais ; part d'Acteur, 10 livres.

Il finit le Samedi 13 Mars 1723, par *Polyeucte & le Cocher supposé* : recette nette 2694 livres 7 sols 6 deniers ; part d'Acteur, 88 livres.

Nota que dans ce registre le mois d'Octobre est recommencé par le premier de ce mois, quoique dans le registre précédent il soit marqué jusqu'au 12.

1723 à 1724.

Le registre en peau verte sans numéro, étant le cinquante & unieme, commence par le Mardi 6 Avril 1723, par la premiere représentation d'*Inès*, & *la Comtesse d'Escarbagnas* : recette 1872 livres 7 sols 6 deniers ; part d'Acteur, 35 livres.

Il finit le Samedi premier Avril 1724, par *Polyeucte* & *le Baron de la Crasse* : recette 4551 liv. 15 sols ; part d'Acteur, 184 livres.

1724 à 1725.

Le registre en peau verte sans numéro, étant le cinquante-deuxieme, commence le Lundi 24 Avril 1724, par *Polyeucte* & *Crispin rival de son Maître* : recette nette 2239 livres 2 sols 6 den. part d'Acteur, 4 livres.

Il finit le Samedi 17 Mars 1725, par *Polyeucte* & *l'Avocat Patelin* : recette 2619 livres ; part d'Acteur, 4 livres.

1725 à 1726.

Le regiſtre ſans numéro, étant le cinquante-troiſieme, commence le Mardi 10 Avril 1725, par *Mariamne & la Foire Saint-Laurent* : recette nette 1665 livres 5 ſols ; part d'Acteur, 4 liv.

Il finit le Dimanche 31 Mars 1726, par *Œdipe & le Taliſman* : recette nette 1470 livres; part d'Acteur, 8 livres.

1726 à 1727.

Le regiſtre ſans numéro, étant le cinquante-quatrieme, commence le Lundi premier Avril 1726, par *l'Avare & le Deuil* : recette nette 77 livres 5 ſols ; part d'Acteur, 4 livres.

Il finit le Samedi 29 Mars 1727, par *Polyeucte & Attendez-moi ſous l'Orme* : recette 1891 livres 16 ſols; part d'Acteur, 62 livres.

1727 à 1728.

Le regiſtre ſans numéro, étant le cinquante-cinquieme, commence le Lundi 21 Avril 1727, par *Polyeucte & les Fourberies de Scapin* : recette nette 461 livres 12 ſols 6 deniers; part d'Acteur, pour vingt & un jours 84 livres.

Il finit le Samedi 13 Mars 1728, par *Polyeucte & le Procureur Arbitre* : recette nette 2509 livres 10 ſols; part d'Acteur pour deux jours, 8 livres.

1728 à 1729.

Le regiſtre numéroté LVI commence le Mardi 6 Avril 1728, par *Polyeucte & le Procureur Arbitre* : recette nette 876 livres; part d'Acteur pour ſix jours, 24 livres.

Il finit le Jeudi 31 Mars, par *Athalie* & *le Deuil* : recette nette 1753 livres 13 sols ; part d'Acteur, 4 livres.

1729 à 1730.

Le registre sans numéro, étant le cinquante-septieme, commence le Lundi 2 Mai 1729, par *Iphigénie* & *l'Avocat Patelin* : recette nette 640 livres 10 sols ; part d'Acteur, 4 livres.

Il finit le Vendredi 24 Mars 1730, par *Polyeucte* & *le double Veuvage* : recette nette 2650 l. 4 sols ; part d'Acteur, 71 livres.

1730 à 1731.

Le registre numéroté LVIII, étant le soixante-deuxieme, commence le Lundi 17 Avril 1730, par *Polyeucte* & *le François à Londres* : recette nette 1224 livres 7 sols 6 deniers ; part d'Acteur pour dix-sept jours, 68 livres.

Il finit le Samedi 10 Mars 1731, par *Absalon* & *Alcibiade* : recette nette 2031 livres ; part d'Acteur, 4 livres.

1731 à 1732.

Le registre numéroté LIX, étant le soixante-troisieme, commence le Mardi 3 Avril 1731, par *Polyeucte* & *la Coupe enchantée* : recette nette 846 livres 15 sols ; part d'Acteur, 25 liv.

Il finit le Samedi 29 Mars 1732, par *Polyeucte* & *l'Ecole des Amants* : recette nette 2439 livres 7 sols 6 deniers, part d'Acteur, 66 liv.

1732 à 1733.

Le registre numéroté LX, étant le soixante-

quatrieme, commence le Lundi 21 Avril 1732, par *Polyeucte* & *l'Amour Diable* : recette nette 460 livres 17 sols 6 deniers, part d'Acteur, 7 liv.

Il finit le Samedi 21 Mars 1733, par *Polyeucte* & *l'Ecole des Maris* : recette nette 2378 l. 5 sols ; part d'Acteur, 79 livres.

1733 à 1734.

Le registre numéroté LXI, étant le soixante-cinquieme, commence le Lundi 13 Avril 1733, par *Gustave* & *l'Avare amoureux* : recette nette 836 livres 5 sols ; part d'Acteur, 18 livres.

Il finit le Samedi 10 Avril 1734, par *Zaïre* & *Crispin Médecin* : recette nette 2838 livres ; part d'Acteur, 39 livres.

1734 à 1735.

Le registre numéroté LXII, étant le soixante-sixieme, commence le Lundi 3 Mai, par la premiere représentation de *Marie Stuart* & du *Mari retrouvé* : recette 1291 livres 17 sols 6 deniers ; part d'Acteur, 34 livres.

Il finit le Samedi 6 Mars 1735, par *Zaïre* & *les trois Cousines* : recette 1953 livres ; part d'Acteur, néant.

1735 à 1736.

Le registre sans numéro, étant le soixante-troisieme & le soixante-septieme, commence le Mardi 19 Avril 1735, par *Electre* & *le Moulin de Javelle* : recette 359 livres 5 sols ; part d'Acteur, néant.

Il finit le Samedi 17 Mars 1736, par *Po-*

lyeucte & *les Bourgeoises de qualité* : recette 2196 l. part d'Acteur, 48 livres.

1736 à 1737.

Le registre numéroté LXIV, étant le soixante-huitieme, commence le Mardi 10 Avril 1736, par *Polyeucte* & *la Métamorphose amoureuse* : recette 311 livres 12 sols 6 deniers ; part d'Acteur, 3 livres.

Il finit le 13 Octobre 1736, par *l'Enfant prodigue* & *le Médecin malgré lui* : recette 1476 liv. 15 sols ; part d'Acteur, 45 livres.

Suite du registre précédent sans numéro, étant le soixante-cinquieme, commence le Dimanche 14 Octobre 1736, par *la Mere coquette* & *le Magnifique* : recette 563 livres 2 sols 6 den. part d'Acteur, 16 livres.

Il finit le Dimanche 31 Mars 1737, par *Héraclius* & *la Foire Saint-Laurent* : recette 496 liv. 16 sols ; part d'Acteur, 3 livres.

1737 à 1738.

Le registre numéroté LXVI, étant le soixante-dixieme, commence le Lundi premier Avril 1737, par *l'Ecole des Amis* & *le Mari retrouvé* : recette 726 livres 15 sols ; part d'Acteur, 12 liv.

Il finit le Samedi 22 Mars 1738, par *Maximien* & *le Babillard* : recette 2283 livres 2 sols ; part d'Acteur, 45 livres.

Second registre sans numéro, étant le soixante-onzieme, le même que le précédent, excepté qu'il finit le 22 Mai 1737, par *le Cid* & *la Magie de l'Amour* : recette 477 livres, sans part d'Acteur.

1738 à 1739.

Le regiſtre ſans numéro, étant le ſoixante-douzieme, commence le Lundi 14 Avril 1738, par *Maximien* & la premiere repréſentation *du Fat puni* : recette 1107 livres 2 ſols; par d'Acteur, 16 livres.

Il finit le Samedi 4 Mars 1739, par *Mahomet II* & *les Vendanges de Sureſne* : recette 2393 l. 2 ſols 6 deniers; part d'Acteur, 47 liv.

Nota. Il manque ici le regiſtre de 1739 à 1740, c'eſt à dire le reſte de l'année 1739, depuis le 15 Mars juſqu'au premier Janvier 1740, & depuis le premier Janvier 1740 juſqu'au 24 Avril 1740, veille de l'ouverture du Théatre.

1740 à 1741.

Le regiſtre ſans numéro, étant le ſoixante-quatorzieme, commence le Lundi 25 Avril 1740, par *Athalie* & *les Vendanges de Sureſne* : recette 1016 livres 3 ſols 6 deniers.

Il finit le Samedi 18 Mars 1741, par *Arianne* & *l'Oracle* : recette 1325 livres 16 ſols 6 deniers; part d'Acteur, néant.

1741 à 1743.

Le regiſtre numéroté LXX, étant le ſoixante-quinzieme, commence le Lundi 10 Avril 1741, par *Abſalon* & *Criſpin Médecin* : recette 1139 liv. part d'Acteur, 25 livres.

Il finit le Samedi 10 Mars 1742, par *Athalie* & *Amour pour Amour* : recette 1955 liv 17 ſ. part d'Acteur, néant.

1742 à 1743.

Le registre sans numéro, étant le soixante-onzieme, commence le Mardi 3 Avril 1742, par *Mélanide* & *Amour pour Amour* : recette 940 livres 2 sols; part d'Acteur, 19 livres.

Il finit le Samedi 31 Mars 1743, par *Zaïre* & *les trois Freres rivaux* : recette 3346 livres 9 s. part d'Acteur, 68 livres.

1743 à 1744.

Le registre sans numéro, étant le soixante-douzieme, commence le Lundi 22 Avril 1743, par *Mérope* & *le triple Mariage* : recette 1970 liv. 6 sols; part d'Acteur, 40 livres.

Il finit le Samedi 21 Mars 1744, par *Zaïre* & *l'Epoux par supercherie* : recette 2306 livres 18 sols; part d'Acteur, 50 livres.

1744 à 1745.

Le registre sans numéro, étant le soixante-treizieme, commence le Lundi 13 Avril 1744, par *Zaïre* & *le Port de Mer* recette 1348 livres 8 sols; part d'Acteur, 24 livres.

Il finit le 3 Avril 1745, par *le Médecin par occasion*, & *l'Ami de tout le Monde* : recette 546 liv. part d'Acteur, néant.

1745 à 1746.

Le registre sans numéro, étant le soixante-quatorzieme, commence le Jeudi 26 Avril 1745, par *Alzire* & *Momus Fabuliste* : recette 618 liv. part d'Acteur, 6 livres.

Il finit le Samedi 26 Mars 1746, par *Mérope*, *l'Oracle* & *le Feu d'artifice* : recette 2821 livres 3 ſols ; part d'Acteur, 50 livres.

1746 à 1747.

Le regiſtre ſans numéro, étant le ſoixante-quinzieme, commence le Lundi 18 Avril 1746, par *Athalie* & *Zénéide* : recette 1105 livres ; part d'Acteur, 15 livres.

Il finit le Samedi 18 Mars 1747, par *Mérope* & *le Magnifique* : recette 2419 livres 2 ſols ; part d'Acteur, 42 livres.

1747 à 1748.

Le regiſtre numéroté LXXV, étant le quatre-vingt-unieme, commence le Lundi 10 Avril 1747, par *Polyeucte* & *le Galant Jardinier* : recette 1443 livres 6 ſols ; part d'Acteur, 30 liv.

Il finit le Samedi 30 Mars 1748, par *Denis le Tyran* & *le Mariage fait & rompu* : recette 2261 livres ; part d'Acteur, 30 livres.

1748 à 1749.

Le regiſtre ſans numéro, étant le ſoixante-ſeizieme, commence le Lundi 22 Avril 1748, par *Polyeucte* & *l'Impromptu de Campagne* : recette 1428 livres ; part d'Acteur, 30 livres.

Il finit le Samedi 22 Mars 1749, par *Sémiramis* & *le Legs* : recette 2446 livres 6 ſols ; part d'Acteur, 30 livres.

1749 à 1750.

Le regiſtre ſans numéro, étant le ſoixante-dix-ſeptieme, commence le Lundi 14 Avril

1749, par *Zaïre* & *Zénéide* : recette 3295 liv. 9 sols; part d'Acteur, 75 livres.

Il finit le Samedi 14 Mars 1750, par *Polyeucte* & *les trois Cousines* : recette 3347 livres 6 sols; part d'Acteur, 72 liv.

1750 à 1751.

Le registre sans numéro, étant le soixante-dix-huitieme, commence le Mardi 7 Avril 1750, par *Polyeucte* & *l'Etourderie* : recette 1216 liv. 7 sols; part d'Acteur, 24 livres.

Il finit le Mercredi 24 Mars 1751, par *Athalie* & *Zénéide* : recette 3139 livres 1 sol; part d'Acteur, 75 livres.

1751 à 1752.

Le registre sans numéro, étant le soixante-dix-neuvieme, commence le Lundi 26 Avril 1751, par *Polyeucte* & *les Vacances* : recette 2463 livres 6 sols; part d'Acteur, 60 livres.

Il finit le Samedi 18 Mars 1752, par *Athalie* & *l'Oracle* : recette 2946 livres 19 sols; part d'Acteur, 60 liv.

1752 à 1753.

Le registre sans numéro, étant le quatre-vingtieme, commence le Lundi 10 Avril 1751, par *Polyeucte* & *les Précieuses* : recette 2269 liv. part d'Acteur 50 livres.

Il finit le Samedi 7 Avril 1753, par *Bérénice* & *le double Veuvage* : recette 1494 livres 6 sols; part d'Acteur, 30 livres.

1753 à 1754.

Le registre sans numéro, étant le quatre-vingt-

unieme, commence le Dimanche 30 Avril 1753, par *Athalie* & *le Legs* : recette 3867 liv. 18 sols; part d'Acteur, 66 livres.

Il finit le Samedi 30 Mars 1754, par *les Troyennes* & *les Adieux du Goût* : recette 2630 l. 15 sols; part d'Acteur, 27 livres.

1754 à 1754.

Le regiſtre ſans numéro, étant le quatre-vingt-deuxieme, commence le Lundi 22 Avril 1754, par *Athalie* & *le Legs* : recette 3000 liv. 10 ſ.

Il finit le Samedi 15 Mars 1755, par *Philoctete* & *les Originaux* : recette 3213 17 ſols; part d'Acteur, 60 livres.

1755 à 1756.

Le Regiſtre ſans numéro, écrit à la main, étant le quatre-vingt-troiſieme, commence le Mardi 8 Avril 1755, par *Athalie* & *le Rendez-vous* : recette 2990 livres.

Il finit le Mercredi 31 Mars 1756, par *Amphitrion* & *le Mercure Galant* : recette 1992 liv.

1756 à 1757.

Le regiſtre ſans numéro, étant le quatre-vingt-quatrieme, commence le Vendredi 26 Avril 1756, par *Athalie* & *l'Etourderie* : recette 2969 livres.

Il finit le Samedi 26 Mars 1757, par *Polyeucte* & *le Magnifique* : recette 3206 livres.

1757 à 1758.

Le regiſtre ſans numéro, écrit à la main comme le précédent, étant le quatre-vingt-cinquieme,

commence le Lundi 28 Avril 1757, par *Athalie* & *Zénéide* : recette 3065 livres.

Il finit le Samedi 11 Mars 1758, par *Inès* & *le Magnifique* : recette 129 livres 17 sols.

Second regiſtre de 1757, étant le quatre-vingt-ſixieme, commence le Mercredi 2 Novembre 1757, par *le Duc de Foix* & *le Conſentement forcé* : recette 36 livres 18 sols.

Il finit le 11 Mars 1758 comme le précédent.

Le troiſieme regiſtre de 1757, étant le quatre-vingt-ſeptieme, commence comme le précédent & finit de même.

Le quatrieme regiſtre de 1757, couvert en parchemin, étant le quatre-vingt-huitieme contrôle de recette, commence le Mercredi 26 Octobre 1757 : nouvelle Régie.

Il finit le Lundi 31 Juillet 1758, par *Iphigénie* & *le Préjugé vaincu* : recette 1656 liv.

Le cinquieme regiſtre couvert en parchemin commence comme le précédent & finit de même ſur le contrôle de la dépenſe.

1758 à 1759.

Regiſtre couvert en peau verte ſans numéro, étant le quatre-vingt-neuvieme, commence le Mardi 4 Avril 1758, par la premiere repréſentation d'*Aſtarbé* & *le Galant Jardinier* : recette 1850 livres.

Il finit le Mercredi 31 Janvier 1759, par *Médée* & *l'Etourderie*, 327 l. & le premier Février 1759, par *Mélanide* & *la Pupille* ſans comptes.

Second regiſtre en parchemin verd, filet doré, ayant pour titre, *Recette*, commence le Lundi premier Janvier 1759, & finit le Mercredi 28

Février, par la premiere repréſentation de *Titus* & *l'Impromptu de Campagne* : recette 4357 liv.

1759 à 1760.

Le regiſtre ſans numéro, couvert en parchemin, étant le quatre-vingt-dixieme, commence le Lundi 23 Avril 1759, par *les Troyennes* & *le Legs* : recette 242 liv.

Il finit par la clôture le Samedi 22 Mars 1760, par *Hypermneſtre* & *la Surpriſe de l'Amour* : recette 156 livres.

Regiſtre contenant quatre-vingt-douze feuilles pour ſervir à inſtruire les Délibérations du Conſeil de la Comédie Françoiſe, leſquelles Délibérations commencent au numéro 9, *recto* ; il renferme les années 1763, 1764, 1765, 1766, 1767, 1768 ; & je l'ai trouvé fini au 15 Février 1769.

Déficit des Regiſtres.

Du Lundi premier Août 1720, le Théatre fermé, je ne ſais pour quoi.

Ici le regiſtre de 1718 à 1719 eſt fini ; & je n'ai point trouvé la ſuite d'Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre.

Du Samedi 16 Mars 1720, clôture du Théatre.

Du Samedi 31 Août 1720, clôture du Théatre par *Œdipe* & *la Coupe enchantée*; il manque ici Septembre, Octobre, Novembre, Décembre, Janvier, Février, Mars & les premiers jours d'Avril 1721.

TITRES

Des Actes néceſſaires aux Comédiens François, qui conſtatent l'origine & les progrès de leur établiſſement depuis mille quatre cents deux juſqu'en mille ſept cent ſoixante-cinq (a).

TITRES

Et autorités qui atteſtent la protection particulierè dont nos Rois ont honoré le Spectacle François.

LETTRES-Patentes de *Charles VI*, du 4 Décembre 1402, regiſtrées au Châtelet, le 12 Mars 1403, en faveur des *Maîtres Gouverneurs & Confreres de la Confrairie de la Paſſion & Réſurrection de Notre-Seigneur*, fondée dans l'Egliſe de la Sainte-Trinité à Paris.

Confirmation des Privileges de la Confrairie par Lettres-Patentes du Roi *François Premier*, du mois de Janvier 1518.

Idem. Par *Henri II*, du mois de Janvier 1554.

Idem. Par *François II*, du mois de Mars 1559.

Idem. Par *Henri III*, en 1575.

(a) On trouvera au Greffe de la Comédie une partie de ces titres, mais il y en a beaucoup d'égarés, & pluſieurs autres dont on a négligé de lever des expéditions ; il eſt très-important qu'ils ſoient tous recouvrés, remis dans un nouvel ordre, imprimés, & que chaque Comédien puiſſe en avoir un exemplaire : car ſouvent on laiſſe perdre ſes Privileges, faute d'en connoître l'étendue. Depuis cette note, le tout a été rectifié & remis en ordre.

Idem. Par *Henri IV*, au mois d'Août 1597, regiſtrées en Parlement le 28 Novembre 1598.

Idem. Par *Louis XIII*, du mois de Décembre 1612, regiſtrées en Parlement le 29 Janvier 1613.

Idem. Par *Loüis XIII*, du mois d'Avril 1641, regiſtrées en Parlement le 24 Avril de la même année.

Arrêts, Actes, & forme de nouvel établiſſement ſous le regne de Louis XIV.

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi rendu ſur la requête du ſieur *Soulas de Floridor*, Comédien de l'Hôtel de Bourgogne, qui déclare que la qualité de Gentilhomme ne peut être incompatible avec le titre de Comédien, du 10 Septembre 1665.

Ordonnance adreſſée à M. *de la Reynie*, Lieutenant-Général de Police, pour former la réunion des Comédiens de l'Hôtel de Bourgogne à ceux de la rue Mazarine, en date du 21 Octobre 1680 (*a*).

Noms de MM. les premiers Gentilhommes de la Chambre du Roi, des Secretaires d'Etat ayant le département de Paris, des Lieutenants-Généraux de Police, & des ſieurs Intendants des Menus-Plaiſirs de Sa Majeſté, depuis 1680 juſqu'en 1765.

Brevet de douze mille livres de penſion accordées par le Roi à ſes Comédiens François, du 24 Août 1682.

(*a*) Ouverture du Théatre de la rue Mazarine, du 25 Août 1680, par *Phedre* & *les Carroſſes d'Orléans*.

Acte pour constater l'achat des maisons & emplacements du nouvel Hôtel de la rue des Fossés Saint-Germain-des-Prés, du 27 Septembre 1687.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, qui autorise l'achat des maison & emplacement pour la construction du nouvel édifice, du premier Mars 1688 (*a*).

Acte pour stipuler les dépenses du nouvel édifice, du 23 Juin 1692.

Plan par coupe & élévation du nouvel édifice, levé & coté par M. *Blondel*, sur les dessins de M. *Dorbay*, Architecte du Roi.

Arrêts du Parlement, portant Réglement pour la saisie des tiers de parts; le premier, du 2 Juin 1693; le second, du 25 Décembre 1709; le troisieme, du 14 Janvier 1716; & le quatrieme, du 2 Août 1717.

Acte pour constituer la rente de deux cents cinquante livres à Mgr. le Cardinal *de Fustemberg*, Abbé de Saint-Germain-des-Prés, comme Seigneur fieffé du Fauxbourg Saint-Germain, du 24 Août 1695.

Ordonnance du Roi pour lever un sixieme en sus sur le prix des places au Spectacle, en faveur de l'Hôpital-Général, du 25 Février 1699.

Ordonnance du Roi confirmative de la précédente, du 30 Août 1701.

Historique des procédures des Comédiens François contre les Acteurs Forains, depuis 1702 jusqu'en 1709.

Savoir, plusieurs Sentences de Police : la

(*a*) Le Théatre de la rue des Fossés Saint-Germain ouvert le Lundi 18 Avril 1689, par *Phedre & le Médecin malgré lui.*

premiere, en 1702; la feconde, le 27 Juin 1703; la troifieme, le 15 Février 1704; la quatrieme, le 19 Février 1706; la cinquieme; le 15 Mars 1706; & la fixieme, le 9 Septembre 1707.

Arrêts du Parlement confirmatifs des précédentes Sentences : favoir, le premier, du 22 Février 1707; le fecond, du 21 Mars 1708; & le troifieme, du 2 Janvier 1709.

Régence & Minorité du Roi.

Ordonnance du Roi pour lever un neuvieme en fus fur le prix des places au Spectacle, en faveur de l'Hôtel-Dieu de Paris, du 10 Février 1716.

Ordonnance du Roi confirmative de la précédente, du 4 Mars 1719.

Don gratuit de dix mille livres accordé par le Roi à fes Comédiens François, en faveur de la naiffance de Mgr. *le Dauphin*, né le 4 Septembre 1729.

Ordonnance du Roi qui permet de lever trois cents livres pour les frais de la Comédie avant la perception du neuvieme accordé à l'Hôtel-Dieu, du 6 Octobre 1736.

Don gratuit de foixante-douze mille livres accordé par le Roi à fes Comédiens François, pour les dédommager des pertes occafionnées par la guerre, en 1743.

Brevet de dix mille livres de gratification annuelle accordé par le Roi à fes Comédiens François fur la caiffe des Menus-Plaifirs, en 1744.

Don

Don gratuit de douze mille livres accordé par le Roi à ses Comédiens François, en faveur du premier mariage de Mgr. *le Dauphin*, marié le 26 Février 1745.

Don gratuit de neuf mille livres accordé par le Roi à ses Comédiens François, en faveur du second mariage de Mgr. *le Dauphin*, marié le 10 Février 1747.

Lettres-Patentes du Roi enregistrées en Parlement, en faveur de M. *de Crébillon*, qui déclarent insaisissables les parts des Auteurs, comme produit des Ouvrages de génie.

Brevet de deux mille livres annuelles accordées par le Roi à ses Comédiens François pour partie du Supplément de la paie de la garde françoise établie au Spectacle le premier Avril 1751.

Don gratuit de vingt mille livres accordé par le Roi à ses Comédiens François, pour réparation de leur Salle, le premier Avril 1753.

Nouvel établissement des Comédiens François, formé sous les auspices & par les bontés du Roi régnant.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, portant forme de nouvel établissement pour les Comédiens François, du 18 Juin 1757, annullant en tant que de besoin les actes détaillés ci-dessous, qui faisoient partie de leur ancienne constitution (*a*).

(*a*) Il est nécessaire que ces actes demeurent au Greffe dans leur entier : mais il suffit que dans le recueil imprimé qui en sera donné aux Comédiens, il n'y ait que les titres.

Premier Acte concernant la clause des Pensions de retraite, & d'autres payées à la Troupe par les nouveaux reçus, du 3 Janvier 1681.

Deuxieme Réglement de Madame *la Dauphine*, des 23 Avril & 29 Octobre 1685.

Troisieme Acte qui ratifie le Réglement de Madame *la Dauphine*, du 4 Mars 1686.

Quatrieme Réglement de Police intérieure, fait par les Comédiens, du premier Avril 1697.

Cinquieme Réglement de Police donné aux Comédiens par MM. les Premiers Gentilshommes de la Chambre du Roi, du 15 Novembre 1719.

Sixieme Acte qui fixe le fonds de la part à 13130 livres 15 sols, & le fonds de l'établissement à 302007 livres 5 sols, du 27 Mars 1705.

Septieme Acte, par lequel on accorde 1200 livres de retraite à chaque Comédien pour sa contribution de la dépense du magasin & des décorations, du 5 Septembre 1735.

Réglement pour la Police intérieure des Comédiens François, par MM. les Premiers Gentilshommes de la Chambre du Roi, daté du 23 Décembre 1757, avec les additions qui y ont été jugées nécessaires ; remises en un seul ordre au premier Avril 1765.

Réglement particulier pour la Police de l'Orchestre, de la Danse, des Postes comptables & autres, du premier Avril 1758.

Acte de Société des Comédiens François du 9 Juin 1758.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi rendu sur la requête des Comédiens François, en interprétation de plusieurs articles de l'Arrêt du Conseil du 18 Juin 1757, & en demande à Sa Ma-

jeſté de Lettres-Patentes en date du 12 Janvier 1759.

Hiſtorique de la nouvelle forme du Théatre, par M. *Colardeau*, du premier Avril 1759.

Plan par élévation de l'édifice de la Comédie, avec les changements qui y ont été faits, levé par M. *Desbœufs*, Architecte-Expert des bâtiments du Roi, Mai 1759.

Lettres-Patentes du Roi données ſur requête des Comédiens François, portant ſolidité de leur établiſſement, du 22 Août 1761.

L'Arrêt du Parlement portant enregiſtrement des Lettres-Patentes énoncées ci-deſſus, du 4 Septembre 1761.

Arrêt du Parlement qui déclare la nullité de la demande du neuvieme des Auteurs, paſſé le tems de la preſcription, 1761.

Acte d'abonnement avec les Adminiſtrateurs ſupérieurs des Hôpitaux de Paris, du premier Avril 1762.

Brevet de S. A. M. le Prince *de Lambesk*, grand Ecuyer de France, portant permiſſion de faire porter la petite livrée du Roi au Suiſſe de l'Hôtel & aux Gagiſtes de la Comédie, du 16 Septembre 1762.

Le Répertoire général de la Comédie, par diſtribution fixe d'emplois, du premier Avril 1765.

Etat actuel de la ſituation de la Comédie, par rapport à ſes finances, ainſi que le tableau de ſa dépenſe annuelle & journaliere, du premier Avril 1765.

Le tableau de tous les Comédiens reçus depuis 1680 juſqu'au premier Avril 1765.

Récapitulation des dons du Roi à ses Comédiens en Société.

Pension de 12000 liv. pour 83 ans .	996000 liv.
Gratificat. de 10000 l. pour 20 ans .	200000
Garde Milit. 2000 liv. pour 13 ans .	26000
Dons gratuits, en 1729	10000
En 1743	72000
En 1745	12000
En 1747	9000
En 1753	20000
En 1757	276023
	1621023 liv.

Sans comprendre les pensions particulieres & les nourritures de Versailles & de Fontainebleau.

En quatre-vingt-cinq ans; ce qui produit par an 19070 livres 17 sols 3 deniers, & par part 829 livres 3 sols 5 deniers.

PIECES NOUVELLES

Reçues au Théatre François, selon les dates de leur réception, dont le tableau étoit dans les Foyers, & qui en a été retiré.

TRAGÉDIES.

LOREDAN, *Fontanelle.*
Zuma, *le Fevre.*
Virginie, *de Chabanon.*

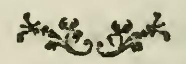
Barnevelt, *le Mierre.*
Paris ſauvé, *Sedaine.*
Gabrielle de Vergy, *de Belloy.*
Les Adieux d'Hector & d'Andromaque, *Clair-fontaine.*
Hugues-le-Grand, *Gudin.*
Les Barmecides, *la Harpe*, jouée en 1758.
Médée, *Clément*, jouée en 1779.
Alceſte, *Dorat.*
Gabrielle d'Eſtrées, *Sauvigny*, jouée à Verſailles.
Coriolan, *Gudin*, jouée en 1776.
Admette & Alceſte, *Ducis*, jouée en 1778.
Menſicofs, *la Harpe*, jouée à la Cour.
Abimelech, *Audebez.*

GRANDES COMÉDIES.

La confiance trahie, *Bret*, jouée en 1763.
L'Ecole des mœurs, M. *de Falbaire*, jouée en 1776.
L'Avare faſtueux, *Goldoni.*
Les principes à la mode, *Colardeau.*
L'Egoïſme, *Cailhava*, jouée en 1777.
Les Soubrettes, *Laujon*, jouée en 1777.
L'Homme perſonnel, jouée en 1772.
Le malheureux imaginaire, *Dorat*, jouée en 1776.
Le Chevalier de Grammont, *Dorat*, jouée en 1778.
La fauſſe Inconſtance, *ou* le Triomphe de l'Honnêteté.

PETITES PIECES.

Abdolonime, *Collet*, jouée en 1773.
Le Gentilhomme campagnard, *du Vevre*.
La Fleur d'Agathon, *Marin*.
L'heureux Menſonge, *Marin*.
Les Statues.
Le Satyrique, *Paliſſot*.
L'Ami du Mari, *ou* les Mœurs à la mode.
Le Quiproquo.
Laurette.
L'Antipathie contre l'amour, *du Doyer*, jouée en 1780.
L'Innocence de Cythere.
Le bon Ami.
Les vieux Epoux.
La Charge à vendre.
L'Amant bourru, *Monvel*.
L'Aveugle par crédulité, *Fournelle*, en 1778.
Le Cadet de famille, *Fontaine Malherbe*.
Le Couronnement de Télémaque.
La Soumiſſion de Paris à Henri IV, *Desfontaines*.
L'Impertinent.
La Rupture, *ou* le mal-entendu, Madame *de Lorme*, jouée en 1766.



AVIS.

TOUT *ce qui eſt relatif à* l'Hiſtorique du Théatre François *intéreſſe trop tous ceux qui en ſont les Amateurs, pour ne pas leur procurer l'agrément & le plaiſir de mettre ici ſous leurs yeux une Brochure de M.* de Cailhava *qui avoit échappé à mes recherches pendant l'impreſſion de cet Ouvrage. Après l'avoir lue, je l'ai trouvée ſi bien faite, & ſi propre à contribuer à la gloire de la Scene Françoiſe, que j'ai cru devoir demander par graee à cet Auteur éclairé, de trouver bon que je la plaçaſſe dans cet Ouvrage. La politeſſe qui lui eſt auſſi naturelle que ſes talents, me l'a fait accorder ſur le champ; ce qui eſt un témoignage de plus de ſon attention à continuer à plaire au Public : tout autre que moi n'eût peut-être*

pas hasardé cet objet de comparaison ; mais ayant préféré toute ma vie l'équité à un amour-propre mal entendu, je conviens franchement que le ton de M. de Cailhava, *pour le genre dramatique, est lumineux & fort au-dessus du mien.*



LES CAUSES
DE
DE LA DÉCADENCE
DU THÉATRE,
ET LES MOYENS
DE LE FAIRE REFLEURIR,

Extrait de l'Art de la Comédie,

Par M. DE CAILHAVA.

AVERTISSEMENT.

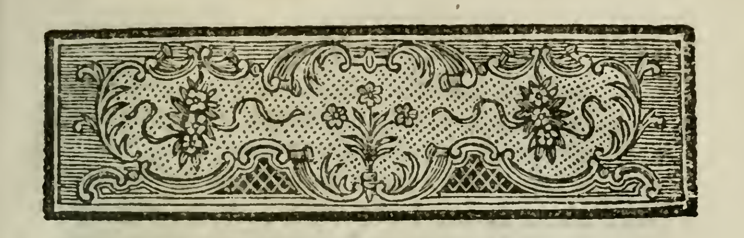
Ces réflexions compoſent, pour la plupart, le dernier chapitre d'un Ouvrage intitulé, *l'Art de la Comédie*, *&c.* que je donnai en 1772. J'oſe dire qu'elles ont fait quelques ſenſations, puiſqu'on n'a pas dédaigné de les copier en entier dans pluſieurs Ouvrages (1), & qu'elles ſont aſſez généralement adoptées; mais comme tout s'altere peu-à-peu, qu'on perd de vue les véritables ſources, ou qu'on les empoiſonne, l'on publie, dans les foyers ſurtout, que ces mêmes réflexions ſont dans un Mémoire ſecret que j'ai préſenté contre les Comédiens. Jamais un écrit clandeſtin ne ſortira de ma plume; j'ambitionne trop de lui voir quelque gloire, pour la conſacrer à l'infamie.

J'ai cru découvrir les véritables cauſes de la décadence du Théatre; j'ai cru entrevoir les moyens de le rétablir, je les ai indiqués, je penſe, avec cette honnête &

(1) Voyez les excellentes Obſervations ſur l'Art du Comédien, de M. *d'Hannetaire*.

noble fierté qui convient aux Gens de Lettres ; & je les remets ſous les yeux du public, pour prouver que mes remarques ne ſont pas d'un timide anonyme. Voué par goût au Théatre, je n'ai d'autre intérêt que ſa gloire. Heureux ſi je pouvois ſouſtraire mes jeunes rivaux aux déſagréments qui retréciſſent le génie ! & ſi je contribuois à faire refleurir un Art que l'Acteur ordinaire voit comme un état purement méchanique, mais que nos vrais Comédiens regardent comme la plus belle carriere qui puiſſe les conduire à l'immortalité, ſur les pas des Génies créateurs.





LES CAUSES
DE
DE LA DÉCADENCE
DU THÉATRE,
ET LES MOYENS
DE LE FAIRE REFLEURIR.

Le Théatre François, ce Théatre élevé ſur les ruines de tous les autres; ce Théatre, l'objet de l'admiration & de la jalouſie des Nations policées; ce Théatre qui a ſi bien contribué à porter la Langue françoiſe dans tous les pays où l'on ſait lire ; ce Théatre enfin, que les Peuples inſtruits veulent voir chez eux, ou qu'ils tâchent d'imiter, eſt aujourd'hui ſacrifié au mauvais goût dans le ſein de cette même Capitale où il prit naiſſance, & qu'il couvrit de gloire.

Nos voiſins, corrigés par nos bons modeles, & riches des traductions ou des imitations de nos meilleures Pieces, ſont honteux pour nous

de nous voir ramaſſer chez eux avec ſoin le rapſodies, les extravagances que nos ancien chefs-d'œuvres les inſtruiſirent à mépriſer. Nou ſeuls ne rougiſſons point de notre aviliſſement. A la place de ces traits mâles, vrais, vigoureux, qui démaſquent le cœur humain, qui agrandiſſent l'ame, qui nous initient dans la connoiſſance ſi néceſſaire de nous-mêmes, qui nous développent enfin la nature, nous ſubſtituons hardiment des colifichets, des enluminures, des ſituations traînées dans les plus miſérables Romans, des Pieces qui ne décelent pas la moindre connoiſſance du cœur humain, & qui annonceroient auſſi peu d'imagination ſi elles n'étoient remplies de caracteres imaginaires.

La décadence de notre Théatre eſt ſi claire, ſi viſible, que nous ſommes forcés de l'avouer nous-mêmes, malgré notre orgueil; on le dit hautement dans tous les cercles, au ſpectacle même, ſur-tout aux repréſentations des nouveautés. Les Auteurs écrivent que c'eſt la faute des Comédiens & du Public; de ſon côté le Public en accuſe les Auteurs & les Comédiens; ceux-ci ne manquent pas de s'en prendre aux premiers : diſons mieux, tous ſont victimes de la décadence du Théatre, tous y contribuent; mais tous y ſont entraînés par une cauſe premiere. Nous la développerons bientôt : il eſt bon auparavant de détruire une idée très-fauſſe qu'on a ſur ce ſujet.

« La nature épuiſée n'enfante plus, dit-on, » de grands hommes ». Qu'elle erreur ! la Nature, toujours également féconde, toujours

également bonne-mere, se plaît à faire naître dans chaque siecle un certain nombre de talents dans tous les genres; & chacun de ces talents languit ou produit des fleurs & des fruits en abondance, selon qu'il est plus ou moins secondé par les circonstances. Elles seules étouffent le génie dans son berceau, ralentissent ses progrès, ou couronnent ses efforts. Cette vérité est si bien accréditée parmi les personnes instruites, qu'il suffit d'indiquer en passant ce qui fit fleurir les Arts dans ces jours heureux, où ils enfanterent des merveilles.

Du temps de *Philippe*, la Grece ne craignant plus d'être envahie par des barbares, ses citoyens pouvoient s'occuper de leurs plaisirs, & donner aux gens à talent cette attention qui les encourage avec tant de succès. Le titre d'homme de génie égaloit l'homme sans naissance à ce qu'il y avoit de plus grand & de plus important dans l'Etat. Jugeons de l'empressement des Artistes à perfectionner des talents auxquels ils devoient la considération, par l'ardeur que nous remarquons dans nos contemporains pour amasser cet or qui la donne si bien aujourd'hui.

Quand *Virgile*, *Horace*, *Tibulle*, firent tant d'honneur à Rome, cette capitale étoit florissante & goûtoit les douceurs du repos sous le gouvernement d'un Prince ami des Muses. D'ailleurs *Auguste* vouloit faire un bon usage de son autorité naissante; les richesses, les honneurs, les distinctions voloient au-devant du mérite.

Nous avons vu sous deux Papes consécutifs les Arts en vigueur, parce que ces deux Souve-

rains desiroient de laisser des monuments illustres de leur pontificat, & qu'ils étoient par conséquent forcés de rechercher dans tous les genres des Artistes qui voulussent les immortaliser en s'immortalisant eux-mêmes.

François Ier. & *Henri VIII* furent jaloux de leur réputation ; & leur émulation passa dans l'ame des Savants qu'ils favorisoient.

Le regne de *Louis XIV* fut un temps de prospérité pour les Arts & les Lettres, parce que ce Prince fit les établissements les plus favorables aux hommes de génie, & que *Colbert* s'attachoit à récompenser les personnes qui servoient bien son Maître, préférablement à celles qui lui faisoient une cour servile. Il offroit sa protection au vrai mérite, lui épargnoit la honte de la mendier, & sur-tout celle d'avoir pour concurrents des rivaux indignes de cet honneur : le talent étoit alors un patrimoine.

La postérité comptera parmi nous dix Peintres fameux, plusieurs Sculpteurs, grand nombre d'Architectes illustres, & dira : « Tant d'Artistes distingués n'ont pu faire des progrès » qu'au sein d'un pays où les talents naissants » trouvent des ressources gratuites chez des » Maîtres entretenus par la générosité du Monarque ; tant d'Artistes distingués n'ont pu » se perfectionner que dans un pays où l'Eleve, » parvenu au point de laisser entrevoir la moindre éteincelle de génie, est envoyé à grands » frais dans l'ancienne patrie des Beaux-Arts, » peut s'y enrichir des plus belles connoissances, » & revenir, précédé de sa réputation, dans » la capitale, pour être accueilli dans le Palais » des Rois ».

Toutes

Toutes les Sciences, depuis les plus abſtaites jusqu'aux plus faciles, ont chez nous des Ecoles gratuites & des récompenſes; les Arts de pur agrément y ſont meme accueillis avec la plus grande diſtinction, couronnés des mains de la fortune: ſoyons ſurpris ſur-tout que l'Art dramatique, le plus beau ſans contredit, le plus difficile, le plus propre à former l'ame & les mœurs des citoyens, & le plus ſûr de donner l'immortalité à ſes protecteurs, ait été négligé au point de plonger dans le découragement ceux qui l'exercent, & de les ſoumettre à des démarches aviliſſantes, ſi quelque choſe au monde pouvoit avilir un homme à talent qui ſe reſpecte.

Thalie & *Melpomene* languiſſent : pourquoi? « Parce que mille abus ſe ſont gliſſés à la Comé» die, me répondra-t-on; parce que les ouvra» ges dans le mauvais genre y ſont ſeuls en » crédit; parce que la cabale, la protection y tiennent lieu de mérite ». Tout cela précipite en effet la décadence & la chûte du Théatre; mais rien de tout cela n'en eſt la primitive cauſe: la voici. C'eſt le privilege excluſif accordé à une ſeule Troupe ſur les choſes les plus libres, les plus franches, les plus reſpectées chez toutes les nations, c'eſt-à-dire, le plaiſir du Public, les talents & le génie.

Ce que j'avance paroît-il un paradoxe? Il eſt aiſé de faire voir le contraire. Loin de nous ſur-tout la pitoyable affectation de déclamer avec humeur contre les Comédiens : loin de nous ſur-tout la plus petite envie de dégrader leur profeſſion; elle eſt eſtimable comme toutes

les autres, quand on y porte des ſentiments honnêtes & du talent. Ne diſons que ce que nous voyons journellement, ce que nous éprouvons, ce dont conviennent les vrais Comédiens, c'eſt-à-dire ceux qui, voués au Public par le deſir de ſe faire un nom, s'écrient journellement : « Ah! pauvre Comédie! pauvre Co-» médie! que deviens-tu? qu'es-tu devenue »? qui gémiſſent de voir l'eſprit de parti, la haine, la trahiſon régner dans une carriere où la gloire devroit ſeule enfanter une honnête rivalité; ceux enfin qui, déſeſpérant de pouvoir arrêter le déſordre, tombent dans l'indifférence ſi funeſte aux talents, & achevent nonchalamment leur carriere en comptant par leurs doigts, non les couronnes qu'ils ont encore à cueillir, mais les déſagréments qu'ils ont à eſſuyer.

Une Troupe munie d'un Privilege excluſif, peut malheureuſement dire à la France entiere: « Nous ne voulons vous donner dans le courant » de cette année, qu'une ou deux nouveau-» tés, encore ſerez-vous forcée de les prendre » dans le genre qu'il nous plaira d'adopter. » Si vous voulez rire, nous prétendons que » vous pleuriez; deſirez-vous pleurer, nous » vous forcerons à rire. N'eſt-il pas en notre » pouvoir de jouer ce que nous voulons, de » recevoir les mauvaiſes Pieces, de condamner » à l'oubli les bonnes, de favoriſer les Auteurs » médiocres, de dégoûter ceux qui pourroient » ſoutenir la Scene »? Une Troupe qui jouit d'un privilege excluſif, peut enchaîner le génie, lui arracher ſes aîles, & lui dire : « Il n'eſt plus

» question de prendre l'essor, & de t'élever à » ton gré dans les nues : il faut te modeler à » notre taille, à nos gestes. Sois notre esclave. » Si tu te glisses dans le sanctuaire des Arts, » que ce soit sous nos auspices ; ou loin de » nous, loin du Théatre, ton audace infructueuse ».

Il suffit de penser, pour sentir qu'un pouvoir aussi illimité, aussi despotique n'a pu que détruire le Théatre. Je crois que le moyen le plus facile, le plus prompt, ajoutons le seul propre à rétablir sa gloire, seroit une seconde Troupe Françoise. Parcourons rapidement l'histoire de toutes les Pieces, depuis l'instant où elles sont offertes aux Comédiens jusqu'après leur représentation ; les preuves de ce que j'avance s'accumuleront naturellement, & deviendront, je pense, très-convaincantes.

Vous lisez les ouvrages des Anciens : le desir de vous illustrer sur la Scene s'empare de votre cœur ; il vous dévore ; vous lui sacrifiez vos veilles : elles ne sont pas inutiles ; vous enfantez une Piece, vous la présentez, vous demandez une lecture ; souvent vous attendez la réponse pendant quatre ans : l'impatience vous prend ; vous renoncez à une carriere si désagréable, ou bien l'incertitude vous tient longtemps dans l'oisiveté. Admettons une seconde Troupe : vous allez la prier de décider votre sort : que dis-je ? la premiere, moins occupée ou plus empressée, ne vous fait pas languir.

Les Comédiens, avant de s'assembler, veulent savoir si la Piece est digne d'être lue à l'as-

ſemblée générale. Rien n'eſt plus juſte. On charge un Comédien de l'examiner. C'eſt dans ſes mains que votre ſort eſt remis ; il peut à ſon gré vous fermer ou vous ouvrir les premieres avenues du Temple de Mémoire : reſte à ſavoir s'il eſt aſſez éclairé pour juger de l'effet que la Piece peut produire au Théatre ; ſi elle eſt dans le genre qu'il aime ou qu'il protege ; s'il eſt lui-même votre ami ou votre ennemi ; s'il ne voudra pas favoriſer un autre Auteur. Que de choſes n'avez-vous pas à craindre, ſur-tout quand vous vous rappelez que *le Glorieux* eſt reſté pendant trois ans ſur le ciel du lit de *Dufreſne* ; que *la Métromanie* n'auroit jamais été lue ſans la protection d'un Miniſtre ! Admettons une ſeconde Troupe, vos craintes diſparoiſſent. La premiere a grand ſoin de nommer un Juge auſſi connoiſſeur qu'impartial ; lui-même craint que votre Piece, s'il la condamne, ne ſoit jugée différemment par l'autre Troupe, & que ſa mauvaiſe foi ou ſon ignorance ne paroiſſe au grand jour.

Vous êtes admis à la lecture ; vous la faites en tremblant. Malheur à vous, ſi vous n'avez pas eu ſoin de vous ménager un parti, en promettant les meilleurs rôles ; ſi vous avez dédaigné de faire votre cour à *Marton*, ſi vous avez ripoſté aux épigrammes de *Clitandre*, ſi vous n'avez pas compoſé de petits vers pour *Angélique*, ſi vous n'avez pas conſtamment applaudi *Dorimene* ! que ſais-je ! Malheur encore à vous, ſi vous n'avez pas une jolie figure ! il va peut-être vous en coûter le fruit de mille veilles. On

vous juge, vous frémiſſez : on recueille les voix, une ſeule fait pencher la balance ; la Piece eſt rejetée. Vous avez beau dire que rien n'eſt plus ridicule que cette diverſité de ſentiments ſi oppoſés les uns aux autres : vous avez beau faire voir combien il eſt abſurde qu'un ouvrage de génie ſur lequel les gens de l'art peuvent à peine prononcer après l'avoir examiné à tête repoſée, ſoit condamné à l'oubli ſur une ſimple lecture faite en l'air dans une aſſemblée tumultueuſe : vous avez beau vous écrier que vous ne comprenez pas comment que des perſonnes, fort aimables d'ailleurs, mais qui étoient avant-hier occupées de toute autre choſe que de la Comédie, peuvent aujourd'hui, moyennant leur ordre de réception, avoir acquis tout de ſuite la connoiſſance néceſſaire pour juger les productions de l'art le plus compliqué & le plus étonnant (1) : vous avez beau repréſenter modeſtement que vous pouvez avoir mal lu, que vos Juges peuvent s'être trompés comme ceux qui refuſerent jadis la *Mélanide* de *la Chauſſée*, l'*Œdipe* de M. *de Voltaire*, & quantité de nos

(1) Je ſouffre pour les Comédiens. quand je vois le Public ſe faire un jeu de caſſer leurs Arrêts. Ce n'eſt pas qu'il n'y ait parmi eux de bons Juges ; mais il eſt impoſſible que les détails, lus avec prétention, n'éblouiſſent la plus grande partie d'une aſſemblée nombreuſe, & ne faſſent perdre de vue le fonds, la contexture, enfin la machine, qui ſeule doit produire le grand effet au Théatre. Je voudrois qu'avant de lire aux Comédiens une Piece écrite, on leur en préſentât un ſimple cannevas : les défauts ne ſeroient pas maſqués, les véritables beautés ſeroient plus frappantes, les corrections plus faciles à indiquer ; les jeunes Acteurs, les Actrices, ſe familiariſeroient avec la charpente d'une Piece ; & les Auteurs ſeroient forcés d'en faire.

meilleures Pieces ; tout cela eſt inutile, ſi vous n'avez les plus grandes protections. Admettons une ſeconde Troupe ; la premiere ne regardera plus comme une choſe de peu de conſéquence qu'un ouvrage ſoit refuſé ou reçu : les petites haines, les raiſons particulieres ne l'emporteront plus ſur l'intérêt général devenu très-preſſant : on écoutera attentivement, & l'on réfléchira avant de rejeter un Poëme qui peut attirer la foule à un autre Théatre.

Suppoſons que le Sénat comique vous ſoit favorable, vous n'aſpirez plus qu'au moment de voir votre Ouvrage ſur la Scene : quand viendra-t-il ? Vous l'attendez en vain pendant pluſieurs années. Il arrive ; mais une Piece *tombée des nues* paſſe avant la vôtre ; parce que l'Auteur eſt titré, ou parce qu'il abandonne le produit des repréſentations. Soyez ſurpris, avec raiſon, de voir la qualité & l'intérêt s'établir des privileges dans le ſanctuaire des Arts : dites-vous à vous-même qu'au Théatre les vrais nobles, les vrais riches, ſont ceux qui ont hérité de *Moliere*, de *Corneille*, & qui les approchent de plus près : gémiſſez en ſecret, mais gardez-vous d'inſiſter, ſi vous deſirez qu'on vous joue par grace dans les petits jours, ou pendant les chaleurs de l'été (1) ; encore ſerez-

(1) L'été eſt, dit-on, une ſaiſon morte pour la Comédie. Cependant la moindre nouvelle Piece procure des chambrées complettes, même dans les plus grandes chaleurs, & lorſque la moitié de Paris eſt à la campagne. Il eſt vrai que les repréſentations ſont peu nombreuſes : auſſi n'expoſe-t-on alors ſur la ſcene que les Pieces reçues comme par grace. Il ſeroit, je penſe, un moyen de faire fleurir les Spectacles toute l'année, ſans ſacrifier aucun Auteur : le voici.

vous très-heureux : je connois des Pieces reçues qui attendent depuis ſix ans les honneurs de la Scene. Les Comédiens ont-ils trop de Pieces, diſperſez-les entre deux Troupes (1). Y a-t-il de la part de la premiere de l'humeur, de l'indolence, vous immole-t-elle à la protection ? portez votre ouvrage à une autre, ayez du ſuccès, & vous voilà vengé.

On indique une répétition : un Acteur eſt fâché de n'avoir pas de tirades à débiter ; l'autre deſire une imprécation, un ſonge : celui-ci exige tel changement ; celui-là eſt d'avis que la Piece trop languiſſante a beſoin d'être réduite en un Acte. Tous peuvent avoir raiſon ; mais

---

On pourroit jouer tous les Ouvrages nouveaux durant l'été, mais trois jours ſeulement ; les Connoiſſeurs viendroient en foule pour les juger. Les Drames qui ne ſe traîneroient qu'avec peine juſqu'à la troiſieme repréſentation, ſeroient retirés pour toujours ; ceux qui fourniroient franchement cette courte carriere, ſeroient ſuſpendus juſqu'à l'hiver. Les Auteurs ayant mieux vu les défauts dans le cadre, pourroient faire les plus heureux changements ; les perſonnes qui auroient aſſiſté aux premieres repréſentations voudroient voir les corrections ; les autres courroient au Spectacle comme à toutes les nouveautés. De cette façon, une Piece mal jugée par les Comédiens, & préparée à grands frais, ne riſqueroit pas de leur faire perdre leur belle ſaiſon, & les bonnes nouveautés ſe ſuccéderoient ſans intervalle.

(1) Les Comédiens François ont juſqu'ici trente-trois nouveautés à jouer ; voilà trente-trois Auteurs qui ſont autant d'ames en peine. La plus grande partie de ces Auteurs ſont-ils ſans talent ? qu'on le leur prouve bien vîte : n'y a-t-il pas de la cruauté à les entretenir ſept à huit ans dans des projets chimériques qui les empêchent d'embraſſer un état ſolide, & de devenir des citoyens utiles ? Quelques-uns ont-ils du mérite ? penſez-vous qu'il ſoit flatteur de faire les études les plus pénibles pour paroître en paſſant ſur la ſcene une ou deux fois dans la vie, eh ! ſi l'on y fait un de ces faux pas, trop ordinaires, même aux plus grands maîtres, quand pourra-t-on ſe relever ? dans dix ans. La flatteuſe eſpérance !

Je ne parle pas des Auteurs privilégiés.

tous peuvent avoir tort. Vous ſentez qu'en reſſerrant votre ouvrage, qu'en retranchant ſes développements, vous en détruirez l'effet; n'importe, vous êtes réduit à mutiler impitoyablement votre enfant chéri, ſi vous voulez le voir paroître au grand jour. Admettons un ſecond Théatre, vous aurez du moins le plaiſir d'y voir vos productions, & non celle de *Criſpin*, de *Damis*, d'*Alexandre*, qui vouloient vous forcer à mettre leurs idées ſur la ſcene, au riſque de vous faire eſſuyer pour eux une bordée de huées. N'eſt-il pas juſte que chacun ſoit ſifflé pour ſon propre compte?

Enfin vous obtenez les honneurs de la repréſentation : mais l'un des Acteurs eſt mécontent de ſon rôle, ou peut être ne le ſent point; en conſéquence il le rend mal, ne fait aucune ſenſation, la Piece déplaît, & le Public vous attribue votre chûte. Quelle reſſources vous reſte-t-il pour le détromper? Aucune, puiſqu'une de ſes inconſéquences eſt de ne lire que les Pieces repréſentées avec fracas. Admettons un ſecond Théatre, donnez-y votre ouvrage ſous un autre titre, un jugement nouveau appréciera ſon juſte mérite. Si nos Comédiens Italiens n'euſſent pas eu une petite Troupe Françoiſe du temps de *Dalainval*, de *Legrand*, de *Boiſſi*, de *Marivaux*, ces Auteurs auroient ſouvent eſſuyé des jugements très-injuſtes. Un de leurs Drames ne réuſſiſſoit-il pas ſur un Théatre? ils le portoient à l'autre; & le plus grand ſuccès les a pluſieurs fois conſolés d'une honte paſſagere qu'ils ne méritoient pas.

Je n'entreprendrai pas de peindre la ſurpriſe

d'un Auteur, lorſqu'après un ſuccès honnête, il ſe trouve devoir aux Comédiens une ſomme conſidérable. Je ne déciderai point ſi le vénérable *Comité* a le droit de changer des Réglements enregiſtrés au Parlement; ſi . . . .
. . . . ; ſi . . . .

De pareilles diſcuſſions nous meneroient trop loin. D'ailleurs les Gens de Lettres, plus épris de la gloire que touchés d'un ſordide intérêt, me ſauroient mauvais gré de m'appeſantir ſur le dernier de ces articles, & mon cœur s'y refuſe (1). Je ne trace donc aux yeux de mes Lecteurs que la plus foible partie des déſagréments auxquels eſt en butte tout Auteur dramatique. Il eſt à parier que ſi *Moliere* les eut éprouvés, il auroit cédé aux bontés du *Grand Condé* qui vouloit ſe l'attacher.

Je demande préſentement ſi de cent jeunes gens qui s'élancent dans la carriere, la plus grande partie, effrayée du temps qu'il faut perdre, des démarches rebutantes qu'il faut faire, n'eſt pas dégoûtée dès les premiers pas. L'un entreprend des ouvrages moins difficiles; l'autre eſt détourné du plus pénible des ſentiers par un pere tendre juſtement alarmé ſur l'avenir que

(1) Les protecteurs des Lettres, & les Comédiens eux-mêmes, ne devroient-ils pas ſe diſputer l'honneur de calculer en faveur des hommes généreux qui dédaignent ce ſoin, & qui contribuent autant aux plaiſirs des uns qu'à la fortune des autres?

ſon fils s'y prépare. Il frémit. Il n'ignore point qu'entre mille audacieux qui veulent ſe faire un nom à la ſuite. des Peres de la Comédie & de la Tragédie, un ſeul y réuſſit à peine, & que les autres, après avoir conſumé leur ſanté dans des travaux inutiles, traînent une vieilleſſe prématurée. Quel portrait effrayant pour un pere ſenſible ! Il fait voir à ſon fils la fortune & les plaiſirs à la ſuite de mille états bien moins pénibles. Le jeune homme, encore dans cet âge où l'on n'a pas un ſentiment à ſoi, cede à l'attrait flatteur qu'on lui préſente ; & quitte la route qui l'auroit peut-être conduit à l'immortalité. La nature le deſtinoit à illuſtrer ſa patrie : le diſcrédit des Lettres, les privileges tyranniques d'une ſeule Troupe, en font quelquefois une des ſang-ſues de l'Etat, ou du moins un homme inutile.

Un privilege excluſif n'eſt pas moins préjudiciable à l'art du Comédien qu'à celui du Poëte. Suppoſons une Troupe dont tous les Acteurs ſoient autant de *Roſcius*. Chacun d'eux eſt parfait dans ſon genre. Il ne le ſera pas longtemps. --- Pourquoi cela ? --- Parce que n'ayant pas de concurrent, il ſe refroidira bientôt : ſon ambition ſera d'avoir un double, afin de ſe faire deſirer ; & de l'avoir mauvais, pour mieux reſſortir ; il trouvera le ſecret d'écraſer tout débutant qui pourroit l'alarmer, & de ſoutenir tout Pygmée qui ſervira à le faire paroître plus grand. Quarrive-t-il ? Le Pygmée reſte, accoutume peu-à-peu le Public à ſes défauts, agence

quelques rôles à ſa taille, à ſa voix, à ſa poitrine, à ſes petites manieres, devient Acteur en chef, rend à ceux qui veulent le doubler ce qu'on a fait à ſon début : ſes ſucceſſeurs l'imitent; leurs doubles eſſuient les mêmes traitements & les rendent : de cette façon, une Troupe excellente ne peut que devenir déteſtable (1). Admettons deux Théatres, les Acteurs ſe piqueront d'émulation. Loin de s'endormir dans le ſein de l'indolence, ils feront continuellement de nouveaux efforts. L'un ſera vainqueur aujourd'hui, l'autre triomphera demain; & ceux qui méritent la palme, ne ſe la verront plus diſputer par des écoliers fiers de remuer les bras, les jambes, la tête comme leur maître. --- Le Public jugera donc plus ſainement? --- Sans contredit, je crois m'être ménagé par gradation le moyen de le prouver ſans peine.

Une ſeule Troupe eſt auſſi nuiſible au goût du Public qu'à l'art du Poëte & de l'Acteur. J'ai fait voir que des Comédiens munis d'un Privilege excluſif, pouvoient inſenſiblement accoutumer la Capitale à ne voir que des *monſtres dramatiques*; j'ai démontré qu'ils pouvoient inſenſiblement faire ſuccéder le regne des Comédiens *machines* à celui des *Roſcius* : il eſt donc

(1) Qu'on ſe figure le tableau d'un Maître copié ſucceſſivement par les Eleves de quelques Eleves. L'original parera le cabinet d'un curieux, & fera les délices des Connoiſſeurs; la ſixieme copie, multipliée à l'infini, tapiſſera les murs des plus viles guinguettes.

clair que le Public une fois condamné à ne voir sur la scene que ces mêmes monstres, ces mêmes *machines*, les trouvera peu-à-peu supportables, & les admirera bientôt ; peut-être même, victime de la barbarie, finira-t-il par accourir en foule à ces parades amphibies qui font encore siffler par les gens de goût, les *Scudéri*, les *Desmarets*, les *Scarron*, &c. peut-être enfin laissera-t-il reparoître sur la scene ces convulsions, ces tortillements de bras, cette déclamation chantante, ce jeu forcé, précieux ou *taquin*, cette monotonie ennuyeuse qui y régnoient si tyranniquement lorsque *Moliere*, leur fléau, vint s'établir à Paris. Admettez, comme alors, un second Théatre ; donnez au Public un objet de comparaison ; les Acteurs qui voudront être lestes sur le cothurne, lourds sur le brodequin, ou ne donner que des romans monstrueux pour y briller facilement en s'écartant de la nature, seront bientôt hués, parce que leurs rivaux feront leur critique en n'admettant que des Pieces dans le bon genre, & en conservant à chacun de leurs rôles les nuances convenables. Je le répete, donnez au Public un objet de comparaison, il ne sera jamais complice du mauvais goût.

Tout veut qu'on élargisse la carriere du goût, de la gloire (1) & des plaisirs. Quand un Acteur chéri aura besoin de prendre les eaux, il

---

(1) Le Théatre Italien, tel qu'il est présentement, ne peut faire que la réputation des Musiciens ; les Poëtes y sont totalement sacrifiés : aussi aura-t-il bientôt besoin d'une révolution. Un

préférera celles de *Paſſy*, pour ne pas donner à un rival appliqué le temps de le faire oublier. Les bons ſujets qui débuteront ſur un Théatre n'y ſeront point rebutés : on craindra que l'autre ne s'en empare. Les Acteurs de la Province, ſachant que les vrais talents ont des reſſources à Paris (1), feront des études de goût dans les villes du ſecond ordre, & ne ſacrifieront point d'heureuſes diſpoſitions à la *charge* ou à *l'Opera-bouffon*. Une rapſodie protégée ne forcera pas les étrangers à ne voir qu'elle pendant trois mois, & ne remplira point les petites loges d'enfants, de bonnes, de femmes-de-chambre (2). Le Public ſe réchauffera en voyant

---

Spectacle qui n'a pas un vrai genre, ne peut ſe ſoutenir, s'il ne ſe varie continuellement. Qu'on ceſſe d'y repréſenter ces Drames étonnants qui blaſent le goût & produiſent ſur le Public l'effet des liqueurs fortes ſur les palais délicats; qu'on ne s'y borne pas à rouler ſur ſept ou huit cannevas, tandis qu'on a le fonds le plus riche ; qu'on y reprenne ces parodies ſi propres à corriger les ridicules ſi néceſſaires pour la police du Parnaſſe ; qu'on y parle enfin plus au cœur & à l'eſprit qu'aux oreilles : alors tout Paris dira avec *Fontenelle* en y courant : *Je vais au grenier à ſel.*

(1) Londres n'avoit autrefois qu'un Théatre ; ſes Acteurs tranſmettoient à leurs enfants leurs rôles, leurs geſtes, leurs manieres. Il falloit le génie de l'étonnant, de l'inimitable *Garrick* pour conſoler de cette monotonie. L'on a formé une ſeconde Troupe. Soudain l'émulation s'eſt répandue dans les Provinces ; les Comédiens, juſques-là déteſtables, s'y ſont appliqués, pour venir ſe diſputer en foule l'avantage d'amuſer la Capitale.

Il faut, diſent les Anglois, qu'un Comédien jette ſa gourme dans les Provinces, comme un jeune cheval dans les pacages? ont-ils tort ?

(2) Les loges à l'année portent le plus grand préjudice à la caiſſe des Comédiens. Un homme riche prend une Loge ; il a quatre ou cinq places pour le quart de ce qu'il les paieroit, & peut les céder ſucceſſivement à ſes parents, à ſes amis, aux parents de ſes parents, aux amis de ſes amis, &c. Ceux-ci comptant là-deſſus, attendent patiemment leur tour, & ſe gardent bien d'apporter leur argent au bureau. Les loges à l'année ne

multiplier ſous ſes yeux le nombre des Athletes. Les Auteurs pouvant donner la préférence à ceux des Comédiens qui leur plairont davantage, & qui auront de meilleurs procédés, ceux-ci leur ſauront gré du choix : les ſoins, les égards, la politeſſe ſuccéderont à des tracaſſeries, à des haines ſi peu faites pour les gens à talent, & qui font autant la honte & l'opprobre des uns que le malheur des autres.

J'entends pluſieurs perſonnes s'écrier qu'il faut protéger le Théatre de la nation, lui conſerver ſes droits, le faire jouir d'une magnificence, d'une ſupériorité, d'une pompe impoſantes. Que veut-on dire par le Théatre de la nation ? Parle-t-on de vingt Comédiens qui, malgré leurs grands talents, ſe ſuccedent & ſe font oublier mutuellement ? Ou bien *le Tartuffe*, *Cinna*, *Phedre*, *Rhadamiſte*, *le Joueur*, *le Glo-*

peuvent donc être utiles qu'à une Troupe incertaine de faire de bonnes chambrées quand elle le voudroit, ou qui manque de nouveautés.

Je ne m'étendrai pas ſur le tort que les loges à l'année font aux Poëtes dramatiques. L'article 49 des Statuts enrégiſtrés au Parlement, dit : *L'Auteur conſervera ſes droits juſqu'à ce que la recette ſoit deux fois de ſuite, ou trois fois en différents temps, au-deſſous de 1200 livres, l'hiver, ou de 800 livres l'été.* Dans les Réglements faits par les Comédiens en 1766, il ſuffit que la Piece tombe deux fois en différents temps dans les regles, pour leur appartenir. On conçoit combien ce changement leur eſt utile ; on conçoit encore que les trois quarts des Spectateurs, les plus riches, les plus curieux de Spectacle, ayant de petites loges, & que le produit de ces petites loges n'étant pas comptis dans la recette, les nouveautés appartiennent tout de ſuite aux Comédiens. Que ſeroit-ce, ſi nous parlions des Abonnés ? Les Italiens, convaincus de cette vérité, ont décidé que les Pieces appartiendroient toujours aux Auteurs ; & que s'ils mouroient dans la nouveauté de leurs Drames, leurs héritiers auroient part aux cinquante premieres repréſentations. Rien de plus honnête.

Admettez deux Troupes, les Abonnés & les perſonnes qui louent de petites loges ſe partageront.

rieux, *Mahomet*, *la Métromanie*, tous ces Ouvrages immortels, tous ces monuments éternels du génie françois, quoique joués par différentes Troupes, ne composent-ils pas bien plus essentiellement le vrai Théatre de la nation, même lorsqu'ils sont représentés dans les pays les plus lointains?

« Mais, ajoutera-t-on, si vous admettez deux » Troupes, celle que nous avons gagnera » moins ». C'est encore une erreur. Je ne ferai pas à mes Lecteurs l'affront de la combattre. On voit sans peine qu'en tirant les Acteurs de leur léthargie, en piquant leur émulation, en les forçant à donner plus souvent des nouveautés, à ne pas rebuter les bons sujets dans tous les genres, à se choisir des seconds passables, à ne pas abandonner la moitié de la semaine à la *doublure* (1), on augmentera leur fortune comme

(1) Ce qu'on appelle doublure au Théatre, est la chose la plus funeste aux Pieces, la plus désagréable pour le Public, & la plus nuisible à la caisse des Comédiens. Premiérement le Public qui voudroit toujours voir ses Acteurs chéris, se réserve pour les jours où ils paroîtront, & fuit le Spectacle le reste de la semaine. Secondement, une Piece une fois doublée, quelque bonne qu'elle soit d'ailleurs, n'est plus courue, n'apporte plus d'argent. --- Que faire à cela, me dira-t-on? « Il faut donner le temps aux premiers » Acteurs de se reposer: il est encore nécessaire d'accoutumer les » doubles à voir le Public : comment concilier des choses si con» traires » ? --- Le voici. Lorsqu'on met une nouveauté à l'étude, je la ferois répéter en même temps par les premiers Acteurs & par les doubles; de cette façon, si après les premieres représentations, un Comédien étoit malade ou fatigué, son double le remplaceroit; le Public, consolé de l'absence d'un seul premier Acteur par la présence de tous les autres, & par le plaisir de ne pas voir interrompre la nouveauté, se prêteroit volontiers à l'arrangement. Quand l'Acteur malade ou fatigué reparoîtroit, il donneroit une nouvelle vigueur à la Piece; un autre pourroit se reposer à son tour, & de cette façon les Pieces seroient continuellement doublées sans le paroître jamais.

leur gloire. Le François prodigue l'or & les applaudiſſements à qui ſait lui procurer des plaiſirs variés; témoin l'empreſſement avec lequel, las de voir toujours les mêmes Pieces & les mêmes Acteurs, il court entendre criailler à l'*Ambigu-comique*, & voir des ſauts périlleux chez *Nicolet*. Sachez l'amuſer, il vous donnera la préférence, & le goût triomphera ſans peine de la futilité la plus déshonorante pour la nation.

Quels ennemis du goût, de nos plaiſirs & de notre gloire, pourroient donc contrarier l'établiſſement d'un ſecond Théatre? Ce ne ſera pas certainement un Public toujours avide de nouveautés, ni les Auteurs qui n'ont plus rien à eſpérer ſans cet heureux changement, encore moins MM. les premiers Gentilshommes de la Chambre, puiſqu'un Théatre de plus leur fournit un double moyen de faire des heureux, de placer des gens à talent, de s'aſſurer l'immortalité en protégeant les Muſes qui la donnent, & leur facilite des reſſources pour varier les fêtes de la Cour, ou pour les rendre plus brillantes, ſoit en y appellant les deux Troupes ſéparément, ſoit en y réuniſſant l'élite de l'une & de l'autre (1). Quant à nos Comédiens actuels, je ſuis ſûr que les trois quarts gémiſſent de la chûte du Théatre (2); qu'ils donneroient tout au monde pour

(1) Le célebre *Préville* a un frere qui lui reſſemble preſque parfaitement, & qui jouoit des rôles françois à la Comédie Italienne. Ils ont ſouvent fait les plaiſirs de la Cour en y repréſentant *les Ménechmes*, ou *les deux Freres jumeaux*, de *Regnard*.

(2 Si je m'étois trompé dans ce calcul, que deviendroit mon *Egoïſme*, Comédie en vers & en cinq Actes, reçue depuis ſix mois? Oh! parbleu, je n'aurois qu'à me bien tenir.... A tout événement

le

se voit dans sa splendeur, & qu'on peut leur reprocher tout au plus cette foiblesse, cette indolence avec laquelle ils souffrent que deux ou trois esprits remuants profitent des abus anciens pour en glisser de nouveaux; qu'ils en imposent à leurs Supérieurs trop occupés d'affaires plus importantes; qu'ils bouleversent les anciens Réglements (1), ou s'en fassent à leur guise pour inquiéter leurs camarades & rebuter les Auteurs.

Qu'on accumule les bienfaits sur les Comédiens estimables, qu'on les enrichisse, qu'on leur dresse des statues, rien n'est plus juste, ils servent le Public; mais qu'on ôte aux mal-intentionnés les moyens de déshonorer leur profession, & de la perdre en coupant à la racine des rejetons qui peuvent en faire le principal ornement, & lui donner une nouvelle vie. Où peuvent-ils avoir puisé la basse & folle jalousie qui les anime contre les Poëtes dramatiques? eux qui se font un plaisir de les chanter dans leurs Préfaces, dans leurs Epîtres, qui conservent leurs noms à la postérité, qui, pour prix de leurs travaux, ne demandent qu'à partager avec eux les honneurs de la Scene. Quelle chose au monde devroit être plus intéressante pour un Comédien que les Gens de Lettres!

---

je prie le Public de vouloir bien lire celles de mes Pieces qui ne seront pas jouées. Je tâcherai de lui détailler gaiement les causes de ma disgrace.

(1) Les Comédiens affichent dans leurs corridors les ordres du Roi, qui défendent à toute personne, de quelque qualité & condition qu'elle soit, d'entrer au Spectacle sans payer: pourquoi ne rendent-ils pas leurs Réglements aussi publics? personne n'oseroit les enfreindre.

N'ont-ils pas travaillé bien efficacement pour faire disparoître la honte dont le Public a couvert pendant long temps ceux qui l'amusoient au Théatre ? Un Comédien qui chercheroit à mettre ses bienfaicteurs à la place d'où ils l'ont tiré, qui voudroit les plonger dans l'avilissement, n'auroit-il pas une ame de boue, ne seroit-il pas un monstre (1) ?

Il est certain, & tout le monde en convient, que notre Théatre, réduit au point où il est, ne peut se soutenir long-temps, s'il ne reprend une forme plus favorable. Nous avons tout lieu d'espérer la derniere de ces révolutions. A la Ville, les Drames ont désormais besoin de s'étayer de la Musique & de toutes les contorsions d'une pantomime ridicule ; à la Cour, *Jupiter*, *Hébé*, *les Graces* veulent rire à la Comédie & pleurer à la Tragédie. Nos Maîtres,

---

(1) François, gardez-vous d'avilir vos Poëtes, si vous voulez qu'ils vous élevent l'ame, qu'ils vous chantent dignement : c'est assez que vous fermiez le Temple de la Fortune à ceux qui vous ouvrent le Temple de Mémoire, & que vous ne les fassiez pas même jouir du fruit de leurs veilles. Il seroit un moyen bien simple pour mettre les Auteurs dramatiques à leur aise : le voici. Qu'on n'accorde aucun privilege aux Directeurs, aux Actionnaires de Province, qu'en les soumettant à payer la part d'Auteur durant les trois premieres représentations de toutes les nouveautes : qu'y perdront-ils ? Rien ; il y gagneront au contraire en suspendant ces jours-là les abonnements. Devons-nous tout-à-fait négliger nos Poëtes, quand les Anglois se piquent de les enrichir ? Ils ont une méthode que nous devrions adopter : après la premiere représentation d'une Piece, les Amateurs envoient souscrire pour un ou plusieurs exemplaires. L'Auteur ne fait tirer que le nombre dont il a besoin, & n'a par ce moyen aucun faux - frais à faire. On peut objecter à cela qu'à Paris chaque exemplaire coûte trente sols, & qu'on le vend douze en Province. Eh bien ! l'Auteur ayant une fois ses planches, pourroit aisément satisfaire les Souscripteurs de la Province ; & les contrefactions, toujours imparfaites, ne seroient plus à craindre.

après nous avoir fait admirer les vertus réunies de leurs prédéceſſeurs, protégeront ſans doute un art qui ſait ſi bien renouveller dans tous les cœurs & les bienfaits d'un Souverain & l'enthouſiaſme d'un peuple reconnoiſſant (1). Peut-être même un Prince ſtudieux, un Prince ami des talents, ſe rappellera-t-il avec quelque intérêt, que ſans les bontés de MONSIEUR, frere de *Louis XIV*, *Moliere*, le premier Comique de tous les âges & de toutes les nations, le divin *Moliere* eût langui dans la Province; que l'Europe charmée avoue devoir à ce Prince *le Tartuffe*, *le Miſanthrope*, *les Femmes Savantes*, &c. & qu'elle le bénit d'avoir ouvert au génie une carriere dans laquelle le *Mécene* & le Protégé ſe ſont mutuellement couronnés.

Encore un pas heureux, & nous touchons à ces beaux jours où *Corneille*, *Moliere*, *Racine*, pouvoient s'illuſtrer ſur des Théatres différents & voler de front au Temple de Mémoire. Quel dommage, grands Dieux! ſi ce ſiecle n'eut eu qu'une ſeule Troupe! l'un des génies que nous venons de nommer, l'auroit occupée, les autres ſe ſeroient découragés. Qui aſſurera même que les *Monfleury*, les *Bourſaut*, & peut-être les *Pradon*, déjà poſſeſſeurs de la lice, n'en auroient pas fermé la barriere aux vigoureux athletes qui les ont ſi bien terraſſés? La France auroit perdu cent chef d'œuvres qui

(1) Voyez les Théatres Italien & François retentir d'applaudiſſements au ſeul nom de *Henri IV*. Y a-t-il un ſeul Spectateur qui ne paroiſſe comblé des bienfaits de ce Prince? Le plaiſir de répandre des larmes délicieuſes n'enleve-t-il pas aux Cenſeurs les plus malins l'envie de juger les deux Pieces?

lui feront à jamais le plus grand honneur, puisqu'il eſt vrai qu'un Empire eſt plus ou moins floriſſant, ſelon qu'il produit plus ou moins d'hommes immortels.

Un ſecond Théatre ! voilà le cri général. Encore une fois, un ſecond Théatre ! ne fût-ce que pour y voir jouer l'*Impromptu de Verſailles !* quels traits de lumiere pour le Public, les Auteurs & les Comédiens ! Heureux les uns & les autres, s'ils voient inceſſamment renaître les jours de fête de *Thalie* & de *Melpomene* ! heureux ſi le mortel, chargé d'élever un nouveau ſanctuaire aux Muſes, ne ſouffre pas que la cabale, l'orgueil, la jalouſie, le vice ſur-tout, y luttent contre le génie ; & s'il ſe perſuade bien qu'on lui donne la gloire du Théatre à rétablir, un beau laurier à mériter, & non une fortune rapide à faire !

Note de l'Auteur.

Les idées de M. *R. de Ch.* ſur le projet d'un ſecond Théatre, page le plan que je me ſuis permis de propoſer ſur le même ſujet, l'Ouvrage de M. *de Cailhava* ſur la néceſſité de cet établiſſement, enfin l'obligation où je crois être d'attendre une déciſion ſur pluſieurs objets pour ſuivre enſuite mon hiſtorique, toutes ces raiſons m'engagent à m'en écarter quelques moments, pour faire ici de légeres réflexions qui, j'eſpere, ne paroîtront ni iſolées ni, déplacées, parce qu'elles tiennent au ſujet que je traite, & parce qu'elles m'ont paru pouvoir être agréa-

bles à mes Lecteurs; utiles & instructives pour les Comédiens, sur-tout pour ceux qui commencent à paroître sur la Scene, soit qu'on ne laisse subsister qu'un seul Théatre, soit que dans la suite Sa Majesté juge à propos d'en ordonner ou d'en permettre un second.

Réflexion sur la différence qui se trouve entre les recettes produites par les Tragédies, & celles produites par les Comédies.

Nous avons certainement d'admirables chef-d'œuvres dans le genre comique, comme dans le genre tragique. Cette assertion reconnue généralement, & avouée par l'Europe entiere, n'a pas besoin d'autres preuves.

L'usage ordinaire de la Capitale est de donner par semaine trois Tragédies, & de grandes Comédies les autres jours. Si, dans les registres de recette, on examine celles que produisent les Tragédies, & celles que produisent les grandes Comédies (je ne parle point des nouveautés), on trouvera que la balance penche toujours du côté des Tragédies. Quelle peut donc être la raison de cette différence? Je crois que la voici :

La Scene françoise fournit aisément des Acteurs comiques, qui inspirent la gaieté : on y rira souvent; mais éprouve-t-on jamais à la Comédie ces mouvements impétueux, ces sentiments violents, ce doux attendrissement, le triomphe de l'Acteur vraiment tragique?

Il n'exiſte aujourd'hui que très-peu de Connoiſſeurs qui aient vu, ou qui puiſſent ſe rappeller les *Baron*, les *le Couvreur*, les *Dufreſne*, les *Gauſſin*, &c.

Mais il en exiſte beaucoup à même de regretter les *Clairon*, les *Dumeſnil*, & ſur-tout le ſublime *le Kain*, le plus grand Tragédien qui jamais ait été, & qui peut-être n'aura jamais ſon égal.

Il nous reſte quelques Acteurs tragiques dont le talent, quoiqu'au-deſſous de ceux dont je viens de parler, mérite cependant nos ſuffrages & nos applaudiſſements : ſur-tout lorſqu'ils ſavent ſe placer & ſe renfermer dans les bornes que la nature ſemble leur avoir preſcrites, au moral comme au phyſique.

La retraite de la célebre Mademoiſelle *Dangeville* a ſans doute été une perte immenſe pour la Comédie, qui en a fait quelques autres depuis; mais la Comédie poſſede encore des talents ſupérieurs & rares.

Quoi qu'il en ſoit, comparons les différentes ſenſations que nous font ſucceſſivement éprouver quelques-uns de nos Acteurs tragiques d'aujourd'hui, avec celles que produiſent en nous nos meilleurs Acteurs comiques ; nous ſerons obligés de convenir que la Tragédie remue notre ame bien plus vivement.

Ainſi donc des ſenſations plus fortes, qui tranſportent l'eſprit & la raiſon, qui verſent dans le cœur un raviſſement délicieux, voilà l'appât puiſſant qui donnera toujours à Melpomene le pas ſur Thalie.

Combien doivent être cheres aux gens de

goût ces Tragédies qui ſavent parler au cœur, & fondre l'art avec l'expreſſion pathétique de la nature !

Combien ces mêmes Tragiques doivent-ils être précieux à leurs camarades, puiſqu'en amenant l'affluence des Spectateurs, ils contribuent le plus à la gloire & aux bénéfices de la ſociété commune !

Cette réflexion ſemble amener naturellement celle qui ſuit.

La Tragédie & la Comédie ſont compoſées de différents emplois, qui, pour être remplis convenablement, exigent ſans doute un talent propre & analogue à chacun de ces différents rôles; mais ces rôles différents n'exigent pas tous la même étude, le même travail, les mêmes efforts, ni la même ſupériorité de moyens.

Il eſt ſur-tout dans la Comédie certains genres où quelques Sujets peuvent être & ſont en effet bien placés; mais ſi le mérite de ces Acteurs ſe borne à ces emplois; ces Acteurs ſemblent ne devoir tenir qu'un petit coin au Théatre François, parce que les talents reſtreints à ce genre n'attireront certainement jamais la foule.

Je ſuis fort éloigné de chercher à mortifier ou à humilier aucun de ceux qui ſe ſont deſtinés à ces minces emplois, je ſerai toujours le premier à leur rendre juſtice & à les applaudir; je ne conſidere ici que le genre des rôles, & point du tout le perſonnel.

Comme je parle ſans partialité & ſans amertume, je dirai franchement ce que je crois de bonne foi.

Ainſi donc, dans la répartition des parts, il

me semble que les talents les plus nécessaires, les plus rares, & conséquemment les plus utiles, doivent être distingués des talents inférieurs & communs; les assimiler dans les émoluments seroit une faveur d'autant plus abusive, que les Acteurs restreints à ces médiocres emplois, ne sont tenus qu'à de très-légeres dépenses pour y paroître dans le costume convenable. Cependant, après un long service, il est juste de récompenser de pareils Acteurs; mais ce ne doit être qu'après plusieurs années, & proportionnément à l'utilité dont ils auront été. Je crois que trois quarts de part sont le taux le plus fort auquel il est convenable de les porter.

Diverses idées sur les qualites constitutives qui peuvent faire un Comédien, & sur les premiers objets auxquels un Commençant doit principalement s'appliquer.

De tous les motifs qui peuvent engager à prendre l'état de Comédien, le premier & le seul digne d'éloge, c'est l'amour de la gloire; cet ascendant irrésistible qui ferme l'oreille au cri du préjugé, & qui donne le courage nécessaire pour dompter toutes les difficultés attachées à cet état.

Pour être emporté par un pareil motif, il faut une imagination brûlante, une ame vive & tendre; un cœur susceptible des différentes passions qu'on se propose de peindre : on ne fait pas sentir ce qu'on ne sent pas soi-même.

Voilà les premiers maîtres. Si la nature a refusé ces qualités, quelques leçons que l'on

reçoive, quelques modeles que l'on choisisse, on restera toujours dans la médiocrité.

La premiere étude du commençant doit être la connoissance de la prosodie; avant de tenter aucun rôle, il faut qu'il apprenne à parler correctement; pour y parvenir, il faut qu'il lise assiduement & long-temps *Corneille* & *Moliere*.

C'est par l'étude des Ouvrages de ces grands hommes que le talent peut se former, & qu'un commençant se familiarisera avec le ton de la nature.

Lorsqu'il aura bien acquis la connoissance de la prosodie, il faut qu'il soigne scrupuleusement sa diction & sa maniere de prononcer.

Il n'est pas moins essentiel pour lui de s'appliquer à bien combiner la qualité & l'étendue de son organe.

Il est des organes propres à exprimer les accents de la fierté, de la force, de la colere, de la fureur, &c. & à qui les accents d'une sensibilité douce & attendrissante sont impossibles.

Lorsqu'en pareil cas un Comédien veut suppléer par l'art aux moyens que la nature lui a refusés, les efforts qu'il fait l'obligent à une contrainte bien éloignée de la vérité.

En sortant de son naturel, l'Acteur n'est plus communicatif, c'est-à-dire, il ne fait point éprouver à l'ame les sensations dont il s'efforce à la pénétrer; les gens de goût & les connoisseurs en découvrent bientôt la cause.

Les observations que je vais faire ci-après ont un rapport plus direct à la Tragédie qu'à la Comédie.

Tout Acteur, & sur-tout un commençant,

doit réfléchir profondément ſur l'action des Ouvrages dramatiques; il faut que préliminairement il cherche les éclairciſſements propres à lui fournir les moyens dont il a beſoin pour faire reſſortir les effets du rôle dont il eſt chargé; il faut donc à l'Acteur non ſeulement une étude conſtante, mais de plus beaucoup d'intelligence.

Quelque talent qu'il ait, il ne doit jamais s'expoſer à jouer un rôle ſans le bien ſavoir; dès que ſa mémoire chancelle, il n'eſt plus à ſon aiſe, & fatigue l'auditeur.

L'habitude du corps & les geſtes ſont deux objets bien eſſentiels au Théatre.

Le Comédien doit accoutumer ſa figure à préſenter d'abord à l'œil le caractere dominant du rôle; je ne déciderai point ſi dans ceux du grand tragique, les moyens phyſiques ſont indiſpenſablement néceſſaires à un Acteur; mais je me permettrai de dire qu'ils me paroiſſent un acceſſoire bien avantageux pour faire reſſortir les effets des moyens ſentis.

L'aſſemblage des beautés phyſiques & morales dans un même Sujet ſe rencontre bien rarement, il en eſt d'autant plus précieux. S'il falloit cependant opter, il me ſemble qu'il n'y auroit pas à balancer ſur le choix : le talent embellit la laideur.

Une multiplicité de geſtes eſt toujours un défaut d'autant plus repréhenſible, qu'il n'eſt pas poſſible que, dans cette multiplicité, il ne s'en trouve de jetés au haſard, & par conſéquent faux.

Les geſtes ſont l'effet ſubit du mouvement de

l'ame; s'ils ſont d'avance étudiés, calculés, préparés, maniérés, ſymmétriſés, ils affoibliſſent l'énergie de l'action.

Il eſt peu de ſituations qui exigent de toucher une Actrice, de lui prendre la main, de la ſerrer entre ſes bras : lorſque ces ſituations l'exigent abſolument, il faut apporter dans ces geſtes la plus grande réſerve, & le maintien de la plus grande décence. On ne peut trop répéter ce précepte, ſur-tout dans la Tragédie, car il arrive ſouvent à nos Acteurs tragiques de l'oublier.

Une déclamation chantante, ou empoulée, eſt le contraire du vrai talent; cependant dans la Tragédie, le naturel doit toujours ſe reſſentir de la grandeur du ſujet, jamais ne s'avilir par une trop baſſe familiarité.

Les commençants ont preſque tous le défaut d'enfiler leurs vers deux à deux, & de noter le repos de l'hémiſtiche : rien ne reſſemble plus à un mauvais écolier, rien n'eſt plus éloigné de la vérité.

Un Acteur qui devient convulſif, & qui s'étouffe dès les premiers pas, n'intéreſſe bientôt plus; c'eſt la phyſionomie, l'attitude, le maintien, la nobleſſe, la fermeté, la rapidité & la vérité des mouvements & du débit qui expriment le ſentiment, & qui font l'illuſion.

La monotonie, le ton plaintif & lacrymal ſont ſans doute inſoutenables, mais il ne faut point faire heurler ou chanter *Melpomene*, ſur-tout dans les chef-d'œuvres de nos Maîtres de l'Art : leurs ouvrages n'ont pas beſoin de ce coloris, qui couvre le vuide des idées.

Le Comédien doit toujours être à l'action qu'il présente ; il doit faire appercevoir sur sa physionomie, l'intérêt plus ou moins grand que doivent exciter dans son ame les discours de ses interlocuteurs, & les différents événements qui peuvent se succéder dans une Piece.

Il doit peindre toutes les nuances des passions dont il doit être agité : il faut qu'il ne néglige pas même aucun des petits accessoires de son rôle ; un geste, un regard, un silence deviennent quelquefois un trait sublime dans un Acteur ; enfin le Comédien n'est vrai qu'autant qu'il est plus près de la nature.

Quoique l'Auteur doive toujours être le plus naturel possible, cependant il ne doit jamais présenter la nature désagréable & repoussante.

La terreur & la pitié sont sans doute les deux plus grands mobiles de la Tragédie, mais de la terreur à l'horreur la nuance est sensible : c'est à l'intelligence & au talent de l'Acteur à la faire distinguer.

Il est des situations dans lesquelles une imitation trop exacte des accents de la nature seroient insoutenables. Le cri d'une extrême douleur poussé dans toute son étendue seroit révoltant au Théatre ; les véritables convulsions du désespoir seroient affreuses à voir.

L'art & l'intelligence d'un Acteur doivent savoir embellir ces moments.

L'expression de l'extrême douleur ou du désespoir, peinte sur la figure des larmes, des sanglots ménagés ; l'anéantissement des facultés de l'ame, l'affaissement total de la belle nature offrent un tableau vraiment dramatique, bien plus touchant, bien plus terrible que des cris aigus,

des heurlements & des convulſions hideuſes à voir.

La raiſon & le ſentiment devroient proſcrire toujours ſur la Scene les Pantomimes outrées & dégoûtantes, qui, au lieu de déchirer le cœur, n'inſpirent que l'horreur la plus révoltante.

Je vois aſſez ſouvent nos Acteurs manquer d'attention aux *à parte* : ils devroient s'arranger de façon à ce que ces *à parte*, ne puſſent pas être entendus de ceux qui ſont en Scene avec eux, qui ſont cenſés n'en devoir prendre aucune connoiſſance. Point du tout, ils parlent trop haut, ou trop près de ceux qui ne doivent pas les entendre, ou bien ils s'adreſſent au Public. Peuvent-ils ignorer, ou oublier que le Public eſt toujours cenſé n'entrer pour rien dans ce qui ſe paſſe au Théatre ?

De jour en jour il devient abſolument plus néceſſaire de ne point épargner les répétitions, c'eſt le ſeul moyen de bien faire marcher les Pieces, & d'y mettre l'enſemble. Les Débutants en auroient ſur-tout grand beſoin ; j'avoue que cette multiplicité de répétitions deviendroit une gêne pour les Anciens, dont le ſort eſt fait ; mais cette raiſon ne détruit pas la ſolidité de ma réflexion.

Je n'étendrai pas plus loin mes obſervations, mon deſſein n'a point été d'entrer dans tous les détails dont cette matiere ſeroit ſuſceptible, je n'ai prétendu qu'eſquiſſer légérement quelques idées qui m'ont paru vraies.

Avant de finir, je crois pouvoir ajouter la réflexion ſuivante :

L'art de Comédien eſt très-difficile : on n'y parvient à la célébrité que par l'étude la plus conſtante, par le plus long travail & par les plus grands efforts. Le talent ne peut exiſter que dans une ame élevée : il ſeroit barbare de commencer par l'avilir & par l'humilier. Il faut donc l'encourager, mais proportionnément aux eſpérances qu'il donne, & aux efforts qu'il fait pour réuſſir : le Public doit être ſévere, jamais injuſte ; il doit être indulgent, jamais partial, ſur-tout jamais trop foible, car l'amour-propre s'ennivre aiſément ; l'orgueil prend ſouvent de ſimples encouragements pour un tribut dû à ſon mérite ; l'Acteur cajolé par la multitude ignorante, néglige le travail, n'approfondit plus, dédaigne d'étudier la nature, de s'éclaircir par l'expérience, & de ſe former un vrai talent, par l'obſervation des nuances différentes qui doivent dominer, & ſe ſuccéder dans chacun des rôles de ſon emploi.

Il a déjà paru, ſur les Spectacles & ſur l'Art des Comédiens, pluſieurs excellents Ouvrages : ils contiennent des inſtructions très-utiles & des réflexions très-judicieuſes.

Peut-être ne dois-je qu'à ma mémoire une grande partie de ces obſervations ; ſi cela eſt, je ſuis éloigné de vouloir m'approprier un honneur que je ne devrois qu'à un larcin, quoiqu'involontaire ; ſi au contraire ces idées m'appartiennent directement, je les ſoumets au jugement du Public. J'ai cherché le vrai, dès que j'ai cru l'avoir reconnu ; j'ai écrit de bonne foi : ſi je me ſuis trompé dans ma façon de voir, je ſerai pénétré de reconnoiſſance pour ceux qui voudront

bien prendre la peine de m'éclaircir & de rectifier mes erreurs.

Si l'on veut ſavoir pourquoi j'ai rompu le fil de mon hiſtorique preſque au commencement de l'année 1780, & pourquoi j'ai paſſé ſubitement à des objets qui auroient pu trouver place ailleurs, en voici les véritables cauſes :

Depuis quelque temps il s'étoit élevé pluſieurs difficultés entre MM. les Auteurs & les Comédiens; on avoit paru prendre de part & d'autre la voie de la conciliation; on m'avoit aſſuré que l'autorité donneroit bientôt une derniere ſanction légale, qui ſtatueroit définitivement ſur de nouveaux Réglements; il me paroiſſoit convenable de les faire connoître, & de les placer immédiatement après l'Ouvrage de M. *de Cailhava.* J'ai attendu long-temps; ce retard étoit affligeant pour moi; à mon âge on eſt preſſé de jouir; je me ſuis flatté qu'on ne me feroit pas un crime de m'être hâté à avancer & à faire paroître le plutôt poſſible un Ouvrage dont je devois eſpérer une plus prompte publication.

Je compte ſur l'indulgence de mes Lecteurs, je les prie d'avoir la complaiſance de rapprocher ce qui ſuit, de ce qui eſt dit dans ce troiſieme tome, page 292. Je reprends ici mon hiſtorique, à l'article où il eſt parlé du Compliment de l'ouverture du Théatre en la préſente année 1780, & dans lequel on annonce la premiere Repréſentation de la remiſe de *la Veuve du Malabar.*

Cette Tragédie fut jouée le 29 Avril, continuée juſqu'au 8 Juillet incluſivement, & a eu trente repréſentations conſécutives, trois par

ſemaine, ſans interruption, ſauf le Lundi 8 Mai, jour de la Revue du Roi, & auquel il étoit impoſſible d'avoir le nombre de ſoldats néceſſaires ſur le Théatre. Les extrêmes chaleurs n'ont pas empêché une continuelle affluence de Spectateurs. La Reine, qui avoit été quelque temps ſans honorer ce Spectacle de ſa préſence, y vint au moment qu'elle n'y étoit pas attendue; elle parut contente de la Piece, elle voulut bien l'applaudir en pluſieurs endroits.

On avoit annoncé ſa derniere repréſentation pour le Samedi premier Juillet, mais le Public ayant deſiré ſa continuation, elle fut encore jouée toute la ſemaine d'après.

Les quatre principaux rôles étoient remplis par la demoiſelle *Sainval*, les ſieurs *Montvel*, *Larive* & *Vanhove*, ils les ont rendus ſupérieurement, & ils méritent les plus grands éloges. Il eût été facile aux Comédiens de tirer encore pendant quelque temps le parti le plus avantageux de l'enthouſiaſme preſque général; mais ils oublierent l'intérêt, pour ſe ſouvenir des égards qu'ils devoient à leurs Abonnés. J'ai déjà précédemment cité pluſieurs traits de l'honnêteté des procédés de la Comédie, dans toutes les occaſions elle en a fait preuve: vraiſemblablement la remiſe de *la Veuve du Malabar* en fournira un nouvel exemple.

Le brillant ſuccès de cette remiſe a fait dire généralement que jamais Piece tombée ne s'étoit relevée avec tant d'éclat. Je dois donc citer une anecdote peut-être ignorée, ou du moins tout à-fait oubliée. Mon intention n'eſt point de mettre en comparaiſon les deux Ouvrages; je

je connois trop la diſtance immenſe qui doit les ſéparer, je ne ſuis qu'Hiſtorien.

En 1689, *Palaprat*, dans ſa Comédie *du Concert ridicule*, avoit parodié les meilleures Actrices de l'Opéra, ſur-tout un air qu'elles chantoient avec les plus grands applaudiſſements: ces Chanteuſes prefferent *Palaprat* de parodier auſſi les Danſeuſes à leur tour; cette idée plut à l'Auteur; il ſe rappella un ancien Ballet exécuté à Toulouſe: ce Ballet lui fournit le plan de la Parodie; mais pour la rendre avec la charge la plus groteſque, & par conſéquent la plus analogue à ce genre, ſur-tout reçu dans ce temps-là, il falloit que *Champmêlé* & un de ſes camarades, l'un & l'autre d'une grandeur & d'une groſſeur extraordinaires, vouluſſent bien conſentir à ſe traveſtir en femmes. Il le leur propoſa; ils y acquieſcerent: *Palaprat* compoſa ſa Comédie en un Acte & en proſe; elle portoit pour titre, *le Ballet extravagant*. La Cour lui donna celui *des Sabines*. Cette Piece fut repréſentée pour la premiere fois, le 25 Juillet 1690. L'intérêt roule ſur l'entêtement d'une femme à mettre ſur pied un Opéra qui fourniſſe l'occaſion à des amants de profiter d'une répétition pour enlever ſes filles, & le pivot étoit cette phraſe miſe en action: *les Romains ne pourront jamais enlever les Sabines*. Le peſant *Champmêlé* & ſon épais camarade étoient *les Sabines*; *Raiſin* & *Villiers*, autres Comédiens, l'un & l'autre maigres, décharnés, petits, de la ſtature la plus meſquine & la plus foible, étoient les Romains. On peut aiſément ſe figurer combien ces contraſtes prêterent à la Pantomime; quoi qu'il en

ſoit, cette Piece, malgré les chaleurs, eut d'abord beaucoup de ſuccès ; mais le chaud étant devenu exceſſif, elle tomba dans les regles, avant la dixieme repréſentation, & par conſéquent appartint aux Comédiens. Ils la remirent au Théatre après la Saint-Martin : le ſuccès en fut prodigeux, & rapporta un argent inconcevable.

Les Comédiens, toujours penſants, toujours agiſſants avec nobleſſe dans les affaires d'intérêt, & c'eſt chez eux une qualité héréditaire, avoient à cœur de témoigner leur reconnoiſſance à l'Auteur ; mais ils étoient embarraſſés ſur les moyens & ſur la façon de la lui marquer. D'un côté, la Piece étant tombée, & l'Auteur n'y ayant plus de droit, c'eût été s'écarter de la regle, & faire une planche préjudiciable aux Comédiens actuels, & à leurs ſucceſſeurs, en attribuant à *Palaprat*, dans cette occaſion, les honoraires attachés ſeulement aux ſuccès conſtants des Pieces nouvelles ; d'un autre côté, ils avoient lieu de craindre le refus d'un préſent.

Enfin ils s'y prirent ſi adroitement & ſi ſecrétement, que l'Auteur ignora pendant très-long temps de quelle part avoit été remis chez lui un diamant de quarante piſtoles : préſent magnifique dans ce temps-là. Je reviens à *la Veuve du Malabar.*

Tous les Journaux ont parlé de cette Piece : on peut conſulter leurs jugements ; mais celui du Public eſt conſigné dans le Regiſtre de recette de la Comédie : c'eſt un thermometre auquel je conſeillerai toujours aux Comédiens de s'en rapporter.

Cette Tragédie imprimée ſe vend chez la

veuve *Duchesne*, Libraire, rue Saint Jacques, au Temple du Goût, son format est *in*-8°. de 92 pages.

La Veuve du Malabar ayant été retirée après sa représentation du 8 Juillet, on remit, le 10 suivant, *la Mort de Pompée*, Tragédie de *P. Corneille*, laquelle avoit été jouée à la Cour en 1778, & dont la derniere reprise à Paris, avoit été en 1762. *La Mort de Pompée* a été donnée les 10, 15 Juillet & 2 Août : tout le monde connoît la sublimité de cette Piece; elle est dans le genre admiratif; mais ce genre, pour être bien rendu & pour faire effet, exige, sur-tout dans les rôles principaux, des talents consommés & supérieurs.

Le même jour 10 Juillet, on donna la premiere représentation d'*Adélaïde*, ou l'*Antipathie pour l'Amour*, Piece en deux Actes, & en vers de dix syllabes. M. *du Doyer*, déjà connu pour l'Auteur de deux autres Pieces très-jolies, l'est encore de celle-ci; cette troisieme lui fait un honneur infini. Je n'en ferai point l'éloge, il est constaté dans tous les Journaux ; je me borne à dire que cette charmante Piece a eu, pendant quatorze représentations, le succès le plus brillant & le plus mérité. Je dois cependant ajouter que les rôles avoient été bien distribués : aussi firent ils le plus grand effet.

Le sieur *Mole*, l'enfant chéri de *Thalie*, ne laissa rien à desirer : graces, esprit, finesse, onction, sensibilité, façon de s'exprimer, positions, gestes; enfin il mit dans tout son jeu cette tournure qui ne peut aller qu'à lui seul, & les charmes dont il sait embellir ces rôles

qui lui vont ſi bien. La décence, la candeur, ce ton ſimple, naturel & vrai, cet organe agréable & ſenſible qui caractériſent Mademoiſelle *Doligny*, enchanterent le cœur & les oreilles.

Madame *Molé* prouva de plus en plus que la nature, en lui donnant une figure aimable, lui avoit encore accordé une intelligence, un naturel & une vérité qui depuis long temps lui euſſent acquis le ſuffrage général, s'il eut dépendu d'elle de faire connoître plutôt ſes moyens.

Le ſieur *Vanhove*, qui de jour en jour fait de rapides progrès, mit beaucoup de vérité dans le débit; une tendreſſe paternelle bien ſentie, & que la beauté de ſon organe rendoit encore plus touchante; enfin il fut toujours voiſin de la nature.

Le 19 du même mois de Juillet, on remit *Pierre-le-Cruel*; cette Tragédie par *de Belloy*, avoit été donnée la premiere fois le 20 Mars 1772. Une cabale odieuſe & inconcevable avoit fait tomber la Piece à cette premiere repréſentation: la remiſe a eu le ſuccès qui lui étoit dû; ſix repréſentations conſécutives juſqu'au 31 Juillet; une ſeptieme le 5 Août, & une huitieme le 20 ſuivant, ont prouvé l'indignité des ennemis de l'Auteur. Les recettes produites par ces huit repréſentations, n'ont pas été à la vérité très-conſidérables; mais relativement à la chaleur exceſſive de la ſaiſon, les Comédiens ont dû être très-contents de chacune de ces huit chambrées, ainſi que de l'accueil que le Public a fait à cet Ouvrage, où ſans doute il y a beaucoup de mérite, quoiqu'il ait été cruellement déchiré dans quelques Journaux. Les Acteurs chargés

des rôles de cette Piece, les ont joués parfaitement ; le sieur *Grammont*, Acteur à pension, a mérité, dans le rôle *de Dom Pedre*, des encouragements flatteurs ; ces applaudissements, en lui faisant connoître les favorables dispositions du Public, l'avertissent en même temps qu'il doit redoubler de travail & d'efforts pour s'en rendre digne.

Le 25 du même mois, on a remis *le Retour des Officiers*, Comédie en un Acte, en prose, *de Dancourt*, jouée pour la premiere fois, le 19 Octobre 1697, ainsi qu'il est marqué dans le Dictionnaire ; elle étoit restée au Théatre, reprise ensuite en 1719, & laissée là depuis. Cette petite Comédie n'a de mérite que la gaieté du dialogue : elle a été revue avec plaisir, mais ce plaisir n'est dû qu'à la finesse, à l'intelligence & à tous les accessoires agréables que les Acteurs ont su mettre dans leurs rôles. Cette Piece a été suivie d'un Ballet composé par le sieur *Deshayes*, Maître des Ballets de la Comédie-Françoise. Ce Compositeur a un talent supérieur & décidé pour dessiner parfaitement, varier & faire exécuter les Divertissements, peut-être quelquefois un peu trop longs, mais toujours très-agréables.

Le 9 Août, le sieur *Dunant* a débuté par le rôle d'*Arsame* dans *Rhadamiste*; le 11, dans l'*Enfant-Prodigue*; le 12, il a joué le rôle *de Nérestan* dans *Zaïre*; & le 17, celui *du Chevalier*, dans *le Distrait*. Il a fini son début à cette quatrième Piece.

Le sieur *Dunant* a une jolie figure & une taille propre aux emplois auxquels il se destine ;

il a beſoin d'étudier & de travailler beaucoup. Comme il eſt très-jeune, il pourra réuſſir; il eſt neveu de la Dame *Lobreau*, ancienne Directrice des Spectacles de Lyon; elle a obtenu que ce neveu reſteroit, mais ſans aucuns émoluments, à la Comédie-Françoiſe, pour s'y former ſous de bons modeles. Lorſqu'on en aura beſoin, il jouera de petits rôles, & ſervira aux rempliſſages, en cas de néceſſité. S'il fait des progrès, on pourra dans la ſuite lui faire un ſort. Cette faveur a été accordée à ce jeune Débutant, en conſidération des procédés nobles & obligeants que la Dame *Lobreau*, tant qu'elle a été Directrice des Spectacles de Province, a eu conſtamment pour tous les Acteurs de la Comédie-Françoiſe. Si le Public étoit à même de compulſer les Regiſtres des Délibérations de cette Société, il en verroit un grand nombre marqué au coin de la bienfaiſance & de la reconnoiſſance: qualités rares, & d'autant plus précieuſes. Mon Ouvrage m'a mis à même de rendre juſtice au Corps des Comédiens-François du Roi.

Le 11 Août, début de la dame *Vanhove*, par le rôle de *Phedre*; le 16, par celui de *Cléopâtre* dans *Rhodogune*; le 10, par celui de *Sémiramis*; le 21, par celui d'*Agripine* dans *Britannicus*; le 27, une ſeconde fois, par le rôle de *Cléopâtre* dans *Rhodogune*. Son début a été arrêté à cette cinquieme repréſentation, & la Débutante s'eſt retirée tout-à fait. Des Connoiſſeurs ont cru reconnoître le germe des talents dans cette Actrice, & ont trouvé qu'on l'avoit jugée & traitée trop rigoureuſement. Quelques Journaux ne l'ont pas aſſez ménagée; d'autres ont trop exalté ſon mérite.

Le 21, on donna la premiere repréſentation de l'*Héroïſme françois*, ou *le Siege de Saint-Jean-de-Lône* : cette Piece eſt dans le genre héroïque. L'Auteur l'avoit d'abord miſe en quatre Actes : il la réduiſit en trois à la troiſieme repréſentation ; ce changement donna plus de rapidité à l'action, & de chaleur à l'intérêt. Il y a dans cette Piece nombre de beautés, de ſublimes traits de patriotiſme, des ſpectacles, & elle eſt terminée par un coup de théatre ſuperbe & attendriſſant. Enfin il y a un vrai mérite dans cet Ouvrage, mais l'Auteur l'ayant écrit en proſe, s'eſt privé d'un avantage inappréciable ; les Pieces de ce genre ont abſolument beſoin de cette redondance que la verſification peut ſeule leur fournir. L'*Héroïſme françois* eſt de M. *Duſſieux*, l'un des Rédacteurs du *Journal de Paris*. Cet Auteur s'eſt déjà fait connoître par d'autres Ouvrages très-eſtimables, & ne s'eſt point démenti dans ce dernier, qui certainement lui fait beaucoup d'honneur. M. *Duſſieux* joint à la qualité de bon Ecrivain celle d'Auteur modeſte, de critique éclairé, jamais partial & toujours très-honnête dans ſes jugements. On doit dire, à la louange des Acteurs jouants dans la Piece de M. *Duſſieux*, qu'ils ont fait tous leurs efforts pour en aſſurer le ſuccès ; mais, je le répete encore, ſi elle eut été écrite en vers, elle en auroit eu aſſurément, & ne ſeroit pas tombée dans les regles à la ſixieme repréſentation.

Le 31 du même mois d'Août, on donna, pour la premiere fois, *Nadir*, ou *Thamas-Koulikan*, Tragédie en vers, en cinq Actes,

dont M. *Dubuiſſon*, Américain, âgé, dit-on, de vingt-ſept ou vingt-huit ans, eſt l'Auteur. On s'apperçut aiſément, dès la premiere repréſentation, qu'un grand nombre de Spectateurs étoit d'avance prévenu contre l'Ouvrage. On eut raiſon ſans doute de trouver des longueurs, d'y reconnoître des réminiſcences, de ſe récrier contre des vers préſentant des idées ou des images trop révoltantes, ſur-tout contre l'horreur d'une cataſtrophe trop ſanglante. Mais, ſans entrer dans de plus longs détails à ce ſujet, je crois pouvoir dire que les Critiques m'ont paru trop s'appeſantir ſur ſes défauts, & ne pas rendre aſſez de juſtice à de très-grandes beautés répandues & frappantes dans les quatre premiers Actes de cette Piece. Quoi qu'il en ſoit, cet Ouvrage annonce chez l'Auteur, de la facilité pour la verſification, & il doit éviter de s'y trop livrer; du feu dans l'imagination, enfin d'heureuſes diſpoſitions, & le germe du pathétique néceſſaire à un Auteur vraiment tragique. A la ſeconde repréſentation, M. *Dubuiſſon* fit des retranchements & des corrections : la Piece marcha mieux ; les Acteurs étant plus ſûrs de leurs rôles, il y eut plus d'enſemble ; mais la cataſtrophe du cinquieme Acte étant reſtée à-peu-près la même, on a continué de s'élever contre le dénouement. Après la quatrieme repréſentation du 9 Septembre, Mademoiſelle *Sainval* étant tombée malade, cette Tragédie a été ſuſpendue.

Le 2 Septembre, la Demoiſelle *Saint-Ange* donna ſa démiſſion, & ne reparut plus. Cette jeune Actrice, éleve du célebre *Préville*, eſt

douée de la plus agréable figure & de la plus jolie taille : elle offroit toujours dans ses rôles l'air de la plus grande décence, le maintien le plus honnête & le ton de la bonne éducation. Quoique ses moyens fussent médiocres, elle étoit très-intéressante ; elle avoit douze cents francs d'émoluments pour jouer l'emploi analogue à ses moyens.

Le 8, jour de la Vierge, & par conséquent de relâche à Paris, plusieurs des Acteurs de la Comédie-Françoise furent à Saint-Germain donner une représentation de *Mithridate*, au profit du sieur *Valois*. Cet Acteur de Province espérant de débuter & d'être reçu au Théatre françois, étoit venu & resté dans la Capitale & aux environs, depuis un an. Le Comité l'avoit entendu & l'avoit jugé trop foible. Le sieur *Valois*, trompé dans ses espérances, avoit extrêmement dérangé ses affaires, & se trouvoit dans le plus grand embarras. Cette représentation, donnée à son profit, lui a produit près de cinquante louis. La Comédie, qui lui a rendu cet important service, a poussé la générosité au point de ne pas vouloir souffrir qu'il entrât dans aucun des frais que leur ont coûtés le voyage & leurs dépenses. Les Comédiens les ont payés de leurs bourses. Je cite avec plaisir ce nouveau trait de bienfaisance ; cette qualité est tellement annexée à l'esprit de cette entiere société, que tous les camarades de ceux qui furent à Saint-Germain auroient desiré avoir pu chacun contribuer à une si bonne action.

La Tragédie de *Thamas-Koulikan* ayant été suspendue, comme je viens de le dire, on donna,

le Lundi 11 la Tragédie de *Cinna*. Le ſieur *Briſard*, qui, depuis plus de quatre mois, avoit été abſent, reparut dans le rôle d'*Auguſte*; les applaudiſſements généraux dont il fut couvert en paroiſſant durent lui prouver combien il eſt cher au Public, & pénétrer l'Acteur d'une juſte reconnoiſſance.

Le Lundi 18 Septembre, on a donné *Orphanis*, Tragédie en cinq Actes & en vers, de M. *Blin de Sain-More*. On peut, au Tome premier, p. 350, voir ce qui eſt dit de cette Piece.

La feuille du *Journal de Paris*, N°. 263, 19 Septembre, les *Annonces* & les *Affiches* du même jour ont rendu compte de cette repréſentation de la veille.

Note particuliere de l'Auteur.

La remiſe *de la Veuve du Malabar*, le ſuccès prodigieux de cette remiſe, les différentes opinions, les différents propos ſur la façon dont la Comédie devoit ou pouvoit en agir avec l'Auteur de cette Tragédie, paroiſſoient avoir fait généralement le plus vif intérêt. On étoit curieux & impatient d'être informé de tout ce qui ſeroit fait à cet égard.

J'avois ci-devant, page 402 de ce Volume, tiré de l'oubli une Anecdote relative à *Palaprat*. La remiſe de la Comédie *du Ballet extravagant* & la remiſe de la Tragédie *de la Veuve du Malabar* ſe raſſembloient parfaitement quant au ſuccès : le ſort de ces deux Pieces avoit été le

même dans leur nouvauté ; toutes deux étoient tombées dans les regles avant la dixieme représentation ; mais aux remiſes, il ſe trouvoit entr'elles une différence que voici : *Le Ballet extravagant* avoit été donné tel qu'il étoit à ſa chûte ; *la Veuve du Malabar* venoit d'être remiſe avec des corrections & des changements ; l'Auteur avoit refait en entier un des quatre principaux rôles ; celui de *la Veuve* avoit en conſéquence été refondu dans quelques parties abſolument néceſſaires pour l'ajuſter au rôle neuf : j'avois raconté la tournure qu'en 1690 les Comédiens avoient priſes pour, ſans s'expoſer à un refus humiliant, donner des marques de leur reconnoiſſance à l'Auteur *du Ballet extravagant* ; je ne pouvois donc pas, ſur-tout à titre d'Hiſtorien, & dans un événement ſi rare, & que les circonſtances rendoient encore plus intéreſſant ; je ne pouvois pas, dis-je, me diſpenſer de faire connoître la conduite de la Comédie dans cette occurrence, & ſes procédés pour l'Auteur de *la Veuve du Malabar*.

En conſéquence j'avois prié qu'on voulût bien me communiquer, dans la forme la plus exacte & la plus détaillée, & dans la plus ſcrupuleuſe vérité, tout ce qui, à ce ſujet, ſe trouvoit conſigné dans les regiſtres de la Comédie. En effet c'eſt le fonds où j'ai puiſé preſque toutes mes citations, & ces regiſtres m'ont ſervi de guide dans la marche de cet hiſtorique.

J'ai long-temps attendu ces éclairciſſements, je viens de les recevoir ; je les mets ſous les yeux du Public tels qu'ils ſont énoncés & atteſtés dans l'Extrait en forme que la Comédie

a bien voulu m'envoyer, & qui eſt reſté entre mes mains.

EXTRAIT

Des Regiſtres de la Comédie-Françoiſe,

Du Dimanche 18 Juin 1780.

MESSIEURS du Comité ont dit que le ſuccès que vient d'avoir la Tragédie de *la Veuve du Malabar* paroît exiger que la Comédie prenne un parti au ſujet de M. *le Mierre*; qu'il eſt inconteſtable qu'en rigueur l'on n'eſt point dans le cas de lui payer la part d'Auteur, puiſque la Piece eſt tombée trois fois dans les regles, & que les corrections que peut faire un Auteur, quelque conſidérables qu'elles ſoient, ne peuvent faire revivre en ſa faveur un droit qu'il a perdu par la chûte dans les regles; que la preuve que la Piece n'a pas un inſtant été regardée comme ayant aucun droit, c'eſt qu'elle n'a été ni annoncée ni affichée par nombre de repréſentations; que s'il eut été queſtion, pour *la Veuve du Malabar*, de repriſe, les autres Auteurs euſſent eu le droit de s'y oppoſer, & qu'il n'eût paſſé qu'à ſon tour, c'eſt-à-dire dans un temps plus éloigné; que les entrées *gratis* n'ont point été ſuſpendues à la premiere repréſentation donnée de cette Piece, comme elles le ſont à celles dans le partage deſquelles l'Auteur

a des droits; mais que la Comédie ne peut pas se dissimuler que ce n'est que par un grand travail que l'Auteur est parvenu à assurer à cette Piece le succès qu'elle vient d'avoir, & que la société pense trop noblement pour ne pas offrir à M. *le Mierre* une marque de sa reconnoissance.

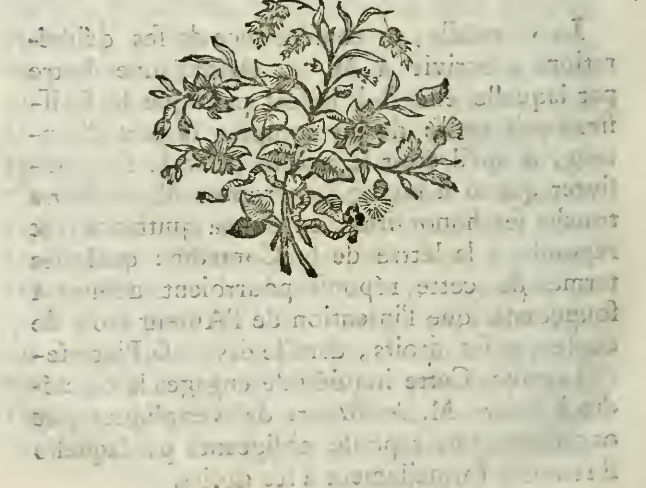
La question mise en délibération, il a été unanimement délibéré que la Comédie renonce avec plaisir à se prévaloir de la rigueur de son droit, & que, pour donner à M. *le Mierre* une preuve de l'estime & de la reconnoissance de toute la Société, il sera délibéré, immédiatement après que la Piece cessera d'être jouée, sur le traitement qui lui sera offert. Fait à l'Assemblée, le 18 Juin 1780.

La Comédie, en conséquence de ses délibérations, écrivit à M. *le Mierre* une lettre par laquelle elle lui faisoit part que le Caissier avoit ordre de lui compter sa part d'Auteur, & qu'il étoit le maître de se la faire délivrer quand il jugeroit à propos. M. *le Mierre* toucha ses honoraires, en donna quittance, & répondit à la lettre de la Comédie: quelques termes de cette réponse pourroient donner à soupçonner que l'intention de l'Auteur étoit de conserver ses droits, dans le cas où sa Piece seroit remise. Cette inquiétude engagea la Comédie à prier M. *le Mierre* de s'expliquer, & occasionna une réponse obligeante par laquelle il renonce formellement à ses droits.

Je crois devoir finir ce troisieme Tome par l'énumération en gros des représentations tragiques données au Théatre François, depuis le 4 Avril 1780, jour de la rentrée des Spectacles, jusqu'à cejourd'hui 22 Septembre de la même année.

Il y a eu soixante & douze représentations tragiques ; dans ce nombre sont deux Pieces nouvelles : savoir, *le Siege de Saint-Jean-de-Lône* ; *Nadir*, ou *Thamas-Koulikan* ; & quatre Tragédies remises : savoir, *la Veuve du Malabar*, *la Mort de Pompée*, *Pierre-le-Cruel*, & *Orphanis*.

Fin du troisieme & dernier Tome.



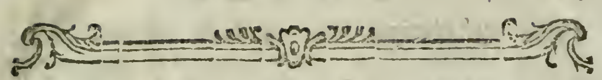


TABLE DES MATIERES.

PREMIER TOME.

SECOND TOME.

TOME TROISIEME.

Comité



APPROBATION.

J'AI lu, par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux, un Manuscrit ayant pour titre, *Abrégé de l'Histoire du Théatre François* : c'est l'Ouvrage le plus complet que nous ayons eu encore sur cette matiere ; & je n'y ai rien trouvé qui m'ait paru devoir en empêcher l'impression. Fait à Paris, ce 10 Juin 1780.

DE SAUVIGNY.

PRIVILEGE GÉNÉRAL.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amés & féaux Conseillers, les Gens tenants nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenants-Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra; SALUT : Notre amé le sieur CHARLES DE FIEUX, Chevalier DE MOUHY, ancien Officier de Cavalerie, notre Pensionnaire de l'Académie des Sciences, Arts & Belles-Lettres de Dijon, Nous a fait exposer qu'il desireroit faire imprimer & donner au Public *ses Œuvres, contenant l'Abrégé de l'Histoire du Théatre François*, &c. &c. &c. s'il Nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilege à ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons permis & permettons de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui semblera ; & de le vendre, faire vendre par tout notre Royaume. Voulons qu'il jouisse de l'effet du Privilege, pour lui & ses présents hoirs à perpétuité, pourvu qu'il ne le rétrocede à personne ; & si cependant il jugeoit à propos d'en faire une cession, l'acte qui la contiendra sera enrégistré en la Chambre Syndicale de Paris, à peine de nullité tant du Privilege

que de la cession; & alors, par le fait seul de la cession enrégistrée, la durée du présent Privilege sera réduite à celle de la vie de l'Exposant, ou à celle de dix années, à compter de ce jour, si l'Exposant décede avant l'expiration desdites dix années; le tout conformément aux Articles IV & V de l'Arrêt du Conseil du 30 Août 1777, portant Réglement sur la durée des Privileges en Librairie. Faisons défenses à tous Imprimeurs, Libraires, & autres personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance; comme aussi d'imprimer ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire lesdits Ouvrages, sous quelque prétexte que ce puisse être, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ou de celui qui le représentera, à peine de saisie & confiscation des exemplaires contrefaits, à peine de six mille livres d'amende, qui ne pourra être modérée pour la premiere fois, de pareille amende & de déchéance d'état en cas de récidive, & de tous dépens, dommages & intérêts, conformément à l'Arrêt du Conseil du 30 Août 1777, concernant les contrefaçons: à la charge que ces Présentes seront enrégistrées tout au long sur le registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'impression dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres, conformément aux Réglements de la Librairie, à peine de déchéance du présent Privilege; qu'avant de l'exposer en vente, le manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit Ouvrage, sera remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée, ès-mains de notre très-cher & féal Chevalier, Garde des Sceaux de France, le Sieur Hue de Miromesnil; qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier de France le Sieur de Maupeou, & un dans celle dudit Sieur Hue de Miromesnil; le tout à peine de nullité des Présentes: du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir

ledit Expofant & fes hoirs pleinement & paifiblement, fans fouffrir qu'il leur foit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des préfentes, qui fera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, foit tenue pour duement fignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Confeillers-Secretaires, foi foit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huiffier, ou Sergent fur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles tous actes requis & néceffaires, fans demander autre permiffion, & nonobftant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires : car tel eft notre plaifir. DONNÉ à Paris, le vingt-troifieme jour de Mai, l'an de grace mil fept cent quatre-vingt, & de notre regne le cinquieme. Par le Roi en fon Confeil,

Signé, LE BEGUE.

Regiftré fur le regiftre XXI de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 2060, folio 302, conformément aux difpofitions énoncées dans le préfent Privilege, & à la charge de remettre à ladite Chambre les huit exemplaires prefcrits par l'Article CVIII du Réglement de 1723. A Paris, ce 26 Mai 1780,

LE CLERC, Syndic.

De l'Imprimerie de L. JORRY, rue de la Huchette.